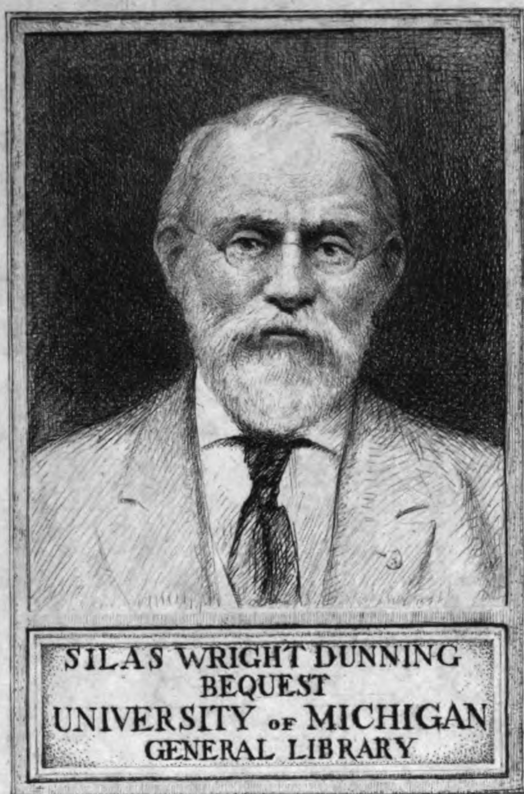
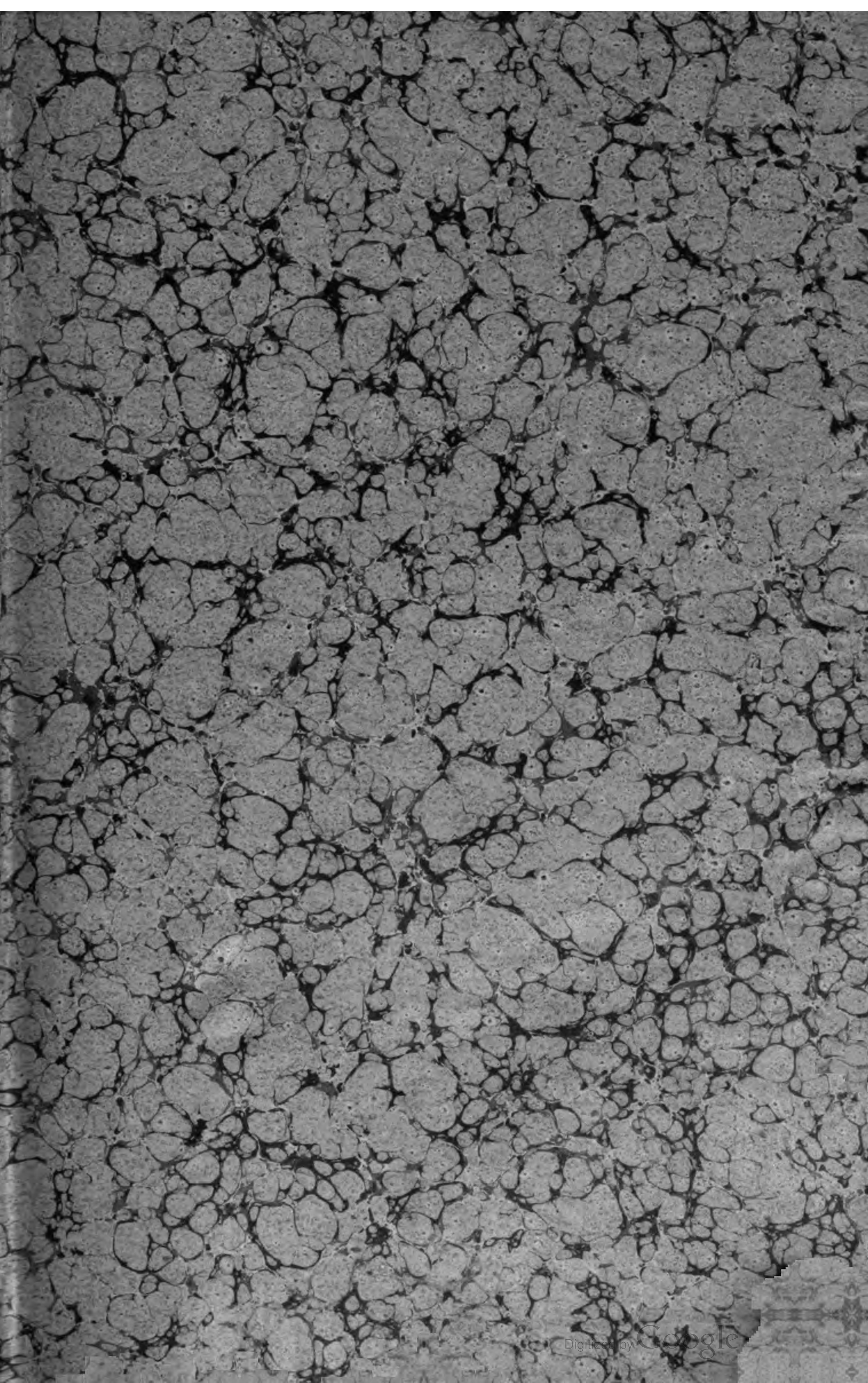



Digitized by Google


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

MÉMOIRES

DE LA

d'agriculture

SOCIÉTÉ ~~ROYALE~~

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

d'Orléans.

Serie 2. TOME CINQUIÈME.



ORLÉANS.

IMPRIMERIE DE DANICOURT ET PAGNERRE,

Rue de la Vieille-Poterie, n° 7.

—

1843.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

NOTICE

HISTORIQUE ET STATISTIQUE SUR L'HOPITAL D'ALIÉNÉS D'ORLÉANS;

Par le docteur PAYEN,
Médecin de cet établissement.

Séance du 1er avril 1843.

MESSIEURS,

PARMI les nombreux établissemens qui depuis peu d'années se sont élevés sous nos yeux, établissemens destinés à l'adoucissement des plus tristes infirmités de l'homme, il en est un dont l'organisation, pour arriver au degré de perfectionnement digne d'une grande cité, avait besoin de toute la sollicitude d'administrateurs éclairés.

Rattaché aujourd'hui à l'ensemble général et si satisfaisant déjà de nos hôpitaux, l'asile des aliénés d'Orléans attestera bientôt aux véritables amis de l'humanité, et cela d'une manière aussi énergique que les plus hautes conceptions de l'industrie ou des arts, quels progrès heureux notre civilisation réalise. Cet asile, c'est de lui que je viens vous entretenir.

Appelé comme médecin par l'administration dès 1837, ancien interne de la Salpêtrière et disciple que j'avais été de cet Esquirol dont toute la vie fut consacrée aux aliénés, j'apportai à d'honorables fonctions, outre de préalables études, quelques connaissances pratiques plus utiles peut-être encore. Digne émule de notre grand et savant Pinel, descendu à peine comme lui, mais trop tôt dans la tombe, que le maître dont les traditions et les œuvres seront toujours nos meilleurs guides, que le philosophe médecin qui a si bien mérité de la société tout entière, reçoive ici et dès l'abord le tribut de la reconnaissance de son élève.

Avant de parler de l'état actuel, je rappellerai l'état antérieur; de cette espèce de comparaison devra résulter l'appréciation de ce qui a été fait, l'éloge de qui de droit et l'expression de ce qu'exige encore la philanthropie pour une classe aussi intéressante que malheureuse.

1° *Etat antérieur.* — Il suffit, Messieurs, de porter ses regards sur des époques encore peu éloignées de nous pour se sentir aussitôt l'âme pénétrée par les sentimens les plus pénibles au spectacle de l'insouciance et du cruel abandon dans lequel on laissa long-temps languir les infortunés atteints de cette terrible maladie, qui, frappant sur toutes les classes de la société et dans toutes les conditions, entraîne l'être intellectuel et moral au dernier degré de l'abrutissement!

Ce ne fut que vers la fin du XVIIe siècle qu'on s'occupa un peu méthodiquement des aliénés. Pour eux des quartiers furent disposés dans les différens hôpitaux consacrés au traitement des autres maladies; jusqu'alors on les disséminait dans les hospices, les couvens, les prisons et les dépôts de mendicité. En 1632, à Orléans, l'hôpital St-Louis ou Grand-Sanitas, situé faubourg Madeleine, devint le dépôt des mendians et servit à enfermer les personnes attaquées de folie (Lottin, t. II). En 1675, probablement à l'époque où les différens quartiers étaient bâtis dans l'Hôpital-Général pour recevoir les filles débauchées et les enfans trouvés,

les aliénés y furent transférés dans cette portion de bâtimens qui conserve même aujourd'hui encore le nom de *Sanitas*. Elle se composait de trente loges disposées sur les trois côtés d'un parallélogramme fermé par une cour basse remplie d'arbres touffus, qui formaient la haie de séparation des sexes, ne laissant qu'une espèce de sentier étroit qui longeait les loges, et qui, destiné pour le service, offrait encore un promenoir aux plus tranquilles. L'autre extrémité de cette cour était close par un bâtiment servant de magasin et de demeure au gardien. Le premier étage reçut plus tard les femmes vénériennes et galeuses, qui avaient vue sur la cour des aliénées et trop souvent l'occasion de communiquer avec elles.

Les cellules, plus basses que le sol (15 centimètres au-dessous), n'avaient pour ouverture qu'une porte étroite et basse en chêne de 5 centimètres d'épaisseur, bardée de fer et d'énormes serrures, percée d'un guichet à verroux s'ouvrant en-dedans, et qu'une fenêtre, non vitrée, garnie de gros barreaux de fer très-serrés et d'épais et grossiers contrevents mal joints. L'air et la lumière ne pouvaient pénétrer dans ces lieux humides et étroits, d'où s'exhalait une odeur des plus fétides, des plus repoussantes, due à la décomposition de matières animales infiltrées entre les planches revêtant les murailles, et le sol.

Les lits consistaient en une espèce d'auge occupant le fond de la cellule, auge formée par une planche placée de champ, et remplie de paille trop rarement renouvelée.

Mal vêtus ou couverts de haillons laissés par leurs familles ou remplacés par les débris des vêtemens des pauvres de la maison, n'ayant pour se garantir du froid que quelques lambeaux de couvertures, ne recevant qu'une nourriture grossière, qui leur était distribuée ou plutôt jetée à de certaines heures, privés de vin, ces malheureux luttaient ainsi contre le froid, l'humidité et mille causes de destruction; ne recevant de visite des médecins que dans les cas où des maladies incidentes mettaient leurs jours en

danger, car jusque-là rien n'avait été tenté pour combattre l'aliénation mentale, les premiers moyens de traitement manquaient. Plusieurs, chargés de chaînes, restaient constamment enfermés dans ces espèces de cachots; là, si les forces épuisées cédaient, la résistance morale ne faisait que s'accroître, le délire s'entretenait et conduisait nécessairement à cet état d'incurabilité qui peupla plus tard nos divisions. Traités plutôt encore comme des bêtes fauves que comme des criminels, abandonnés à la surveillance brutale de gardiens ou mieux de geoliers, lesquels n'agissaient sur eux que par la terreur et la violence, les aliénés étaient pour la curiosité publique un spectacle. La visite d'un parent, d'un ami ne venait jamais adoucir leur misère; ne pouvant implorer ces sentimens de bienveillance et de compassion si naturellement accordés à la souffrance, ils ne recevaient qu'un vœu comme seul terme de tant de maux.

Tel fut pendant plus d'un siècle et demi l'état déplorable des maisons de fous. Quelque inépuisable et ardente que se montrât pour eux la charité, mille préjugés semblaient avoir paralysé pour toujours tout effort d'amélioration, tant on était habitué à regarder comme absolument incurables et dangereux les aliénés, auxquels il fallait, pensait-on, seulement donner de quoi satisfaire aux premiers besoins de la vie, en les mettant hors d'état de nuire.

En 1820, le Sanitas ne suffisant plus pour le placement des aliénés des deux sexes, on ajouta une nouvelle division pour les hommes; vingt-cinq loges tout aussi imparfaites que celles déjà existantes, aussi étroites, aussi sombres, furent construites et coûtèrent la somme de 20,000 fr. Pourtant, à cette date, s'élevaient dans toute la France de ces établissemens spéciaux dans lesquels des hommes aussi actifs qu'éclairés apportaient tout le perfectionnement désirable; jusque-là rien ne fut tenté à Orléans comme traitement rationnel; les soins se bornèrent à rendre aux fous la vie un peu plus supportable, mais rien de plus.

C'est à notre époque, se disculpant ainsi aux yeux de

l'humanité, et prouvant que l'égoïsme n'étouffe point encore les plus nobles sentimens, qu'il était réservé de faire mieux.

Répondant aux vues du gouvernement, des administrations et des conseils généraux, les départemens s'imposèrent extraordinairement. Notre conseil général ne resta pas en arrière; sachons-lui gré de cette philanthropie.

2° *Etat actuel*. — Il remonte à 1826. Ce fut alors qu'on s'occupa d'annexer à ce qui existait de nouvelles divisions, car nous ne pouvons admettre qu'une idée unique ait présidé à une construction générale; on a été probablement dirigé par les dispositions et la possession gratuite du terrain. Celui des *Buttes* ou de l'ancien jardin de la Nivelle, placé derrière l'arsenal, et qui avait déjà contribué à l'agrandissement des cours de l'Hôpital-Général en 1700, cédé plus tard par la ville à l'administration des hôpitaux, fut choisi. Les nouvelles constructions s'élevèrent à la somme de 200,000 fr. Dans ce projet on manqua le but qu'on aurait dû se proposer immédiatement en fondant « un établissement pour les aliénés des deux sexes, dont le « nombre devait être porté à 150, et disposé à la fois pour « fournir tous les moyens de guérison ou d'adoucissement « dans les cas qui ne permettent plus d'espérer de retour à « la raison. »

Il fallait dès-lors rechercher avec soin les conditions exigées pour cette destination; il ne suffisait pas d'avoir brisé les chaînes et de détruire les anciens et étroits cachots. Il s'agissait 1° de donner à l'établissement cet aspect presque confortable dont les malades ont tant besoin quand vient à briller en eux une lueur de raison; 2° d'enlever au moyen de divisions assez nombreuses les fâcheuses influences qui peuvent résulter du contact de tant de nuances d'altération de la sensibilité! « Le choix du terrain est de la plus haute impor- « tance; tous les autres avantages sont nuls si l'établisse- « ment ne jouit d'une vue agréable, qui écarte autant que « possible de l'esprit des malades l'idée d'une prison; mais

« en même temps il faut que toutes les précautions soient
« prises pour leur ôter jusqu'à l'idée d'une fuite. » (Ferrus.)

Tout semblait se prêter à ces heureux complémens ; l'exposition de l'Hôpital-Général indiquait naturellement celle que l'on devait donner à l'asile des aliénés en construisant sur cette espèce de coteau qui, longeant la rive droite de la Loire, se trouvait borné par les vastes terrasses du jardin des plantes, et s'élevait à 20 mètres au-dessus du fleuve. On trouvait là un vaste emplacement qui promettait des ateliers, des préaux pour tous les genres d'exercices en plein air, et les distractions sans cesse renouvelées d'un beau site. On recula devant ces dépenses. Regrettons qu'on ait fini par abandonner plus tard au commerce de précieux avantages, d'un intérêt à peu près nul pour lui. Sans doute, et même après les excavations et fouilles nécessitées par l'entrepôt, restent encore des portions de terrains, mais elles ne donneront ni ce tableau, ni cette étendue, ni cet isolement si rares et si précieux pour nos asiles.

L'hôpital, désigné aujourd'hui encore sous le nom d'hôpital Caroline, s'élève sur le terrain dit des Buttes, et forme deux vastes bâtimens dont le premier et principal, ayant sa façade et ses jardins à l'est, s'étend sur une ligne de 100 mètres, ayant 10 mètres de profondeur, et se compose de trois sections successives et distinctes. La première offre au rez-de-chaussée un vaste chauffoir ou réfectoire, un dortoir commun et quelques chambres séparées ; pour la deuxième mêmes dispositions, et, de plus, un chauffoir et une pièce de service ; quant à la troisième on y trouve une infirmerie de dix lits en bois, un chauffoir et sept loges qui s'ouvrent sous une étroite galerie donnant sur le jardin et les croisées, sur un vaste corridor qui règne dans toute la longueur du bâtiment. Ces différentes sections sont éclairées et ont vue sur de vastes jardins bien plantés, ornés de jets d'eau, ayant de chaque côté de vastes promenoirs couverts. Deux larges escaliers conduisent au premier étage, qui dans toute son étendue est divisé en cinq dortoirs spacieux et aérés, pré-

cédés chacun d'une chambre de surveillant, et garnis de lits de fer au nombre de 75. Un long corridor, sur le chemin de ronde, règne derrière les dortoirs qui dominent les jardins.

Le second bâtiment ou pavillon central, d'une étendue de 55 mètres, se développe à angle droit et à l'extrémité du précédent; il offre, dans ses distributions, au rez-de-chaussée, un parloir s'ouvrant sur un promenoir couvert, une chambre de surveillante, le cabinet des médecins, celui de la surveillante des bains, une salle de bains et ses fourneaux, un chauffoir communiquant à un couloir étroit, sur lequel s'ouvraient neuf loges ayant leurs fenêtres au nord sur un jardin borné de ce côté par un grand promenoir couvert. Au premier étage du pavillon sont deux infirmeries d'hommes, séparées par le réservoir des bains qui en occupe la plus grande partie, par la lingerie, enfin par les chambres des surveillantes religieuses. A cette division se rattachent celles anciennes des hommes et femmes agités, ce qui complète ce second corps sur une ligne de 120 mètres.

Tel était l'état des choses en 1837. Quand il fut question de placer là les aliénés, les divisions n'existaient point, et une des grandes difficultés était d'isoler complètement les deux sexes et les diverses nuances d'aliénation mentale.

Je suis loin de vouloir blâmer ici l'ensemble du projet ou les détails d'exécution de ces constructions, dont le chiffre, malgré leur imperfection, s'élevait déjà à la somme de 200,000 fr., somme insuffisante pour le placement de 150 aliénés! Il faut cependant avouer que dans cet état inachevé de l'établissement, le conseil général recula devant les nouveaux sacrifices qui lui restaient à faire pour l'approprier, le pourvoir de tout le matériel nécessaire, et l'abandonna jusqu'au moment où l'autorité supérieure attira de nouveau l'attention du gouvernement sur la nécessité d'organiser ce service devenu de jour en jour plus urgent. L'administration des hôpitaux vint enfin créer plutôt que mo-

difier tout ce qui avait été imprévu ou mal compris avant elle, cherchant à faire de l'établissement même le principal instrument de guérison si long-temps désiré, et le disposa de manière à recevoir nos malades en 1838. Alors tout changea de face, le conseil administratif réunit immédiatement la partie cédée par le département à l'ancien Sanitas, et prit même plus tard une portion des terrains assez considérables appartenant à l'hospice de la vieillesse pour le joindre au nouvel établissement. En moins de six mois le vaste bâtiment neuf fut entièrement plafonné, distribué et divisé en trois belles catégories; les cours furent plantées, les dortoirs garnis de mobilier; dès le mois de mai cette première division fut en état de recevoir 100 aliénés, et de permettre de les classer convenablement. Cette première dépense, soldée en 1838, s'éleva environ à 45,000 fr.

Restaient encore à modifier nos anciennes divisions; les loges des femmes agitées, vrais cachots bas, humides, infects et sombres, avec leurs lourdes portes bardées de fer, devaient disparaître, et en même temps devaient être bannies à jamais du voisinage des femmes aliénées les femmes galeuses ou perdues de débauches, qui occupaient le premier étage du bâtiment principal. Ce vœu que nous avions émis depuis long-temps, quoique parfaitement compris, ne put être exaucé qu'en 1839, époque à laquelle vinrent se joindre aux ressources de l'administration 50,000 fr. qu'un compatriote, le docteur Sabattier, ancien interne des hôpitaux civils de Paris, trop tôt enlevé à la science et à ses amis, avait légués en mourant et destinés à la fondation d'un pensionnat pour les aliénés des deux sexes.

La cour des femmes agitées (ancien Sanitas) fut entièrement reconstruite, le sol fut exhaussé de 1 mètre, les loges rasées, et sur leurs fondations s'élevèrent vingt nouvelles cellules propres, aérées et saines quoiqu'un peu étroites. Construites en moëllons et dallées en bitume, elles sont disposées sur les trois côtés d'un parallélogramme de 20 mètres sur 30 que présente la cour. Elles sont sans galerie et sans

couloir, mais seront bientôt ombragées par une rangée d'arbres.

Les fenêtres et les portes sont fermées par de simples serrures; les premières, non vitrées, sont garnies de barreaux de fer assez minces et peints. A la suite de ces loges un petit dortoir de six lits, dallé en bitume, reçoit quelques aliénées moins agitées, imbéciles ou épileptiques. Le quatrième côté de la cour, à l'ouest, est fermé par un bâtiment de 25 mètres, dont le rez-de-chaussée se compose d'un vaste chauffoir et d'une infirmerie de huit lits pour quelques *démentes* et paralytiques. Les couchettes, en bois et en forme d'auge, sont garnies de paille renouvelée chaque jour; leur fond, garni de zinc au centre et ouvert en travers, a en-dessous une cuvette mobile susceptible d'une disposition meilleure.

Entre l'infirmerie et le chauffoir sont les chambres de surveillance et de travail, servant en même temps d'office, et celle de la religieuse de la section; ce rez-de-chaussée ouvre et sur la cour principale, et sur un second préau derrière le bâtiment, dans lequel vont se promener successivement et à certains momens quelques malades assez calmes, mais quelquefois dangereux, dont l'isolement est nécessité par leurs fâcheuses impulsions, ou quelques malades de l'infirmerie dont la surveillance est également indispensable. L'étage supérieur offre dans toute son étendue un dortoir de vingt-deux lits, où se rendent, par deux escaliers, d'un côté des épileptiques, des imbéciles, de l'autre des malades atteints de manies ou monomanies chroniques incurables, mais cependant assez calmes; au centre de ce double dortoir est la chambre des gardiennes et infirmières, qui ont vue sur tous les points de ce service.

Les cellules réclament encore quelques améliorations; déjà deux ont été lambrissées en bois de tous les côtés pour s'opposer à la dégradation et abriter plus convenablement quelques malades plus agitées, qui déchirent et restent souvent nues. Une ventilation bien complète deviendra sur-

tout nécessaire pour la plupart d'entre elles, bien que chaque jour les soins de propreté, le lavage et la sortie des malades permettent d'en renouveler l'air. Ces travaux, exécutés en 1839, s'élevèrent à la somme de 30,000 fr.

La division des hommes agités a reçu également de notables améliorations par l'exhaussement du sol et le dallage en bitume, qui a remplacé les planchers mal joints et infects, et par l'agrandissement de son chauffoir. Au lieu des neuf loges froides et inhabitables, et de leur étroit corridor, qui s'étendait de la division des agités au chauffoir du pavillon, règne un dortoir de vingt lits. Nous espérons qu'un jour on augmentera l'étendue de ce quartier par de nouveaux préaux et de nouvelles subdivisions sur le terrain qui nous sépare de l'entrepôt. L'acquisition en devient d'autant plus importante que les constructions du nouvel Hôtel-Dieu enlèvent tout moyen de s'étendre de ce côté; ces additions permettraient le travail, la culture, etc.

Enfin, Messieurs, en 1840 le bâtiment de la crèche, d'une étendue de 52 mètres, destiné pour le pensionnat, placé entre deux vastes jardins, reçut les hommes pensionnaires outre une division d'hommes calmes. Des chauffoirs, réfectoires et dortoirs furent disposés au rez-de-chaussée; aux premier et second étages on plaça 100 lits. Le pensionnat proprement dit se compose au rez-de-chaussée et au premier d'un certain nombre de chambres isolées, précédées de celles des domestiques, s'ouvrant d'un côté sur de vastes corridors, et ayant vue sur un joli jardin, avec promenoir couvert; un réfectoire, un salon, un dortoir commun, une chambre de surveillans et un parloir complètent ce quartier, auquel est donné le nom de son fondateur Sabattier. Nous ne saurions qu'applaudir au zèle avec lequel l'administration a rempli, autant qu'il était en elle, les intentions du testateur et du soin qu'elle a pris de mettre en honneur dans sa ville natale la mémoire d'un homme généreux qui peut inspirer la bienfaisance dont il était animé. Exprimons le vœu que semblable hommage soit rendu à ces noms aux-

quels se rattache toujours ce qui a été fait en faveur de nos malheureux aliénés; les noms de Pinel, d'Esquirol manquent à nos grandes divisions.

Aujourd'hui l'ensemble du service se compose de quatre sections pour chaque sexe. Elles permettent l'isolement le plus complet et en même temps les communications les plus faciles de l'une à l'autre par des promenoirs ou des couloirs couverts. Chacune a ses dortoirs habités seulement la nuit, ses chauffoirs où les malades travaillent ou mangent en commun et à table; de vastes jardins bien fleuris, avec jets d'eau, récréent la vue pendant la promenade et pendant le travail. Par suite de ces dépenses, qui depuis trois ans se sont élevées à environ 125,000 fr., une classification peut enfin être établie d'une manière assez régulière; resteront pourtant à ajouter de nouvelles subdivisions pour les épileptiques et idiots. Il sera nécessaire aussi d'organiser un système plus actif et plus complet pour l'alimentation des réservoirs; le manque d'eau se fait sentir trop souvent sur différens points; une *machine à vapeur* devient pour nous un besoin. De vastes réservoirs d'eau sont les moyens les plus précieux, tant pour multiplier les bains que pour favoriser ces soins de propreté si indispensables. Le service *des bains* particulièrement doit être l'objet de quelques modifications; la population croissante de l'établissement nécessitera l'augmentation du nombre de nos baignoires et une nouvelle salle de bains exclusivement pour les hommes.

Du service administratif et médical.

Personnel. — En plaçant sous la direction de l'autorité publique les établissemens d'aliénés, la loi du 30 juin 1838 pose les principes les plus sages pour garantir la liberté individuelle et la sûreté publique, et pour ménager l'honneur des familles; elle laisse le service administratif sous la surveillance des commissions des hôpitaux dans lesquels sont créés comme annexes des établissemens d'aliénés; les fonc-

tions administratives relatives au matériel de l'établissement, à la comptabilité, à l'admission et à la sortie des malades, sont confiées à un préposé responsable, présenté par la commission administrative des hospices d'Orléans et agréé par le préfet.

D'après l'article 1er de la loi « chaque département est « tenu d'avoir un établissement public spécialement des- « tiné à recevoir et soigner les aliénés, ou de traiter à cet « effet avec un établissement public ou privé d'un autre « département. »

Esquirol, dans un mémoire présenté en 1819 au ministre de l'intérieur, émettait le vœu qu'on restreignît le nombre des asiles à créer à un par chaque siége de cour royale, et nous ne doutons point qu'ainsi on n'eût obtenu des services beaucoup plus complets et des résultats meilleurs; il est aisé en effet de prévoir quelles difficultés doivent naître pour chaque département de réaliser tout d'abord une dépense d'au moins 600,000 fr. Si chaque département veut construire, que ce soit une section pour traitement *provisoire*, pour les cas qui offrent quelque chance assez évidente de prompte guérison, pour les cas douteux et pour ceux devenus plus urgens, plus aigus et qui demandent une prompte séquestration, renvoyant autant que possible à un établissement central tous ceux dont la cure paraît devoir se faire attendre, toutes les maladies chroniques et incurables pour lesquelles le classement ne peut être fait d'une manière convenable dans un hôpital qui n'a pas toutes les sections indispensables.

Nous croyons devoir ici rappeler les formalités à suivre pour l'admission des aliénés (1). Ces placemens sont volontaires ou d'office, c'est-à-dire ordonnés par l'autorité publique.

Placemens volontaires. — « Il faut adresser 1° une dé-

---

(1) Par suite de divers traités passés entre la commission administrative et les départemens voisins, 125 places sont réservées pour le dé-

« mande d'admission contenant les nom, prénoms, profes-
« sion, l'âge et domicile de la personne qui la formera et
« de celle dont le placement sera réclamé; l'indication
« du degré de parenté, ou, à défaut, de la nature des rela-
« tions qui existent entre elles. La demande sera écrite et
« signée par la personne qui la forme, et si elle ne sait
« écrire, la demande sera reçue par le maire ou le com-
« missaire de police, qui en donnera acte.

« Lorsque l'aliéné est interdit, il faut représenter le
« jugement d'interdiction et l'acte de tutelle à l'appui de la
« demande d'admission.

2° « Un certificat de médecin constatant l'état mental de
« la personne à placer et indiquant les particularités de sa
« maladie et la nécessité de la faire traiter dans un établis-
« sement d'aliénés et de l'y tenir renfermée.

« Ce certificat ne pourra être admis s'il a été délivré plus
« de quinze jours avant sa remise au chef ou directeur de
« l'établissement; en cas d'urgence les chefs d'établisse-
« mens publics pourront se dispenser d'exiger le certificat
« du médecin.

« 3° le passe-port ou extrait d'acte de naissance légalisé,
« ou toute autre pièce propre à constater l'individualité
« de la personne à placer.

« *Placemens ordonnés par l'autorité publique:* Art. 18.
« Les préfets ordonneront d'office le placement dans les
« établissemens d'aliénés de toute personne interdite ou
« non interdite dont l'état d'aliénation compromettrait
« l'ordre public ou la sûreté des personnes.

« Art. 19. En cas de danger imminent, attesté par le
« certificat d'un médecin ou par la notoriété publique, les
« commissaires de police à Paris, et les maires dans les
« autres communes, ordonneront à l'égard des personnes

partement d'Eure-et-Loir, 30 pour celui de Loir-et-Cher, 25 pour Indre-et-Loire, 30 pour le département de l'Eure, total, 210. L'établissement pouvant dès aujourd'hui contenir au moins 350 malades, restent encore pour le département du Loiret 140 lits dont 104 sont occupés.

« atteintes d'aliénation mentale toutes les mesures provi-
« soires nécessaires, à la charge d'en référer dans les vingt-
« quatre heures au préfet, qui statuera sans délai. »

Il serait essentiel aussi que ceux qui présentent un aliéné dussent fournir directement au médecin de l'établissement tous les renseignemens sur les causes connues ou présumées de la maladie, sur la date, les circonstances de son invasion et de ses progrès; sur les habitudes, le caractère du malade et les remèdes qui ont pu lui être administrés.

Les formalités de sortie sont les mêmes que celles des admissions, l'état des malades guéris ou non est constaté par un certificat du médecin en chef de la maison, sur le vu duquel l'autorité qui a régularisé l'admission permet la sortie. Les aliénés interdits et tous ceux qui ont été admis en vertu d'un jugement ou d'une délibération de famille ne sortent que sur l'autorisation du procureur du roi de leur domicile.

Dans le but de répondre aux besoins de la société et de faire tourner au profit des indigens et des aliénés plus particulièrement les légers bénéfices que l'administration peut attendre des pensionnaires, elle a établi plusieurs classes de pension, dont les prix semblent répondre aux besoins de chaque classe de la société.

Le prix des pensions, fixé comme il suit en 1840, a été, sur la proposition de la commission administrative et par arrêté de M. le préfet :

1° Pour les aliénés indigens du département du Loiret, conformément à la convention faite en 1837 avec le département lors de la cession d'une partie de ses bâtimens, et en considération de ce don, de 350 fr. par an;

2° Pour les malades indigens placés d'office par les autres départemens, d'Eure-et-Loir, Eure, Loir-et-Cher et Indre-et-Loire, 1 fr. 10 c. par jour ou 401 f. 50 c. par an.

3° Pour les aliénés en passage, 2 fr. par jour.

4° Pour les placemens volontaires, pour la première classe, 800 fr., et 1,200 fr. selon que la personne doit ou

non avoir un domestique particulier dont les gages et pension seront payés en sus.

La deuxième classe, 600 fr.

La troisième classe, 400 fr.

Les pensionnaires de la première classe sont placés dans le pensionnat Sabattier ; les autres rentrent dans le service des indigens admis par l'autorité départementale, sauf qu'ils fournissent en entrant un habillement complet outre celui qu'ils portent. Dans le prix des diverses pensions sont compris toute fourniture de mobilier, l'entretien et le blanchissage du linge ; pour les pensionnaires de première et deuxième classe les familles se chargent d'entretenir et de renouveler le trousseau.

La nourriture de la maison varie selon les diverses classes; saine et abondante pour tous, elle est néanmoins plus choisie dans la première ; les familles peuvent traiter avec l'administration pour les diverses modifications qu'elles désirent apporter dans le régime des malades et dans les fournitures à leur faire.

Les soins médicaux sont les mêmes pour tous sans distinction, le médecin réglant lors de sa visite quel changement l'état du malade exige.

Du service sanitaire ou médical. — Appréciant les inconvéniens de la division des pouvoirs, Esquirol, dont nous aimons toujours à nous appuyer, établit que dans une maison d'aliénés il doit y avoir un chef, rien qu'un chef, de qui tout doit ressortir. Le médecin, c'est en quelque sorte le principe de vie d'un hôpital d'aliénés ; il donne l'impulsion à tout ; il doit être investi d'une autorité à laquelle personne ne puisse se soustraire ; à sa visite il dicte ses prescriptions, assisté des surveillans ou surveillantes, chacun dans leur division ; chaque domestique est auprès de ses malades pour en rendre compte et pour répondre aux questions qui lui sont faites. Il constate l'état du malade lors de son admission, ordonne son placement ; c'est lui qui le fait passer d'une division

dans une autre ; à lui seul appartient la police médicale de la maison ; il ordonne tout ce qui est relatif au régime physique et moral des aliénés ; il détermine le degré de liberté intérieure ou extérieure dont chacun doit jouir, prescrit l'usage du gilet de force, l'isolement plus ou moins prolongé, les bains, les douches ; il indique le genre de distraction ou de travail qui convient à chaque malade, accorde des récompenses ou punit, permet les visites auprès des malades, signe les bulletins médicaux envoyés aux parens, délivre les certificats de guérison et de sortie, donne la permission aux étrangers de pénétrer dans l'établissement. (Esquirol, 126, 529, 643.)

Le médecin a la haute surveillance sur tout le service, il est consulté lorsque des changemens, des distributions ou des constructions nouvelles doivent être faites. Une sous-surveillante tient la direction des *bains*, assiste et visite les malades, surveille la température des bains, aide le médecin dans l'administration des douches.

Des infirmiers et infirmières, des gardiens et gardiennes sont répartis en nombre suffisant dans chaque service ; une sorte de costume et de livrée les fait aisément reconnaître. L'activité, la docilité, la douceur, la prévenance sont les qualités essentiellement exigées. Une religieuse préside au service général, au maintien de l'ordre, de la propreté, à la distribution des alimens, du linge et des vêtemens, constate les plaintes des malades, inspecte les infirmiers et infirmières, assiste aux visites que les parens, tuteurs ou amis font aux aliénés, afin de veiller à ce qui peut être dit ou fait sans leur nuire. Près d'elles on rencontre constamment bienveillance, charité, zèle, dévoûment, patience et douceur, toutes vertus qu'elles savent aussi développer et entretenir dans le cœur de tout ce qui les entoure ; aussi ne saurait-on donner trop d'éloges à cette partie essentielle du service. Les ecclésiastiques attachés à l'Hôpital-Général secondent le médecin dans la direction que celui-ci peut juger nécessaire, l'influence des idées

religieuses devant être parfaitement connue et modifiée chez certains aliénés. Pour les sous-surveillantes, elles président au service des infirmiers pour le balayage, les dortoirs, le changement de linge, elles accompagnent les malades conduits aux bains, à leur cellule, soit qu'on les fasse passer dans un autre quartier ou qu'enfin on leur mette le gilet de force ; elles assistent au lever et au coucher des aliénés, à la distribution des alimens dans les divisions, afin d'empêcher les abus, les soustractions et de faire manger les malades les moins dociles ; elles s'assurent si chaque malade est couché, si chaque infirmier est à son poste, si les portes sont fermées, les lumières et le feu éteints; enfin elles font une tournée la nuit dans les infirmeries et dans les quartiers des agités pour donner quelques alimens s'il en est besoin à ceux des malades qui en ont refusé ou n'ont pu en prendre dans leurs accès. Le nombre des surveillantes et infirmiers et infirmières est de 26, dans la proportion d'un pour dix malades.

Indépendamment du réglement intérieur de la maison, nous désirerions 1° que comme dans certains établissemens on leur donnât un livret sur lequel seraient inscrits leurs nom, domicile, âge, état antérieur, la date de leur entrée ; 2° une note sur leur conduite ou un certificat lors de leur sortie ; 3° une courte et simple instruction sur leurs devoirs envers les chefs et les malades. Il y serait dit que s'ils venaient à recevoir ou à se faire promettre une gratification de la part des malades, des parens ou des visiteurs, ils seraient immédiatement renvoyés ; que chaque offrande qui pourrait être faite devrait être déposée entre les mains de la surveillante en chef pour être versée dans la caisse commune ; de plus qu'aucun gardien ne peut laisser momentanément les malades à lui confiés sans en avoir prévenu la surveillante et s'être fait remplacer.

La faible rétribution accordée aux gardiens et infirmiers et surtout à nos infirmières de la division des agités étant peu susceptible d'entretenir leur zèle, ne serait-il pas pos-

sible d'augmenter leurs gages de manière à pouvoir faire une faible retenue chaque mois pour leur créer une caisse d'épargnes qu'ils retrouveraient après de longs services. Il suffirait peut-être de ce moyen ou de quelqu'autre encouragement ou prime, pour, en flattant leur amour-propre, les fixer à jamais dans un service où l'habitude de vie, la connaissance de nos malades les rendent chaque jour plus familiers à ceux-ci et dès-lors plus utiles.

Moyens hygiéniques. — Bien que notre établissement n'ait point encore reçu tout le perfectionnement qu'on peut donner à ceux de ce genre, il offre cependant aux aliénés les meilleures conditions pour le traitement et aux familles les garanties les plus rassurantes pour les soins que les malades ont droit d'exiger. Régularité, facilité du service, sollicitude de l'administration pour toutes les positions, pour toutes les fortunes, zèle et douceur des dames religieuses, grand nombre de domestiques, ordre et propreté régnant partout, bonne tenue des malades, tout en un mot est ici réuni.

Toutes les pièces sont parfaitement éclairées, bien aérées et chauffées convenablement l'hiver. La literie, entièrement neuve, se compose de couchettes en fer pour tous les dortoirs, et de lits en bois plus spécialement destinés pour les infirmeries et les dortoirs des galeux et des épileptiques; les fenêtres des cellules, solidement grillées dans les étages supérieurs, s'opposent à toute espèce d'accident. L'éclairage de nuit se fait à l'aide de lanternes placées en-dehors des dortoirs, dans lesquels elles projettent la lumière, donnant toute la clarté désirable sans vicier l'air, et sans exposer à l'incendie. Le chauffage eût réclamé un moyen plus économique et d'un effet plus général que de simples poêles; il est fâcheux que l'absence de caves ait ôté la possibilité d'établir des calorifères qui eussent porté sur tous les points une chaleur constante et uniforme.

Les cellules, assez closes, même pendant les temps rigoureux, ne laissent pas craindre un degré de froid capable

de nuire à nos malades ; d'ailleurs des boules d'eau chaude, d'épaisses couvertures les tiennent toujours à l'abri d'accidens assez communs ordinairement pendant la mauvaise saison.

Les vêtemens de nos aliénés sont l'objet de l'attention de l'administration ; autrefois on ne consacrait à ces malheureux que des vêtemens hors de service, et sous ces haillons plusieurs se croyaient dégradés, humiliés; aujourd'hui un uniforme propre a été adopté pour tous, à l'exception de ceux dont le désordre est extrême. Chaque individu dès son entrée est mis dans un état de propreté qui contraste tellement avec sa position antérieure qu'il est étonné de ce bien-être, et que bientôt à nos yeux ne tarde pas à se manifester une amélioration physique et morale ; il faut avoir vu de ces êtres arrivés au dernier degré d'abrutissement passant à cette nouvelle existence, pour se faire une idée de l'heureuse influence des soins hygiéniques dont ils ne cessent d'être entourés.

Le régime alimentaire est abondant et sain. Comme on l'a dit plus haut, il est quelques différences relatives aux classes des pensionnaires et fixées par l'administration. Les repas sont au nombre de trois, à sept heures du matin, à midi et à quatre heures du soir ; on les multiplie pour les agités, qui souvent sont épuisés, fatigués et rendus plus exigeans par l'excès de leur activité ou des privations prolongées. Dans toutes les divisions les repas ont lieu à table et en commun. Les malades conservent ainsi ou prennent une certaine habitude d'ordre qui trouve des imitateurs même chez les agités. Ne laissant aux plus turbulens que des vases de bois comme moins fragiles et s'accommodant mieux à leurs habitudes désordonnées, nous mettons à la disposition des autres de la vaisselle ordinaire, tous les instrumens appropriés au service de la table, tels que fourchettes, couteaux, etc., sans que jamais il y ait eu lieu d'en craindre le mauvais emploi.

Classement. — « Le classement régulier des aliénés doit

avoir sur leur traitement une telle influence, que, sans la possibilité d'en effectuer un d'une manière convenable, rien d'utile n'est praticable, aucun résultat avantageux ne peut être espéré. (Ferrus.) »

Sous ce point de vue l'établissement d'Orléans laisse peu à désirer; la disposition générale des bâtimens, le nombre des divisions, rendent les communications faciles tout en permettant les isolemens.

Nos premiers efforts se sont dirigés vers un classement qu'il a fallu cependant assujettir à certaines dispositions locales; il a été fixé d'après l'intensité ou la nature du délire; car il nous a semblé de la plus haute importance qu'un aliéné, par l'importunité de son exaltation, ne pût troubler le repos de toute une division inoffensive et paisible, exciter la colère, l'agitation d'un monomaniaque ordinairement calme; aussi avons-nous dû comprendre dans la division des agités des manies aiguës et chroniques, quelques épileptiques furieux, des idiots difficiles, quelques cas même de démence avec exaltation maniaque, tout ce qui porte en un mot le cachet du désordre et de l'excitation.

Les cellules reçoivent le plus grand nombre de ces malades qui nous sont envoyés des départemens voisins comme les plus incommodes. L'état de chronicité et d'incurabilité de leurs affections en fait une sorte de dépôt à vie. Leur nombre croissant a engagé l'administration à conserver ce qu'elle avait de cellules, bien que ce système ait pu trouver de l'opposition de la part de grandes autorités; mais l'expérience ici a dû faire loi. Si dans cette division quelques cas de manie aiguë se rencontrent, ce n'est que momentanément, car dès qu'on le peut ces sujets passent dans une autre division.

Les dortoirs du premier étage de cette division sont occupés, l'un par quelques épileptiques, l'autre par des malades peu agités, calmes la nuit, et chez lesquels encore un peu d'ordre et les remontrances se font comprendre. L'in-

firmerie et un dortoir au rez-de-chaussée sont destinés à des incurables qu'il faut maintenir couchés ou qui se trouvent atteints d'affections accidentelles autres que leur délire, ou dans un état de malpropreté habituelle dépendant de leurs infirmités. La nécessité de placer dans un local entièrement séparé les épileptiques et les idiots, qui occupent actuellement une section isolée, rend indispensable la création de cette nouvelle section dans notre service d'aliénés.

Une seconde division comprend particulièrement les malades nouvellement entrés, dont l'état mental, encore incertain, a besoin d'être constaté; ceux dont la séquestration est quelquefois nécessaire par l'habitude qu'ils ont de parler, de chanter, de se lever pendant la nuit et de troubler les dortoirs, ceux qui par leur caractère difficile, irascible et bizarre ou par certaines habitudes de désordre et de malpropreté se rendent incommodes à leurs voisins. Une infirmerie est destinée pour les maladies accidentelles de cette division.

La troisième division est la plus importante et la plus nombreuse; elle comprend tous ceux dont les préoccupations exclusives, passagères ou permanentes peuvent subir quelques modifications. Le contact de la société et la vie commune de jour et de nuit sont pour eux de la plus grande importance, aussi ne négligeons-nous rien pour rendre toute communication facile entre tant de nuances de délire; quand le mélancolique, absorbé dans ses pénibles réflexions, se trouve placé près du monomaniaque aux idées riantes et légères, ce voisinage ne peut être que favorable par les émotions bien différentes qu'il excite; la commisération pour ses semblables entre alors dans le cœur le plus froid, le plus égoïste; à l'insouciance, à l'apathie la plus prononcée succèdent le retour des facultés affectives, le réveil des sentimens les plus précieux, retour et réveil heureux qui souvent annoncent ceux de la raison. Dans cette division déjà règnent aussi l'ordre, la bonne tenue, le travail.

C'est dans une quatrième et dernière division que se trouvent classés nos convalescens et nos pensionnaires, dont le délire rare et calme ne peut nuire en rien à ceux qui les entourent; quelques personnes par leur âge réclament de plus grandes attentions, des prévenances continuelles; pour ces derniers un dortoir est établi pour plus de commodité au rez-de-chaussée. Placés dans les conditions les plus douces, la prolongation du séjour ici s'oublie aisément, permet toutes les habitudes et rappelle toutes les règles de la vie dans laquelle on doit bientôt rentrer. Cette retraite n'est plus un hôpital, mais un asile, une maison de santé destinée à corroborer les meilleures tendances de l'esprit et du cœur, et retient cependant encore les écarts d'une imagination trop vive ou trop facile à s'exalter.

Dans tout cet ensemble d'affections mentales, nous croyons avoir établi le classement le plus favorable à nos malades d'après une connaissance particulière de chacun d'eux. Si nous n'avons désigné ou plutôt flétri aucune de nos sections du nom d'*incurables*, c'est que tous ont également droit à nos soins et à une direction d'autant plus opiniâtre de notre part que la maladie a paru plus rebelle; il nous semble que les distinctions en *cours de traitement*, *cours d'incurables* sont toujours déplacées et ne servent qu'à perpétuer les fâcheux préjugés toujours émis sur les maladies mentales, pour lesquelles, même dans l'état le plus avancé et le plus grave, il y a quelque chose à espérer, quelque chose à faire, notre propre expérience nous ayant conduit à des résultats assez satisfaisans pour éloigner de nous les distinctions dont le nom est aussi décourageant pour la science qu'affligeant pour l'humanité.

Travail. — Nous avons apporté toute notre attention à ce que nos malades pussent trouver dans la maison des occupations nombreuses et variées; partout vous les rencontrez occupés des soins généraux du service, des soins d'entretien et de propreté dans l'établissement. Un très-grand nombre se livrent à des travaux d'aiguille, à l'entretien du

linge et des vêtemens des aliénés, des pauvres de la maison et des jeunes enfans; les trousseaux de ceux placés en nourrice se font par leurs mains (1). Cette activité croissante nous a engagé à réclamer de l'administration de favoriser quelques industries utiles ou professions faciles pour les femmes, dont les moins habiles nettoient de la laine, lavent, sèchent, portent le linge; cette activité se fait remarquer dans chacune de nos divisions, même chez les plus agitées, où nous rencontrons encore quelques travaux manuels.

Le produit du travail est affecté partie pour l'Hôpital-Général, partie pour améliorer le sort de nos malades, et flatter quelquefois leur amour-propre par une mise plus soignée. La consommation énorme du tabac satisfait la sensualité plus exigeante d'un grand nombre; il est même pour beaucoup le seul ou le plus impérieux des besoins de la vie. La dépense du tabac est de 8 kilogrammes par mois; l'administration en paie la moitié.

Les bonnes dispositions reçoivent des encouragemens qui quelquefois ne manquent point d'agir même sur les sujets qui d'abord se trouvaient le plus mal disposés.

Jusqu'à présent la condition générale de nos malades a semblé devoir nous borner à un travail manuel; on sent parfaitement que les habitudes de nos individus doivent amener des modifications dans leurs occupations journalières. Il serait à désirer que des ateliers fussent disposés à quelque distance des réfectoires. Les vastes cours, les jardins, les promenoirs permettent aisément pendant la belle saison aux groupes des travailleuses de se disséminer sur différens

(1) Nous ne saurions mieux donner une idée de l'activité de nos travailleuses, qu'en mettant sous les yeux du lecteur un aperçu du travail pendant les six derniers mois, du 1er mars au 31 août 1842. Il comprend en travaux d'aiguille 11,570 pièces, savoir : 5,493 pièces confectionnées par les plus habiles, chemises, robes, bonnets, serre-têtes, tabliers, brassières, draps, rideaux, taies d'oreillers, vestes, gilets, blouses brodées, pantalons, etc., 6,077 pièces de raccommodage desdits vêtemens, dont 1,451 paires de bas garnies et raccommodées; enfin 3,500 kilogrammes de laine épluchés par les moins aptes.

points; l'hiver nous prive de ces avantages, les réfectoires se prêtent mal à nos travaux.

Un célèbre praticien, le docteur Ferrus, a écrit que les moyens les plus propres à seconder les efforts du médecin et à favoriser les guérisons, étaient d'employer les aliénés à des travaux manuels, car les fatigues du corps calment les imaginations exaltées et enlèvent à des préoccupations fâcheuses. D'après cette vérité bien reconnue, l'administration des hospices de Paris a confié à ses aliénés de Bicêtre la ferme de Sainte-Anne. Il est résulté de là 1° du bien-être pour les malades; 2° des avantages réels, puisque la même ferme qui en 1833 produisait 1,200 fr. de revenu, dépassait 40,000 fr. en 1838. La prévoyante sollicitude de MM. les administrateurs d'Orléans n'a pu perdre de vue de pareils exemples; elle vient d'annexer à l'établissement un enclos de dix hectares dont la culture est confiée aux aliénés.

Pour nous, et pour obtenir plus, nous essayons d'encouragemens, de récompenses et de distractions hors de la maison. Des promenades sont fréquemment dirigées vers les points les plus attrayans, les plus pittoresques des environs; l'ordre, la tenue remarquable qui s'observent, la docilité extrême ne cessent d'étonner les personnes qui conduisent nos fous comme celles qui les rencontrent. A l'intérieur, nous accordons quelque chose aux désirs de nos malades; changer leurs rapports en les faisant passer dans une autre division, établir leurs correspondances avec leurs familles, éveiller même leur coquetterie, contribue pour beaucoup, comme moyen d'émulation, à améliorer leur position; il en est de même pour les visites de parens, d'amis ou d'étrangers, qui, bien ménagées, ont souvent l'influence la plus favorable. L'exercice du culte est permis à un grand nombre; la réserve de leur conduite, le discernement qu'ils apportent dans les pratiques religieuses, nous déterminent toujours, à titre de récompenses, à accorder avec confiance cette douce faveur, obligé que nous sommes de l'interdire dans certaines dispositions mentales susceptibles de s'en aggraver.

Ces premières et importantes conditions hygiéniques et morales satisfaites, d'autres soins viennent encore entourer nos malades. A ce qui précède se lient les prévenances, les attentions minutieuses de tout le personnel de la maison; la direction des aliénés doit être basée sur la douceur unie à la fermeté de caractère, au calme de l'esprit, qui seul en impose à l'homme privé de raison comme à l'enfant. Il faut donc savoir donner à leurs idées, à leurs habitudes une nouvelle direction, une nouvelle éducation, obtenir leur confiance, solliciter de douces émotions, des sentimens affectueux par une bienveillante sollicitude toujours ingénieuse quand il s'agit de guérir et de soulager; à l'irritabilité, opposer la douceur, la patience, quelquefois la flatterie; à l'opiniâtreté, aux impulsions violentes, le raisonnement, la fermeté. Quant à la répression prompte, indispensable quelquefois, elle se borne à la réclusion, à la camisole ou gilet de force, au bain prolongé, à la douche, moyens énergiques et puissans dont on a long-temps méconnu le bon emploi. Nous ne croyons pas devoir énoncer à quels autres modes de traitemens on peut encore recourir, nous dépasserions les bornes que nous nous sommes imposées.

Dans toutes les impulsions à donner, vous voyez, Messieurs, que l'autorité du médecin doit être sans limite, comme l'ont partout répété et prouvé Pinel, Esquirol et Ferrus. Rien ne ressemble ici au service médical de tout autre hospice, car tout est employé comme moyen thérapeutique; nous ne saurions donc trop exiger de renseignemens qui pussent nous faire connaître la position des malades à nous envoyés et nous guider dans la marche à suivre; par là au moins nous rendrait-on plus facile un ordre de recherches important, objet de tous nos soins, sans l'aide duquel la science ne peut marcher; je veux parler de la *statistique*. Quelques chiffres, bien qu'incomplets, vont ici trouver place.

La population de l'asile se compose d'aliénés de différens

départemens, et particulièrement de ceux qui, par l'ancienneté, l'intensité, la complication de l'affection et son incurabilité bien reconnue, sont devenus à charge à leur famille ou inquiétans pour la société et la tranquillité publique; aussi comptons-nous dans notre service particulièrement des indigens affectés de manie et monomanie chroniques, des démens, des idiots, des épileptiques, tous dans les conditions les plus défavorables au chiffre des guérisons. Nous allons cependant établir les principales bases.

Statistique. — Au 31 décembre 1837 la population des aliénés était de 14 hommes et de 28 femmes; ce chiffre s'augmenta progressivement. Il s'élevait au 1er janvier 1843 à 643 pour les deux sexes, savoir : 294 hommes et 349 femmes répartis de la manière suivante pour les différens départemens :

Loiret	272
Eure-et-Loir	155
Loir-et-Cher	64
Indre-et-Loire	12
Eure	47
Placemens volontaires de différens départemens	53
	643

2° *Ages des aliénés lors de l'admission.*

	Division des hommes.	Division des femmes.
de 8 à 10 ans	2	»
de 10 à 15	10	3
de 15 à 20	19	15
de 20 à 25	30	24
de 25 à 30	32	32
de 30 à 35	36	33
de 35 à 40	41	54
de 40 à 45	48	51
A reporter	218	212

	Division des hommes	Division des femmes.
Report.	218	212
de 45 à 50	26	39
de 50 à 55	22	34
de 55 à 60	9	24
de 60 à 65	9	16
de 65 à 70	3	8
de 70 à 75	5	11
de 75 à 80	1	3
de 80 à 85	1	2
	294	349

On déduira de ce tableau la confirmation de ce fait connu déjà, savoir : que la folie n'est pas en rapport avec les progrès de l'âge, et que d'après sa fréquence elle suit la loi que voici : Chez les femmes, plus de cas de folie de 35 à 45. De 45 à 55 et de 25 à 35 diminution, puis décroissance rapide. Chez les hommes, elle suit à peu près le même ordre, bien qu'elle soit reconnue plus fréquente de 25 à 30 et que chez eux la folie semble plus hâtive ; mais pour tirer de ces données quelques conséquences rigoureuses, on doit bien le penser, il faudrait comparer le nombre des fous à la population de chaque âge et de chaque sexe. Nous renvoyons pour cet intéressant travail aux tables d'Esquirol ; on lit en son *Traité des maladies mentales :*

« Or, il y a moins de fous de vingt à trente ans, comparativement à la population de cette époque de la vie ; il y en a plus de trente à quarante, quoique la population ait déjà diminué. De quarante à quarante-cinq le nombre des fous est augmenté en raison de la diminution de la population ; il en est de même de quarante-cinq à cinquante, de cinquante à cinquante-cinq ; enfin de soixante-dix à soixante-quinze et quatre-vingts ans, le nombre des aliénés relatif à la population est énorme ; c'est l'âge de la démence. »

3° *Admissions relatives à l'état civil.*

Hommes.		Femmes.	
Célibataires	194	Célibataires	205
Mariés	84	Mariées	95
Veufs	16	Veuves	49
	294		349

Il suit de là que pour les deux sexes la population des célibataires est énorme et s'élève à près de la moitié des admissions. Ce résultat, si différent de l'état du mariage, déjà notable pour les hommes, s'explique chez eux jusqu'à un certain point par la chaleur, l'effervescence, l'emportement de la jeunesse, l'orage des grandes passions, les fatigues de corps et d'esprit. Chez les femmes, il doit nécessairement ne pas provenir des mêmes conditions; remarquables, elles, par leur modération dans tous les élans de la vie, par des passions mieux contenues, à moins que le défaut ou l'absence d'élémens que rien n'accuse ou ne fait supposer, surtout chez les femmes de la campagne, ne sollicitent ou ne préparent les mêmes désordres!

En recherchant dans les professions d'autre cause prédisposante, on n'arrive à rien de plus positif. Il faudrait en effet, pour apprécier l'influence des professions sur le développement de la folie, les comparer au nombre des individus qui les exercent, et cela nous paraît impossible. Ce que nous savons, c'est que dans les diverses catégories où la vie se trouve tout différemment employée, soit par l'excès ou le défaut d'activité du corps, des proportions à peu près égales s'observent.

4° Professions.

	Hommes.	Femmes.
Domestiques, journalières, femmes de ménage	45	75
Cultivateurs, vignerons, jardiniers	58	34
Couturières, ouvrières en linge	»	56
Propriétaires et rentiers	10	20
Cordonniers	10	20
Ex-militaires	8	»
Menuisiers	8	»
Tailleurs	6	»
Instituteurs	3	2
Religieuses	»	4
Professions isolées	60	»
Sans profession ou professions inconnues	94	155
	294	349

L'examen des causes présumées de l'aliénation mentale nous devient encore plus difficile; les renseignemens les plus précieux tant sur l'époque d'invasion que sur les causes qui ont préparé ou provoqué la maladie nous manquent. La négligence des familles à ce sujet est extrême, et pour les gens de la campagne, rien n'égale leur insouciance, aussi ne cessons-nous de réclamer encore ici des autorités, des familles et des médecins les renseignemens qui seuls peuvent éclairer notre marche. Bien qu'il répugne de déclarer que l'hérédité, des excès, certaines passions ou maladies antérieures ont pu prédisposer à l'affection ou la faire naître, il faut cependant savoir dire à nous seuls la vérité quand elle nous est si utile et qu'elle peut faire éviter bien des tâtonnemens et la perte d'un temps précieux.

Voici le tableau d'un certain nombre de causes que nous avons cru devoir admettre chez nos malades.

5o *Causes présumées de la folie.*

CAUSES PHYSIQUES.

	Hommes.	Femmes.
Hérédité	16	20
Suite de couches	»	9
Abus de vin et liqueurs	24	10
Libertinage	12	6
Coups sur la tête	2	2
Syphilis ou abus du mercure	4	1
CAUSES MORALES.		
Chagrins domestiques, contrariétés	30	57
Misère, revers de fortune	34	28
Amour contrarié	5	12
Frayeur	5	13
Dévotion exaltée, scrupules religieux	6	25
Lecture, idées superstitieuses	5	14
Jalousie	5	5
Amour d'argent, ambition	15	9
Causes inconnues	131	158
TOTAUX.	294	349

En réunissant les causes physiques aux causes morales, près de la moitié reste cependant inconnue; beaucoup, il est vrai, sont insaisissables, mais il en est plus encore de cachées volontairement, ainsi l'hérédité qui est une des plus fréquentes, etc. Un fait essentiel à constater ici est la prééminence des causes morales sur les causes physiques; cette influence a toujours été reconnue plus particulièrement chez les femmes; faisant la part du rôle qu'elles jouent dans le monde, nous ne saurions en être étonné. Cette observation a été faite par tous les médecins des maisons d'aliénés; les conditions sociales peut-être amènent-elles quelques variations à ce sujet.

6° *Admissions relatives aux espèces de folies.*

ANNÉES.	1837.		1838.		1839.		1840.		1841.		1842.		TOTAUX.
	h.	f.	h.	f.	h.	f.	h.	f.	h.	f.	h.	f.	
Monomanie	2	15	4	18	9	29	10	39	8	33	3	24	189
Manie	2	4	6	6	22	3	17	7	24	2	27	6	126
Démence	4	3	8	7	12	12	13	22	13	8	11	13	128
Idiotie	2	4	2	6	13	7	14	12	11	9	10	10	101
Epilepsie	3	2	1	4	9	3	6	9	7	8	3	8	63
Non aliénés	»	»	»	2	9	3	4	5	4	5	»	6	38
TOTAUX	14	28	21	38	74	57	64	94	67	65	54	67	643
	42		59		131		158		132		121		

La monomanie se présente ici dans une proportion énorme, comparée aux autres espèces de délire. Nous devons prévenir que sans nous attacher exclusivement au sens précis qu'on doit apporter à cette désignation, nous avons dû comprendre dans cette première catégorie quelquefois des délires généraux, de ces incohérences qui pourraient faire une catégorie à part, mais qui se rattachent cependant plus particulièrement à des malades sous l'influence d'une idée ou d'une série d'idées fixes; beaucoup de monomanies chroniques sont dans ce cas. La monomanie, dans son véritable sens médical et étymologique, est assez rare (nous renvoyons cette question à d'autres examens). La démence marche après la monomanie; elle devient commune dans les années 1839 et 1840, époques auxquelles l'accroissement de notre population s'augmente des envois faits par différens départemens, et qui se composent particulièrement d'aliénés chroniques, infirmes, paralytiques, idiots, épileptiques, tous adressés en désespoir de cause et comme absolument incurables, mais dont, nous l'avons dit, notre zèle n'a pas cru devoir désespérer.

Des sorties, guérisons, améliorations et décès.

Le nombre des sorties par guérison ou dans un état d'amélioration extrêmement voisin de la guérison pour quel-

ques cas d'affections chroniques ou en récidive, a été de 179 pour 643 aliénés proprement dits (monomaniaques, maniaques et déments), en comprenant ceux désignés comme non aliénés ou cas douteux, car nous n'avons pas voulu porter comme vraiment aliénés des individus jugés tels avant leur entrée et qui depuis n'ont présenté aucun désordre notable; nous devons faire observer que le bien-être que ne tardent pas à éprouver ordinairement quelques malades efface à jamais les premières traces ou désordres réels d'une affection toute récente, au point de faire douter si la maladie a existé, et dans cette dernière hypothèse, nous devons réellement admettre 179 guérisons. Il est à remarquer que la démence nous en fournit deux cas, exemples assez rares dans cette espèce de délire; on sait que la démence ne guérit presque jamais.

7° Sorties dans chaque espèce de folie.

Années.	1838.		1839.		1840.		1841.		1842.		Totaux.
	h.	f.	h.	f.	h.	f.	h	f.	h.	f.	
Monomanie	1	7	3	10	4	9	2	16	2	14	68
Manie	3	5	7	3	10	5	14	6	10	2	65
Epilepsie	1	»	3	»	3	»	1	»	1	»	9
Démence	»	1	»	2	»	1	»	»	»	»	4
Idiotie	1	»	1	»	2	1	5	2	4	»	16
Non aliénés	»	2	2	2	»	4	»	3	»	4	17
Totaux	6	15	16	17	19	20	22	27	17	20	179
	21		33		39		49		37		

Enfin, Messieurs, nous ne pouvons passer sous silence la partie la plus affligeante de tout ce relevé: la mortalité n'a épargné aucun genre d'affections. Elle s'est montrée plus grande chez les malades atteints de démence, chez les épileptiques et les idiots. Trois décès ont eu lieu chez des malades non aliénés, affectés d'un délire aigu et fébrile, suite d'une inflammation du cerveau et de ses membranes. L'etat fâcheux de ces malades dès leur entrée ne nous a point permis d'éviter cette addition au chiffre de la mortalité.

8° *Décès dans chaque espèce de folie.*

Années.	1838.		1839.		1840.		1841.		1842.		Totaux.
	h.	f.	h.	f.	h.	f.	h.	f.	h.	f.	
Monomanie	»	1	1	3	2	4	2	5	»	6	24
Manie	2	2	3	1	4	1	»	2	7	3	25
Démence	2	3	2	1	11	5	6	10	11	12	64
Idiotie	1	»	3	»	9	4	6	3	5	6	28
Epilepsie	2	»	1	»	2	5	1	1	5	6	23
Non aliénés	»	»	»	2	»	1	»	»	»	1	4
Totaux	7	6	11	7	21	20	15	21	27	33	168
	13		18		41		36		60		

Un des faits notables relatifs à la mortalité s'applique particulièrement à l'âge des individus. L'époque qui semble la plus funeste est celle de trente à cinquante ans pour les hommes, et de trente-cinq à soixante-cinq pour les femmes. On sait que généralement l'âge de cinquante à soixante-cinq est le plus commun pour la démence, bien qu'il ne nous fournisse pas le plus grand nombre d'aliénés. En somme, la démence semble toujours être, relativement aux autres variétés de délires, celle qui donne le plus de décès. Elle est en effet le terme fâcheux et presque irrémédiable de toutes les aliénations, se compliquant souvent de paralysie qui hâte encore la fin de nos malades; viennent ensuite la monomanie, l'idiotie et l'épilepsie.

9° *Ages des aliénés lorsqu'ils ont succombé.*

	Hommes.	Femmes.
de 10 à 15 ans	2	»
de 15 à 20	1	»
de 20 à 25	5	2
de 25 à 30	3	6
de 30 à 35	9	5
de 35 à 40	11	12
A reporter	31	25

	Hommes.	Femmes.
Report.	31	25
de 40 à 45	11	9
de 45 à 50	8	9
de 50 à 55	6	11
de 55 à 60	3	9
de 60 à 65	5	11
de 65 à 70	4	3
de 70 à 75	3	5
de 75 à 80	1	1
de 85 à 90	4	1
TOTAL	81	87

Nous noterons ici quelques-unes des maladies ou des altérations considérées comme causes probables de la mort :

	Hommes.	Femmes.
Congestion cérébrale. . . .	7	9
Encéphalite	8	7
Méningite	1	5
Hémorrhagie méningée . . .	»	1
Hémorrhagie cérébrale . . .	3	1
Cancer du cerveau	»	1
Tubercules du cerveau . . .	»	1
Phthisie pulmonairé . . .	3	10
Pneumonie	4	4
Pleurésie	2	3
Gangrène du poumon . . .	»	1
Engouement pulmonaire . .	»	1
Emphysème pulmonaire . .	»	1
Hémophthisie	»	1
Hypertrophie du cœur . . .	»	1
Entero-colite	8	21
Gastro-entérite	2	5
Gastro-hépatite	»	4
A reporter.	38	75

	Hommes.	Femmes.
Report	38	75
Hépatite	»	1
Hématémèse	1	»
Dysenterie.	1	»
Ascite	1	1
Variole.	1	»
Fièvre typhoïde	1	1
Marasme, épuisement sénile .	18	10
Causes de décès non indiquées.	17	»
Totaux	80	87

Au 1er janvier 1843 il restait à l'asile 315 aliénés des deux sexes, 150 hommes et 165 femmes, savoir : du Loiret, 107; d'Eure-et-Loir, 105; de Loir-et-Cher, 39; de l'Eure, 37; d'Indre-et-Loire, 18; et 19 pensionnaires de différens départemens (1).

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT;

Par M. le docteur Jallon.

Séance du 17 juin 1843.

Messieurs,

Le but du travail de M. le docteur Payen est de faire connaître dans ses plus petits détails le nouvel hospice des aliénés, fondé en notre ville en 1826.

Avant de se livrer à cette topographie, l'auteur jette un

(1) Un délai s'étant écoulé entre la lecture et l'impression de cette notice, on ne devra pas s'étonner de rencontrer aujourd'hui à l'état de réalité une partie des améliorations par nous souhaitées. Nous remettons à une époque plus éloignée la partie essentiellement médicale de nos recherches.

coup-d'œil sur le triste sort des aliénés, sur l'état d'abandon où gisaient antérieurement ces victimes de la plus déplorable infirmité. Il les montre enfermés dans des espèces de cachots infects, croupissant dans la fange, assimilés aux bêtes fauves.

En 1632, l'hôpital Saint-Louis, appelé le Grand-Sanitas, situé faubourg Madeleine, servant aujourd'hui à une fabrique de poterie, reçut des mendians et des fous.

En 1675 les aliénés furent transférés à l'Hôpital-Général dans un bâtiment qui conserve encore le nom de Sanitas. Il se composait de trente loges. M. Payen donne la plus exacte description de ce séjour dégoûtant où ces mlheureux, couverts de haillons, n'avaient pour se garantir du froid que des lambeaux de couvertures, couchant sur de la paille pourrie par leurs déjections et rarement renouvelée., ne recevant qu'une nourriture grossière qui leur était jetée à certaines heures.

On n'appelait pour eux un médecin que lorsqu'ils étaient atteints d'une maladie étrangère à leur folie. Les visites qui leur venaient du dehors étaient celles d'une insultante curiosité et non de la pitié. L'autorité devrait bien interdire de pareilles visites.

A ce pénible et trop fidèle tableau succède la topographie de la nouvelle maison des aliénés ; notre collègue n'a rien oublié dans l'exposé du plan, des distributions et du matériel de ce précieux établissement. Il a relaté avec soin tout ce qui concerne le service administratif et médical, les lois et ordonnances qui les régissent. En parlant des attributions des médecins, M. Payen s'exprime ainsi :

« Appréciant parfaitement tous les inconvéniens de la « division des pouvoirs, Esquirol, dont nous aimons tou- « jours à citer les principes, établit que dans une maison « d'aliénés il doit y avoir un chef, rien qu'un chef, de « qui tout doit ressortir. Le médecin doit être en quelque « sorte le principe de vie d'un hôpital d'aliénés, » etc.

	Hommes.	Femmes.
Report	38	75
Hépatite	»	1
Hématémèse	1	»
Dysenterie.	1	»
Ascite	1	1
Variole.	1	»
Fièvre typhoïde	1	1
Marasme, épuisement sénile .	18	10
Causes de décès non indiquées.	17	»
TOTAUX	80	87

Au 1er janvier 1843 il restait à l'asile 315 aliénés des deux sexes, 150 hommes et 165 femmes, savoir : du Loiret, 107 ; d'Eure-et-Loir, 105 ; de Loir-et-Cher, 39 ; de l'Eure, 37 ; d'Indre-et-Loire, 18 ; et 19 pensionnaires de différens départemens (1).

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT ;

Par M. le docteur JALLON.

Séance du 17 *juin* 1843.

MESSIEURS,

Le but du travail de M. le docteur Payen est de faire connaître dans ses plus petits détails le nouvel hospice des aliénés, fondé en notre ville en 1826.

Avant de se livrer à cette topographie, l'auteur jette un

(1) Un délai s'étant écoulé entre la lecture et l'impression de cette notice, on ne devra pas s'étonner de rencontrer aujourd'hui à l'état de réalité une partie des améliorations par nous souhaitées. Nous remettons à une époque plus éloignée la partie essentiellement médicale de nos recherches.

coup-d'œil sur le triste sort des aliénés, sur l'état d'abandon où gisaient antérieurement ces victimes de la plus déplorable infirmité. Il les montre enfermés dans des espèces de cachots infects, croupissant dans la fange, assimilés aux bêtes fauves.

En 1632, l'hôpital Saint-Louis, appelé le Grand-Sanitas, situé faubourg Madeleine, servant aujourd'hui à une fabrique de poterie, reçut des mendians et des fous.

En 1675 les aliénés furent transférés à l'Hôpital-Général dans un bâtiment qui conserve encore le nom de Sanitas. Il se composait de trente loges. M. Payen donne la plus exacte description de ce séjour dégoûtant où ces mlheureux, couverts de haillons, n'avaient pour se garantir du froid que des lambeaux de couvertures, couchant sur de la paille pourrie par leurs déjections et rarement renouvelée., ne recevant qu'une nourriture grossière qui leur était jetée à certaines heures.

On n'appelait pour eux un médecin que lorsqu'ils étaient atteints d'une maladie étrangère à leur folie. Les visites qui leur venaient du dehors étaient celles d'une insultante curiosité et non de la pitié. L'autorité devrait bien interdire de pareilles visites.

A ce pénible et trop fidèle tableau succède la topographie de la nouvelle maison des aliénés ; notre collègue n'a rien oublié dans l'exposé du plan, des distributions et du matériel de ce précieux établissement. Il a relaté avec soin tout ce qui concerne le service administratif et médical, les lois et ordonnances qui les régissent. En parlant des attributions des médecins, M. Payen s'exprime ainsi :

« Appréciant parfaitement tous les inconvéniens de la « division des pouvoirs, Esquirol, dont nous aimons tou- « jours à citer les principes, établit que dans une maison « d'aliénés il doit y avoir un chef, rien qu'un chef, de « qui tout doit ressortir. Le médecin doit être en quelque « sorte le principe de vie d'un hôpital d'aliénés, » etc.

Il est bien permis, Messieurs, de ne pas partager cette opinion, et il ne serait pas difficile de prouver que dans un établissement d'aliénés la division du service médical entre plusieurs médecins indépendans les uns des autres présente des avantages qu'on n'obtient pas lorsqu'il est confié à un seul. En effet il s'établit alors une noble rivalité qui tourne au profit de la science et des malades, et lorsque l'opinion des hommes instruits est loin d'être unanime sur le traitement de la folie, des vues différentes, mais également philosophiques, ne sont pas à dédaigner.

Je ne suivrai pas l'auteur du mémoire dans ce qu'il relate du personnel de l'établissement, des règles hygiéniques auxquelles les aliénés sont assujettis. Ces faits ne sont pas plus susceptibles d'analyse que la description de l'état des lieux.

Je ferai seulement observer que cette première partie du mémoire se termine par la demande d'un plus grand nombre de baignoires et par celle d'une pompe à vapeur pour alimenter les réservoirs nécessaires à l'établissement, le manque d'eau s'étant fait sentir plusieurs fois. Elle exprime aussi le vœu qu'il soit fait aux environs de la ville acquisition d'un vaste enclos où les aliénés seraient occupés à l'agriculture et au jardinage. Ce vœu, déjà réalisé dans la capitale et dans plusieurs grandes villes, vient de l'être à Orléans, grâce au zèle, et, disons-le, au désintéressement de l'administration des hospices; car deux de ses membres, avant la sanction que le conseil municipal s'est hâté de donner, avaient assuré cette acquisition en en garantissant le prix sous leur responsabilité personnelle.

Ces grandes améliorations, faites à la condition des aliénés, M. Payen les attribue en général à la philantropie moderne. Je crois, Messieurs, que c'est par trop louer le présent aux dépens du passé. Avant la fondation des nouveaux établissemens destinés aux aliénés, fondation qui remonte à deux cents ans environ, car Charenton fut créé en 1642, la charité n'était pas moins ardente que de nos

jours. J'en atteste ces riches et nombreuses dotations faites aux hospices, ces hôpitaux fondés par la seule libéralité de simples particuliers.

Aujourd'hui, Messieurs, la philanthropie ne manque pas d'organes et d'apôtres, pleins d'enthousiasme sans doute, mais qui reçoivent plus qu'ils ne donnent. Voyez en effet toutes ces places d'inspecteurs, de sous-inspecteurs, d'inspecteurs-adjoints des hôpitaux, des prisons, des bagnes, des bureaux de bienfaisance et même des salles d'asile, dont on récompense leur apostolat.

C'est à la connaissance plus profonde de la science de l'homme, à l'abandon de beaucoup de préjugés en psycologie et aux progrès de la civilisation qu'il faut en faire honneur.

On regardait jadis les fous comme frappés de la malédiction de Dieu. On ne les soumettait à aucun traitement, dans la persuasion que leur âme s'était séparée de leurs corps et qu'on ne pouvait la leur rendre.

Des notions plus saines de l'union intime du physique et du moral n'ont pas permis de considérer les désordres de l'intelligence autrement que les lésions des autres fonctions; alors l'aliénation mentale a reçu des soins aussi empressés et aussi méthodiques que les diverses maladies qui affectent l'espèce humaine. Enfin la civilisation dans sa marche progressive, prodiguant le luxe dans la construction des édifices publics et même des habitations particulières, répandant les aisances de la vie dans toutes les classes de la société, ne pouvait abandonner à leurs incommodes distributions et à leur insalubrité, les maisons de bienfaisance et les infortunés qu'elles contenaient à un état d'abjection et de misère.

La seconde partie du mémoire de M. Payen est, comme il le dit lui-même, un essai de statistique. Elle se compose de dix tableaux et des réflexions qui en découlent. Notre collègue a eu raison de prendre les modèles de ces tableaux dans les œuvres du savant Esquirol. Il les a remplis con-

scieucieusement avec les élémens fournis pendant les années 1837, 38, 39, 41 et 42.

Il résulte du premier tableau que le nombre des malades admis comme fous, imbéciles et épileptiques, jusqu'au 31 décembre 1837, n'était que de 42; que ce nombre augmenta progressivement, et que le total des admissions s'élevait au 1er janvier 1843 à 643.

C'est sur ce nombre de 643 que les tableaux suivans ont été établis dans l'ordre que voici :

Premier tableau, admission par département.

Deuxième tableau, fréquence de la folie comparée aux âges.

Troisième tableau, admissions comparées à l'état civil.

Ce tableau présente :

	Hommes.	Femmes.	Totaux.
Célibataires . .	194	205	399
Mariés	84	95	179
Veufs et veuves. .	16	49	65

Il prouve que le célibat ne convient point, et que c'est dans le veuvage que la folie fait moins de victimes.

Le quatrième est relatif aux professions.

Le cinquième aux causes physiques et morales.

Le sixième aux différentes espèces de folie.

Le septième constate les sorties dans chaque espèce de folie.

Le huitième les décès dans chaque espèce de folie.

Le neuvième a pour objet les décès relativement aux âges et les causes probables de la mort.

Enfin le dernier donne le nombre des malades qui au 1er janvier 1843 restaient à l'hospice, soit dans les dortoirs, soit dans les loges; il était de 315.

Ces tableaux, dont je n'ai fait qu'indiquer les titres, ne sont pas sans mérite. Ils ont exigé du travail et du zèle. Certes ils laissent quelque chose à désirer; mais il en sera toujours ainsi de la statistique en médecine; elle ne peut arriver à une exactitude mathématique, parce qu'elle s'établit sur des données variables de leur nature et sur des

faits dont l'appréciation est un peu subordonnée à l'intelligence, aux préventions et à la bonne foi des observateurs. Elle n'en est pas moins nécessaire à l'étude et au perfectionnement de l'art de guérir.

Le mémoire de M. le docteur Payen a peu d'importance médicale, puisqu'il ne dit rien du traitement des aliénés; mais il fournira d'utiles instructions aux villes qui voudront fonder des maisons d'aliénés, car il fait très-bien connaître un établissement destiné à recevoir des départemens voisins et même de toute la France les victimes d'une maladie qui enlève à l'homme le plus précieux de ses attributs, l'intelligence.

SUR LES INSTITUTS AGRICOLES, ET SPÉCIALEMENT SUR CELUI DE GRIGNON;

Par M. A. Perrot.

Séance du 17 juin 1842.

Messieurs,

La création d'instituts agricoles, et spécialement de l'institution royale de Grignon, dont le programme vous est soumis, est-elle utile pour continuer l'alliance de la théorie et de la pratique et concilier les intérêts en apparence opposés des propriétaires et des fermiers?

Long-temps en France le cultivateur, courbé sur un araire grossier, déchira péniblement le sein de la terre pour en tirer sans méthode des productions peu variées répondant à des besoins alors peu nombreux; c'était l'enfance de l'agriculture.

La science est venue en aide à la pratique; des instrumens confectionnés avec plus d'art, des modes d'attelages répon-

dant mieux aux lois de la dynamique, ont soulagé le laboureur dans ses travaux et permis d'employer des forces moindres à la culture du sol.

Déjà elle avait enseigné que les plantes de nature analogue ne devaient que par intervalle revenir dans des terrains habituellement soumis aux labours; de l'adoption de cette règle était né l'assolement triennal. On le retrouve dans les baux les plus reculés; il prévaut encore dans une grande partie de la France.

Lorsque les pacages communaux étaient nombreux, que de chaque domaine il dépendait une certaine étendue de prairie naturelle, lorsque le sol forestier, embrassant de vastes superficies, donnait des moyens faciles de se livrer à l'élève des races chevaline et bovine, le système d'assolement triennal fut un véritable progrès.

Aujourd'hui que les biens des communes ont passé en grande partie dans le domaine de la propriété privée, que par des défrichemens successifs les prés et les bois ont subi de notables réductions; aujourd'hui que le gouvernement et les particuliers contestent ou rachètent les droits de pacage dans les forêts, et que le sol arable doit subvenir presqu'exclusivement à la nourriture des animaux employés au travail des champs et même à la nourriture de ceux destinés à la consommation, le système d'assolement triennal avec jachère est devenu un obstacle à des progrès nouveaux.

Dans l'intérêt commun des propriétaires et des fermiers, il importe qu'il soit changé, non par la force des lois, qui ne doivent pas intervenir dans les transactions privées, mais par l'influence de l'exemple, par des stipulations nouvelles et volontaires plus en harmonie avec les exigences de l'agriculture actuelle.

Lorsque, par l'effet de la rapidité des communications que vont amener les chemins de fer, bien des intérêts de localité sont à la veille de subir un déclassement dont les effets seront gravement ressentis par plusieurs provinces; lorsqu'adoptant les conseils de la théorie, l'habitant lui-même

des colonies, autrefois si arriéré, fait acheter en France le noir animal qui a servi à la fabrication du sucre de betteraves pour fertiliser ses plantations de cannes qu'il étend de plus en plus ; lorsque les vaisseaux de l'Angleterre, de cette nation si éclairée et si persévérante pour la défense de ses intérêts territoriaux, vont enlever, de gré ou de force, jusque sur les côtes du Pérou un riche engrais animal, le *guano*, destiné à accroître la fécondité du sol britannique ; lorsqu'enfin l'Amérique du Sud ne se contente plus de nous envoyer des cuirs et des denrées tropicales, et qu'elle commence à nous expédier la laine de troupeaux mérinos importés d'Europe, la loi du progrès devient pour l'agriculteur français non moins impérieuse que la loi du travail.

Le temps est donc arrivé de ne plus consulter seulement notre expérience individuelle ou nationale ; toutes les professions exigent des études spéciales ; cessons d'agir comme si par privilége en France on naissait agriculteur ; imitons plutôt les autres nations où l'art agricole est enseigné et suivi comme une science de première nécessité.

Toutefois la théorie à laquelle je conseille de faire appel n'est point ce savoir de cabinet, assemblage d'idées et de principes abstraits, absolus, d'une application difficile, et qui conduisent presque toujours à de fâcheuses déceptions ; ce faux savoir d'hommes qui n'ont point étudié avec assiduité dans le grand livre de la nature excite ma défiance comme il a justement excité vos préventions ; je le repousse.

La véritable théorie agricole consiste dans la constatation de faits naturels, multipliés, bien étudiés, discutés, comparés, classés ; c'est elle qui nous apprend à traiter les terrains suivant leurs élémens constitutifs, à exciter ou à entretenir leur puissance reproductive par des amendemens ou des engrais ; à ne demander au sol que des productions conformes à sa constitution physiologique. C'est elle encore qui nous apprendra quels sont les besoins de notre consommation intérieure ; quels produits de la terre nous recevons

de l'étranger, et ceux en petit nombre que nous pouvons encore écouler avec profit chez les nations voisines.

C'est surtout dans les instituts agricoles qu'il est possible et facile d'acquérir cet ensemble de connaissances qui constituent la théorie et la concilient avec la pratique.

Nous ne possédons en France que deux établissemens principaux de ce genre; vous avez déjà nommé Roville et Grignon; leur renommée s'est étendue au loin, et leurs noms sont comme associés lorsqu'il s'agit de progrès agricoles.

A Roville, la parole du maître, de M. Dombasle, cet apôtre de l'agriculture française, s'adresse exclusivement à des externes presque tous habitant la commune siége de l'exploitation rurale, dont la propriété appartient à un agriculteur, M. Berthier.

A Grignon, l'institut, dirigé par M. Bella, situé à une faible distance de Versailles, réunit toutes les natures de terrains; des enseignemens complets, variés sans cesser d'être spéciaux, sont, dans une période de deux années, donnés par de nombreux professeurs à des élèves presque tous internes.

Ces établissemens répondent véritablement à une nécessité de notre époque; l'instruction peut s'y acquérir sans de grandes dépenses; et cependant ils n'ont jamais réuni beaucoup d'élèves.

Grignon, fondé en 1827, par actions, sur un domaine dépendant alors de la liste civile de Charles X, n'en compte en 1842 que 72, dont une moitié au moins y est admise au compte de l'état ou des départemens.

Et pourtant, nonobstant les frais nécessités par sa régie, cet établissement a payé une partie de ses fermages par anticipation, doublé en douze années la valeur locative du sol, presque triplé le rendement des récoltes, quadruplé le nombre des bestiaux nourris par la propriété. Il aurait fourni dix pour cent à ses actionnaires s'ils n'avaient dans des vues pleines de désintéressement consacré aux frais de

l'école, que le gouvernement vient seulement de prendre à sa charge, une partie des revenus de l'exploitation.

Combien est différente la conduite des autres peuples, de l'Allemagne surtout. Là il existe presqu'autant d'instituts agricoles que de grandes écoles universitaires; on y afflue de toutes parts, même de l'étranger. Etre agriculteur, c'est la profession qu'on y recherche communément; devenir habile en cet art, c'est l'ambition la plus générale.

Les préceptes professés par le célèbre Thaer, au retour de sa pérégrination en France, ont trouvé de l'écho en Allemagne; ils y ont amené des modifications importantes dans la législation même. Grâce à leur mise en pratique, des contrées jusque là peu fertiles, ruinées par des guerres longues et désastreuses, sont devenues des pays productifs, riches, couverts d'un nombreux bétail. Là il n'est pas rare de voir des professeurs quitter, pour venir donner leurs leçons, l'exploitation d'immeubles dont ils ont en peu d'années doublé la valeur.

Plus de neuf cents domaines importans sur lesquels sont formés en même temps plus de deux mille auxiliaires qui sauront comprendre la pensée du maître et le remplacer au besoin, sont régis par des élèves sortis des instituts agronomiques. Ce sont ces jeunes hommes qui, enhardis par leurs études préalables et leurs succès agricoles, se livrent à des perfectionnemens nouveaux, donnent l'impulsion à l'agriculture germanique : et, malgré nos droits de douane et les distances, alimentent en grande partie l'Alsace de viande de boucherie, et nous font jusque sur les marchés de la capitale une concurrence redoutable pour la vente de nos bestiaux, désastreuse pour la vente de nos toisons.

En présence de faits qui parlent si haut en faveur des instituts agricoles, dans notre France où les deux tiers de la population ont des intérêts liés à la culture du sol, ne doit-on pas regretter que l'instruction agronomique soit si négligée et comme désertée, tandis qu'au contraire l'entrée

de toutes les carrières administratives est assiégée par un nombre d'aspirans bien supérieur au nombre de places à conquérir.

Il appartient aux agriculteurs éclairés, aux sociétés savantes de protester en quelque sorte contre cet abandon immérité.

Je me suis, dans le cours de mes voyages, mêlé aux élèves de Roville, de cet établissement dont l'existence si utile est en ce moment menacée par le refus de M. Dombasle d'accéder à la loi trop dure du propriétaire actuel.

J'ai visité tout récemment l'institut de Grignon, j'ai admiré la richesse de toutes ses récoltes en terre sans exception aussi bien que la beauté de cent bêtes bovines d'origine suisse ou normande, ou provenues du croisement de ces deux races.

Ces deux établissemens me paraissent avoir démontré les avantages de la science appliquée à l'agriculture; ils ont par de judicieux assolemens accru la fécondité de la terre, tout en donnant une plus grande valeur au sol, et concilié ainsi l'intérêt des exploitans et des propriétaires; ils ont appelé l'attention de votre section, qui vous propose de manifester par l'impression de ce rapport qu'ils vous ont aussi paru dignes de toute votre sympathie.

RAPPORT, au nom de la section des belles-lettres, sur un ouvrage intitulé *Notices historiques sur l'abbaye de St-Benoît et sur les églises de Germigny-des-Prés et de St-Gondon;*

Par M. de Buzonnière.

Séance du 1er juillet 1842.

Messieurs,

M. Marchand, dont les recherches historiques sur Saint-

Benoît ont déjà reçu votre approbation et celle du comité historique des arts et monumens de France, vous présente aujourd'hui un petit ouvrage qui, en 75 pages, renferme trois notices diverses.

La plus importante des trois, par son objet et son étendue, est relative à l'abbaye de St-Benoît. Cependant nous ne croyons pas devoir nous en occuper spécialement. C'est un résumé clair et rapide des *Souvenirs* que le même auteur a publiés il y a quelques années, et si cet opuscule renferme plusieurs choses nouvelles, elles seront nécessairement reproduites dans la seconde édition des *Souvenirs* que l'auteur prépare en ce moment, et qui sera probablement pour nous le sujet d'un examen spécial. Il nous suffira donc de louer quant à présent dans M. Marchand un style plus formé et une élégance qui donne presque à ses savantes recherches l'attrait d'une œuvre littéraire.

L'église de Germigny, objet de la seconde notice, est bien digne que nous nous y arrêtions quelques instans. C'est encore un de ces monumens remarquables par leur âge, qui surgissent depuis quelques années du sein de l'oubli dans lequel ils étaient ensevelis, et, se débarrassant de l'ignoble badigeon sous lequel les avait masqués une élégance maladroite, commencent à se montrer nus et beaux de leur antiquité. C'est encore une étude que, grâce aux recherches de M. Marchand, nous pouvons présenter aux archéologues de notre département.

Bâtie dans le IXe siècle, par Théodulphe, abbé de Saint-Benoît, l'église de Germiguy n'a rien de la majesté de celle de l'abbaye. Ses dimensions sont exiguës, mais si elle ne frappe pas les regards du simple touriste, elle offre un modèle précieux aux études du savant. Nous ne parlons ici ni de la nef, ni du clocher, ni des contre-forts, qui sont des additions bien postérieures à l'érection du chœur, du sanctuaire et des absides. Ces parties présentent seules le type de l'époque romane primitive. Les quatre piliers carrés qui soutiennent la voûte du chœur n'ont que 4 mètres de

hauteur sur 80 centimètres de côté ; sous la coupole qui les surmonte se trouvent des modillons en forme de dents de loup, qui se reproduisent aussi sur les murs latéraux des absides. Les arceaux qui les unissent sont à plein cintre, et au-dessus s'ouvrent de chaque côté trois baies longues, étroites et circulaires, séparées l'une de l'autre par de petites colonnes coniques.

Nous ne décrirons pas le sanctuaire dont les caractères sont aussi tranchés que ceux du chœur ; mais nous devons fixer votre attention sur une verrière qui s'y remarque et qui a été établie d'après un système dont on trouve peu d'exemples. Elle représente l'arche d'alliance et se compose d'environ 130,000 petits cubes de verre. Chaque cube est formé de deux parties plates superposées, entre lesquelles se trouve comme enchâssée la feuille d'or ou d'argent ou la couleur qui convient au dessin. Ce travail, vraiment curieux, est dans un état de dégradation qui doit donner les plus sérieuses inquiétudes. En 1841 le ministre de l'intérieur a alloué une somme de 1,000 fr. destinée à sa restauration ; mais ce secours est loin d'être suffisant, et nous nous joindrons à M. Marchand pour solliciter une allocation assez large pour rétablir complètement ce morceau peut-être unique dans son genre.

La notice sur Saint-Gondon offre moins d'intérêt que la précédente. L'église de ce village n'a rien de bien remarquable. Seulement les ruines du donjon, que l'on voit encore sur un tertre de 12 mètres de hauteur, conservent de hautes marques de leur antiquité. On pourrait même à la rigueur attribuer aux Gaulois cette construction et en faire remonter l'époque à celle des guerres qu'ils eurent à soutenir contre les Romains; car on remarque dans l'épaisseur des murailles la trace des poutres que, selon Jules-César, ils y plaçaient pour atténuer les coups de bélier.

Ces extraits, quoique succincts, suffiront pour vous faire connaître les notices de M. Marchand. Nous regrettons de n'avoir pas eu le loisir de nous transporter sur les lieux

pour vérifier par nous-même les assertions de votre correspondant ; mais le soin avec lequel nous avons examiné en face du monument son premier travail sur Saint-Benoît nous donne une entière confiance dans les documens que renferme celui-ci.

Il ne nous reste plus qu'à remercier M. Marchand de nous avoir fait connaître un monument ignoré jusqu'ici, et à l'encourager à poursuivre ses utiles travaux.

OBSERVATIONS DE TÉNOTOMIE PRÉSENTÉES A LA SOCIÉTÉ

Par M. VALLIN, D.-M. à Nantes.

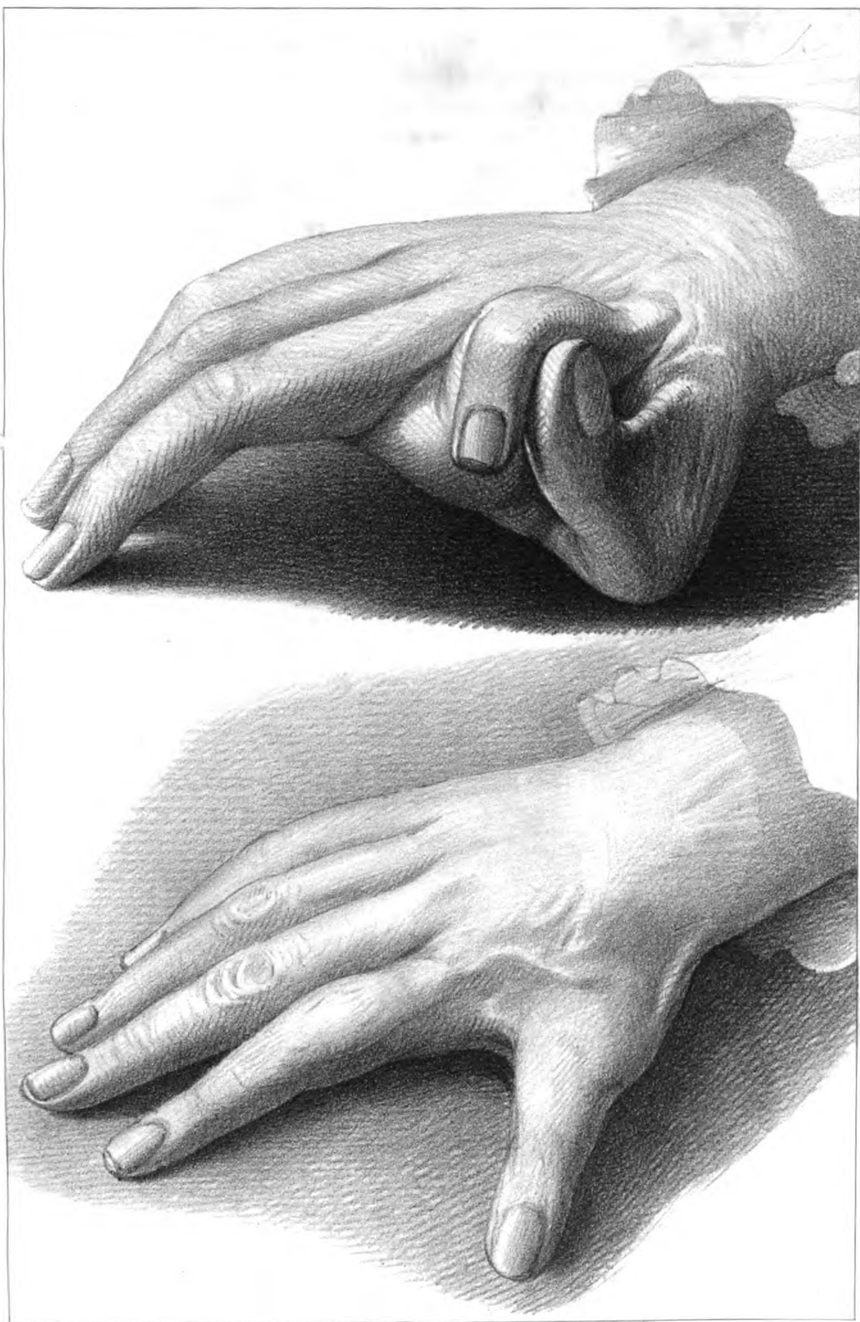
Séance du 15 *avril* 1842.

PREMIÈRE OBSERVATION. — PLANCHE PREMIÈRE.

TORTICOLIS DE NAISSANCE PAR RÉTRACTION SIMULTANÉE DES MUSCLES STERNO-MASTOÏDIEN, CLÉÏDO-MASTOÏDIEN ET D'UN FAISCEAU DU PEAUCIER, *chez une jeune personne de onze ans. — Inclinaison considérable de la tête à droite avec rotation très-prononcée de la face à gauche. — Courbure gauche d'un petit rayon formée par les premières vertèbres cervicales, avec inflexion en sens opposé de la totalité de cette région sur la région dorsale, qui a conservé sa rectitude. — Flexion habituelle du cou en avant. — Section sous-cutanée des deux muscles sterno et cléïdo-mastoïdiens droits après trois semaines de traitement par les appareils ; reprise des mêmes appareils dix-huit heures après l'opération. — Nouvelle indication curative, son importance pour les traitemens subséquens de ce genre de difformité. — Guérison complète en trois mois et demi.*

(Observation recueillie à Nantes, maison de santé de Beaulieu.)
1er août 1841.

Mademoiselle Antoinette L***, âgée de 11 ans, est née



Imp. Lemercier

à Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne), de parens bien portans. Dans sa famille aucune personne n'offre de difformité. Elle est bien constituée, d'un tempérament sanguin et bilieux, et a toujours joui d'une bonne santé. Dès sa naissance, on s'aperçut que sa tête s'infléchissait à droite. Depuis cette époque, la difformité a toujours été en augmentant.

Lorsque la jeune personne me fut présentée, j'ai noté les caractères suivans : la tête est fortement inclinée à droite, surtout si on la considère en arrière, où elle forme avec la perpendiculaire un angle d'environ 30 degrés. La rotation de la tête à gauche est considérable; ainsi dans l'exagération de ce mouvement, le menton se trouve fortement dirigé vers l'épaule gauche, de telle sorte qu'un fil d'aplomb, passant au-devant de la symphyse du menton, partage la clavicule gauche en deux portions à peu près égales.

La plupart des mouvemens de la tête sont bornés ou anormaux. Ceux de rotation à droite, d'extension en arrière, sont très-difficiles et limités. Si on invite la jeune personne à les exécuter, aussitôt la tête s'infléchit involontairement à droite. La face présente des irrégularités très-remarquables, qui se rapportent à deux ordres de phénomènes, le tiraillement des traits et leur atrophie qui en est la conséquence, comme je l'ai démontré ailleurs. Ainsi, toute la moitié droite de la face soumise depuis la naissance à une traction active et permanente se trouve rabaissée et atrophiée. Sa moitié gauche, qui a pris beaucoup de développement, est très-convexe et a plus d'étendue transversale et de hauteur que du côté droit. L'œil droit, par exemple, est moins élevé et moins volumineux que le gauche, il se dirige obliquement en bas, la vision s'y fait moins complètement que dans l'œil gauche, qui a conservé son horizontalité; la direction des deux yeux ne se trouve donc point en rapport avec l'inclinaison de la tête. La bouche présente la même obli-

quité que l'œil droit; sa commissure du côté droit, de même que l'angle correspondant de la mâchoire inférieure, sont sensiblement plus abaissés que du côté gauche. L'extrémité du nez s'éloigne aussi de la ligne médiane; enfin, dans les plus petits détails, on retrouve l'asymétrie des traits de la face.

La région latérale gauche du cou présente une convexité assez prononcée, le long de laquelle les muscles sterno et cleïdo-mastoïdiens paraissent amincis, et soulèvent la veine jugulaire externe un peu au-dessus de leur attache inférieure et de l'endroit où ils sont plus écartés. La région latérale droite du cou est excavée, déprimée, et a beaucoup moins d'étendue dans son diamètre vertical et transversal. Les muscles sterno et cleïdo-mastoïdiens de ce côté offrent tous les deux à un égal degré les caractères de la rétraction et de l'arrêt de développement primitifs : racourcissement égal, saillie, tension considérable sous la peau, grande dureté au toucher; de plus, réduction de volume et apparence d'état fibreux. Lorsqu'on infléchit la tête à gauche et qu'on exagère la rotation de la face du même côte, la tension des muscles devient encore plus considérable. C'est alors que ces deux portions musculaires sont fortement saillantes et représentent inférieurement la forme d'un R renversé dans l'étendue d'environ 3 centimètres, et qu'ils s'isolent légèrement des parties profondes. Leur direction est à peu près verticale, par suite du transport de la tête à droite et en-dehors de l'axe du tronc. La veine jugulaire externe longe le bord externe du cleïdo, et une autre branche veineuse, qui paraît appartenir à la jugulaire antérieure, croise le muscle obliquement. Cette disposition anatomique, du plus grand intérêt par rapport à la section, doit appeler toute l'attention du chirurgien.

Les deux régions latérales du cou, que nous venons d'examiner, nous offrent encore les différences de longueur qui suivent :

La longueur du sterno-mastoïdien gauche est de 12 cen-

timètres (4 pouces 5 lignes) ; la longueur du sterno-mastoïdien droit est de 7 centimètres (2 pouces 7 lignes).

La longueur du cleïdo-mastoïdien gauche est de 10 centimètres (3 pouces 8 lignes 1/2), la longueur du cleïdo-mastoïdien droit est de 8 centimètres (2 pouces 11 lignes 1/2).

La longueur de l'angle postérieur de la mâchoire inférieure à la clavicule du côté gauche est de 8 centimètres 1/2 (3 pouces 2 lignes) ; la longueur de l'angle postérieur de la mâchoire inférieure à la clavicule du côté droit est de 6 centimètres (2 pouces 2 lignes).

Ces différences notables ne permettent pas cependant de bien apprécier la difformité qui nous occupe ; car, outre l'inclinaison latérale de la tête, la région antérieure du cou est fléchie en avant, incurvation difficile à mesurer, mais assez considérable pour diminuer sensiblement cette inclinaison et rapprocher l'insertion des muscles rétractés.

L'épaule droite est plus élevée et a plus d'étendue transversale que la gauche. Les muscles de la fosse sus-épineuse correspondante sont aussi plus saillans : toutefois l'omoplate droite ne proémine point en arrière, l'épine n'étant pas courbée dans ce point pour faire saillir les côtes postérieurement. La colonne vertébrale a conservé en effet sa rectitude dans les cinq sixièmes de la région dorsale et dans la totalité de sa région lombaire. Les deux courbures en sens opposé, qu'on observe dans cette tige osseuse, ne comprennent à peu près que la région cervicale. La première de ces courbures, formée par la tête et les quatre premières vertèbres cervicales, a lieu de gauche à droite. Le mécanisme de sa formation va un instant nous arrêter, parce qu'il deviendra plus tard l'objet d'une indication pratique qui ne paraît pas avoir été assez reconnue par les chirurgiens qui ont écrit sur cette difformité, d'ailleurs assez rare, pour que la science n'ait rien laissé à désirer dans son traitement.

La région cervicale de l'épine, en s'infléchissant de gauche à droite, présente une courbure assez légère qui comprend les 6e, 5e, 4e et 3e vertèbres de cette région ; mais au

niveau de l'articulation occipito-atloïdienne, et de celles qui unissent la troisième vertèbre avec la seconde, et celle-ci avec la première cervicale, l'épine s'incline brusquement à droite, de manière à former avec la tête la continuation de la même courbure, mais suivant un rayon beaucoup plus petit. En d'autres termes, cette courbure cervicale supérieure résulte de deux segmens de cercle superposés, dont l'un ou le plus élevé appartient à un cercle d'un diamètre plus petit que le segment inférieur; de telle sorte que les muscles sterno et cleïdo mastoïdiens rétractés, en fléchissant la tête et la région cervicale de l'épine latéralement et en avant, ont rencontré moins de résistance au sommet de cette région qu'à sa base, où les articulations vertébrales plus solides ont moins cédé.

La seconde courbure de l'épine a lieu en sens opposé de celle que nous venons de décrire, c'est-à-dire de droite à gauche. Elle a peu d'étendue et est formée par les deux dernières vertèbres cervicales, et la première dorsale sur laquelle la région cervicale s'incline en totalité, au point de donner lieu à un angle rentrant à gauche pour contrebalancer la première courbure et conserver la rectitude du tronc.

La malade fut d'abord soumise à l'action d'un appareil mécanique et d'un massage méthodique dont il n'est question nulle part, et qui cependant ne doit pas être plus négligé dans le traitement du torticolis ancien que dans celui de la plupart des difformités de la taille et des membres. L'appareil mis d'abord en usage est une modification de la machine de Levacher, qui se rapproche beaucoup de celui que j'ai employé en 1837 chez une jeune personne de Port-Louis, atteinte d'un torticolis accidentel, traitée et guérie sans section (1), et aussi une modification de l'appareil décrit par M. le docteur Rouvier (2). A l'aide de ce moyen mécanique, qui fut très-bien supporté par la malade, qui le gar-

(1) *Journal de la section de médecine* de la Société académique de la Loire-Inférieure, 14e vol., 18e livraison.

(2) *Bulletin général de thérapeutique*, t. 18e, 1840.

dait la nuit, on imprimait graduellement à la tête un mouvement de rotation de gauche à droite, et à l'épine cervicale une inflexion de droite à gauche et de devant en arrière, par conséquent en sens opposé à la courbure supérieure et à l'incurvation du cou en avant. Au bout de quinze jours de ce traitement, l'attitude de la tête s'était déjà sensiblement améliorée; les muscles rétractés, en s'isolant des parties profondes, avaient pris plus de longueur et une apparence moins fibreuse; mais alors je m'aperçus que l'appareil, de même que tous ceux employés jusqu'à présent dans le torticolis ancien, tout en agissant favorablement contre la rotation anormale de la tête et l'incurvation supérieure de l'épine, restait impuissant pour combattre la courbure cervico-dorsale, qui avait lieu en sens opposé. J'eus recours, dès ce moment, pendant plusieurs heures dans la journée, à l'extension parallèle sur un lit approprié, ce qui me permit d'obtenir bientôt une nouvelle amélioration. Cependant, la résistance considérable simultanée qu'offraient au redressement les muscles sterno et cleïdo-mastoïdiens, et les sollicitations pressantes du père de la jeune personne pour que j'en fisse la section (un médecin très-distingué, M. Fouloy, chirurgien en chef de la marine à Brest, lui en ayant démontré l'importance), me décidèrent à pratiquer l'opération plus tôt que je ne me l'étais proposé d'abord.

Elle fut faite dans mon établissement le 22 août 1841, en présence de MM. Lafond, Hignard, médecins de l'hôtel-dieu de Nantes, Hélie, professeur de l'école de médecine, Allard, Bataille, et Lequerré, chirurgien de marine, qui m'avait adressé la malade concurremment avec notre honoré confrère M. Palois.

La malade étant assise sur une chaise, un aide prit la tête entre ses mains et lui imprima un mouvement de rotation exagéré à gauche, en même temps qu'il la dirigeait en sens inverse de l'inclinaison pathologique, et tout en exerçant à la fois une traction de bas en haut.

Par ces trois mouvemens combinés, les muscles sterno et cleïdo-mastoïdiens droits furent ramenés sur un plan plus antérieur, qui les isolait un peu des parties profondes, et rendait leur tension encore plus grande. Dans ce dernier but, un autre aide se chargea d'exercer une contre-extension, en appliquant la main sur l'épaule droite. Assis devant la malade, et un peu à sa gauche, ensuite, ayant préalablement fait gonfler les veines par un effort pour m'assurer de leur situation, la section du sterno-mastoïdien eut lieu de la manière suivante : Après avoir fait un pli à la peau parallèle à la direction du muscle, je fis à sa base près du bord interne du même muscle, une simple ponction avec un bistouri, à deux centimètres du sternum. J'introduisis ensuite, à plat sous le muscle, un ténotome très-étroit, à pointe mousse, dont je dirigeai le tranchant en avant. Lorsque la pointe de l'instrument fut arrivée à l'autre côté du muscle, où elle soulevait la peau, la division commença à s'opérer de la face profonde à la face superficielle, à l'aide de plusieurs petits mouvemens de va et vient, mais non sans employer une certaine force. A peine le sterno-mastoïdien droit était-il coupé que l'aide, qui infléchissait la tête à gauche, sentit une partie de la résistance vaincue; aussitôt la tension du cleïdo-mastoïdien devint encore plus grande et opposa un grand obstacle au redressement.

Je procédai en conséquence immédiatement à la section de ce muscle, opération plus délicate que la précédente, à cause du voisinage de la veine jugulaire externe longeant en-dehors l'un de ses bords, et celui d'une branche veineuse qui le croisait obliquement à trois centimètres au plus de son attache inférieure. Les aides continuèrent à pratiquer l'extension et la contre-extension, comme pour la section du sterno-mastoïdien. Après m'être placé un peu à la droite de la malade, je fis un pli cutané et une ponction à la peau près du bord interne du muscle à 18 millimètres de la clavicule. M'étant bien assuré préalablement du trajet des veines, un ténotome

à pointe mousse, comme dans le cas précédent, fut introduit par la piqûre de la peau sous le muscle; mais avant d'arriver à son bord opposé, la veine jugulaire externe fut ramenée en-dehors par les doigts d'un aide. Les fibres profondes du muscle rencontrèrent d'abord le tranchant de l'instrument que nous faisions agir de derrière en avant, pour ne pas blesser les vaisseaux. La section des fibres superficielles la suivit immédiatement avec un craquement très-prononcé et un redressement de la tête très-sensible. Une dépression de la peau permit de sentir l'intervalle de deux centimètres qui séparait comme pour le sterno-mastoïdien les deux bouts du muscle, ce qui annonçait assez que la division était complète. Cependant, près de la veine jugulaire et profondément, le toucher semblait faire reconnaître une bride légère appartenant à la gaîne cellulo-fibreuse du cléïdo; mais comme elle ne s'opposait pas au redressement de la tête, je renonçai à en faire la section. L'âge du sujet pouvait faire penser qu'elle céderait sans effort aux moyens mécaniques, comme l'événement l'a confirmé; d'ailleurs, tout en prolongeant l'opération, on se serait exposé à blesser quelque vaisseau veineux en reportant de nouveau l'instrument dans une région aussi délicate.

Ces deux opérations successives furent bien supportées par notre jeune malade, qui, ne sentant plus de résistance pour incliner la tête à droite, pria qu'on la soutînt pour aller trouver son lit. Quelques gouttes de sang se sont à peine écoulées des deux plaies de la peau, qui avaient une étendue d'environ cinq millimètres (2 lignes), parce que nous avions eu le soin, après l'introduction du ténotome à plat sous le muscle, d'abandonner le pli de la peau, qui, s'étant relâché, suivit les mouvemens de l'instrument en s'appliquant sur lui; de manière que sa lame retirée sur le plat ne laissa pas une plaie plus grande que celle qui servit à son introduction. Un morceau de taffetas d'Angleterre, placé sur chaque piqûre et soutenu par une bande, constitua tout le pansement. Les trois premières heures qui sui-

virent l'opération se passèrent dans le plus grand calme; seulement, vers le soir, la face s'anima légèrement, et le pouls prit quelque développement. La nuit fut bonne; le lendemain, la malade se trouvant bien, continua de manger comme de coutume et put reprendre ses appareils de la veille, dont elle avait l'habitude de faire usage le jour et la nuit depuis près d'un mois. Le troisième jour de l'opération, les piqûres étaient entièrement fermées, une légère ecchymose et un peu de gonflement avaient remplacé l'intervalle ou vide qui séparait les bouts des muscles coupés. Je fis alors moi-même l'application des appareils mécaniques et leur donnai une énergie d'action capable de prévenir la rétraction de la cicatrice qui allait se former; mais je m'aperçus dès la seconde application, ce que j'avais pressenti avant la section des muscles, que l'extension parallèle favorisait l'alongement des muscles rétractés, mais ne remédiait qu'incomplètement à l'incurvation latérale de l'épine cervicale, et à la courbure cervico-dorsale; qu'il en était ainsi de l'appareil portatif dont nous avons dit un mot. Ce dernier, qui était employé dans l'intervalle des heures consacrées à l'extension, permettait en effet de faire exécuter un mouvement de rotation de la tête en sens contraire de la déviation, tout en corrigeant même la flexion du cou en avant, sans qu'il pût agir très-efficacement sur les courbures de l'épine, car, en portant la tête à gauche, il ne diminuait que fort peu l'incurvation cervicale et augmentait beaucoup la courbure cervico-dorsale, en favorisant l'inclinaison de toutes les vertèbres du cou sur la première vertèbre dorsale, mouvement qui est très-étendu dans l'état naturel. La tête et le cou de la malade avaient bien acquis une apparence de rectitude très-satisfaisante au premier abord, ce qui tenait à ce que la tête surtout s'était rapprochée de l'axe du tronc; mais un examen plus attentif démontrait bientôt que l'épine conservait une très-grande partie de ses courbures. L'angle droit de la mâchoire inférieure ne s'était pas éloi-

gné de la clavicule correspondante en proportion du redressement de totalité qui avait été obtenu, ce qui tenait à ce que l'articulation de l'occiput avec l'atlas et celle des deux premières vertèbres cervicales avait peu cédé. La bouche avait conservé son obliquité, de sorte qu'une ligne allant d'une commissure à l'autre, au lieu d'être horizontale, formait avec la perpendiculaire un angle de 15 degrés. La région latérale gauche du cou avait aussi conservé une grande partie de sa convexité; selon toute probabilité, les moyens mécaniques connus et mis en usage dans le traitement de cette difformité devaient, malgré leur continuité d'action, rester impuissans. Pour amener une guérison complète, il fallait donc aviser à une modification des appareils, afin de les rendre plus efficaces. Or, dans le traitement de plusieurs déviations de l'épine, les pressions latérales sur les courbures étant ordinairement mises à profit, je pensai qu'il en devait être ainsi dans celui des déviations de la région cervicale. En conséquence, je disposai les appareils de telle sorte qu'en comprimant inférieurement la courbure de la région cervicale de gauche à droite, ils infléchissaient en même temps les deux premières vertèbres cervicales, et la tête de droite à gauche. En agissant ainsi, il devenait possible d'agir efficacement et directement sur les articulations de l'atlas avec l'occiput et celles des deuxième et troisième vertèbres cervicales qui formaient dans ce point une portion de courbure d'un petit rayon, sans exagérer en même temps la courbure cervico-dorsale comme précédemment. Cette indication curative est très-importante; nous y reviendrons plus tard. Voici d'ailleurs comme je parvins à la remplir chez le sujet de cette observation. — Dans le décubitus sur le dos, une plaque mollement rembourrée, d'une forme convenable pour bien s'accommoder à la région latérale du cou et fixée au côté gauche du lit vers le tiers de sa longueur, établissait une pression latérale sur le centre de la courbure cervicale gauche. L'épaule droite ou correspon-

dante aux muscles rétractés était à la fois abaissée et dirigée à gauche par un coussin à deux chefs embrassant le sommet de l'épaule. L'un des chefs ou courroie molle, après avoir passé diagonalement sous le dos et le bassin de la malade, de droite à gauche, s'attachait au cadre de la couchette; l'autre chef ou l'antérieur suivait la même direction et venait se fixer à un levier perpendiculaire de 40 centimètres de hauteur placé au côté gauche du lit pour éviter toute pression de la poitrine et de l'abdomen. C'est alors seulement que la jeune personne était soumise pour quelques instans à l'extension à l'aide d'une ceinture placée autour du bassin et d'un bourrelet rotateur enveloppant la tête. Cette extension était parallèle pour le tronc, mais oblique de droite à gauche pour la région cervicale et la tête, de manière à exercer une action directe sur les muscles courts, le coussin de l'épaule droite opérant la contre-extension. Il résultait de là que nous nous servions de l'épine cervicale incurvée pour alonger la corde de l'arc que représentaient les muscles rétractés, comme d'un levier du premier genre, la résistance étant placée à l'une des extrémités et indiquée par l'attache inférieure des sterno et cleïdo-mastoïdiens, le point d'appui se trouvant au centre et la puissance à l'autre extrémité, formée par la tête et le sommet de la colonne cervicale.

Lorsque notre jeune malade avait son appareil portatif, la même indication existait. Pour y satisfaire, j'eus recours, avant de placer l'appareil, à un moyen fort simple ayant quelque analogie avec la courroie matelassée de M. Guérin. Un coussin résistant en forme de coin et à deux chefs, comme le précédent, appuyait par sa base sur la région sus-clavière gauche, et l'une de ses faces, concave dans sa largeur et convexe dans sa longueur, comprimait latéralement la partie moyenne de la courbure cervicale, lorsque les deux chefs qui passaient sous l'aisselle droite se trouvaient suffisamment serrées. Le som-

met de ce coussin, légèrement échancré, correspondait au niveau des 4e et 3e vertèbres cervicales, et déterminait dans ce point une pression tout-à-fait favorable au redressement de la tête, suivant son diamètre transversal et horizontal, lorsqu'après avoir déjà remédié à l'inclinaison du cou à gauche par un mouvement de totalité sur l'épaule droite, la tête se trouvait ramenée à gauche et maintenue dans la rotation à droite par l'appareil. Le massage, dirigé d'après les mêmes principes, secondait heureusement les moyens mécaniques.

Après cinq semaines de ce nouveau traitement, le redressement est complet et la tête peut se maintenir droite sans soutien étranger. Des mesures prises avec soin font reconnaître que les deux muscles sont de même longueur et que les angles de la mâchoire inférieure sont à même distance des clavicules. Depuis long-temps la continuité des muscles est parfaitement rétablie; on ne reconnaît aucune trace de cicatrice ni de nodosités tendineuses qui accompagnent et précèdent la formation de la substance intermédiaire aux deux bouts du tendon coupé. Les fibres musculaires ont pris beaucoup de développement. Les mouvemens de la tête et du cou sont aisés et aussi étendus que dans l'état normal.

Les traits de la face ont une régularité des plus satisfaisantes, et qui a dépassé toute prévision, surtout chez un malade atteint de torticolis de naissance. Ainsi, le côté gauche de la face qui avait une étendue en hauteur d'un quart plus considérable que le côté droit, est égal à ce dernier dont la nutrition a fait de notables progrès.

La vision se fait également bien des deux côtés, l'œil gauche a perdu son obliquité, de même que la bouche et le nez. Il ne reste plus rien en un mot de la difformité, pas plus à la face que dans les régions cervicale et dorsale de l'épine, qui ont recouvré leur rectitude après trois mois et demi de traitement.

L'usage du lit à extension, de l'appareil portatif, du

message et des exercices gymnastiques, a été néanmoins continué deux mois encore dans mon établissement par mademoiselle Antoinette L***, qui en est sortie parfaitement guérie de sa difformité. *Cette observation* est un nouvel exemple de torticolis causé par la rétraction simultanée des sterno et cleïdo-mastoïdiens, rétraction qui est au moins aussi fréquente que celle du seul sterno-mastoïdien, comme je l'ai avancé en 1838, dans un cas analogue (1). Ce fait pratique était alors contesté; mais par des observations nouvelles il se trouve aujourd'hui admis en principe par ceux mêmes qui avaient cherché à établir que le sterno-mastoïdien se trouvait presque toujours exclusivement rétracté (2). La rétraction de deux muscles au même degré, comme chez Mlle L***, est plus rare, c'est ce qui a fait penser que l'un d'eux étant plus tendu que l'autre, il n'y en avait qu'un de rétracté. Mais la section de l'un des muscles a bientôt fait reconnaître la tension de celui qu'on avait d'abord supposé relâché ou légèrement contracté. Comme alors, j'insiste sur la nécessité de faire à la fois la section des deux muscles. Ces deux opérations sont du reste bien simplifiées, puisqu'il est possible de faire la section des tendons, des parties profondes aux parties superficielles, comme nous l'avons pratiquée chez la malade dont nous venons de rapporter l'observation. Ce procédé, qui a été proposé par le docteur Jules Guérin, n'a été mis en pratique par personne que je sache pour le muscle cleïdo-mastoïdien. Son auteur n'en a fait l'application que pour quelques fibres profondes de ce muscle qui avaient échappé à l'instrument dans la section préalable du tendon d'avant en arrière.

Il expose cependant bien moins que cette dernière méthode à blesser les vaisseaux et les parties profondes, sur-

---

(1) *Loco citato.*

(2) Voyez *Gazette médicale*, avril 1838, et le même journal, juillet 1841.

tout dans la section du cleïdo-mastoïdien, où les veines. par les efforts du malade, viennent se présenter sous l'instrument. Il doit donc être généralement préféré. — Pour le cleïdo, quel que soit le procédé adopté, il convient mieux d'en faire la section de dehors en-dedans, parce qu'on est plus certain d'éviter la veine jugulaire qui longe son bord externe.

D'autres faits non moins importans ressortent encore de cette observation. — La méthode mise en usage, la plus avantageuse, comprend à la fois une opération et l'emploi des appareils mécaniques, et par conséquent elle résulte, comme celle des pieds-bots, de la combinaison de ces deux ordres de moyens. Mais les modifications que nous avons apportées soit dans la construction des appareils, soit dans leur application, sont surtout d'un véritable intérêt. Nous avons observé en effet qu'il ne suffit pas de renverser latéralement la tête et la région cervicale de l'épine, sur l'épaule opposée aux muscles rétractés, tout en remédiant à la rotation exagérée de la tête, par un mouvement de rotation contraire; mais encore qu'il fallait exercer en même temps une pression sur le centre de la courbure cervicale, et prendre un point d'appui au niveau de la 3e vertèbre avec la 4e, en procédant de haut en bas, et de celle-ci avec la cinquième, pour faire disparaître la courbure à petit rayon que forme la tête avec l'atlas et l'axis.

Cette indication ne paraît pas avoir été remplie dans la plupart des observations de torticolis ancien qui ont été publiées. Aussi pourrait-on avancer que chez bon nombre de ces malades le redressement de la tête, par rapport à l'axe du tronc, a été seul obtenu, que les courbures de l'épine n'ont pas complètement disparu, que les lignes horizontales de la face sont restées obliques, et par conséquent que l'irrégularité des traits a dû en partie persister.

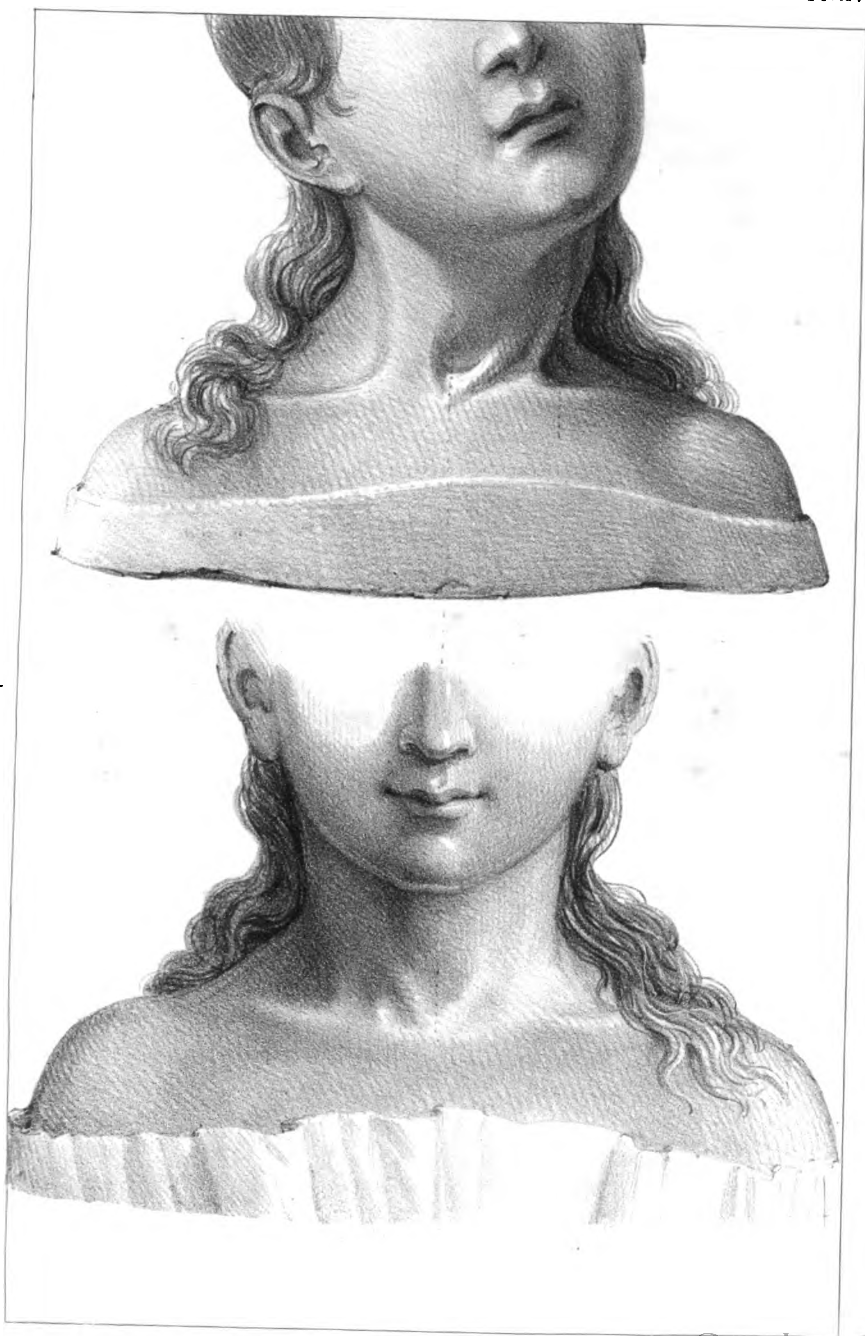
D'un autre côté, l'application immédiate des appareils

mécaniques après l'opération est très-importante pour obtenir la guérison ; car, chez notre malade, les obstacles qu'opposaient encore au redressement le peaucier, le bord externe du trapèze et les parties profondes, après la section des sterno et cleïdo, n'étant pas combattus immédiatement, eussent plus tard fait perdre un temps précieux pendant lequel la substance intermédiaire et de nouvelle formation, qui unit les deux bouts du tendon des muscles coupés, aurait acquis une résistance difficile à vaincre. De plus, nous avons ensuite beaucoup insisté sur l'extension, parce que, comme dans les pieds-bots, cette substance étant susceptible de se rétracter, les appareils devaient être conservés, même après le redressement le plus complet. Depuis quelques mois que la jeune personne a cessé tout traitement, la tête est restée droite, et tout fait croire à sa guérison parfaite.

DEUXIÈME OBSERVATION. — PLANCHE II.

Renversement du doigt indicateur et du pouce sur la face dorsale du carpe *chez une femme de 26 ans, suite d'une brûlure ayant compris à l'âge de six mois toute l'épaisseur de la peau; sections successives des fortes brides qui unissent les doigts au dos de la main, et emploi simultané des appareils extensifs; avantages de cette méthode; redressement des doigts avec conservation de leurs mouvemens; guérison en trois mois.*

Julie DE BÉNOITEL, de Bouvron (Loire-Inférieure), âgée de 26 ans, tomba dans le feu à six mois sur le côté droit. La joue, la main et le poignet correspondant furent horriblement brûlés. Le derme fut détruit dans une grande étendue, et les plaies profondes qui suivirent la chute des escarres furent abandonnées à des soins empiriques. En conséquence, on ne chercha pas à prévenir les adhérences du doigt indicateur et du pouce avec le dos



Imp. Lemercier

de la main. Les brides qui résultèrent de l'adhérence de ces parties, d'abord molles et rougeâtres, acquirent bientôt, surtout vers leurs bords libres, une densité qui rendit tout mouvement d'extension impossible.

Lorsque nous fûmes consulté par la malade, la main droite nous offrit la difformité suivante :

Une bride épaisse et large à sa base unit intimement la première phalange de l'indicateur, dans toute son étendue, avec le second os métacarpien, et est entièrement inextensible.

La seconde phalange et la troisième du même doigt, qui se dirigent vers le pouce, sont fortement fléchies sur la première, de manière à former avec elle un angle rentrant très-aigu en haut.

Le renversement de la première phalange sur l'os métacarpien est tel qu'il existe là une véritable luxation sur la tête de cet os, qui forme une saillie prononcée et anguleuse vers la face palmaire de la main.

La première et la seconde phalange du pouce ont exécuté un grand mouvement d'adduction et surtout d'extension sur le premier os métacarpien, au point de former avec lui un angle droit. Le pouce est ainsi maintenu renversé par une bride large, mince, membraniforme, beaucoup plus épaisse par son bord adhérent, qui occupe le côté interne des deux phalanges jusqu'à la matrice de l'ongle, que par son bord libre, qui est arrondi et tendu de telle sorte qu'il a infléchi latéralement la deuxième phalange sur la première.

Analogue aux membranes des palmipèdes, cette bride est presque complètement inextensible et ne permet que des mouvemens très-bornés d'abduction et d'adduction. Toute la face dorsale du poignet est sillonnée par des cicatrices nombreuses; l'une d'elles occupe les deux tiers de l'avant-bras. Les trois autres doigts sont libres d'adhérence, et les intervalles qui les séparent se prolongent sur le dos

le la main, entre des plis cutanés jusqu'au ligament postérieur annulaire du carpe.

La face antérieure ou palmaire est beaucoup plus aplatie que dans l'état normal; on y distingue à peine l'enfoncement qu'on appelle la paume de la main, les éminences thénar et hypothénar étant peu prononcées. Le bord radical de la main a peu d'étendue, paraît tronqué et simule jusqu'à un certain point l'absence des deux premiers doigts.

Les deux muscles extenseurs de l'index et du pouce sont raccourcis, tandis que les deux fléchisseurs profonds sont allongés. L'un des muscles latéraux du pouce, son adducteur, a surtout beaucoup moins de longueur. Les autres muscles qui ne sont pas propres aux doigts, mais qui meuvent les différentes parties de la main en totalité, sont restés à l'état naturel. De ce nombre se trouvent même les extenseurs, qui, par exception, peuvent porter la main dans une extension qui va au-delà de l'axe du membre, et assez étendue pour être regardée comme une flexion en sens opposé.

Cette difformité a d'ailleurs fâcheusement influé sur les fonctions de cette extrémité libre du membre supérieur considérée comme organe du toucher et de l'appréhension. Ainsi, le plus précieux mouvement de la main, celui d'opposition dans lequel le pouce va à la rencontre des autres doigts, se trouve perverti; c'est à peine si les deux premiers peuvent exécuter un très-faible mouvement de pince après l'écartement possible d'un centimètre d'étendue.

Le pouce se trouve en conséquence avoir perdu les avantages attachés à son isolement et à sa position sur un plan plus antérieur que les autres doigts; de là l'impossibilité pour la malade de saisir les objets et d'en apprécier la forme par le toucher.

Le 18 août 1841, en présence de MM. Hélie Allard et Bacqua, je divisai de la manière suivante les brides qui tenaient les doigts renversés sur le dos de la main. L'index

étant assez fortement soulevé, j'enfonçai la pointe d'un bistouri droit à trois centimètres au-dessous du bord libre de sa bride, c'est-à-dire à partir de l'endroit où la première phalange commençait à s'isoler du second os métacarpien ; alors la division eut lieu des parties profondes aux parties superficielles. L'écartement des deux bords de la plaie ne fut que d'un centimètre et demi. Le pouce étant ensuite ramené dans l'adduction et dans toute l'extension possible que pouvait permettre la bride qui l'unissait au dos de la main, la division de cette seconde bride se fit aussi comme pour la précédente, de sa base à son bord libre. Ce doigt céda bien plus que le doigt indicateur; trois centimètres d'intervalle séparaient les bords libres de la plaie. Ceux-ci, ne présentant point d'angles bien saillans ne furent point excisés. Dans le pansement, une mèche de charpie enduite de cérat fut placée au fond de chaque incision, et la main assujettie sur une palette de bois matelassée, de manière à étendre légèrement les doigts. Le troisième jour l'appareil fut levé, et une extension plus efficace put être établie. L'inflexion latérale de la seconde phalange du pouce sur la première favorisait très-bien l'application du petit lac extenseur; mais pour agir avantageusement sur le renversement de la première phalange de l'index il existait plusieurs obstacles. D'abord ce dernier doigt s'était peu alongé après la division de sa bride, puis celle-ci envahissant non-seulement la totalité de la phalange, mais encore son articulation avec la seconde, qui ne présentait plus qu'une surface saignante, l'extension ne pouvait être établie que sur l'extrémité de ce doigt. Or, il devenait fort difficile d'y fixer les moyens extensifs, qui glissaient souvent.

Après trois semaines de traitement, le pouce ne formait avec le premier os métacarpien qu'un angle de 35 degrés, et le doigt indicateur, au lieu de former avec le second métacarpien un angle rentrant très-aigu comme précédemment, n'en formait plus qu'un ouvert à 80 degrés. La portion profonde des brides qui n'avait pas été coupée se trou-

vait soulevée et tendue; les plaies étaient à peu près cicatrisées, leurs bords affaissés.

Une seconde section fut jugée nécessaire et pratiquée immédiatement. Cette seconde opération eut des résultats beaucoup plus heureux pour le redressement du doigt indicateur, sur lequel il devint alors facile d'établir convenablement une extension permanente. En effet, le lac pouvait embrasser l'articulation de la seconde phalange avec la première, parce qu'elle se trouvait entièrement cicatrisée. Un petit treuil fixé sous la palette permettait d'établir avec les lacs un tirage gradué et énergique. Cinq semaines après, le pouce et le doigt indicateur étaient dans l'extension complète; mais ce dernier doigt ne pouvait être encore fléchi vers la paume de la main; une portion de tissu inodulaire ou de cicatrice inextensible mit obstacle à ce mouvement et rendit nécessaire une dernière section, qui ne comprit point cependant le tendon de l'extenseur.

Peu de jours après, l'extrémité libre de la troisième phalange de l'index touchait la paume de la main. Le pouce, bien étendu, était suffisamment isolé des autres doigts, et avait recouvré avec sa position normale la faculté de faire opposition aux autres doigts, ce qui permettait à la malade de saisir avec la main des objets assez volumineux.

Cependant les doigts furent encore maintenus renversés près d'un mois dans un sens opposé à la direction que les adhérences tendaient à leur communiquer. Des massages fréquens, l'usage de bains oléagineux leur rendirent en même temps toute la souplesse et l'étendue de mouvement qu'on pouvait désirer.

Deux mois après la cessation de l'emploi des appareils, la guérison s'était maintenue.

Réflexions. — Un grand nombre de procédés ont été essayés sans succès pour guérir les difformités résultant d'adhérences des parties à la suite des brûlures profondes. Quelques chirurgiens attribuent leur inutilité à l'imperfec-

tion des moyens de contention, d'autres à l'insuffisance ou à l'exécution non méthodique des opérations qu'elles exigent. Disons-le, beaucoup d'insuccès tiennent à la fois à l'usage peu méthodique de ces deux ordres de moyens qui ne se trouvent pas toujours sagement combinés. Ainsi, j'ai vu plusieurs fois diviser complètement des adhérences étendues, suites de brûlures graves, et placer immédiatement ensuite, et dans la même séance, les parties difformes dans leurs rapports normaux. La même méthode a été également suivie pour la rétraction des doigts après la section des brides aponévrotiques.

Or, voici ce qui est arrivé, les malades éprouvaient d'horribles souffrances, et il fallait desserrer les appareils pour calmer les accidens. Quelques-uns renonçaient à tout traitement, chez les autres, quoiqu'il n'existât aucune bride, les parties profondes offrant encore trop de résistance, on ne remédiait que partiellement à leur difformité, et, pour arriver à la guérison complète, il fallait opérer les malades de nouveau et diviser la nouvelle cicatrice vicieuse qui s'était formée vers la base des anciennes adhérences anormales.

La méthode de traitement la plus rationnelle à notre avis, celle dont nous avons démontré ailleurs les avantages, résulte de l'emploi simultané de sections successives des brides ou adhérences, et des appareils extensifs ou divisifs, dont l'action est lente et graduée.

Comme on vient de le voir dans l'observation de Julie Benoitel, la portion libre de la bride, celle qui se trouve isolée des parties profondes, est d'abord divisée, puis, après avoir obtenu par les appareils, et sans efforts violens, une diminution sensible de la difformité, la cicatrisation des bords de la plaie, enfin une plus grande saillie des portions de bride restantes, c'est alors seulement qu'il convient de recourir à une nouvelle section et souvent même à une troisième.

Par cette méthode, on est bien plus sûr de conserver

les mouvemens naturels aux parties redressées, il est certain aussi qu'on expose bien moins les malades à des accidens nerveux, à des suppurations profondes qui compromettent leur guérison.

D'ailleurs, l'obstacle au redressement peut tenir presque autant à la position anormale des os qu'à la présence des brides, comme je l'ai fait observer dans un autre mémoire en rapportant un cas très-remarquable d'adhérence du dos du pied à la face antérieure de la jambe. Il devient donc très-difficile et surtout très-douloureux de chercher à redresser tout-à-coup les parties déviées après la section complète des adhérences suite de brûlure.

Il peut même fort bien arriver que la cicatrisation marche plus vite que le redressement, et qu'il faille, après avoir fait d'abord une plaie profonde et d'une grande étendue, recourir à une seconde opération, pour laquelle les malades auront une répugnance d'autant plus grande qu'ils auront plus souffert dans une première section devenue en partie inutile.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR LES DEUX OBSERVATIONS CI-DESSUS;

Par M. le docteur LHUILLIER.

Séance du 16 *décembre* 1842.

MESSIEURS,

A mesure que l'anatomie et la chirurgie ont fait des progrès, de nouvelles opérations ont été pratiquées, des procédés nouveaux ont été imaginés, et les anciennes méthodes ont fait place à d'autres plus ingénieuses et basées sur la connaissance plus intime de l'organisation.

La ténotomie, c'est-à-dire la section sous-cutanée des tendons, des aponévroses ou des muscles rétractés, est de ce nombre, et constitue un ordre d'opérations dont la chirurgie moderne peut à bon droit se glorifier.

A qui revient, messieurs, le mérite de cette découverte? ce n'est point ici le lieu d'examiner cette question, et surtout ce n'est pas à nous qu'il appartient de décider entre les prétentions de Stromoyer, de Hanovre, de Dieffenbach, de Berlin, et de Jules Guérin, de Paris. Quand des hommes aussi honorables réclament la priorité, il faut, par respect pour le corps médical, attribuer l'ardeur de leurs réclamations à la non-connaissance des travaux publiés antérieurement par d'autres, surtout lorsque ceux-ci sont placés à de grandes distances.

Les membres rendus difformes par la contraction des muscles étaient anciennement traités par le seul emploi des machines; on rencontre bien dans l'histoire de la médecine des faits épars de section de tendons, mais il faut arriver à notre époque pour en trouver l'usage généralisé.

La ténotomie compte à peine quelques années d'existence, et déjà elle a imprimé dans beaucoup de cas une toute autre direction à la thérapeutique, et déjà elle a produit un grand nombre de faits qui ont démontré la hardiesse de l'opérateur, en même temps que les ressources de la chirurgie et toute l'étendue de son pouvoir créateur; nous disons créateur, messieurs, car rendre à un membre difforme, inutile, très-souvent incommode, sa perfection naturelle, son usage et la fonction dont il était accidentellement privé, n'est-ce pas faire plus que de le conserver? n'est-ce pas lui donner la vie?

Ainsi les pieds-bots, le torticolis, la flexion permanente des doigts, celle d'un membre, difformités que l'on reconnaît aujourd'hui dépendre essentiellement de la rétraction de quelques faisceaux musculaires ou fibreux, sont traités et guéris par une opération chirurgicale prompte, facile, exempte de danger et presque de douleur. On doit

encore citer comme une conséquence heureuse de la ténotomie l'opération du strabisme, qui est maintenant comptée comme une des conquêtes de la chirurgie moderne, et qui, malgré les fautes et les insuccès de quelques opérateurs nomades, véritables parasites du corps médical, a définitivement pris place dans le domaine de la science.

Faut-il en dire autant de l'opération proposée contre le bégaiement, tentative si audacieusement accomplie et réussie dans plusieurs cas par Dieffenbach, mais si malheureusement suivie chez d'autres malades d'accidens terribles, d'hémorragies graves et même de la mort? Effrayés d'un résultat si funeste, dû évidemment au mode opératoire, qui consistait dans l'ablation d'une partie de la langue, les chirurgiens français cherchèrent à simplifier l'opération, et ils pratiquèrent l'incision, l'excision, la résection, la ligature de la langue, la section sous-cutanée, sous-muqueuse par la bouche, par le cou des muscles génio-glossus, génio-hyoïdiens, etc., et, remarquez-le bien, toujours suivant chaque opérateur, avec un succès égal, publié à grand bruit par les uns et contesté ouvertement par les autres; dissidence qui, pour le dire en passant, semble au moins prouver que la guérison était loin d'être complète. En effet, comment admettre que le bégaiement, qui a dans sa nature et ses causes tant de principes divers, peut être guéri toujours par une seule et même opération? et ne doit-on pas penser qu'un appareil aussi complexe que celui de la voix, et susceptible par conséquent d'altérations aussi nombreuses qu'il y a de parties qui entrent dans sa composition, exige des moyens différens pour corriger les vices qui peuvent altérer sa fonction? c'est à l'expérience à nous éclairer à ce sujet, les faits nécessaires à l'établissement d'une opinion bien arrêtée sur ce point manquent encore, ou nous cachent quelques-uns de leurs côtés, et l'opération du bégaiement en est encore à ses essais et à ses promesses.

Ce n'est point seulement pour les muscles rétractés que la ténotomie a été conseillée; elle a été appliquée avec le plus grand succès dans l'ouverture et l'évacuation des larges abcès par congestion, dans des cas de tumeurs sanguines, séreuses, synoviales; on a même étendu son usage pour la réduction des luxations anciennes. Dieffenbach a coupé successivement tous les muscles qui s'attachent à la tête de l'humérus, détruit la capsule de nouvelle formation et réduit une luxation datant de plusieurs mois; il a également coupé les muscles qui s'insèrent au grand trochanter, afin de replacer un fémur qui était sorti de sa cavité cotyloïde depuis long-temps; mais ces manœuvres hardies bien que produisant des résultats heureux, ne peuvent pas être présentées comme des exemples à suivre généralement; elles sont entourées de trop de dangers pour servir de règle, et les indications ne sont pas assez positives, ne sont pas assez nettement dessinées pour pouvoir préciser les cas où ces sections sont indiquées; et nous oserons dire que si on ne veut pas compromettre une méthode qui honore notre époque, on fera bien d'être plus circonspect dans le choix des cas, et ne pas imiter Jules Guérin, qui fit sur un malade la section de treize muscles, de quarante-deux muscles chez un autre pour remédier à une série de difformités articulaires du tronc et des membres. Qu'on ne vienne pas donner pour excuse l'innocuité de l'opération en elle-même, nous dire qu'aucun accident n'est survenu, que le troisième jour les vingt-huit plaies qui avaient été faites à la peau étaient cicatrisées, et que le cinquième on distinguait à peine les traces des cicatrices. Il est d'un bon praticien de ne pas se laisser entraîner au désir de faire du nouveau, ou de faire mieux ou plus que les autres. On ne sait pas tout le mal qu'on fait à une méthode quelque bonne qu'elle soit, en l'appliquant indifféremment à tous les cas, ou en parlant de son infaillibilité.

Lorsque les premières années d'entraînement auront ou-

vert les yeux des praticiens, lorsque les faits malheureux auront été mis avec bonne foi en parallèle avec les succès, on commencera à étudier les indications, et, renfermée dans de justes limites, la ténotomie sera un des moyens les plus salutaires que puisse employer la chirurgie.

Ces réflexions, messieurs, nous ont été suggérées par les deux observations de ténotomie que vous avez reçues de M. le docteur Vallin, directeur d'une maison d'orthopédie située près de Nantes. Nous avons regretté, en lisant ces observations, de n'y trouver qu'une description succincte de la difformité et du mode d'opération, sans être accompagnées de considérations théoriques. La nouveauté du sujet, l'importance de son application et des indications qui en découlent, nous ont fait un devoir de suppléer au silence de leur auteur avec d'autant plus de raison que votre section de médecine n'a pas encore eu l'occasion d'examiner un pareil sujet, et que la pratique chirurgicale d'Orléans fournit à peine quelques exemples de résection de muscles isolés; les faits ont une force si réelle qu'on ne saurait trop publier ceux qui peuvent faire autorité.

A ces deux observations, qui prouvent combien sont grandes les ressources de la chirurgie entre les mains d'un opérateur habile, M. le docteur Vallin a joint un exemplaire imprimé de son traité des pieds-bots. Les diverses machines imaginées et autrefois employées seules pour le traitement de ces difformités ne doivent pas être abandonnées pour l'application de la ténotomie; ce médecin les regarde au contraire comme de puissans auxiliaires sans lesquels l'opération aurait peu de valeur; aussi l'attention qu'il donne au traitement mécanique prouve l'importance qu'il y attache avec raison. En effet, ce traitement, qui d'ordinaire est certain, qui ne provoque pas d'accidens, peut, entre des mains non-exercées, produire les résultats les plus fâcheux et aggraver la situation des malades, de sorte que cette puissance, qui est le complément indispensable d'une

opération, peut devenir l'obstacle le plus grand à la guérison.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans les considérations théoriques et pratiques qu'il expose dans son ouvrage; elles prouvent qu'à une instruction solide, M. Vallin joint une grande expérience, et que l'orthopédie a été l'objet de ses constantes études.

NOTE SUR UNE PLUIE DE POLLEN ;

Par M. le docteur THION.

Séance du 20 *mai* 1842.

MESSIEURS,

J'AI l'honneur de mettre sous les yeux de la Société sept planches neuves en sapin, qui, à la date du 5 mai courant, servaient à couvrir des bateaux en station sur la rive droite de la Loire, dans l'intervalle compris entre Saint-Aignan et le Cabinet-Vert (quai du Roi).

On remarque sur ces planches, du côté exposé à l'air, des taches rondes ou oblongues, dont les plus grandes ont à peine les dimensions d'une lentille; elles sont parsemées à des intervalles de trois à dix centimètres et disposées à peu près comme des grains de plomb de chasse projetés par un fusil tiré à cinquante pas.

Ces taches sont d'une couleur jaune-verdâtre, et l'on reconnaît aisément à l'œil nu qu'elles sont formées par une couche de pâte qui a jusqu'à un millimètre d'épaisseur.

Cette substance étant détachée du bois sur lequel elle adhère, et écrasée avec le doigt sur une feuille de pa-

les mouvemens naturels aux parties redressées, il est certain aussi qu'on expose bien moins les malades à des accidens nerveux, à des suppurations profondes qui compromettent leur guérison.

D'ailleurs, l'obstacle au redressement peut tenir presque autant à la position anormale des os qu'à la présence des brides, comme je l'ai fait observer dans un autre mémoire en rapportant un cas très-remarquable d'adhérence du dos du pied à la face antérieure de la jambe. Il devient donc très-difficile et surtout très-douloureux de chercher à redresser tout-à-coup les parties déviées après la section complète des adhérences suite de brûlure.

Il peut même fort bien arriver que la cicatrisation marche plus vite que le redressement, et qu'il faille, après avoir fait d'abord une plaie profonde et d'une grande étendue, recourir à une seconde opération, pour laquelle les malades auront une répugnance d'autant plus grande qu'ils auront plus souffert dans une première section devenue en partie inutile.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR LES DEUX OBSERVATIONS CI-DESSUS ;

Par M. le docteur LHUILLIER.

Séance du 16 *décembre* 1842.

MESSIEURS,

A mesure que l'anatomie et la chirurgie ont fait des progrès, de nouvelles opérations ont été pratiquées, des procédés nouveaux ont été imaginés, et les anciennes méthodes ont fait place à d'autres plus ingénieuses et basées sur la connaissance plus intime de l'organisation.

La ténotomie, c'est-à-dire la section sous-cutanée des tendons, des aponévroses ou des muscles rétractés, est de ce nombre, et constitue un ordre d'opérations dont la chirurgie moderne peut à bon droit se glorifier.

A qui revient, messieurs, le mérite de cette découverte? ce n'est point ici le lieu d'examiner cette question, et surtout ce n'est pas à nous qu'il appartient de décider entre les prétentions de Stromoyer, de Hanovre, de Dieffenbach, de Berlin, et de Jules Guérin, de Paris. Quand des hommes aussi honorables réclament la priorité, il faut, par respect pour le corps médical, attribuer l'ardeur de leurs réclamations à la non-connaissance des travaux publiés antérieurement par d'autres, surtout lorsque ceux-ci sont placés à de grandes distances.

Les membres rendus difformes par la contraction des muscles étaient anciennement traités par le seul emploi des machines; on rencontre bien dans l'histoire de la médecine des faits épars de section de tendons, mais il faut arriver à notre époque pour en trouver l'usage généralisé.

La ténotomie compte à peine quelques années d'existence, et déjà elle a imprimé dans beaucoup de cas une toute autre direction à la thérapeutique, et déjà elle a produit un grand nombre de faits qui ont démontré la hardiesse de l'opérateur, en même temps que les ressources de la chirurgie et toute l'étendue de son pouvoir créateur; nous disons créateur, messieurs, car rendre à un membre difforme, inutile, très-souvent incommode, sa perfection naturelle, son usage et la fonction dont il était accidentellement privé, n'est-ce pas faire plus que de le conserver? n'est-ce pas lui donner la vie?

Ainsi les pieds-bots, le torticolis, la flexion permanente des doigts, celle d'un membre, difformités que l'on reconnaît aujourd'hui dépendre essentiellement de la rétraction de quelques faisceaux musculaires ou fibreux, sont traités et guéris par une opération chirurgicale prompte, facile, exempte de danger et presque de douleur. On doit

encore citer comme une conséquence heureuse de la ténotomie l'opération du strabisme, qui est maintenant comptée comme une des conquêtes de la chirurgie moderne, et qui, malgré les fautes et les insuccès de quelques opérateurs nomades, véritables parasites du corps médical, a définitivement pris place dans le domaine de la science.

Faut-il en dire autant de l'opération proposée contre le bégaiement, tentative si audacieusement accomplie et réussie dans plusieurs cas par Dieffenbach, mais si malheureusement suivie chez d'autres malades d'accidens terribles, d'hémorragies graves et même de la mort? Effrayés d'un résultat si funeste, dû évidemment au mode opératoire, qui consistait dans l'ablation d'une partie de la langue, les chirurgiens français cherchèrent à simplifier l'opération, et ils pratiquèrent l'incision, l'excision, la résection, la ligature de la langue, la section sous-cutanée, sous-muqueuse par la bouche, par le cou des muscles génio-glossus, génio-hyoïdiens, etc., et, remarquez-le bien, toujours suivant chaque opérateur, avec un succès égal, publié à grand bruit par les uns et contesté ouvertement par les autres; dissidence qui, pour le dire en passant, semble au moins prouver que la guérison était loin d'être complète. En effet, comment admettre que le bégaiement, qui a dans sa nature et ses causes tant de principes divers, peut être guéri toujours par une seule et même opération? et ne doit-on pas penser qu'un appareil aussi complexe que celui de la voix, et susceptible par conséquent d'altérations aussi nombreuses qu'il y a de parties qui entrent dans sa composition, exige des moyens différens pour corriger les vices qui peuvent altérer sa fonction? c'est à l'expérience à nous éclairer à ce sujet, les faits nécessaires à l'établissement d'une opinion bien arrêtée sur ce point manquent encore, ou nous cachent quelques-uns de leurs côtés, et l'opération du bégaiement en est encore à ses essais et à ses promesses.

Ce n'est point seulement pour les muscles rétractés que la ténotomie a été conseillée; elle a été appliquée avec le plus grand succès dans l'ouverture et l'évacuation des larges abcès par congestion, dans des cas de tumeurs sanguines, séreuses, synoviales; on a même étendu son usage pour la réduction des luxations anciennes. Dieffenbach a coupé successivement tous les muscles qui s'attachent à la tête de l'humérus, détruit la capsule de nouvelle formation et réduit une luxation datant de plusieurs mois; il a également coupé les muscles qui s'insèrent au grand trochanter, afin de replacer un fémur qui était sorti de sa cavité cotyloïde depuis long-temps; mais ces manœuvres hardies bien que produisant des résultats heureux, ne peuvent pas être présentées comme des exemples à suivre généralement; elles sont entourées de trop de dangers pour servir de règle, et les indications ne sont pas assez positives, ne sont pas assez nettement dessinées pour pouvoir préciser les cas où ces sections sont indiquées; et nous oserons dire que si on ne veut pas compromettre une méthode qui honore notre époque, on fera bien d'être plus circonspect dans le choix des cas, et ne pas imiter Jules Guérin, qui fit sur un malade la section de treize muscles, de quarante-deux muscles chez un autre pour remédier à une série de difformités articulaires du tronc et des membres. Qu'on ne vienne pas donner pour excuse l'innocuité de l'opération en elle-même, nous dire qu'aucun accident n'est survenu, que le troisième jour les vingt-huit plaies qui avaient été faites à la peau étaient cicatrisées, et que le cinquième on distinguait à peine les traces des cicatrices. Il est d'un bon praticien de ne pas se laisser entraîner au désir de faire du nouveau, ou de faire mieux ou plus que les autres. On ne sait pas tout le mal qu'on fait à une méthode quelque bonne qu'elle soit, en l'appliquant indifféremment à tous les cas, ou en parlant de son infaillibilité.

Lorsque les premières années d'entraînement auront ou-

vert les yeux des praticiens, lorsque les faits malheureux auront été mis avec bonne foi en parallèle avec les succès, on commencera à étudier les indications, et, renfermée dans de justes limites, la ténotomie sera un des moyens les plus salutaires que puisse employer la chirurgie.

Ces réflexions, messieurs, nous ont été suggérées par les deux observations de ténotomie que vous avez reçues de M. le docteur Vallin, directeur d'une maison d'orthopédie située près de Nantes. Nous avons regretté, en lisant ces observations, de n'y trouver qu'une description succincte de la difformité et du mode d'opération, sans être accompagnées de considérations théoriques. La nouveauté du sujet, l'importance de son application et des indications qui en découlent, nous ont fait un devoir de suppléer au silence de leur auteur avec d'autant plus de raison que votre section de médecine n'a pas encore eu l'occasion d'examiner un pareil sujet, et que la pratique chirurgicale d'Orléans fournit à peine quelques exemples de résection de muscles isolés; les faits ont une force si réelle qu'on ne saurait trop publier ceux qui peuvent faire autorité.

A ces deux observations, qui prouvent combien sont grandes les ressources de la chirurgie entre les mains d'un opérateur habile, M. le docteur Vallin a joint un exemplaire imprimé de son traité des pieds-bots. Les diverses machines imaginées et autrefois employées seules pour le traitement de ces difformités ne doivent pas être abandonnées pour l'application de la ténotomie; ce médecin les regarde au contraire comme de puissans auxiliaires sans lesquels l'opération aurait peu de valeur; aussi l'attention qu'il donne au traitement mécanique prouve l'importance qu'il y attache avec raison. En effet, ce traitement, qui d'ordinaire est certain, qui ne provoque pas d'accidens, peut, entre des mains non-exercées, produire les résultats les plus fâcheux et aggraver la situation des malades, de sorte que cette puissance, qui est le complément indispensable d'une

opération, peut devenir l'obstacle le plus grand à la guérison.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans les considérations théoriques et pratiques qu'il expose dans son ouvrage; elles prouvent qu'à une instruction solide, M. Vallin joint une grande expérience, et que l'orthopédie a été l'objet de ses constantes études.

NOTE SUR UNE PLUIE DE POLLEN;

Par M. le docteur THION.

Séance du 20 *mai* 1842.

MESSIEURS,

J'AI l'honneur de mettre sous les yeux de la Société sept planches neuves en sapin, qui, à la date du 3 mai courant, servaient à couvrir des bateaux en station sur la rive droite de la Loire, dans l'intervalle compris entre Saint-Aignan et le Cabinet-Vert (quai du Roi).

On remarque sur ces planches, du côté exposé à l'air, des taches rondes ou oblongues, dont les plus grandes ont à peine les dimensions d'une lentille; elles sont parsemées à des intervalles de trois à dix centimètres et disposées à peu près comme des grains de plomb de chasse projetés par un fusil tiré à cinquante pas.

Ces taches sont d'une couleur jaune-verdâtre, et l'on reconnaît aisément à l'œil nu qu'elles sont formées par une couche de pâte qui a jusqu'à un millimètre d'épaisseur.

Cette substance étant détachée du bois sur lequel elle adhère, et écrasée avec le doigt sur une feuille de pa-

pier blanc, offre à la loupe une multitude de granules arrondis, qui semblent n'avoir été réunis que fortuitement à l'aide de l'eau et sans viscosité apparente.

Les mariniers commis à la garde des bateaux chargés de ces planches ont éprouvé une grande surprise lorsqu'à leur réveil, dans la matinée du 4 mai 1842, ils virent leurs planches ainsi tachées dans la surface exposée à l'air, et ils répandirent le bruit qu'il était tombé une pluie de manne sur ces bateaux pendant la nuit du 3 au 4 mai.

Informé de ce fait par M. Johanet, négociant à Orléans, je l'ai prié de me mettre à même de le constater matériellement, et c'est à son aimable empressement que je dois la communication des planches en question.

Il y a tout lieu de croire que la substance jaune-verdâtre qui forme ces taches n'est autre que du pollen soulevé par un tourbillon ou par toute autre cause, jusque dans les hautes régions de l'atmosphère, où il se sera répandu, puis délayé en assez grande abondance dans les couches supérieures de quelques nuages, et qu'enfin, par l'effet des circonstances nécessaires, ce pollen sera tombé sous forme de grosses gouttes d'eau, éparses sur la partie du quai d'Orléans déjà désignée.

Mais pour être fixé autant que possible sur l'espèce ou sur les espèces végétales qui ont produit ce pollen, je crois devoir provoquer les lumières des hommes spéciaux que notre Société a l'honneur de posséder dans son sein; toutefois, je ne me dissimule pas que ce fait a des analogues dans les pluies de soufre des anciens, etc., et si je ne vous l'offre pas comme nouveau ou unique dans les fastes de la science, j'ose espérer que vous l'accueillerez cependant avec intérêt, et que peut-être vous trouverez utile de l'enregistrer dans vos annales.

En terminant cette note, je dirai à titre de renseignement que le terrain sur lequel ce fait s'est accompli est voisin des peupliers d'Italie et des érables planes qui

embellissent le quai du Roi, et que ces arbres étaient, je crois, en fleurs à l'époque précitée.

RAPPORT SUR L'OBSERVATION CI-DESSUS;

Par M. le comte de Tristan.

Séance du 6 *janvier* 1843.

Messieurs,

La communication faite par M. le docteur Thion en mai 1842, ayant été envoyée à une commission mixte composée de MM. le docteur Pelletier, Fougeron et le comte de Tristan, rapporteur, la substance pulvérulente qui fait le sujet de cette note a été observée chimiquement et microscopiquement; les essais chimiques ont été gênés, parce que, en recueillant cette matière, on n'a pas pu la nettoyer complètement des petites esquilles de bois provenant des planches grossièrement sciées sur lesquelles elle était tombée; néanmoins tout s'est accordé pour prouver que c'était du pollen, mais il a été impossible de déterminer de quelle plante il provenait. M. Thion a rappelé que près du lieu où cette poussière est tombée il se trouve beaucoup d'érables planes et de peupliers d'Italie; mais la floraison de ces arbres était passée depuis long-temps. La commission a pensé alors au *Pinus maritima* qui se trouve indiqué sur le registre de l'un de nous comme s'étant trouvé en pleine fleur aux environs de Cléry le 8 mai 1842. On sait bien qu'une telle indication n'est qu'approximative, et qu'il devait y avoir déjà beaucoup de fleurs le 4; ou bien le pollen pouvait provenir d'un lieu plus hâtif; mais ce qu'on a pu démêler de la forme de ce pollen desséché n'a rien indiqué de semblable au pollen du Pin maritime. On a aussi songé au Seigle; mais sa pleine fleur n'a guère eu lieu que vers le 15 mai.

OBSERVATIONS COMMUNIQUÉES A LA SOCIÉTÉ

Par M. GILLEBERT, D.-M. à Briare.

Séance du 20 *mai* 1842.

1° COLOBOMA IRIDIS, PLANCHE III.

MESSIEURS,

LE sujet que représente le dessin joint à cette observation est un petit garçon de deux ans, fils d'un journalier d'Ousson, employé à la brasserie de MM. Luzy et Cornet, de la Châtre, près Briare.

Cet enfant, affecté d'un léger strabisme, présente en outre une difformité des pupilles qui mérite un certain intérêt.

Le dessin a été exécuté dans une chambre peu éclairée, afin que l'enfant, dont les yeux sont extrêmement sensibles à l'action de la lumière, pût facilement les ouvrir, et que l'anomalie fût représentée dans son état le plus habituel et aussi le plus apparent.

La couleur de l'iris est d'un gris si clair qu'on ne peut manquer au premier aspect de remarquer cette singulière difformité. Les pupilles, loin d'occuper comme d'habitude la partie à peu près centrale de l'iris, sont pratiquées dans la moitié inférieure de chacune de ces membranes. Circulaires dans leurs trois-quarts supérieurs environ, elles se prolongent en bas dans une direction oblique de dehors en-dedans jusqu'au cercle ciliaire; il en résulte une section de l'iris qui varie en hauteur et en largeur suivant l'intensité plus ou moins grande du rayon lumineux. Cette section semble faite suivant deux lignes parallèles dont l'interne, plus courte que l'externe, forme un angle avec la petite circonférence de l'iris.

On sent facilement quelles modifications une semblable

Fig. 1.

C. P.

Fig. 1.

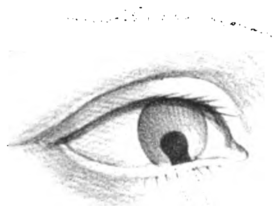


Fig. 2.



Imp. Lemercier.

disposition de l'œil doit apporter à l'exercice de la vision. Cet enfant en effet ne voit que dans certaines conditions; ainsi la lumière doit être peu vive; quand les objets sont trop éclairés, ce petit malheureux ferme exactement les paupières et refuse obstinément de regarder ce qu'on lui présente; il fuit les rayons solaires comme nous fuyons tout ce qui blesse nos sens ou les impressionne d'une manière désagréable. Quand au contraire la lumière est faible, il cherche à voir, à considérer ce qui l'entoure; s'il est à quelque distance de l'objet qui attire ses regards, il renverse la tête en arrière et abaisse le globe de l'œil, de manière que la paupière inférieure voile la perte de substance de l'iris, la partie supérieure et circulaire de sa pupille restant seule libre, tout indique alors que la vision s'opère avec une certaine netteté. Si au contraire l'enfant veut examiner un objet qu'il tient à sa main, il l'approche fort près de ses yeux, absolument comme font les myopes au dernier degré.

Si on examine la pupille au moment où l'œil est frappé par un rayon de lumière vive, on voit s'opérer dans la forme et la situation de cette ouverture les modifications suivantes : la moitié supérieure de l'iris prend plus de développement, elle est comme poussée de haut en bas, la pupille semble se déplacer dans le même sens, son étendue verticale diminue; les lignes qui limitent la section de chaque côté ne sont plus parallèles, et les petits angles formés par la rencontre de celles-ci avec la petite circonférence de l'iris disparaissent entièrement; enfin, la pupille perd cet aspect pédiculé qu'elle a d'ordinaire (*fig.* 1re) et devient à peu près pyriforme (*fig.* 2.).

Tous ces faits sont fort simples et s'expliquent très-facilement à l'aide des connaissances physiques; aussi au premier abord peut-être les jugera-t-on peu dignes d'intérêt. Il n'en sera pas de même de leur cause, l'anomalie des pupilles, à laquelle on ne peut refuser le mérite de la rareté. Pour moi, je la trouvai si remarquable, elle me parut si

nouvelle que j'éprouvai de suite le désir de la faire dessiner et d'en étudier les conséquences. J'ai été depuis confirmé dans cette pensée, d'abord par les recherches que j'ai faites dans quelques ouvrages spéciaux et dans les différens dictionnaires de médecine et de chirurgie, et ensuite par une lettre de M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, à qui j'en ai adressé un dessin et qui voulut bien m'écrire qu'il n'avait rencontré aucun cas analogue. Cependant j'ai lu dernièrement, dans le traité des maladies des yeux de Weller, que cette anomalie avait déjà été observée et qu'on l'avait désignée sous le nom de *Coloboma Iridis ;* le même auteur ajoute que Walther et Wagner en ont consigné des observations, et il borne à cette courte exposition ce qu'il croit devoir dire sur cette difformité qui, si je ne m'abuse, est digne d'une plus grande considération. En effet, elle me paraît offrir la solution d'une quesiton qui divise encore les physiologistes, celle relative à la cause des mouvemens de l'iris.

On sait que cette cause n'est pas la même pour tous les auteurs ; les uns, comme Méry, n'admettent dans l'iris que des fibres rayonnées dont l'alongement ou la rétraction opèrent le resserrement ou la dilatation de la pupille ; les autres, comme Alexandre Monro, n'admettent que des fibres annulaires, d'autres expliquent les mouvemens de l'iris sans le secours de fibres spéciales, attribuant à cette membrane une propriété érectile ; ils disent que la transmission sympathique des irritations de la rétine à l'iris détermine dans celle-ci un afflux plus considérable de sang, lequel, dilatant et redressant ses vaisseaux flexueux, pousse sa petite circonférence vers l'axe de son euverture, dont le diamètre diminue ainsi. Dès que la cause irritante cesse d'agir, le sang n'abonde plus en aussi grande quantité, la membrane revient sur elle-même et la pupille s'agrandit.

Enfin d'autres, au nombre desquels sont Ruysch, Winslow, Morgagni, Sabatier, etc., admettent deux ordres de

fibres dans la composition de l'Iris, les unes rayonnées destinées à opérer la dilatation de la pupille, les autres circulaires pour en opérer la rétraction.

Cette opinion a reçu une confirmation récente par les recherches de M. Maunoir de Genève, qui a constaté dans l'iris l'existence de fibres musculaires disposées suivant deux plans : l'un externe, radié plus large, qu'il considère comme le dilatateur de la pupille; l'autre interne, plus étroit, composé de fibres circulaires et constituant en quelque sorte le sphincter de la pupille. M. Hippolyte Cloquet a reconnu l'exactitude des faits avancés par M. Maunoir.

Or, dans l'état ordinaire des choses, on ne peut rigoureusement ni absolument adopter ou rejeter telle ou telle opinion, chacune d'elles s'appliquant à peu près également bien aux phénomènes naturels, et étant appuyée par des noms respectés dans la science. On peut dire seulement que l'opinion de Morgagni, soutenue par MM. Maunoir et Cloquet, est celle qui semble la plus rationnelle. Il est vrai que les faits anatomiques qui lui servent de base n'ont pas été constatés par tous les auteurs et que leur admission est due plutôt à la confiance inspirée par les noms que je viens de citer qu'à une vérification matérielle, impossible d'ailleurs sans le secours d'instrumens parfaits; aussi le doute à ce sujet est-il encore presque général.

Sans vouloir donner à cette observation plus de valeur qu'elle n'en a réellement, je ne crois pas m'avancer trop en disant qu'elle enlèvera le dernier lambeau du voile qui couvrait encore la cause des mouvemens de l'iris. Ce ne sera pas au reste la première fois qu'un vice organique aura conduit à la découverte de la vérité; on sait en effet combien de richesses la physiologie a puisées dans l'histoire générale des anomalies.

Jusqu'à ce jour on avait jugé par analogie; les faits annoncés par la théorie avaient conservé un caractère hypothétique; l'occasion ne s'était pas présentée de les con-

stater sur le vivant : ici cette occasion ne fait pas défaut ; la nature semble prise sur le fait. Aux effets observés, on ne peut manquer de reconnaître les moyens qu'elle emploie :

S'il était vrai que les mouvemens de l'iris fussent le fait d'un afflux de sang plus ou moins considérable dans les vaisseaux de cette membrane, ou s'ils étaient produits par l'alongement et par la rétraction de fibres rayonnées, la pupille devrait dans tous les cas conserver sa forme, soit qu'elle se dilate, soit qu'elle se resserre, car l'une ou l'autre de ces causes, nécessairement inhérentes à la structure de l'iris, ne pourrait exercer qu'une action égale pour tous les points de cet organe : en conséquence, dans le cas présent, la pupille en se contractant ne devrait pas perdre sa forme pédiculée, son pédicule devrait même s'alonger en raison de la diminution de ses diamètres. Or, c'est justement le contraire qui arrive ; le pédicule disparaît, le diamètre vertical de la pupille diminue tandis que la largeur de la section augmente ; enfin la forme est changée.

Il faut donc chercher aux mouvemens de l'iris une autre cause qui satisfasse à tous les cas, qui s'applique aux phénomènes naturels comme aux anomalies. Eh bien, cette cause, elle n'est autre que les plans musculaires décrits par M. Maunoir.

Ces deux organes étrangers à la tenture propre de l'iris, ayant chacun une action particulière, constituent un appareil spécial qui seul présente des conditions favorables pour l'explication des phénomènes signalés dans cette observation. Ainsi la dilatation de la pupille est produite par le plan musculaire radié, dont les fibres également réparties sur la grande circonférence de l'iris agissent également sur tous les points de cette membrane, et par conséquent augmentent son ouverture sans en altérer la forme. Quant au resserrement de la pupille, il est l'effet de la contraction des fibres circulaires ; mais ici cet acte

renferme deux faits, d'une part le changement de forme, de l'autre l'abaissement de la pupille, faits capitaux dans la recherche qui m'occupe, et auxquels je crois devoir donner l'explication suivante :

Le plan musculaire ne formant pas comme dans l'état normal un anneau parfait, et ne trouvant plus partout une égale résistance à l'action de ses fibres, doit infailliblement, en se contractant, attirer ses extrémités vers sa partie moyenne; par ce fait, les proportions angulées de l'iris tendent à s'écarter l'une de l'autre, le sommet du pédicule s'élargit, et l'ouverture prend un aspect à peu près pyriforme; mais dès que les bords de la section ne peuvent plus s'étendre, les fibres circulaires, trouvant alors un point d'appui fixe à l'insertion de ceux-ci sur le cercle ciliaire, et leur contraction continuant, elles entraînent en bas la moitié supérieure de l'iris; ainsi s'opère l'abaissement de la pupille.

Je crois pouvoir conclure de ce qui précède que la cause des mouvemens de l'iris ne consiste ni dans la propriété érectile de cette membrane, ni dans la rétraction ou l'alongement successifs de fibres rayonnées, mais d'une part que la dilatation de cette ouverture est produite par la contraction de fibres musculaires radiées occupant la grande circonférence de l'iris, et d'autre part que sa rétraction naît de l'action de fibres circulaires existant autour de la petite circonférence de l'iris; en conséquence, l'opinion de M. Maunoir doit être adoptée sans hésitation, et cette observation, qui a le faible mérite de lui apporter une confirmation, à la vérité irrécusable, aura pour sa part contribué au maintien de la vérité.

Au reste, l'honorable Société des sciences d'Orléans reconnaîtra si je suis tombé dans l'erreur ou si j'ai forcé les conséquences des faits que j'ai observés. Quoi qu'il en soit, j'accepte d'avance le jugement éclairé de cette savante compagnie, et je fais des vœux pour qu'il me soit favorable.

2° Epanchemens sanguins dans les ovaires.

Chargé le 16 juin dernier (1841) de procéder à l'autopsie cadavérique d'une fille de 22 ans qui s'était noyée dans le canal de Briare, je remarquai que la chemise qui la couvrait était tachée de sang dans sa partie inférieure. Cette circonstance, en m'indiquant que le suicide avait eu lieu pendant ou peu après une époque menstruelle, m'inspira le désir d'examiner attentivement les organes sexuels.

Cet examen produisit les résultats suivans :

La vulve n'offre rien de remarquable, l'hymen est rompu, et à sa place existent les caroncules myrtiformes légèrement saillantes et non effacées comme chez les femmes qui ont beaucoup abusé du coït ou qui ont été mères. Ainsi que les parties dont il vient d'être question, les parois du vagin sont d'un rose pâle, et leur surface n'est souillée par aucune trace sanguinolente.

Le col de l'utérus est arrondi, légèrement pyramidal, son orifice est étroit et rond ; en un mot, il présente les conditions qui lui ont fait donner par quelques auteurs le nom de col virginal. L'utérus conserve les dimensions habituelles à son état de vacuité ; son tissu est ferme et résistant. Sa face antérieure ayant été divisée par deux incisions réunies en T vers le fond de l'organe, et les lambeaux formés par elles ayant été écartés, je trouvai les parois de la cavité utérine tapissées par une matière visqueuse et sanguinolente. Cette matière ayant été enlevée à l'aide d'une éponge, j'aperçus la muqueuse, dont la teinte générale était rose ; mais au centre des deux faces de cette membrane, et par conséquent à une certaine distance du col, je remarquai plusieurs points rouges proéminens et comme percés à leur sommet d'un orifice par lequel je faisais sortir à l'aide d'une légère pression une matière

semblable par la couleur et la consistance à celle que je venais d'enlever.

Les trompes utérines ne me présentèrent rien de remarquable ; il n'en fut pas de même des ovaires : ces deux organes offraient des dimensions un peu plus considérables que celles qu'on leur assigne habituellement. Ils avaient le volume d'une très-grosse amande encore recouverte de son enveloppe herbacée.

Au reste, ils conservaient l'apparence grisâtre et granulée qui leur est habituelle ; leur surface était inégale, mais je n'y remarquai pas de fissures ni de cicatrices. Les vésicules étaient fort apparentes, et grosses deux fois comme un grain de froment.

L'ovaire droit ayant été incisé, je vis avec surprise que son intérieur était en très-grande partie creusé par une cavité qui contenait un caillot fibrineux du volume d'une aveline, et une demi-cuillerée à café environ de sang noir et fluide. Cette cavité était tapissée par une membrane extrêmement mince et peu adhérente au tissu de l'ovaire, lequel, refoulé de dedans en dehors, semblait moins spongieux que d'ordinaire.

A gauche, l'ovaire était un peu moins gros que celui de droite, ses vésicules étaient plus nombreuses, son parenchyme était mou et renfermait trois petites masses jaunâtres ayant chacune un volume différent. La section de ces masses faisait voir une petite cavité irrégulière, aplatie, à parois jaunes fort épaisses au-dehors et lisses au-dedans. La plus grosse contenait un petit caillot fibrineux d'un rouge clair, ayant la forme et le volume d'une pistache, les deux autres renfermaient également un caillot fibrineux, dont le plus petit était gros comme la tête d'une épingle.

Cette observation me paraît, à plus d'un titre, digne d'intérêt ; d'abord le siége du fluide cataménial est suffisamment démontré par l'état de la cavité utérine, et par la

nature du liquide que celle-ci contenait et qui ne se trouvait pas ailleurs.

L'état de la muqueuse utérine, relativement à celui des autres parties sexuelles, prouve d'une manière incontestable que le sang des règles était fourni par la cavité de la matrice. Ce n'est pas à dire qu'il doive toujours en être ainsi, puisque nous savons que certains auteurs, entre autres Desormeaux, ont vu le fluide cataménial s'échapper du vagin ou de la surface interne des différentes parties qui composent la vulve. Mais ce fait vient grossir le nombre de ceux sur lesquels s'appuient les médecins qui disent que dans la généralité des cas le sang des règles est fourni par la cavité de l'utérus, et que, quand il en est autrement, c'est que la menstruation n'est plus soumise aux lois ordinaires.

D'un autre côté, il est impossible de ne pas accorder une seule et même origine aux productions morbides trouvées dans les ovaires, on ne peut se refuser à reconnaître dans les trois kistes de l'ovaire gauche des foyers sanguins dont les dimensions ne varient qu'en raison de l'ancienneté de chacun d'eux. Il suffirait pour enlever tout doute à cet égard de rappeler ces propositions du professeur Cruveilhier : « Tous nos organes sont susceptibles de solution « spontanée avec et par extravasation sanguine..... Les « phénomènes consécutifs du foyer sanguin apoplectique « sont absolument les mêmes que ceux des foyers sanguins « spontanés, ou par contusion des autres parties du corps. « La cicatrice consiste tantôt dans un noyau dur, tantôt « dans une induration linéaire; quelquefois c'est une ca« verne à parois denses unies entre elles au moyen d'un « tissu cellulaire fort lâche, d'autres fois c'est un véritable « kyste. » Or, à droite est le foyer récent enveloppé de sa membrane cellulaire et n'ayant encore subi que peu ou point de résolution; à gauche sont les cicatrices plus ou moins avancées d'anciens foyers.

Les épanchemens sanguins de l'ovaire ne sont pas, il est

vrai, chose rare. De nombreuses et patientes recherches anatomiques ont, dans ces derniers temps, démontré cette vérité. Mais le plus ordinairement c'est à la suite d'accouchemens laborieux, d'avortemens qu'on les a découverts, et dans ces cas ils avaient un volume plus ou moins considérable. Ici, au contraire, ils sont petits et ils existent chez une fille qui n'a point été mère et qui venait d'avoir des règles. Assurément ces conditions paraissent plutôt contraires que favorables au développement de semblables phénomènes. Cependant il n'est pas nécessaire de s'appesantir beaucoup sur ce sujet pour lui trouver une explication satisfaisante. A l'époque des règles, les ovaires grossissent et partagent le mode d'excitation qui survient à l'utérus lui-même. « Ils sont, dit M. Murat, plus volumineux, « garnis d'un plus grand nombre de vésicules, de vais-« seaux sanguins, et offrent toutes les apparences d'un com-« mencement de phlogose. » Chez la fille qui fait le sujet de cette observation, les ovaires présentaient les conditions ci-dessus décrites, et il résulte des renseignemens que j'ai puisés auprès de son ancienne maîtresse, que cette malheureuse était ordinairement fort mal réglée, et que ses époques étaient toujours précédées ou accompagnées de douleurs vives dans les flancs, vers lesquels, me dit-on, elle portait souvent la main. D'après ces faits, n'est-on pas autorisé à croire que dans le cas présent ces foyers sanguins ont été en quelque sorte des phénomènes supplémentaires d'une menstruation insuffisante.

Une circonstance qui mérite une certaine attention, c'est, dans l'ovaire droit, la rapidité avec laquelle l'épanchement sanguin a été isolé des parties environnantes. En effet, bien qu'il fût récent, puisqu'il contenait encore du sang à l'état liquide, il n'était pas entouré de cette couleur jaunâtre qui enveloppe d'ordinaire les épanchemens récens et qui témoigne de l'infiltration de la matière colorante du sang dans les tissus voisins ; malgré cela la cavité était déjà régulière, déjà elle était tapissée par une membrane. Le tissu

propre de l'ovaire n'aurait-il donc pas été le siége de l'hémorragie spontanée ? y aurait-il eu, par exemple, exhalation sanguine au centre de l'une des vésicules de Graaf, dont les membranes auraient pris un développement exagéré ? Mais dans ce cas, même en supposant dans les membranes des vésicules une élasticité qui ne peut exister, et attendu que le foyer n'avait qu'une seule enveloppe, et ne contenait qu'un caillot fibrineux et du sang, je demanderai ce que seraient devenues et l'autre membrane et la matière contenue dans la vésicule. D'ailleurs, les vésicules ne sont-elles pas toujours dans un lieu rapproché de la périphérie de l'ovaire, de sorte que leur partie la plus interne soit seulement recouverte par l'enveloppe péritonéale. Eh bien, la cavité était creusée au centre de l'ovaire, dont le tissu affectait la forme d'une coque ayant à peu près partout la même épaisseur. En conséquence, c'est au centre même du tissu ovarique que l'hémorragie a eu lieu, et sa cause a été une solution de continuité par fluxion sanguine. Mais l'existence simultanée des caractères des épanchemens récens et de ceux propres aux épanchemens plus anciens constitue un fait qui me paraît d'autant plus digne d'intérêt qu'il semble s'écarter des lois généralement reconnues sur la formation des foyers sanguins.

Quand j'ai recueilli cette observation, je ne connaissais pas un article publié dans les Archives générales de Médecine, sur un travail de M. Paterson, relatif aux corps jaunes de l'ovaire. Il m'a semblé que les caractères assignés par le médecin écossais aux fausses cicatrices jaunes de l'ovaire étaient applicables aux petits kistes que j'ai découverts dans l'ovaire gauche de la fille Hamard, et comme lui je suis porté à croire que souvent on a pris pour un *corpus luteum* un foyer sanguin ou une cicatrice de foyer sanguin de l'ovaire. De là vient sans doute le désaccord des naturalistes, dont les uns considèrent les corps jaunes de l'ovaire comme un effet de la fécondation, et disent en avoir rencontré seulement pendant la grossesse, tandis que

les autres prétendent en avoir trouvé chez des vierges. Ainsi Ambroise Bertrandi, de Turin, me paraît avoir commis une erreur de ce genre quand il écrivit à Daubenton : « *In puellis à decimo-quarto ad vigesimum annum, quas non minùs transactæ vitæ genus, quàm partium genitalium intemerata integritas virgines decessisse indicabat, ovaria levia, globosa, atque turgidula reperiebam : in aliquibus porrò luteas quasdàm papillas detegebam quæ corporum luteorum rudimenta referrent.....; imò in robustá et succi plená puellá quo furore uterino diutino et vehementi tandem occubuerat, hujusmodi corpus inveni, quod cerasi magnitudinem excedebat, cujus verò papilla gangrená erat correpta, idque totum atro sanguine oppletum.... Graafius corpora lutea cògnovit post coïtum duntaxàt, anteà nunquàm sibi visa dicit..... Nos ea tamen in intemeratis virginibus sæpè commonstrata luculenter vidimus, etc.* »

Des recherches entreprises sur ce sujet ne me paraîtraient pas dépourvues d'intérêt ; mais, privé des occasions de faire des ouvertures de cadavres, je publie cette observation dans l'espoir d'exciter à cette étude quelque médecin ami de la science et plus heureusement placé.

RAPPORT SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT ;

Par M. le docteur PAYEN.

Séance du 16 *décembre* 1842.

MESSIEURS,

LES deux observations de M. Gillebert sont essentiellement du domaine de l'anatomie pathologique. L'une concerne un de ces vices de conformation organiques désignés communément sous le nom d'anomalie, de monstruosité. Vous savez que sous cette dénomination sont comprises

toutes les irrégularités plus ou moins bizarres ou hideuses dans la forme extérieure du corps, qui trop long-temps mal étudiées et méconnues ont été jusque dans ces derniers temps le sujet des idées les plus superstitieuses et des préjugés les plus absurdes. Aujourd'hui, d'après les travaux des Soemmerring, Tiedemann, Meckel, Chaussier, Dupuytren, Béclard, et grâce aux savantes recherches de notre illustre naturaliste M. Geoffroy de St-Hilaire, qui, rattachant toutes ces aberrations à un principe émané des lois de l'organisation, les considéra comme un arrêt dans l'évolution des organes pendant la vie intra utérine, elles forment une des branches les plus intéressantes de l'histoire naturelle.

Au nombre des vices de conformation, il en est qui consistent en des ouvertures ou divisions accidentelles de parties qui doivent être réunies (*genre Diastematie*). Les parois du crâne, de l'épine, du thorax, de l'abdomen, de la bouche, la voûte palatine et les lèvres dans les différens becs-de-lièvre, offrent des exemples de cet arrêt de développement entre les parties qui doivent se réunir dans la marche régulière de l'organisation; mais indépendamment de ces grandes monstruosités par défaut ou perversion de la force formatrice, du *nisus formativus*, il est d'autres anomalies bien dignes de notre attention et que nous rencontrons dans des organes qui y semblent moins exposés; ainsi ceux des sens ne sont point étrangers à ces déviations. L'œil, qui, par sa structure aussi compliquée que merveilleuse et sa vive sensibilité, est le plus délicat et le plus parfait de nos sens, indépendamment des maladies excessivement nombreuses qui l'affectent depuis la naissance, est un exemple de ces déviations pendant la vie intra utérine. Ces anomalies s'observent, soit isolément, soit avec d'autres vices de conformation de la tête ou de l'encéphale; dans le premier cas elles portent soit sur tout le globe de l'œil, soit sur quelques-unes de ses parties constituantes. Le globe de l'œil peut manquer complètement, d'autres fois il y a réunion

des deux yeux dans une seule cavité orbitaire ; ils peuvent ne pas occuper leur place habituelle ; on les a observés au nombre de trois. Toutes les fois que les yeux sont réunis en un seul, Tiedmann a observé que le sens olfactif manque et que d'autres anomalies existent du côté du cerveau. L'absence du cristallin a été constaté par Morgagni, Jean Walther ; Malacarne a constaté celle du nerf optique.

Les anomalies partielles de l'œil s'observent *sur la pupille*, dont la multiplicité semble s'expliquer par la persistance de quelques-uns de ses vaisseaux ou de quelques portions de sa membrane ; l'intégrité de cette membrane après la naissance constitue *l'atrésie*, affection qui fut pour Cheselden l'occasion de cette admirable opération de la pupille artificielle sur un aveugle né, opération qui excita des transports d'admiration dans toute l'Europe, et qui lui valut l'éloge le plus flatteur de l'académie de chirurgie. A côté des anomalies de la pupille viennent *celles de l'iris*, dont l'absence plus ou moins complète a été constatée par Parnitz, Beer, Heutzchell, Velpeau. M. Giraldes a fait connaître cette difformité par défaut de développement. Vers le troisième mois de la vie intra utérine, l'iris se présente sous forme d'une petite crête circulaire bordant le cercle ciliaire et qui tend à gagner le centre ; l'accroissement de cette membrane venant à cesser, l'iris n'apparaît bientôt plus ou n'est constitué que par un petit cercle *frangé* qui peut fort bien faire admettre que primitivement l'iris est composé de plusieurs portions qui tendent à se réunir vers le milieu de la vie fœtale, d'après la loi établie par M. Serres, de la circonférence au centre. Cet état du reste est compatible avec la vision, bien qu'il existe en même temps une vive sensibilité à la lumière ; de cet arrêt d'évolution au *coloboma*, il nous semble qu'il n'y ait qu'une bien faible modification répondant à une des phases du développement de l'iris. Indépendamment de ces anomalies de forme, l'iris dans sa coloration offre les nuances les plus variées. Sa décoloration complète, la privation de cet enduit noir qui la tapisse ainsi

que la choroïde et dispose l'intérieur de l'œil en une véritable chambre noire destinée à absorber une partie des rayons lumineux et à tempérer l'action de ses rayons sur la rétine, est le phénomène le plus remarquable dans l'*albinisme*.

Le sujet de l'observation est un jeune enfant de deux ans et demi chez lequel existe un léger strabisme joint au *Coloboma* de l'iris, affection qui consiste, comme l'indique son nom grec, en une section ordinairement congéniale avec perte de substance de l'iris, de son ouverture pupillaire à la grande circonférence ou cercle ciliaire. Pour nous en donner une idée exacte, M. Gillebert nous a tracé un dessin à l'aide duquel il est aisé de reconnaître le vice de conformation dont il s'agit. L'ouverture pupillaire, placée bien au-dessous de la partie centrale de l'iris, circulaire dans ses trois quarts supérieurs, se prolonge en bas et en dedans, un peu obliquement jusqu'au cercle ciliaire. A cette disposition particulière se joint une décoloration de l'iris et une sensibilité très-vive de la rétine à la lumière, au point que pour modifier l'intensité des rayons lumineux, cet enfant rapproche ses paupières l'une de l'autre de manière à recouvrer la perte de substance de l'iris à l'aide du bord de la paupière inférieure, et, renversant sa tête en arrière, il peut, en rapprochant les objets de ses yeux, les examiner et les voir avec assez de netteté. Une vive lumière vient-elle à agir sur ses organes, la pupille subit alors des modifications particulières : la partie supérieure de l'iris acquiert plus de hauteur, la pupille s'abaisse, la section de l'iris diminue de hauteur, et ses angles en s'effaçant donnent à l'ouverture une forme pyriforme, de tronquée qu'elle était.

Ces phénomènes, faciles à apprécier sous un jour favorable, ont été pour M. Gillebert un sujet de réflexions essentiellement physiologiques sur la contractilité de l'iris; établissant les théories déjà émises sur les mouvemens de cette membrane dans lesquels les uns ne voient que l'effet d'une

irritation sympathique de la rétine transmise à son système vasculaire ; d'autres reconnaissent le jeu d'un seul ordre de fibres musculaires ou enfin de deux ordres, les uns radiés et destinés à opérer la dilatation, et les autres circulaires, déterminant le resserrement de la pupille. C'est à cette opinion, qui compte le plus de partisans et qui semble se confirmer par les recherches de Maunoir, c'est à cette opinion, dis-je, que l'auteur se rallie, et le fait qui se présente vient lever pour lui tout doute à cet égard.

Malgré tout le désir que nous avons de nous rendre a l'opinion de M. Gillebert, nous nous demandons si son explication suffit pour bien déterminer la nature de l'iris. N'est-ce pas trop s'avancer que de dire : « Jusqu'à présent « on avait jugé par analogie et les faits annoncés par la « théorie avaient conservé leur caractère hypothétique ; « l'occasion ne s'était pas présentée de les constater sur « le vivant : ici cette théorie ne fait pas défaut, la nature « semble prise sur le fait ; aux effets observés on ne peut « manquer de reconnaître les moyens qu'elle emploie. »

Pour nous, bien que l'iris trouve encore, indépendamment des observations de notre confrère, quelque chose qui parle plus encore en faveur de la muscularité, sa contractilité sous l'influence galvanique, reconnue par les expériences de Haller, Reynhold, Fovrer sur les animaux vivans, de Nysten et autres sur l'iris des suppliciés, pourtant la question ne nous semble pas pour cela décidée. De la fonction on a conclu à l'organisation sans autre preuve que le mouvement, propriété il est vrai généralement accordée au tissu charnu, et cependant la nature musculaire de l'iris est encore un sujet de divergence entre les partisans même de cette contraction. M. Gillebert n'a point, je le crains, levé les doutes à cet égard.

Doit-on admettre dans l'iris l'existence d'un tissu érectile que la richesse de son organisation vasculaire semblerait mieux prouver? s'y passe-t-il quelque chose d'analogue à ce qu'on observe dans un tissu dartoïde? n'y a-t-il pas

une texture mixte dans cette organisation? Nous n'en savons réellement rien; jusqu'ici le raisonnement a précédé le fait, et un fait ne doit être admis que par des preuves tout-à-fait suffisantes. Tout en applaudissant à cette assertion qu'un vice organique conduit souvent à la découverte de la vérité et que la physiologie s'enrichit chaque jour par l'étude des anomalies, nous pensons que le scalpel est seul appelé à faire connaître l'organisation qui est le point de départ de toutes ces découvertes, et que dans toutes les anomalies il faut bien tenir compte des accidens qui viennent s'y ajouter, les compliquer; tout désordre survenu dans l'évolution d'un organe pendant la vie intra utérine est un état morbide dont la cause peut bien nous échapper, mais dont la démonstration directe se fait par la dissection. Pour nous, l'observation de M. Gillebert offre un nouvel intérêt; au Coloboma étaient liées une déviation du globe oculaire, une irrégularité dans la forme de la pupille et dans la forme même de l'iris dont la décoloration semblait recevoir l'influence de ces anomalies, et par laquelle nous nous expliquons la sensibilité excessive de l'œil à la lumière.

Dans cette espèce de solidarité établie entre toutes les parties, la même connexion de développement n'existe-t-elle pas et ne viendrait-elle pas démontrer comme vrai ce principe d'après lequel une partie ne vient à manquer ou n'est incomplètement développée qu'autant que celles qui la précèdent dans l'état normal ont subi elles-mêmes un arrêt dans leur évolution? Nous renvoyons cet examen aux études d'embryologie et d'anatomie comparées, tout en regrettant que l'auteur n'ait pas complété par des recherches anatomiques (car nous avons appris que le sujet de l'observation avait succombé) un travail qui montre dans l'auteur un excellent esprit d'observation.

La seconde observation de M. Gillebert se rapporte aux lésions organiques, c'est-à-dire aux changemens qui peuvent survenir, non pas dans la forme, mais dans la texture, dans la disposition fibrillaire de nos organes; elle a pour titre :

Epanchemens sanguins dans les ovaires.

C'est l'exposé d'un fait observé sur le cadavre d'une jeune fille qui s'était noyée à l'époque de sa menstruation. Par l'examen de l'utérus et des ovaires se trouve confirmé le mécanisme de cette excrétion et la part active qu'y prennent les annexes de l'utérus. Ici, permis de dire que la nature est prise sur le fait; ainsi se trouve démontré par l'inspection et l'expression des parois de l'utérus ce suintement de sang par les pores de sa face interne. Les menstrues qui ont lieu pendant la grossesse n'infirment pas ce fait, la partie non occupée par le placenta, l'orifice du col utérin et son voisinage pouvant également former cette excrétion. L'état de congestion sanguine de l'utérus s'étend aux ovaires dans lesquels se rencontrent d'un côté un caillot fibrineux et une demi-cuillerée à café de sang noir fluide ayant pour enveloppe une membrane extrêmement mince; de l'autre côté la même altération occupe trois points de l'organe sous forme de caillots bien plus petits dont l'un a à peine le volume d'une tête d'épingle, le sang est d'un rouge clair et l'enveloppe sous forme de kistes à parois un peu jaunes et d'une certaine épaisseur.

Ces désordres prouvent essentiellement l'état de fluxion qui s'opère dans tout l'appareil de la génération, et qui s'annonçait pendant la vie par différens phénomènes locaux concentriques d'une menstruation difficile et pour laquelle la nature semble avoir pratiqué ces hémorragies supplémentaires. La disposition, l'apparence de ces foyers sanguins dans l'épaisseur même des ovaires semblent indiquer la succession de ces petits épanchemens limités, qui plus tard n'eussent laissé que des cicatrices jaunâtres et quelques rudimens fibrineux plus ou moins colorés au centre de petits kistes. De fréquentes autopsies ne permettent point d'admettre comme traces de fécondation les corps jaunes que quelques naturalistes regardent encore comme propres à lever toute espèce de doute à cet égard.

Dans ces observations, l'anatomie pathologique se pré-

sente comme le flambeau le plus propre à éclairer toutes les branches de la médecine et sans lequel la médecine ne peut marcher d'une manière certaine. Ici elle vient nous rendre compte d'un phénomène qui se passe dans l'exercice d'une fonction qui joue un grand rôle dans l'économie, la menstruation, des troubles qu'elle entraîne souvent avec elle ; elle trace au médecin physiologiste les indications qu'il a à remplir pour les faire cesser et ramener cette fonction à l'état normal. Enfin elle montre au médecin légiste la valeur qu'on doit accorder à certains signes de fécondation consignés dans plusieurs ouvrages de médecine légale.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR L'OUVRAGE DE M. THOMAS, RELATIF A LA CULTURE ET A L'EXPLOITATION DES BOIS (1) ;

Par M. le vicomte de TRISTAN.

Séance du 6 janvier 1843.

MESSIEURS,

L'ouvrage dont votre section d'agriculture aura aujourd'hui l'honneur de vous entretenir lui a paru d'une haute importance. Il se rattache en effet à une nature de culture et à un art qui ont encore de grands progrès à faire en France, et qui entrent pour une grande part dans la mise en œuvre des ressources desquelles dépend la prospérité de notre pays. Il nous a semblé aussi se recommander par un caractère de bonne foi qui, dès l'abord, saisissant l'esprit

---

(1) *Traité général de statistique, culture et exploitation des bois*, par M. Jean-Basile Thomas, ancien marchand de bois. 2 vol. in-8°. Paris, chez Bouchard-Huzard. 1840.

du lecteur, lui promet de faire une juste appréciation d'une foule de documens nouveaux fournis par une longue expérience.

Le travail de M. Thomas comprend deux volumes : le premier traite particulièrement de la statistique et de la culture des bois; le second, qui sort de nos attributions, se rapporte à leur exploitation et à leur évaluation, surtout sous le rapport industriel. C'est donc de l'examen du premier seulement que nous avons dû nous occuper. Nous pensons que de l'étude de cet ouvrage et de l'application de la plupart des principes qui y sont développés relativement à l'art forestier peuvent résulter de grandes améliorations tant pour l'état que pour les particuliers, dans la conservation, la reproduction et l'aménagement des bois et des forêts. Ainsi nous recommandons ce livre, et nous exprimons pour notre part à M. Thomas toute la gratitude que nous lui croyons due pour avoir bien voulu porter à la connaissance du public une foule d'observations utiles que, dans la longue série de faits produits par la végétation des bois, une pratique longue et continue pouvait seule recueillir.

Nous dirons donc que cet ouvrage est plus encore d'un praticien que d'un savant, et c'est pour nous un motif de plus de l'apprécier. Dans l'exécution des travaux forestiers, l'expérience est le meilleur guide qu'on puisse suivre.

L'ouvrage de M. Thomas est plein d'observations qui peuvent être d'un grand secours dans l'application. Nous ne pouvons les rappeler ici. Il en est une néanmoins que nous devons citer, car elle se rattache à un fait trop controversé pour n'être pas l'objet d'un intérêt particulier.

M. Thomas ne croit pas à l'influence de la lune sur la conservation des bois; il attribue à un préjugé nuisible le soin que l'on met à abattre pendant telle période de la lune plutôt que pendant telle autre les arbres destinés à quelque ouvrage; et si en effet il existe quelque circonstance qui, dans l'intérêt de la conservation, doive déterminer le choix de l'époque de l'abattage, il ne la trouve que dans

l'action de la sève; il veut que l'arbre ne soit utilisé que quand la sève est complètement inerte, période qu'il comprend entre le 1er octobre et le 1er janvier. Toutefois, il y a bien dans son raisonnement (page 324 et suivantes, tome 1er) sur l'influence de la lune une sorte d'inconséquence; car, tout en avançant que cet astre n'exerce aucune influence sur les arbres, il reconnaît, d'après des calculs statistiques résultant de nombreuses observations météorologiques faites par M. Arago lui-même, qu'il pleut plus en nouvelle qu'en vieille lune, et cela dans le rapport de 6 à 5 environ. Il en résulte, avance-t-il, que pendant le croissant la sève est plus en action, et que le bois a plus de qualité et de poids que pendant le décours; puis, pour conclure sur cet important article, ainsi qu'il s'exprime, il se crée à lui-même une espèce de contradiction en ajoutant, page 328, que c'est à l'action de la sève qu'il faut attribuer la vermoulure et *la mauvaise qualité* du bois coupé pendant qu'elle est en action. Toujours est-il que par tout ce raisonnement, quoi qu'il en dise, il reconnaît positivement à la lune quelque influence au moins indirecte sur la végétation, puisqu'il tire des conséquences du plus ou du moins de pluie qui en accompagne communément les phases; mais enfin la différence, quant aux résultats, est en si faible proportion que peut-être doit-on la compter pour rien; c'est au moins le résumé de sa dissertation.

En nous félicitant d'avoir les conseils de la vieille expérience de M. Thomas, nous avons dit que son ouvrage était plutôt encore celui d'un praticien que celui d'un savant. Nous nous permettrons d'ajouter ici que nous avons été beaucoup plus séduit par ses bons avis que par les raisonnemens à l'aide desquels il veut quelquefois rendre raison des phénomènes de la nature. Entre autres réflexions, celles qu'il fait page 255, tome 1er, sur les causes de la prompte destruction du *pelard* par les vers, par suite, dit-il, de l'absence de la sève que lui ont enlevée l'écorce et le soleil

de mai, et sur la nécessité de restituer en quelque sorte cette sève ou de la remplacer par l'immersion dans l'eau, nous paraissent venir à l'appui de ce que nous avançons.

Nous pourrions citer encore, pages 280 et 281, les raisonnemens qu'il tire de l'effet de l'eau sur le plâtre et la chaux, pour démontrer les bons résultats de cette immersion dans l'eau.

Sous le point de vue de la conservation, si la présence de la sève dans le bois (sève qu'il cherche à restituer par l'immersion) est avantageuse, pourquoi ne pas toujours abattre les arbres en sève ? Or, c'est précisément contre cette méthode, qui lui paraît funeste, que s'élève M. Thomas dans maint autre endroit, et notamment dans l'alinéa suivant, où il dit que les accidens qui arrivent aux bois exploités sont occasionnés *toujours par la sève.*

Sous le rapport de la vermoulure du *pelard*, l'opinion de M. Thomas n'est même pas constante; car, après ce qu'il a avancé page 255, il arrive à dire, page 278, que la dureté superficielle que le soleil de mai a donnée au *pelard* le rend moins accessible à la vermoulure.

Nous signalerons encore une autre contradiction. M. Thomas dit, p. 254, que d'octobre à janvier la sève s'est réfugiée vers les racines, et nous lisons, p. 282, que, pendant la même période, elle est contenue et reste dans l'intérieur de l'arbre.

A la même page 282, l'auteur confond aussi et à tort la sève avec la résine; il se trompe encore en disant que si les Pins de Bordeaux non saignés et non privés ainsi de leur sève se conservent moins que ceux qui ont subi cette opération, on doit l'attribuer au climat, ce Pin étant plutôt un arbre du Nord que du Midi; car il est très-certain que le Pin maritime n'est pas un arbre du Nord.

Malgré ces taches et quelques autres de même nature, qui proviennent probablement d'une idée incomplètement exprimée, votre section d'agriculture regarde l'ouvrage de M. Thomas comme éminemment utile, et se

croirait injuste si elle ne le recommandait pas fortement à tous les propriétaires de bois.

RAPPORT, au nom de la section d'agriculture, sur deux ouvrages de M. Mignon (1);

Par M. Perrot.

Séance du 3 février 1843.

Messieurs,

La bonne foi devrait régner dans toutes les transactions sociales; toujours elle est supposée dans les contrats commutatifs de vente et d'échange; mais combien de vendeurs n'exagèrent-ils pas sciemment et démesurément la valeur des choses qui leur appartiennent.

Que d'art, que d'artifices pour dissimuler des défauts, exalter des qualités lorsqu'il s'agit de la vente des animaux domestiques et surtout de l'espèce chevaline. Les manœuvres, difficiles à reconnaître au moment de l'acquisition, sont fréquemment impossibles à établir après qu'elles ont été reconnues; mais c'est surtout chez le marchand, cet intermédiaire obligé entre les producteurs et les consommateurs, pour lequel tous les animaux sont vicieux entre les mains des autres et parfaits dès qu'ils sont en sa possession, que les inspirations du for intérieur ne sont pas écoutées, et que

---

(1) *Nouveau traité des vices rédhibitoires*, par Galisset et J. Mignon. 1 vol. in-8°. Paris. 1842.

Réflexions sur la mécanique animale, par J. Mignon. in-8°. Paris. 1841. 48 pages.

les lois de la probité, qui n'admettent point d'exception, sont habituellement méconnues.

Le législateur ne pouvait prévenir toutes les fraudes, toutes les ruses du vendeur, ni donner remède à toutes les déceptions de l'acquéreur; la rapidité, la multiplicité, la successivété des transactions qui ont pour base l'échange et la vente des animaux domestiques, transactions qui s'élèvent en France à plus de deux millions par jour, ne le permettaient pas.

De tout temps la loi a généralement refusé recours à raison des défauts que la prévoyance de l'acquéreur aurait pu reconnaître; et elle n'a eu de sollicitude pour ses intérêts que lorsque des vices, cachés de leur nature, avaient pu échapper à sa vigilance, et leur existence amener cependant une grande dépréciation.

Mais quand les statuts personnels avaient disparu et qu'une législation uniforme régissait la transmission de toutes les autres valeurs mobilières et immobilières, *les us et statuts* relatifs à la vente des animaux domestiques, divers suivant les anciennes provinces, aujourd'hui difficiles à bien comprendre, et parfois de dénominations un peu barbares, s'étaient-ils maintenus? ou bien les principes généraux de notre droit civil sur la garantie des vices rédhibitoires devaient-ils s'appliquer non-seulement aux choses inanimées, mais encore aux animaux, et donner naissance à deux actions alternatives en faveur de l'acquéreur, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat?

La jurisprudence était diverse; le besoin de règles spéciales, précises, uniformes, vivement senti; — de là la loi du 20 mai 1838.

Son commentaire était une œuvre désirable et d'autant plus utile que la loi succédait à des usages invétérés; que si elle touche aux intérêts de grands propriétaires instruits et de riches consommateurs, elle s'adresse d'abord à un grand nombre de simples cultivateurs qui n'ont ni assez de loisirs ni assez de lumières pour se livrer à son interprétation; ce-

pendant la brièveté des délais qu'elle impartit est telle que leur fortune pourrait jusqu'à un certain point être compromise si leur première démarche n'était pas régulière ; il était bien aussi que chacun de ceux dont son application demande le concours vît clairement ce qu'il aurait à faire.

Il fallait surtout que ceux qui seraient consultés comme vétérinaires par les parties et par les magistrats connussent bien tout ce qu'ils auraient à rechercher et à constater ; s'il se rencontre dans les villes des hommes habiles dans la science vétérinaire, qui pour tout prévoir n'ont pas besoin d'être guidés, combien d'habitans de nos campagnes n'ont encore pour traiter les animaux domestiques, fortune du laboureur, que de hardis empiriques ou des maréchaux ignorans des premiers principes de l'art.

C'est à toutes ces conditions que les auteurs ont justement voulu satisfaire, et c'est pour y parvenir qu'ils ont dû presque nécessairement mettre en commun leur science de jurisconsulte et de vétérinaire.

L'on pourrait même dire que pour la composition du volume dont ils vous ont fait hommage, ils ont admis une tierce personne, l'*éditeur*, qui, procédant avec autant de savoir-faire que de savoir, a fourni amplement son contingent ; ennemi de l'analyse, n'aimant pas l'éclectisme, il a copié plus de deux cents pages de l'ouvrage dans le *Moniteur*, et avec une fidélité telle qu'il a reproduit jusqu'à deux fois les motifs de la loi, même dans les parties qui n'avaient subi aucune modification en passant de la chambre des pairs à la chambre des députés.

Le jurisconsulte examine d'abord ce qu'il appelle les principes généraux de la loi ; dans une seconde section il en fait le commentaire article par article, et dans une troisième partie il examine les formes que la demande doit suivre, les délais dans lesquels il est nécessaire d'agir ; enfin les question de juridiction.

Nous adoptons presque toutes ses solutions.

Il en est cependant plusieurs à l'égard desquelles nous

croyons devoir constater brièvement notre dissentiment; ainsi, 1°, pour nous, le vendeur est présumé de bonne foi, avoir ignoré le vice rédhibitoire; il ne doit pas être tenu de dommages-intérêts en sus de la restitution du prix;

2° L'acquéreur qui a laissé passer le délai de garantie sans se plaindre ne peut plus agir au civil pour obtenir la réparation de pertes occasionnées par l'animal infecté du vice rédhibitoire;

3° La rédhibition partielle, lorsque le quinzième du troupeau n'est pas atteint de la maladie du sang de rate, n'est point autorisée;

4° Cette rédhibition partielle, fut-elle admise en cas de vente, serait impossible dans l'échange lorsque les choses données en contre-échange seraient uniques ou indivisibles;

5° La marque que doit porter le troupeau, pour que la garantie puisse être demandée, n'est point le signe d'une propriété spéciale; quelque délébile qu'elle puisse être, elle suffit à l'exigence de la loi; le vendeur peut même adopter comme sienne une marque étrangère préexistante;

6° Le contact des animaux prétendus infectés de vices rédhibitoires contagieux, avec des animaux atteints des mêmes maladies, ne résulte pas suffisamment du séjour dans une même écurie, de l'attache au même râtelier; il faut un rapprochement corporel;

7° Le législateur, en se déclarant contagioniste, n'a donné à l'acquéreur qu'une protection insuffisante dans les cas de morve et de farcin; et il a compromis les droits légitimes du vendeur en supposant que le virus contagifère de la clavelée ne peut se transmettre que par le contact, tandis que, de l'aveu de tous, il agit même à distance;

8° Enfin nous ne saurions non plus admettre avec le jurisconsulte, que, dans le cas où les animaux échangés seraient de part et d'autre atteints de vices rédhibitoires, chacun des contractans, reprenant l'animal donné en échange, ne dût éprouver de condamnation spéciale, ni

aux frais, ni aux dommages-intérêts pour pertes occasionnées par les vices rédhibitoires, attendu, dit l'auteur, qu'il y a réciprocité de condamnations.

La résiliation admise, chacun doit supporter les conséquences de ses actes comme s'il y avait eu deux ventes. L'un des échangistes d'ailleurs peut avoir été de bonne foi, l'autre de mauvaise foi; les conséquences dès-lors sont bien différentes.

A la suite du commentaire sur la loi de 1838, vient un petit traité de la vente et de l'échange des animaux atteints de maladies contagieuses.

Cette loi n'a pas voulu en limiter le nombre; il en est encore d'autres qui se transmettent certainement; mais la rapidité de leur invasion, l'incertitude du temps d'incubation, ne permettaient pas de les classer parmi les vices rédhibitoires dont les effets peuvent être circonscrits dans des délais déterminés; s'il n'y a plus lieu, comme autrefois en certaines provinces, à rédhibition, il y aura encore lieu à dommages-intérêts; il pourra même arriver qu'intervenant sur la poursuite du ministère public, l'acquéreur obtienne devant la juridiction correctionnelle, après les délais de la garantie, des dommages-intérêts. Car la présomption légale que la maladie a pris naissance chez l'acquéreur cesse lorsqu'il y a condamnation du vendeur, pour avoir sciemment conservé ou vendu un animal atteint de maladie contagieuse, délit prévu par des réglemens publics (1) et le Code pénal (459, 460, 461 et 462).

Enfin une des divisions de l'ouvrage est consacrée à l'examen de la garantie dans le cas de vente des animaux destinés à la boucherie.

Tous les vices rédhibitoires ne rendent pas la chair im-

(1) Arrêt du 16 juillet 1784. — Art. 7. Fait défense, Sa Majesté, à tous marchands de chevaux et autres, sous peine de 500 fr. d'amende, de détourner, sous quelque prétexte que ce soit, vendre ou exposer en vente, dans les foires et marchés et partout ailleurs, des bestiaux atteints ou suspectés de morve et autres maladies contagieuses.

propre à la consommation, destination en dernier lieu des bêtes bovines et ovines; cependant, comme elles n'arrivent ordinairement à la boucherie qu'après plusieurs ventes successives, ce sera au vendeur à établir que telle a été la destination entendue; elle peut aussi résulter d'une législation particulière; c'est ainsi que la ville de Paris, toujours favorisée au détriment des producteurs et des herbagers, a obtenu une dérogation au droit commun, et qu'un réglement de 1782, qui n'a jamais cessé d'être en vigueur, accorde aux bouchers de la ville et faubourgs de Paris, pour tous les bœufs achetés aux marchés de Sceaux et de Poissy, une garantie pour tous les cas de mort survenus dans les neuf jours de l'acquisition.

Ici, Messieurs, se terminent l'analyse et la discussion du travail que le jurisconsulte s'est proposé; il s'en est acquitté avec méthode et clarté; si quelques-unes de ses assertions sont susceptibles d'être controversées, ou s'il a laissé subsister encore quelques lacunes dans son interprétation, c'est qu'écrivant peu de temps après la création même de la loi, il ne pouvait que rarement invoquer à son aide des décisions judiciaires, et que, dans la grande variété des espèces qui peuvent se présenter, quelques-unes échappent toujours à nos prévisions.

A côté du travail du jurisconsulte l'on trouve le travail de l'homme aux études spéciales, du vétérinaire. Chaque vice rédhibitoire est d'abord défini, ses caractères distinctifs et ses diverses périodes soigneusement décrits; les intervalles de rémission ou d'intermittence prévus; il en vient ensuite à l'expertise dans les cas que présente la pratique ordinaire. Par des hypothèses exceptionnelles et compliquées, il enseigne aussi à se tenir en garde contre les ruses que la cupidité et la mauvaise foi du vendeur ou de l'acquéreur pourraient mettre en pratique pour en imposer à l'expert et tromper la justice.

Chaque article se termine par un résumé qui met en relief les points les plus importans.

La pensée est toujours nette, la phrase toujours facile et l'expression choisie ; à notre sens, rien de superflu, rien d'incomplet.

Après avoir traité de tous les cas rédhibitoires, tels qu'ils peuvent être étudiés pendant la vie, l'auteur les reprend un à un dans l'hypothèse où il s'agirait de les constater après la mort ; il devait en être ainsi pour répondre à l'exigence de la loi, qui statue, dans son article 7, que si l'animal vient à périr dans le délai de la garantie, l'acheteur devra prouver que sa perte a eu pour cause une affection rédhibitoire. Il fallait en effet, pour déjouer la ruse et les mauvais conseils de la cupidité, imposer à l'acquéreur une grande circonspection ; mais la responsabilité que le législateur a fait peser sur lui d'une manière générale n'est-elle pas ici trop forte et ne va-t-elle pas au-delà du but ?

Telle est notre opinion personnelle en voyant, d'une part, que toute possibilité de recours s'évanouit lorsque le vice rédhibitoire, constaté pendant la vie, reconnu par l'autopsie, n'a point occasionné la mort, et que d'autre part le législateur a soumis une garantie légitime à une condition fréquemment impossible, puisque notamment l'immobilité et la pousse, comme toutes les affections qui paraissent résider dans le système nerveux, et résulter, non d'une altération matérielle, mais d'une lésion vitale, ne sauraient se démontrer après la mort.

L'auteur apporte une grande sagacité dans la recherche et dans la discussion des problèmes légaux que fait naître l'article 7 de la loi ; il arrive heureusement à leur solution.

Il donne une haute idée de la mission des experts ; nous l'en félicitons ; elle n'en sera que plus consciencieusement remplie. Il pense avec raison que leurs rapports auront la plus grande influence sur la décision de la justice ; mais ils n'enchaîneront pas le juge, comme l'auteur semble le dire, et il peut arriver qu'il trouve dans les témoignages, dans les soins et les médicamens administrés à l'animal

sujet de conteste, des preuves devant l'emporter sur les conclusions des experts légaux, soit quant à la maladie elle-même, soit, ce qui arrivera plus fréquemment, quant à sa chronicité ou à son intermittence, caractères essentiels en certains cas pour fonder ou faire tomber la demande en garantie.

Il n'est pas rare de voir des experts médico-légaux une fois arrivés aux conclusions de leur rapport se replier alors dans des doutes qui semblent opposés à leurs déductions et ne pas être le commencement de la sagesse. M. Mignon veut que le vétérinaire soit plus affirmatif; il pense même qu'après avoir bien mûrement tout pesé, tout considéré, il doit, en cas de doute, conclure contre l'acquéreur; c'est une erreur, le doute de l'expert ne saurait jamais être exposé que comme un doute; au magistrat seul il appartient de prendre en ce cas une décision contre l'acquéreur, non alors d'après la conviction du droit du vendeur, mais parce que son adversaire ne remplit point l'engagement qu'il a pris, en saisissant la justice, de prouver son bon droit.

Enfin, Messieurs, sans avoir aucunement la prétention de nous ériger en homme de l'art, ne nous sera-t-il pas permis de vous soumettre deux doutes sur les doctrines de l'auteur?

En premier lieu M. Mignon avance que par l'autopsie des animaux on doit retrouver les causes de la mort dans les organes lésés ou dans ceux qui leur sont *continus* ou *contigus*; il semble ne pas admettre de sympathie entre des organes qui ne se touchent pas.

Les affections sympathiques entre les organes éloignés, entre le cœur et le cerveau, par exemple, n'existeraient-elles pas, aussi vives du moins, chez les animaux, et seraient-elles, comme l'attribut d'une organisation plus perfectionnée, de notre nature humaine?

Serait-il vrai en second lieu que pour déclarer que des bêtes ovines ont péri du sang de rate, de cete maladie qui

sévit de plus en plus dans les campagnes de la Beauce et fait peser sur les fermiers un tribut parfois égal à celui que prélève le propriétaire, il fallût nécessairement reconnaître que la rate a été le point central de l'affection morbide? Nous ne le pensons pas.

L'auteur nous semble avoir attaché trop d'importance à la dénomination du mal, le législateur l'a adoptée entre beaucoup d'autres parce qu'elle était ancienne, usuelle, mais sans avoir le moins du monde prétendu décider une question de science vétérinaire.

Si nous en devons croire les assertions d'hommes qui ont eu occasion de faire l'autopsie de beaucoup de bêtes ovines, et quelquefois en notre présence, il ne serait pas rare de rencontrer dans une des bêtes frappées de cette espèce d'apoplexie des invasions sanguines qui n'auraient pas leur siége principal dans la rate.

M. Mignon a joint à ce premier travail des formules de procès-verbaux pour tous les cas rédhibitoires dans des espèces qui se sont réellement présentées ou qui ont été créées par lui-même pour répondre aux prévisions de la loi. Ce sont des exemples que les experts feront bien de prendre pour se guider dans leurs opérations.

Il y a joint enfin des formules de compromis et de sentences arbitrales pour les cas où les parties donneraient aux experts pouvoir de les juger, lorsque les animaux, objet de la contestation, n'auront pas grande valeur; ce parti sera souvent le plus sage, il préviendra des frais relativement élevés, capital improductif pour toutes les parties.

En résumé le livre dont il s'agit se recommande et comme œuvre de jurisconsulte et comme œuvre appartenant à l'art vétérinaire. Son étude fera connaître les précautions à prendre et donnera à chacun la mesure de ses droits et de ses risques.

A cet ouvrage, fait en collaboration, dont je viens de vous rendre compte, M. Mignon en a joint un autre entiè-

rement de lui sur le mécanisme animal. Nous avons lu ce dernier ouvrage avec attention. Comme il est sans application aucune à l'agriculture et aux autres sciences naturelles, nous nous bornerons à dire que c'est une œuvre très-remarquable par le style et les difficultés vaincues du langage; ceux même qui sont ignorans des sciences médicales et vétérinaires peuvent encore comprendre et suivre la pensée de l'auteur malgré les termes techniques qu'il a souvent été obligé d'employer.

Pour nous, Messieurs, qui avons reçu comme justes les données et les solutions de l'auteur, nous nous sommes redit une fois de plus après l'avoir lu que la mécanique animale est l'œuvre aussi de cette divine intelligence qui a présidé au sublime mécanisme des cieux, et que pour qui sait scruter et voir, il n'est pas d'être sur la terre, si grossier qu'il paraisse, qui, par la perfection de son organisme, ne rentre dignement dans l'admirable harmonie de l'univers.

RAPPORT, au nom de la section d'agriculture et d'histoire naturelle, sur un envoi de fossiles du département de l'Yonne;

Par M. Lockhart.

Séance du 17 février 1843.

Messieurs,

Une collection de fossiles du département de l'Yonne vous a été adressée par M. Lallier, qui vous en a fait hommage, en exprimant le désir que ces fossiles soient déposés au musée d'Orléans après l'examen qu'en aura fait votre section d'histoire naturelle.

Cet envoi, quoique notre musée possède déjà plusieurs

des morceaux dont il se compose, nous a paru offrir un intérêt particulier; d'abord il forme une collection départementale qui pourra être complétée ensuite. Le gisement et la localité des pièces sont indiqués authentiquement dans un catalogue dressé avec méthode; ainsi elles entrent dans le domaine de la géologie, et viennent donner à cette science un utile appui.

Toutes appartiennent à la classe des mollusques et dépendent de plusieurs des étages géologiques qui forment l'écorce solide du globe.

Vous savez, Messieurs, que cette écorce terrestre a été divisée par les premiers géologues, dont Werner était le chef, en terrains primitifs, terrains intermédiaires, terrains secondaires et terrains tertiaires. Les géologues actuels ont reconnu l'insuffisance et même l'inexactitude de ces dénominations, et ne les conservent plus que comme points de reconnaissance. En effet, il est démontré par les faits que les terrains dits primitifs reparaissent fréquemment dans les terrains supérieurs et y forment des étages de diverses épaisseurs. Les géologues de l'école française et de l'école anglaise ont proposé d'autres classifications, et sans être d'accord sur la nomenclature des divers étages de l'échelle géologique, ils le sont à peu près sur la nature de ces terrains et sur leur ordre respectif de superposition.

Les débris fossiles les plus anciens de l'envoi qui vous a été fait appartiennent à la formation inférieure de l'étage jurassique connue sous le nom de Liases, qui dépend des terrains dits secondaires; ces débris sous les nos 1 à 9 sont des gryphées, des térébratules, des ammonites, des baguettes d'oursins, des nautiles et une espèce d'unio.

Les nos 10 à 13 proviennent du terrain oolitique inférieur, ce sont des trigonies, des hémicardes, des nérinées, des polypiers.

Sous les nos 14 à 20, extraits du terrain oolitique moyen, se trouvent des vénéricardes, des peignes, des nérinées, des bucardes, des polypiers.

Les nos 21 à 33 *bis* sortent du terrain oolitique supérieur et du terrain néocomien qui lui succède; ils comprennent des gryphées, des limes, des serpules, des bucardes, des spathagnes, des trigonies, des plicatules, des ammonites, des térébratules, des pholades.

Les nos 34 à 39 dépendent du terrain crétacé inférieur; ce sont des pinnes marines, des peignes, des bucardes, des ammonites.

Les nos 40 à 49, qui appartiennent au terrain crétacé supérieur, se composent d'ananchites, de spathagnes, de bélemnites et de térébratules.

Enfin, sous les nos 50 à 52, fournis par le terrain supercrétacé ou tertiaire, se trouvent des ananchites et des spathagnes roulés qui ont dû être recueillis dans le diluvium; terrain supérieur à tous les terrains précédens.

Les échantillons que vous avez sous les yeux sont loin de représenter complètement les terrains dont ils proviennent. A cette époque secondaire, déjà bien ancienne, les mers dominaient à la surface du globe. Les dépôts qu'elles ont laissés à découvert contiennent, outre une très-grande quantité de mollusques qu'on ne retrouve plus dans nos mers, des restes de grands animaux marins de formes et de dimensions les plus extraordinaires, et beaucoup de débris de reptiles sauriens; la présence des mammifères n'y est pas encore bien constatée (1); les terres alors et la température probablement trop élevée de l'atmosphère n'étaient pas propres à leur existence; ce n'est qu'après une suite de révolutions dont les intervalles sont incalculables que le créateur a rendu la surface de la terre propre à la vie de cette classe de vertébrés si nécessaires à la nourriture de l'homme, qui trouve maintenant autour de lui tout ce qui peut contribuer à son existence et à ses jouissances.

---

(1) On a trouvé en Angleterre, dans la formation jurassique, les débris d'un animal qu'on croit de la classe des marsupiaux. Ce même animal se retrouve encore dans la Nouvelle-Hollande

La collection ne contient aucun débris de ces grands animaux des formations secondaires ; elle ne fournit rien des terrains tertiaires qui présentent déjà en abondance les premières traces de la classe des mammifères, mais dont les espèces étaient alors encore bien différentes de celles qui vivent actuellement au milieu de nous; elle ne donne rien non plus des terrains intermédiaires dans lesquels se rencontrent pour la première fois les traces des corps organisés et particulièrement les restes des végétaux qui ont fourni par leur décomposition ces grands dépôts de houille qui sont aussi devenus pour l'homme une source de prospérité et de civilisation.

Tous les objets qui vous sont envoyés, messieurs, trouveront utilement leur place parmi les fossiles du musée; tous les dons qui lui sont faits remplissent des lacunes nombreuses, complètent les collections, et ces collections facilitent pour la génération qui nous succède les cours publics et les études géologiques; ces études si séduisantes pour l'imagination disposent aux préoccupations religieuses; si l'astronome, en élevant les yeux, se sent frappé d'admiration, le géologue, en pénétrant dans les profondeurs de la terre, y trouve également partout les traces matérielles de cette main invisible qui a présidé aux créations organiques dans toutes les zones géologiques; il acquiert cette conviction que l'homme n'est pas un descendant en ligne directe de quelque reptile des mondes antiques, qui depuis les époques de transition jusqu'à nos jours aurait passé par une suite de transformations, et serait arrivé à posséder ces formes parfaites et cette haute intelligence qui caractérisent notre espèce. Le géologue, à l'aide de la botanique et de la zoologie, reste au contraire persuadé que dans chaque période de la série géologique toutes les créations organiques ont été distinctes et successives, que l'homme est une création spéciale de notre époque géologique, et qu'il en est la plus noble.

En m'adressant à une assemblée aussi grave et aussi

éclairée, je suis assuré d'être approuvé en parlant de l'importance qu'il y a pour les familles et la société entière à donner à nos enfans le goût des sciences si propre à les rendre studieux et réfléchis, à les préserver des dangers de l'oisiveté, à éclairer leur esprit, à étendre le cercle de leurs connaissances; ce n'est plus que par ces moyens qu'ils parviendront eux-mêmes à devenir à leur tour des chefs de famille sages et recommandables, des citoyens utiles et distingués.

RAPPORT, au nom de la section d'agriculture, sur le tome III : *Agriculture de la statistique de la France;*

Par M. de Billy.

Séance du 7 avril 1843.

Messieurs,

Quatorze siècles de la monarchie s'étaient presque écoulés, et la France n'avait encore que des notions incomplètes sur sa population, ses productions, sa consommation, l'étendue enfin et les principales ressources de ses généralités. Louis XIV, ce roi aussi illustre par ses réglemens et ses belles ordonnances que par ses conquêtes, avait bien reconnu l'utilité de recherches plus étendues; mais ce prince ne put faire exécuter les travaux qu'il avait ordonnés. La *Statistique* d'ailleurs, cette science des *faits et des calculs*, est une science à peine sortie de ses langes; fille d'une administration homogène et puissamment organisée, elle n'existait pas alors en France. Mais notre machine administrative est-elle déjà assez parfaite dans tous ses rouages pour lui permettre de rassembler dès à présent les élémens d'une statistique rigoureuse en ce qui concerne l'*agricul-*

ture? Je ne le crois pas. Qu'apercevons-nous en effet au dernier échelon dans un certain nombre de communes? Des maires insoucians ou ignorans, qui ne transmettent à l'autorité supérieure que des renseignemens incomplets ou même erronés, admis par elle sans contrôle. Citons à l'appui de cette assertion une anecdote qui s'est passée dans notre département. Le ministre de l'intérieur ayant demandé, dans les dernières années de l'empire, divers renseignemens statistiques sur certaines productions du département du Loiret, un de nos collègues, maire d'une commune rurale, avait négligé de transmettre au préfet le résultat de ses investigations. Pressé de nouveau, cet administrateur s'excusa sur ce qu'il n'avait pu se procurer encore les documens exigés. « N'est-ce que cela qui vous arrête, répartit le chef du département; mettez ce que vous voudrez, mais répondez, car il vaut mieux mal répondre que de ne pas répondre du tout. »

Faudra-t-il donc attendre que les progrès de l'instruction primaire aient doté toutes les communes de greffiers capables pour entreprendre la statistique agricole de la France? Non sans doute, car dans un travail si long et si complexe, on n'arrivera pas du premier jet à la perfection, et c'est déjà quelque chose d'avoir commencé. D'ailleurs, la publication de ces premiers travaux amènera leur contrôle.

La *Statistique de l'agriculture*, qui ne forme qu'une partie de la statistique générale de la France, comprend quatre tomes. Le dernier est terminé par vingt-sept tableaux sommaires et généraux qui s'appliquent à la France entière; ces tableaux sont les plus utiles et les plus curieux à consulter, puisqu'ils sont le résumé des tableaux particuliers de chaque tome.

Afin de diminuer les termes de comparaison, l'auteur a partagé la France en quatre parties, dont chacune fait la moitie d'un tome, savoir : en nord-oriental, midi-oriental, nord-occidental et midi-occidental. Le 3e tome objet de ce rapport, comprend les vingt et un départemens du nord-

occidental, au nombre desquels se trouve le département du Loiret. Je ne puis qu'approuver cette première division de la France en plusieurs régions, parce qu'il importe pour la valeur rigoureuse des moyennes que les termes de comparaison ne soient pas trop dissemblables, ce qui arriverait si l'on comprenait dans un premier travail tous les départemens.

J'aurais même consacré un tableau particulier au département de la Seine comme anormal et devant altérer singulièrement la moyenne du groupe dont il fait partie. Chaque région est subdivisée à son tour en départemens intérieurs et maritimes, et l'auteur relève la moyenne des productions de chacune de ces subdivisions avant de fixer celle de la région.

Le tome III comprend ainsi que ses jumeaux trois séries de tableaux, savoir :

1re *Série.* — Tableaux de la production agricole par département.

2e *Série.* — Tableaux de la production par nature de produits.

3e *Série.* — Tableaux récapitulatifs par département et par nature de produits.

Les vingt et un tableaux de la première série sont précédés d'un tableau du territoire et de la population du nord-occidental. L'examen de ce document nous apprend qu'à l'exception de Loir-et-Cher, le Loiret est le moins peuplé des vingt et un départemens relativement à leur superficie. La moyenne de la population y est de 8,247 habitans par myriamètre carré, tandis que celle du Loiret est seulement de 4,735. La Seine, il est vrai, avec sa population de 233,030 habitans par myriamètre, élève le chiffre de la moyenne des vingt et un départemens réunis et surtout celle des départemens intérieurs pris à part, laquelle reste encore malgré cela inférieure à celle des départemens maritimes de 784 habitans par myriamètre.

La population totale du Loiret est de 316,189 habitans, et sa superficie de 667,679 hectares.

Je l'ai trouvée à la direction des contributions directes de 675,384 hectares.

L'achèvement des opérations cadastrales déjà bien avancées, à l'époque de laquelle datent les documens de la statistique, a dû il est vrai élever le premier chiffre, mais non de 8,000 hectares.

Le tableau n° 17 comprend la production agricole du Loiret. J'y lis :

	HECT.	ARES
Bois de l'état	12,789	22
Bois des communes et des particuliers . .	98,784	59
Sol forestier.	2,196	18

Les bois des communes dont l'étendue est de 31,835 hectares, et qui sont ici réunis avec les bois des particuliers, exigeaient, ce nous semble, un article séparé, puisque de même que les bois de l'état ils ne sont pas soumis à la contribution foncière; c'est ce que l'auteur a fait pour les départemens de l'Oise et de Seine-et-Oise.

Quant au troisième article, sol forestier, 2,196 hectares, n'ayant pu en comprendre le sens, je l'ai demandé à l'inspecteur des eaux et forêts, au directeur des contributions, qui n'y ont vu qu'un non-sens. On lit il est vrai à la table des matières, page 7 :

« Les bois et forêts exigeraient une exploration spéciale et détaillée qui fît connaître distinctement leur étendue en bois et celle de leur clairières et du sol forestier. La confusion qu'on en fait aujourd'hui apporte des différences considérables dans la détermination des surfaces. »

Que peut être en effet un sol forestier qui ne comprend ni l'étendue en bois ni les clairières? Je ferai remarquer en outre qu'il n'est question du sol forestier que dans six départemens sur vingt et un, quoiqu'il existe de grandes masses de bois dans tous. Les 636,004 hectares du domaine agricole se répartissent ainsi qu'il suit dans le Loiret :

Céréales	213,291 hect.
Jachères	131,122

Pâtis, landes, bruyères.	42,493 hect.
Bois, sol forestier compris	113,609
Vignes	36,311

qui ont produit, année 1838, 800,153 hectolitres de vin, dont 218,556 ont été consommés dans le département et dont la valeur totale en francs a été, au prix de 22 fr. 04 c. l'hectolitre, de 9,695,866 fr., chiffre qui a dépassé de 436,600 f. celui de la valeur du froment valant 14 f l'hectolitre à la même époque.

L'avoine, au prix de 6 fr. 10 c. l'hectolitre, figure dans les produits pour une valeur de 6,197,905 fr.

Ici, Messieurs, vient se placer une réflexion qui n'est pas sans amertume : qu'une gelée tardive, comme nous en éprouvons si souvent dans cette région, survienne tout-à-coup, et voilà dix millions de produits anéantis en grande partie, dix millions de soustraits au commerce, et, ce qui est plus fâcheux encore, une population laborieuse aux prises avec le besoin, et cependant à peine lui accordera-t-on un léger dégrèvement sur un impôt qui n'est pas en proportion avec les incertitudes de la récolte.

Les tableaux de la production agricole par département sont suivis d'un tableau (n° 23) de la propriété et de la contribution foncière des départemens de la région nord-occidental.

Dans les douze départemens intérieurs la cote moyenne de chaque hectare imposable est de 3 fr. 28 c. Celle du Loiret n'est que de 2 fr. 07 c., n'ayant au-dessous de lui qu'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher. L'impôt de la terre n'y serait donc pas hors de proportion avec celui des départemens de sa catégorie si cette cote était exacte, mais elle es trop faible (1). En effet, ce chiffre de 2 fr. 07 c. est le quotient de 1,305,625 fr., principal de la contribution foncière des propriétés non bâties divisé par 629,620 hectares,

(1) D'après les tableaux sommaires et généraux du tome IV, la cote moyenne est pour toute la France de 2 fr. 51 c. par hectare et de 4 fr. 74 c. par usine ou maison.

total des terres imposables; mais l'exagération de ce dernier chiffre a affaibli d'autant le quotient. Or, le tableau n° 23 n'inscrit que 38,059 hectares de terres non imposables, tandis qu'il y en a

1°	Bois de l'état	12,789 hect.
2°	Bois de la couronne	31,835
3°	Sol forestier sans doute	2,126
	Ce qui forme déjà un chiffre de. . . .	46,750 hect.

auquel il faut ajouter celui des chemins, rues, cours d'eau, qui est assez élevé.

On aura vraisemblablement omis de porter dans la colonne des non imposables les bois de la couronne.

La cote moyenne des maisons ou usines imposables est de 6-95 pour les 21 départemens de la région; elle s'élève à 8-28 dans le Loiret, qui n'a au-dessus de lui que la Seine où elle est de 135-21 et la Seine-Inférieure de 8-75. Ces cotes tombent de suite à 7-75 dans Seine-et-Oise; 4-36 dans Eure-et-Loir; 3-70 dans le Calvados; 2-94 dans l'Oise; enfin 1-73 dans le Côtes-du-Nord. Notre département, et particulièrement le chef-lieu, auraient donc droit à un dégrèvement considérable si l'on procédait à la péréquation de l'impôt, problème économique difficile à résoudre et qu'il faut ranger pour long-temps, je le crains, au nombre des utopies.

Passons à la deuxième série de tableaux, ceux de la production agricole par nature de produits.

Prairies naturelles.

Je crois qu'il y a erreur dans les prix du foin pour Eure-et-Loir et le Loiret, que le tableau 50 établit ainsi :

Orléans, 4 fr. le quintal métrique; Pithiviers, 5 fr.; Gien, 6 fr.; Montargis, 6 fr.; Chartres, 5 fr. 40 c.; Châteaudun, 6 fr. Ces prix établis aux lieux de production pour 1839 me semblent dans une fausse proportion, le foin étant plus cher aux environs d'Orléans qu'à Gien, Montargis et Châteaudun.

La quantité de viande consommée par habitant dans le Loiret est de 19 kilog. 87 hect., chiffre différant peu de la moyenne de la France, laquelle est de 20 kilog. (n° 90). Cette quantité se répartit ainsi qu'il suit par espèce de viande : bœuf, 9 k. 4 h.; veau, 3 k. 19 h.; mouton 1 k. 15 h.; porc, 6 k. 49 h., c'est-à-dire un tiers de la consommation totale. La Seine et la Seine-Inférieure ne consomment qu'un septième en porc, tandis que quelques départemens maritimes, tels que le Morbihan, la Manche, les Côtes-du-Nord, en consomment plus de moitié.

Le prix de la viande de bœuf est, au lieu de production, 1 fr. 05 c. dans l'Eure; de 0 95 c. dans la Seine; de 1 fr. dans l'Oise; de 0 65 c. dans le Loiret, le même que dans la Sarthe et dans la Mayenne; la vache, le veau et le porc sont un peu plus chers dans le Loiret que dans ces deux départemens.

Félicitons-nous, Messieurs, de ce que la consommation en viande de l'habitant du Loiret ne soit pas au-dessous de celle des autres Français, car la nature des alimens de l'homme de labeur influe plus qu'on ne le pense sur la quantité de travail qu'il peut faire. Dans la maison de détention de Riom, où l'on occupait des détenus à polir des glaces, l'entrepreneur s'avisa il y a quelques années de substituer à leur pitance accoutumée une nourriture où la viande entrait dans une assez forte proportion; il en résulta que les prisonniers firent beaucoup plus d'ouvrage qu'auparavant. Je citerai encore à ce propos un autre exemple qui fit dans le temps une certaine sensation. L'on avait établi à Charenton, il y a une vingtaine d'années, une forge à l'anglaise; les directeurs avaient fait venir des ouvriers d'Angleterre; mais ils admirent en même temps dans les ateliers des ouvriers français, et veillèrent à ce que les premiers fissent l'éducation des nouveaux venus. Cependant les ouvriers anglais fabriquaient toujours plus que les autres, et ils ne manquaient pas d'en tirer une sorte de vanité nationale. On pensa que cela pourrait bien provenir de

la différence de nourriture des ouvriers des deux pays, et on prit des mesures pour qu'ils se nourrissent tous également de viande. Il arriva qu'au bout de peu de temps les ouvriers français faisaient presque autant de besogne que les anglais (1).

La quantité de 20 k. de viande attribuée à chaque habitant par la statistique agricole me rassure un peu contre les doléances que certaines personnes, intéressées il est vrai, ne cessent d'adresser aux ministres et aux chambres pour l'introduction des bestiaux étrangers, sous prétexte d'insuffisance de la production nationale. Mais comment accorder ce chiffre, soit avec les tableaux publiés précédemment par le ministre du commerce, soit avec une note sur les bestiaux que cet administrateur fit distribuer dans le temps aux conseils généraux du commerce, de l'agriculture et des manufactures? D'après cette note, la consommation de la viande par tête serait tombée en dix ans, (de 1830 à 1840) de 12 k. 13 à 11 k.; des relevés statistiques rédigés sous l'empire la portaient en 1789 à 13 k., d'où l'on concluait que la décroissance n'était point accidentelle, mais qu'elle avait au contraire un caractère de persévérance remarquable. Les tableaux consignés dans la note ministérielle furent, il est vrai, critiqués lors de leur publication, et l'ouvrage que nous analysons vient de donner raison à leurs détracteurs. On peut, comme vous le voyez, messieurs, abuser même de la *statistique*, cette science qui semble si rigoureuse, si positive; c'est qu'à côté de la véritable science, il y a l'art de grouper les chiffres, art que je ne saurais trop stigmatiser, car il a discrédité cette science si utile dans l'esprit de bien des gens. Aussi, apprécions-nous à sa valeur un travail tel que celui qui vous est soumis, travail fait sans aucune préoccupation particulière et dans le but seul d'arriver à la découverte de la vérité.

---

(1) *Cours d'économie politique* de Michel Chevalier. 1842. Page 115.

La valeur en francs de la viande consommée dans le *Loiret* s'élève à 4,595,226, et le revenu de tous les animaux (tableau 17) est de 8,084,503 fr. pour un capital de 21,623,737 francs.

J'ai pris les chiffres inscrits d'autre part dans le cours d'économie politique de M. Michel Chevalier, page 112. Ce professeur en conclut qu'il y a décroissance dans la production de la viande. Cependant il cite plus loin, page 119, un mémoire sur le département de l'Eure, dans lequel M. H. Passy prouve au contraire que dans ce département la production a augmenté de 1800 à 1837, en chevaux, de 173 pour 100; en bêtes à cornes de 208; et en bêtes à laine de 249. Durant la même période, la population de l'Eure n'a augmenté que de 5 pour cent. Les statistiques particulières des départemens accusent en général le même résultat.

On lit aussi dans la *Presse* du 12 avril 1843 que, pendant le 1er trimestre de 1843, la consommation a excédé à Paris celle du 1er trimestre de 1842, de 3,218 bœufs, de 69 vaches, de 14,593 veaux, et de 104,965 moutons; elle a surpassé celle des années 1835 et 1838 citées comme celles où la consommation fut la plus forte.

Enfin, la valeur de la production annuelle des cultures, pâturages, bois, (tableau 82) de notre département est de 50, 596,709 fr.

Quant à la production annuelle de notre agriculture pour la France entière, calculée d'après les prix de première main, elle s'élève à 6,077,000,000 de francs. En adoptant les prix des marchés elle dépasserait six milliards six cent millions, et ce chiffre énorme ne comprend pas encore certaines productions qu'il a été impossible d'évaluer page 18.

La nourriture de l'habitant du Loiret en céréales est suffisante, car il en consomme 3 hect. 35 litres, tandis que la moyenne des départemens intérieurs n'est que de 3 hect. 27 litres, et celle de la France entière de 3 hectolitres.

M. Moreau de Jonnès, messieurs, a commencé dans le

Journal des Economistes l'analyse raisonnée de son ouvrage; il a débuté dans les numéros de janvier et février 1843 par un excellent article dans lequel il a réuni sous le titre de *Statistique des céréales, blé*, tout ce que la production et la consommation de ce grain peut présenter d'utile à connaître aux agronomes ainsi qu'aux économistes. Nous l'engageons à continuer ce travail pour les autres céréales de même que pour la viande et pour les vins. Permettez-moi de faire quelques emprunts à cette intéressante analyse.

L'hectare ne reproduit en France que 6,07 fois sa semence;

Dans la Toscane et le Portugal 10 fois;

Dans les plaines de Lucques et de Bologne 15 fois;

Les marais Pontins 20 fois;

Malte 22 à 64 fois;

Mexique (production moyenne) 30 à 35 fois;

— plateau 35 à 40 fois;

— grosses fermes 50 à 60 fois;

Dans l'antiquité elle était:

Egypte et Bétique 100 fois;

Campagne d'Afrique 150 fois;

Babylonie, Lybie de 200 à 300 fois.

Il n'y a qu'un grain qui ait conservé de nos jours une si étonnante fécondité, c'est le maïs qui rend encore aux Antilles 300 pour 1.

L'auteur attribue cette réduction effrayante dans la fécondité de la terre à ce que le froment a perdu la faculté d'être multicaule, par laquelle son produit était sextuplé et même décuplé. Les semis en ligne lui rendraient en partie cette faculté. Dans des terres nouvelles et sous un climat propice, le froment multiplie encore sa graine douze fois autant qu'en Europe.

Quoique la France se trouve, quant à la production du blé, dans un état fâcheux d'infériorité vis à-vis des pays cités, loin de demander exclusivement cette denrée

de première nécessité à ces contrées privilégiées, il est urgent d'encourager sur notre sol sa culture, sans quoi notre patrie se trouverait dans la dépendance des étrangers pour sa subsistance; car pour nous apporter les 70 millions d'hectolitres que la France produit annuellement en blé, et qui suffisent presque à sa consommation, il ne faudrait pas moins de 88 mille navires du port de cent tonneaux chaque, nombre qu'il faudrait doubler encore au moins pour transporter les autres céréales dont la culture est une conséquence de celle du blé.

Avant d'émettre notre opinion sur l'ouvrage qui fait l'objet de ce rapport, il convient de vous faire connaître les difficultés qu'a dû vaincre le patient architecte de cet édifice. Laissons-le parler : « Il a été dressé, pour chaque commune, un tableau formé de la réunion des nombres donnés par l'inspection de chaque champ, de chaque prairie, de chaque bois, considérés dans leur étendue, leur production et leur revenu brut. Ce tableau, exécuté par les maires, vérifié par les commissions cantonales et par des commissions d'arrondissement et de département, contrôlé par le préfet et révisé par le bureau de la statistique générale, est devenu l'unité fondamentale du travail, la base de toutes les opérations et l'élément primitif de tous les calculs. Les matériaux fournis par cette investigation préparatoire sont composés de 37,234 documens numériques, qui, joints à plusieurs séries de tableaux complétifs, forment une masse de plus de 80,000 pages de chiffres in-folio (1). »

« La statistique par commune, exécutée au moyen des opérations indiquées ci-dessus, comprenant dans ses détails près de 20 millions de termes numériques, sa vaste étendue n'aurait pas permis de s'en servir usuellement. Pour atteindre ce but, il a fallu la resserrer en une statistique par arrondissement, réduire proportionnellement toutes ses

---

(1) Page 37.

parties à moins d'un centième, et faire représenter par un seul nombre 104 quantités ou valeurs exprimées par autant de termes différens dans le travail préparatoire. Ainsi, par exemple, dans le département de l'Aisne, chaque nombre d'arrondissement est formé de l'addition de 164 autres nombres, et chaque nombre départemental est composé de 839, ajoutés les uns aux autres dans 64 séries (1). »

J'ai mis en évidence dans ce rapport l'inexactitude de quelques chiffres, et je ne doute pas que, s'il m'eût été permis de puiser aux sources mêmes des documens, je n'eusse pu relever d'autres erreurs ; mais est-ce M. Moreau de Jonnès qu'il faut en accuser? non certes, car il n'a fait que classer les matériaux que les autorités locales lui ont transmis. Aussi nous ne le jugerons qu'à ce point de vue, et nous dirons que dans la statistique agricole, les chiffres, car il n'y a que cela, sont classés avec méthode et clarté, et qu'il est facile d'y trouver les documens dont on a besoin ; nous partageons d'ailleurs l'opinion de l'auteur que « les erreurs étant renfermées dans d'étroites limites, elles n'affectent point les résultats généraux, et qu'il faut attendre pour procéder à leur correction que le cadastre, ainsi que la carte de France, soient complètement achevés, et que la statistique soit devenue une science usuelle; quelques années y pourvoiront (2). »

Nous engageons cependant le chef de la statistique à rassembler chaque année les documens relatifs aux céréales, aux vignes, aux bestiaux, afin d'obtenir une moyenne plus rigoureuse que celle qu'il a donnée dans la statistique agricole, puisque cette moyenne ne s'applique qu'à l'année 1839, qui était une année d'abondance (3).

L'auteur indique bien (page 9) quelques moyens de ramener les prix à des termes d'actualité, mais ces moyens

(1) Page 4.

(2) Page 6.

(3) Nous craignons qu'il n'y ait erreur dans le chiffre, p. 9, le tableau 73, celui des prix moyens, donnant ceux de 1838.

sont trop incertains pour pouvoir donner des résultats satisfaisans.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR UN OUVRAGE DE M. BOUCHARLAT, INTITULÉ : *les Récits épiques et les vies des grands hommes de l'antiquité ;*

Par M. le vicomte A. de Pibrac.

Séance du 21 *avril* 1843.

Messieurs,

Je ne pensais pas qu'après la vie des hommes illustres de Plutarque l'on pût espérer de présenter ce sujet sous un point de vue plus intéressant que celui sous lequel l'envisage l'auteur de cette riche collection.

Cependant, tel est le but que M. Boucharlat s'est proposé, tel est celui qu'il croit avoir atteint et même dépassé. Il est vrai qu'il a eu l'heureuse idée de joindre aux ressources de la prose les charmes de la poésie pour nous peindre les hauts faits des grands hommes de l'antiquité. C'est une bonne intention dont on doit lui savoir gré. Il nous dit que, suivant l'exemple de Corneille, il a tiré parti de plusieurs passages de Lucain, et que même il a reproduit certains morceaux de cet auteur qui avaient échappé à la sagacité du poète français. Je ne prétends pas pousser plus loin la comparaison de M. Boucharlat. Quelque flatteuse qu'elle puisse être pour lui, je craindrais que de ma part elle ne fût pas consciencieuse. Aussi passerai-je de suite à l'examen de son ouvrage sans vous arrêter plus long-temps sur le jugement qu'il en porte lui-même.

Voici la marche que j'ai suivie pour m'en donner une idée. J'ai lu d'abord la préface ; voulant me pénétrer du but de l'auteur, j'y trouvai l'opinion qu'il a de son travail ; elle y est exposée plutôt avec conviction qu'avec mo-

destie. Cependant j'ai dû m'y arrêter pour le premier moment et en profiter comme d'un guide qui m'indiquerait ce que je devais trouver de mieux, ou du moins ce que M. Boucharlat jugeait de plus digne de remarque dans son travail. Je comparai ensuite les indications fournies par la préface avec l'ouvrage lui-même, et je m'aperçus que j'avais presque tout à lire, les vies signalées par l'auteur étant toutes celles que reproduit la table. Je fus forcé de faire mon choix.

Me rappelant alors que j'avais l'honneur d'être d'une société où les arts, les lettres et les sciences comptaient également des sectateurs, je crus devoir m'arrêter spécialement aux hommes de l'antiquité qui s'adonnèrent avec le plus de succès à ces trois grandes classes des connaissances humaines, et examiner comment l'auteur avait envisagé et reproduit les travaux qui les avaient illustrés. Il eût été un peu long de vous présenter l'analyse des trente récits épiques composant la collection de M. Boucharlat, cette analyse n'eût rien offert de nouveau, et j'aurais craint d'entendre une voix me dire avec l'aimable auteur de la *Gastronomie* :

« Qui me délivrera des Grecs et des Romains ? »

Suivant donc le plan dont je viens de vous parler, j'ai choisi Apelles pour les arts, Virgile pour les lettres, Archimède pour les sciences, Hippocrate enfin devait être réclamé par MM. les membres de la section de médecine. Aussi je vis avec plaisir que M. Boucharlat me mettait à même d'aller au-devant de leurs désirs en consacrant un article à ce célèbre médecin.

APELLES.

Le récit épique dans lequel l'auteur parle d'Apelles commence par une conversation entre ce grand homme et Protogène, peintre contemporain. Ce dialogue, entamé sur un ton assez relevé, finit d'une manière un peu triviale. Apelles demande à Protogène, qu'il ne connaît pas encore,

Quel art cultives-tu ? — Celui du grand Apelles.
— *Je m'en étais douté ; réponds-moi, tu t'appelles ?*
— Protogène. — Ce nom n'est pas connu de moi.
Mais toutefois, il peut être illustré par toi.
Je veux voir tes tableaux ; dis-moi où tu demeures ?
— Près de la citadelle. — Eh bien, *dans un quart-d'heure,*
Si tu me le permets, j'y rejoindrai tes pas.

Ici la conversation se trouve interrompue fort à propos pour le lecteur par l'arrivée d'un énorme serpent qui se précipite sur Apelles et l'enlace de ses nœuds. Protogène vole à son secours, tue le monstre et sauve la vie à cet illustre étranger. Tout le monde sait comment Protogène découvrit ensuite la présence d'Apelles dans l'île de Rhodes, en voyant le trait délicat que ce grand maître avait tracé sur un de ses tableaux pendant qu'il était absent lui-même de son atelier. Cet épisode de la vie d'Apelles est rendu avec assez de vérité ; mais dans ce récit le style est peu soutenu, et après avoir lu des vers où le poète semble s'élever à la hauteur de son sujet, on voit avec peine qu'il retombe dans le burlesque de la comédie. Il nous conduit ainsi jusqu'au moment où le malheureux Protogène, poursuivi par ses créanciers, est obligé de vendre ses tableaux à l'encan. Apelles arrive pour les acheter, et en fait tellement monter le prix par les éloges qu'il leur prodigue que Protogène en retire une somme considérable. C'est une scène de vente que M. Boucharlat aurait dû laisser à quelqu'imitateur de Molière. Je ne le trouve pas plus heureux dans un compte rendu du jugement de Protogène, accusé d'avoir reproduit les traits d'Alexandre. J'ai cru lire un passage de la *Gazette des Tribunaux*. Vers la fin cependant l'auteur nous conduit un instant sur le théâtre de la tragédie, lorsqu'il nous peint Apelles venant offrir sa tête au bourreau pour sauver celle de Protogène ; on ne peut s'empêcher d'admirer la conduite d'Apelles dans cette circonstance ; mais il est difficile de se rendre compte si c'est le fait en lui-même ou la manière dont il est rendu qui produisent en vous ce sentiment d'admiration.

Pour résumer ce que M. Boucharlat dit d'Apelles dans son récit épique, je trouve d'abord qu'il eût pu tout aussi bien l'intituler Protogène, dont il parle un peu trop, et ensuite, que tout ce qu'il dit même sur Apelles tend à nous le représenter comme un homme qui a brillé plutôt par ses vertus que par son talent sur la peinture. J'aurais désiré trouver dans l'œuvre de M. Boucharlat l'éloge des ouvrages qui ont fait la réputation d'Apelles; la poésie ne lui eût pas refusé ses ressources pour faire l'éloge de sa sœur la peinture, et le tableau seul de la *Calomnie*, dont nous parle Lucain et que Raphaël essaya de reproduire, était bien fait pour inspirer à l'auteur les vers les plus sublimes.

Au récit épique succède la vie d'Apelles en prose. Cette narration laisse peu de chose à désirer; elle débute par l'histoire de la peinture ou plutôt de quelques peintres qui ont fait honneur à cet art, et nous conduit jusqu'à l'époque où les historiens commencent à parler d'Apelles. Vient ensuite une série d'anecdotes sur ce grand peintre, dont une grande partie ne se retrouve pas dans le récit épique, ce qui se conçoit parfaitement; mais ce qui m'a paru plus extraordinaire, c'est que les mêmes faits rendus par le poète et l'historien sont tout-à-fait dissemblables, telle est, par exemple, la vente des tableaux. Enfin je ne m'explique pas pourquoi l'auteur n'a pas reproduit dans son récit tous les faits dont il a parlé dans le récit épique, nous aurions su si la lutte d'Apelles avec le serpent, la scène dans laquelle il offre sa tête pour sauver celle de Protogène et plusieurs autres épisodes intéressans, étaient des fictions ou des faits historiques. M. Boucharlat ne doit pas ignorer que le témoignage de l'histoire, loin de nuire à l'effet de la poésie, augmente encore l'impression qu'elle doit produire.

Cependant il faut lui rendre justice; sa vie d'Apelles est riche en événemens; elle a dû lui coûter quelques recherches pour les rassembler. Mais cette collection pouvait

être classée avec plus d'adresse, et les transitions surtout être un peu moins brusques; car presque toujours l'alinéa en fait à lui seul les frais. La narration est souvent un peu lente et ne cherche pas à tirer parti des événemens pour donner au style une certaine élévation lorsque l'occasion s'en présente. Peut-être M. Boucharlat n'a-t-il pas cultivé la peinture, et alors il ne serait pas étonnant qu'il se fût moins identifié avec son sujet que lorsqu'il a dû chanter les louanges de Virgile dont le nom seul doit faire tressaillir un poète.

VIRGILE.

M. Boucharlat nous parle d'abord de la maison de Virgile. La description est correcte, mais n'offre rien de saillant; ce sont de doux parfums qui s'exhalent d'un vert bocage, c'est un ruisseau qui mêle son murmure aux chants du rossignol; en un mot l'eau, les oiseaux et la verdure jouent ici le rôle qu'on leur voit remplir dans mille circonstances analogues. J'ai lu avec plus de satisfaction un hymne que l'auteur met dans la bouche de Virgile et qui est emprunté aux Géorgiques. En voici un fragment :

Apprends-moi, disait-il, ô féconde Cybèle!
Comment plongés encore dans la nuit éternelle
Les abîmes du vide ouvrant leurs profondeurs
Laissèrent échapper les germes créateurs;
Comment se dégageant et des airs et de l'onde,
Se forma, s'affermit et s'agrandit le monde;
Comment le vieux Nérée, en son lit de cristal,
Des êtres animés par son souffle vital
Dessina de ses mains des formes éclatantes,
Aux animaux prêta leurs fourrures brillantes;
Dans la mer éthérée élança les forêts,
A leur cime attacha les nuages épais,
Dont la vapeur pressée au séjour du tonnerre,
En ondes redescend pour féconder la terre,
Fait naître la verdure, et sema sur son sein
Les pierres dont Pyrrha tira le genre humain.
    Ainsi chantait Virgile. . . . .

L'auteur me permettra d'en douter, car je pense que

Virgile trouverait comme moi l'hémistiche *sema sur son sein* un peu éloigné du vieux Nérée qui en est le sujet. L'on doit cependant accorder au traducteur le sentiment du morceau qu'il avait à rendre. Il en est de même du tableau qu'il nous fait des proscriptions de Rome ; mais il est fâcheux que les deux derniers vers de cet épisode détruisent un peu l'effet produit par les autres en renfermant quelques expressions du *Parfait Jardinier*.

Il nous parle des mères gémissantes
Livrant à la fureur de ces hordes sanglantes
Les enclos, les guérêts, les toits de leurs aïeux,
Et de leurs chers foyers abandonnant les dieux.

Les enclos, les guérêts et les chers foyers ne me semblent pas des expressions fort heureuses. Si je voulais suivre M. Boucharlat dans toute cette pièce de vers et vous en faire l'analyse, je sortirais, messieurs, des limites d'un rapport, ou du moins je les étendrais beaucoup trop. Je me bornerai donc à résumer ainsi l'impression sous laquelle m'a laissé le récit épique de Virgile.

M. Boucharlat n'a pas flatté le grand poète dans les nombreux discours qu'il lui met dans la bouche. Un surtout m'a frappé, c'est au moment où il fait paraître devant Arius son Virgile, qui n'est probablement pas celui dont on nous vante tant les vers harmonieux. Arius veut s'emparer de ses terres :

Soldat, repart Virgile, à quel prix, justes dieux,
César a-t-il vendu les champs de nos aïeux ?
Quoi ! si les vétérans *frappent*, *sapent* nos villes,
C'est pour nous arracher aux discordes civiles !
. . . .

Je ne crois pas que Virgile, parlant français, eût jamais fait un vers pareil à l'avant-dernier de ceux que je viens de citer ; aussi ce passage a-t-il détruit de suite mes illusions, et je me suis retrouvé avec M. Boucharlat au moment où je me croyais encore devant Virgile.

Le récit épique dont je vous parle dans ce moment, messieurs, n'est au résumé qu'une série de dialogues depuis le

commencement jusqu'à la fin. Si l'auteur ne réalise pas toujours les idées que nous avons de la verve de Virgile, du moins ne nous le laisse-t-il pas oublier comme Apelles dans le récit précédent; il a donc le talent de ne pas perdre de vue son héros, ce qui me semble d'autant plus extraordinaire qu'il y a souvent entre eux une distance énorme.

Je dois vous dire enfin, messieurs, que j'ai rencontré dans ces morceaux de poésie plusieurs beaux vers, et que j'ai lu surtout avec plaisir la traduction du fameux *sic vos non vobis* qui commença la réputation de Virgile et qui terminera ce que j'avais à vous dire sur le récit qui le concerne :

Sic vos non vobis nidificatis aves.
Sic vos non vobis vellera fertis oves.
Sic vos non vobis mellificatis apes.
Sic vos non vobis fertis aratra boves.

Ainsi tendres oiseaux, pour vous être ravis
Dans l'épaisseur des bois vous bâtissez vos nids,
Ainsi de vos toisons, jeunes brebis bêlantes,
Vous livrez aux ciseaux vos laines ondoyantes.
Ainsi pour composer le miel de nos festins,
Abeilles, vous cachez à Flore vos larcins;
Ainsi pour enrichir un maître mercenaire,
Bœufs pesans, vous creusez les sillons de la terre.

La vie de Virgile, en prose, ne contient rien de nouveau comme histoire; le style en est lourd et décousu.

ARCHIMÈDE.

Lorsque je vis la manière dont M. Boucharlat avait traité la vie d'un homme dont il partageait les goûts pour la poésie, je vous avoue, messieurs, que j'abordai avec défiance le récit où il devait me parler d'Archimède et des travaux qui l'immortalisèrent; mais je fus heureusement détrompé, car le siége de Syracuse est rendu avec exactitude et même avec énergie. L'auteur a su mêler avec art les noms barbares des machines au récit des effets qu'elles produisent sans nuire à l'ensemble de sa description. Ce fut seulement

à la seconde lecture que je m'aperçus de quelques légers défauts d'harmonie et de goût.

Ainsi, par exemple, Marcellus arrivant sous les murs de Syracuse adresse un discours aux habitans de cette ville dans lequel il les traite de *citadins*. Après nous en avoir rendu compte, l'auteur ajoute :

> Ainsi par Marcellus Syracuse assiégée,
> Et par ce fier Romain sur un *tillac* jugée.
> . . . .

M. Boucharlat aurait pu sans inconvénient supprimer le mot tillac qui est loin de contribuer à l'harmonie du vers. S'il désirait nous faire connaître le jugement de Marcellus, rien de mieux, mais peu nous importait de savoir si ce jugement avait été rendu sur un tillac ou autre part. On ne lui eût donc pas su mauvais gré de l'absence de cette particularité historique.

Avant d'examiner le récit d'Hippocrate, qui terminera ce rapport. Je dois vous dire quelques mots de la vie d'Archimède en prose; elle présente beaucoup d'intérêt. Les découvertes scientifiques de ce grand homme y sont clairement exposées, et l'auteur n'a pas oublié une seule de celles qui ont le plus illustré ce savant géomètre.

Au résumé, si la vie d'Archimède, sous le rapport du style, mérite le même reproche que la précédente, elle a du moins l'avantage d'être fertile en faits curieux, et j'ai su bon gré à M. Boucharlat de l'intérêt scientifique qu'il a répandu sur sa narration. Telle fut l'impression sous laquelle j'entamai le récit épique d'Hippocrate, dont il me reste à vous parler.

HIPPOCRATE.

L'auteur, au commencement de son récit, nous représente Héraclite sur les rives de Cos, les yeux fixés sur la mer, attendant le retour de son fils Hippocrate. Il paraît enfin, dépose aux pieds de son père les lauriers dont on avait couronné son front, et lui jure de combattre partout les ravages

de la mort. Artaxercès, instruit bientôt de sa réputation, l'appelle auprès de lui, mais Hippocrate refuse en rappelant à Artaxercès la belle réponse des Grecs à Darius, qui voulait leur faire payer tribut. C'est un des passages de M. Boucharlat sur lequel j'ai cru devoir appeler spécialement votre attention comme étant un de ceux que j'ai lus avec le plus d'intérêt.

« Toi qui par cent états sur un trône es porté
« Ne vois dans cette pourpre où ton orgueil s'étale
« Qu'un linceul recouvrant ton urne sépulcrale.
« Dans l'éternelle nuit autour de toi tout dort,
« Et tu n'es comme nous qu'un sujet de la mort.
« Loin donc de commander un affreux sacrifice,
« Sur ce trône mobile écoute la justice ;
« Où le ciel plus puissant que le sceptre d'un roi
« Appui des opprimés l'écoutera pour toi. »
Frémissant à ces mots, l'arbitre de la terre
Laisse au pied de son trône *éteindre son tonnerre*.

L'expression *frémissant à ces mots* ne semble pas annoncer la résignation avec laquelle Artaxercès laisse éteindre son tonnerre : on s'attendrait plutôt à le voir entrer dans un accès de fureur. C'est une simple observation qui repose sur un mot et que je ne présente ici que comme un aperçu de toutes celles du même genre que je pourrais faire. Je passe maintenant à la relation de la peste d'Athènes. Je ne vous dissimule pas, messieurs, que je croyais éprouver en lisant ces pages funèbres de ces impressions profondes que ces tristes sujets peuvent seuls fournir ; mais M. Boucharlat m'a semblé s'attacher plutôt à soulever le cœur qu'à l'émouvoir dans les descriptions pathologiques qu'il donne des effets de ce terrible fléau, et si quelquefois il nous fait entrevoir une scène capable de remuer l'âme, c'est pour ne nous laisser que des regrets en glissant dessus trop rapidement sans en tirer parti. Je le juge ici, je l'avoue, en littérateur, et j'oublie que je m'adresse à MM. les membres de la section de médecine, je leur dois donc, comme médecins, les détails suivans, dont je pourrais faire grâce à des poètes :

A peine du fléau l'exhalaison fétide
A-t-elle propagé son poison homicide,
Que l'œil sort enflammé de son orbe sanglant,
Que le gosier distille un sang noir et brûlant,
Et que de nos pensers l'active messagère,
La langue, s'épaissit sous le feu de l'ulcère:
Mais dès que jusqu'au cœur le mal est refoulé
Et que du corps humain l'édifice ébranlé
Ouvre de toutes parts les *pores* de la vie,
Les nerfs sont déchirés, un horrible incendie
Dans la poitrine ardente agrandit son foyer,
Et l'homme à la douleur succombe tout entier.
Celui-ci pour dompter la chaleur de ses veines
Vient savourer les eaux des lacs et des fontaines,
Celui-là pénétrant des puits la profondeur
Y plonge un corps hideux que *ronge la tumeur.*
. . . .

Vous parlerai-je maintenant, messieurs, d'épithètes pour le moins hasardées, telle que celle d'adultère dans le passage suivant où l'auteur nous peint des malheureux enlevant du bois au bûcher des riches pour brûler les corps de leurs parens :

. . . .
Ils dérobent un coin du monceau funéraire,
Et déposent leurs morts sous la flamme *adultère.*

Ces discussions sur les mots nous entraîneraient trop loin. Je bornerai donc ici tout ce que j'ai à dire sur le récit épique d'Hippocrate. Il ne me reste plus que quelques mots à ajouter sur la vie de ce grand homme. J'y ai cherché quelque chose de nouveau comme faits ; je n'ai rien trouvé qui ne fût connu jusqu'ici. Seulement je dois dire que M. Boucharlat n'a passé sous silence aucun de ceux qui pouvaient répandre de l'intérêt sur son récit; aussi le parcourt-on avec plaisir dans une première lecture, où l'on s'occupe généralement plutôt des événemens que de la manière dont ils sont rendus.

Conclusion.

Ici, messieurs, se termine la tâche que je me suis imposée. J'aurais pu, je le sais, suivre une autre marche en

portant un jugement général sur l'ensemble de l'ouvrage de M. Boucharlat ; mais comme chacun de ces récits épiques suffit à lui seul pour donner une idée des autres, j'ai pensé que l'on pouvait en dire *ab uno disce omnes*, et j'ai suivi l'exemple d'un chef d'atelier à qui l'on apporte plusieurs pièces fabriquées par le même ouvrier ; il en essaie quelques-unes prises au hasard et prononce ensuite sur le résultat du travail de celui qui les a toutes confectionnées. Seulement, messieurs, au lieu de m'en rapporter au hasard, j'ai préféré consulter les goûts des différentes sections de cette Société dans le choix que j'ai fait des diverses parties de mon travail.

J'ajouterai que l'étude des sciences exactes à laquelle je me suis livré de bonne heure m'a donné une habitude de discussion minutieuse qui m'a toujours fait prendre en horreur le vague des généralités ; il me fallait absolument discuter l'ouvrage que j'avais sous les yeux comme j'aurais discuté un problème. J'ai dû nécessairement restreindre les limites de cet examen consciencieux de manière cependant à pouvoir fixer tout-à-fait mon opinion sur M. Boucharlat, que j'ai jugé traducteur habile plutôt que compositeur distingué. J'ai remarqué en effet dans les récits épiques dont j'ai fait mention comme dans tous ceux que j'ai lu sans vous en rendre compte, que quand l'histoire permettait à l'auteur de traduire en vers français les idées mêmes et les paroles de son héros, M. Boucharlat s'en acquittait très-bien, mais qu'il n'était pas aussi heureux lorsqu'il voulait le faire parler lui même. Je renvoie au discours qu'il met dans la bouche de Démosthènes au commencement du récit épique qu'il lui consacre et aux vers de Virgile devant Arius, vers que j'ai déjà eu l'honneur de vous citer.

Dans la narration l'auteur est exact, mais son style est dépourvu d'élégance et de légèreté ; les constructions de ses phrases sont quelquefois d'une uniformité un peu monotone et d'une longueur fatigante. Tel m'a paru M. Boucharlat historien.

Si je le juge comme poète, je trouve dans ses récits épiques une assez grande facilité de versification; ses descriptions et ses peintures ne manquent pas d'harmonie et de goût, mais n'offrent rien cependant de ce type particulier qui caractérise généralement un poète; ce sont presque toujours de ces lieux communs que l'on trouve dans une foule d'ouvrages du même genre, de ces vieilles épées émoussées par l'usage, dont la pointe produit à peine une légère impression.

OBSERVATION D'UN LIPOME DU POIDS DE 3,500 GRAMMES SITUÉ SUR LES PARTIES LATÉRALES GAUCHES ET POSTÉRIEURES DU COL;

Par M. Charles Lanoix.

Séance du 21 avril 1843.

Messieurs,

Le fait chirurgical que j'ai l'honneur de vous présenter n'est point un fait nouveau dont on puisse enrichir la science; il se range tout naturellement dans la catégorie des tumeurs graisseuses dont elle possède déjà de si nombreux exemples.

Mais ce lipome, après trente ans de développement, parvenu au volume énorme que voici (forme avant l'opération), situé sur les parties inférieures et postérieures du col, ayant sa large base appuyée sur des vaisseaux sanguins, m'a cependant, comme opération chirurgicale, semblé offrir assez d'intérêt pour vous être lue avec quelques détails.

Comme la plupart des tumeurs de ce genre, elle était placée sous la peau; son accroissement lent et insensible n'avait pendant un assez long temps qu'éveillé faiblement

l'attention du malade; peu adhérente aux parties sous-jacentes, elle ne gênait en rien les mouvemens de l'épaule ou du bras, et si ce n'eût été son poids, il est présumable que le malade ne se serait point décidé à l'opération.

Le peu de sensibilité des lipomes, comme je viens de le dire, explique l'indifférence qu'apportent presque tous les malades à recourir de bonne heure aux moyens de l'art; aussi faut-il en déduire cette conséquence, savoir : que dans le principe l'opération nécessaire pour l'extraction de la tumeur, quel que soit son siége, eût été très-simple et sans danger, tandis qu'après un tel développement l'opération est toujours inquiétante et pour le malade et pour l'opérateur. C'est sous ce dernier point de vue, messieurs, que je veux fixer un moment votre attention.

En effet la partie du corps qu'occupent ces tumeurs, quoique superficiellement placées, doit cependant inspirer quelques craintes lorsqu'il s'agit d'une dissection plus ou moins étendue.

Car il n'est point indifférent de porter un instrument tranchant sur des parties pourvues d'une grande quantité de vaisseaux sanguins, de nerfs qui vont donner la sensibilité et la vie aux parties voisines.

L'opérateur ne doit point ignorer que certaines parties du corps, même superficielles, les veines, par exemple, offrent le phénomène physiologique du pouls veineux, c'est-à-dire du mouvement du flux et reflux du sang; que dans ces endroits un danger imminent se trouve sous la main de l'opérateur.

Pour donner plus de force à cette vérité connue aujourd'hui de tous les opérateurs, qu'il me soit permis de rappeler à votre souvenir et les expériences de Bichat, de Nysten sur l'introduction forcée de l'air dans les veines, et les dernières de MM. Magendie, Amussat et Méry sur l'introduction spontanée de l'air pendant les opérations faites sur des animaux vivans; enfin, messieurs, les faits malheureusement trop nombreux que possède au-

jourd'hui la chirurgie moderne sur le phénomène dont je viens de vous parler.

M. Magendie publia en 1821, dans son *Journal de physiologie*, un fait d'opération suivi de la mort du malade par l'introduction spontanée de l'air dans les veines.

Depuis ce temps, ce savant expérimentateur, fixant toute son attention sur ce point important de chirurgie pratique, se livra sur les animaux vivans à des expériences qui lui démontrèrent de la manière la plus convaincante que certaines veines placées près du cœur, lorsque leurs ouvertures restaient béantes à la surface de la plaie, absorbaient instantanément une certaine quantité d'air et faisaient entendre un bruit de sifflement facile à saisir et pour l'opérateur et pour les personnes témoins du fait; qu'aussitôt alors l'animal éprouvait une syncope presque toujours mortelle, dont la durée variait selon la quantité d'air introduit dans les veines et selon la force de l'animal sur lequel il faisait l'opération.

C'est ainsi que plus le sujet était affaibli par des hémorragies successives, plus la mort était prompte par suite de l'absorption également plus rapide de l'air.

M. Amussat, dans un ouvrage récent, est venu confirmer les expériences de M. Magendie; il démontre de la manière la plus irrécusable que les veines jugulaires, sous-clavaires, axillaires, et les branches mêmes qui y aboutissent près du sommet de la poitrine, pourraient présenter ce phénomène d'absorption pendant la durée des longues opérations; qu'en un mot ces opérations, faites dans la circonférence du *pouls veineux*, demandaient de la part des chirurgiens toute leur attention pour éviter la plus cruelle de toutes les déceptions pour un opérateur, la mort instantanée du malade.

Témoin en 1822 de deux faits analogues, l'un à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre à l'hôpital de la Charité, je n'ai pu éloigner de ma pensée un premier sentiment de crainte en proposant au malade une opération aussi grave.

Mais, réfléchissant à la nature de la tumeur, ayant recours aux connaissances positives que l'anatomie pathologique nous enseigne sur la composition intégrante des lipomes, sur l'homogénéité du tissu graisseux, sur le peu de développement des vaisseaux sanguins ou sous-adhérens aux parties voisines, nous avons regardé toutes ces données comme des circonstances favorables au succès de l'opération.

Si l'on joint encore à ce que je viens de dire la mollesse du tissu cellulaire qui entoure ces tumeurs, on reste persuadé que son ablation n'offre presqu'aucune chance défavorable pour l'opéré; que le procédé de l'émaléation suivi par tous les opérateurs, pour ce genre de tumeur, ne peut présenter, comme dans les stéatômes ou dans les tumeurs squirrheuses, ces orifices des veines qui restent béantes à la surface de la plaie par suite de leur adhérence aux parties voisines.

C'est encore en m'aidant de l'opinion de plusieurs de mes honorables collègues que cette opération a été conseillée à ce malade.

Le 24 avril 1841, Adrien Générdoux, journalier, âgé de cinquante-trois ans, d'une constitution assez forte, vint me consulter pour une tumeur qu'il portait depuis trente ans sur l'épaule gauche.

Cette tumeur s'était développée sans cause connue; sa marche très-lente, son peu de sensibilité n'avaient que peu influé sur l'état général. Depuis deux ans seulement elle devenait très-lourde, très-gênante pour le malade, qui, fabricant de bas, était obligé de porter sans cesse la tête d'avant en arrière, mouvement continuel qui devenait par le poids de la tumeur extrêmement difficile et pénible à exécuter.

Située sur la partie gauche et postérieure du col, cette tumeur avait une forme ovoïde, dont la grosse extrémité, portée en arrière touchait à la colonne vertébrale, tandis que la petite était appuyée en avant sur le bord postérieur du muscle sterno-cléido-mastoïdien.

Son diamètre transversal avait 54 centimètres, le perpendiculaire 24 centimètres à peu près.

Sa base, très-large, mais peu adhérente, reposait en avant sur le bord postérieur du sterno-cléido-mastoïdien, soulevait la veine jugulaire externe, qui se ramifiait à sa surface, puis s'enfonçait dans l'espace triangulaire formé par le bord antérieur du muscle trapèze et par le bord postérieur du muscle que je viens de citer, dans cet endroit celluleux où les vaisseaux superficiels communiquent avec les profonds; de là cette base s'étendait en arrière sur le trapèze et sur le muscle sous-épineux, sans avoir contracté, comme je l'ai déjà fait remarquer, des adhérences qui pussent faire craindre une dissection longue et douloureuse pour le malade.

Plein de résignation et de confiance, ce malade se décida le 29 du même mois à subir cette opération que je pratiquai de la manière suivante en présence d'un grand nombre de nos confrères.

Le malade, à cheval sur une chaise, en tenait fortement embrassé les deux montans. Une incision première fut faite depuis le sommet en avant de cette tumeur jusqu'à sa base, c'est-à-dire dans l'étendue de 55 centimètres.

Cette incision avait pour but de couper toutes les communications nerveuses postérieures avec la surface de la tumeur, et d'éviter par conséquent beaucoup de douleurs à l'opéré.

Deux autres, partant de la première, en forme de V, laissaient dans leur intervalle une quantité de peau qui eût été excédente par le rapprochement immédiat de la solution de continuité.

Après une dissection rapide du reste de la peau qui adhérait à la tumeur, je profitai de son poids pour en faciliter l'extraction, qui eut lieu en cinq ou six minutes.

Comme nous l'avions pensé, un seul vaisseau artériel du calibre à peine de 2 millimètres de diamètre alimentait cette énorme masse graisseuse et venait de l'artère occipitale postérieure.

Les veines, aussitôt l'incision faite aux tégumens, s'affaissèrent; j'eus cependant la précaution de faire comprimer la veine jugulaire externe pendant la durée de l'opération.

La réunion de la plaie eut lieu à l'aide de la suture entortillée, et la guérison de ce malade était complète au douzième jour.

Cette observation, messieurs, outre l'intérêt qu'elle peut offrir comme opération, vient encore confirmer ce point important d'anatomie pathologique, savoir : que dans les lipomes le développement des vaisseaux sanguins ne doit point être regardé comme un obstacle sérieux aux opérations qu'ils réclament, quel que soit d'ailleurs leur siége.

Tandis que l'opérateur doit toujours se tenir sur ses gardes lorsqu'il s'agit d'un stéatôme ou d'un squirrhe situés près des vaisseaux veineux qui se rendent immédiatement au cœur.

Tel est le point de chirurgie pratique sur lequel j'ai pensé appeler un moment votre attention.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR L'OBSERVATION PRÉCÉDENTE;

Par M. le docteur Jallon.

Séance du 5 mai 1848.

Messieurs,

Le lipome, comme nous le savons tous, est une tumeur graisseuse, rangée dans la classe des loupes qui n'ont pas de kiste. La graisse dont il est formé présente ordinairement son état naturel. C'est une véritable *polysarcie locale.*

Situé derrière les épaules, il y acquiert d'énormes di-

mensions, parce que là le tissu cellulaire est très-abondant, très-lâche et qu'il supporte une distension excessive.

Jean-Louis Petit a opéré un lipome dont le poids fut évalué à 24 kilogrammes.

Rhodius parle d'une loupe du poids de 30 kilogrammes.

D'après tous les auteurs, l'ablation des lipomes est facile et sans danger. Lorsque la tumeur a été mise à découvert, elle se détache presqu'en entier avec les doigts. Quelques brides adhérentes exigent seules l'emploi du bistouri ou des ciseaux.

La guérison est ordinairement très-prompte.

M. Lanoix a fait précéder son observation de réflexions étendues sur l'introduction de l'air dans les veines pendant les opérations. On s'en occupe beaucoup depuis quelque temps. Comme dans toutes les choses nouvelles, les faits surabondent aujourd'hui, et ce qui avait été à peine entrevu pendant des siècles saute aux yeux d'une foule d'observateurs. Mais M. Lanoix n'a point eu l'intention d'étendre les dangers de ce phénomène à l'enlèvement des lipomes. Il aurait été démenti par ses propres remarques sur la nature de ces tumeurs. Il a voulu au contraire confirmer par un fait qui lui était particulier l'opinion des praticiens et rassurer ceux que l'énorme volume des tumeurs graisseuses pourrait détourner du seul moyen de les guérir, leur ablation.

Il faut reconnaître, messieurs, que l'observation dont M. Lanoix a fait hommage à la Société n'offre rien qui ne soit connu par rapport à la nature des lipomes, à leur volume, aux lieux où ils se développent de préférence, au procédé opératoire qui leur convient et à la promptitude de leur guérison. Mais cette considération ne lui enlève pas son importance. Car des faits bien constatés, quoique semblables à ceux qui ont déjà été recueillis, servent plus au progrès des sciences et de la médecine en particulier que des faits extraordinaires, qu'il importe sans doute d'enregistrer, mais qui restent souvent isolés et stériles.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES LETTRES, SUR UN OUVRAGE DE M. VILLEMIN, INTITULÉ *Herbier poétique;*

Par M. LEMOLT-PHALARY.

Séance du 7 juillet 1843.

MESSIEURS,

C'EST un botaniste, mais un botaniste-poète que M. Villemin, et c'est un herbier littéraire que le sien.

Un herbier, dans le sens ordinaire et usuel du mot, chacun sait ce que c'est et ce dont il se compose. Un herbier, dit élégamment M. Villemin, c'est une réserve, une resserre....

« Où (1), plus sage que la cigale
Oisive, qui n'a rien prévu,
Contre la disette hyémale
Le botaniste s'est pourvu.
Où chaque feuillet qu'on soulève
Evoque à l'égal d'un rêve
Mille souvenirs disparus,
Où chaque fleur pâle et morte
Revit, s'anime et nous reporte
Aux sites parcourus. »

Matériellement, quelques mains de papier gris, puis entre leurs feuillets un choix de sujets plus ou moins heureusement séchés, en font les frais. Avec M. Villemin, si la destination reste la même, le procédé change. Son papier gris, à lui, c'est le blanc vélin d'un coquet in-12. Quant aux plantes mêmes, un recueil de pièces de vers, de ton, de mètres et d'effets variés, avec un nom de végétal en tête de chacune, en tient lieu.

(1) Page 10, pièce *Fleurs des champs.*

L'*Herbier poétique* se divise en deux : comme avant tout il faut être clair, trente pages en avant de la première partie, douze servant d'introduction à la seconde sont consacrées à quelques généralités. Eclairées ainsi, et dès-lors mieux comprises, les spécialités viennent ensuite.

Les fleurs, explique l'auteur, sont une des passions de sa vie; elles avaient commencé par en être une des études. Or, par fleurs il entend, non celles du domaine de l'horticulture, que la main de l'homme a mutilées dans l'intérêt d'on ne sait quelles beautés de convention, mais les fleurs simples, trésors qu'à de périodiques retours le printemps, l'été, l'automne et jusqu'au vieil hiver, prodiguent à nos champs, les y répandant à mains pleines : « *Manibus date lilia plenis.* »

Avec les fleurs simples, un seul semeur, la nature; un seul jardinier, Dieu. Par et pour elles, un monde spécial, monde de merveilles, monde se reliant au nôtre par les plus exquis et les plus charmans rapports, monde inaccessible au vulgaire, dont le parcours resté plaisir d'élite est une glorification de chaque instant à une infinie sagesse providentielle, à une puissance inépuisablement créatrice, admirable dans ses desseins, admirable dans ses œuvres.

Il est (1) si doux, aux pieds d'une fleur qu'on ignore,
D'aller nonchalamment s'asseoir, de l'effeuiller,
De deviner un nom dans une flore
Qui vous aide à le bégayer,
D'interroger tiges, feuilles, calice,
Etamines, pistils, enfin de réunir
Tous les points d'un même être et d'y trouver l'indice
Servant à le définir.
Car, en formant les plantes, la nature,
Pour guider notre marche, a posé des jalons
Et mis au fond de leur structure
Des lettres que nous épelons.

M. Villemin, et nous le louons de ce parti pris, a supposé l'alphabet de ces caractères suffisamment su, et s'est

(1) Page 5, pièce *Fleurs des champs.*

dispensé de le reproduire. A chaque chose son temps. L'école dite *didactique* a fait le sien. Feu M. Delille et la fin du XVIIIe siècle l'avaient mise à la mode; que la poussière des bibliothèques lui soit légère. Aujourd'hui, le bon sens public aidant, il y aurait rimes et labeurs perdus à recommencer de ces prétendus enseignemens soi-disant poétiques, comme on en a tant servi à nos pères, où le premier écolier sachant ajuster de syllabes jusqu'à douze s'improvisait professeur; jonchait de termes barbares une série d'illisibles hexamètres; mutilait et torturait une nomenclature idiome obligé d'une science, et croyait avoir droit à des couronnes académico-civiques pour la transformation en lignes mesurées d'une page de programme ou de table de matières. Reprenant notre dire, nous réitérons nos félicitations à l'auteur de ce que, ne cédant pas à la contagion d'illustres exemples, il n'a pris de son sujet que ce qui pouvait se concilier avec la langue du poëme, avec le besoin que cette langue a de mots sonores, d'images, et avec son ampleur de développemens. Quels matériaux en effet pour la muse qu'une plante décomposée en *radicelles*, *stipules*, *pédoncules*, *bractées*, *limbe*, *sépales*, *connectif*, *épicarpe*, *trophosperme*, *podosperme*, *épisperme* et *endosperme*, toutes belles choses de physionomie et de désinences si terriblement latines ou grecques qu'à grand'peine les comprend-on sans le secours du dictionnaire:

Le vers à leur aspect.... recule épouvanté!

M. Villemin laisse de côté ce lourd bagage et ses embarras techniques.

Les phénomènes, dont assez riches encore ses prolégomènes se réservent l'abord sommaire, se réduisent à trois. — I. Les plantes ont une naissance, une vie, une mort, cercle invariable où toute substance créée se meut et gravite. — II. Pourvues de sexes disséminés ici, associés là, elles savent, par un enchaînement de moyens spéciaux très-curieusement appropriés aux espèces, arriver aux fins universelle-

ment voulues encore de la reproduction. — III. Les mystères de leurs amours, leurs instincts, leurs mouvemens secrets, les fêtes de leurs hyménées n'ont plus pour nous de voiles; il est un art, celui des Desfontaines et des abbé Dubois; celui, pourquoi ne pas tenir en cette enceinte un langage non exposé assurément à ne pas y être compris? — des deux amis Auguste de Saint-Hilaire et docteur Pelletier — et cet art sait en suivre (1)

« Le divin mécanisme et les chastes apprêts. »

Toute noce vaut un épithalame. L'*Herbier poétique* entonne le sien à l'honneur de la pâle *giroselle*, de la blanche renoncule, des flottantes naïades, de la merveilleuse vallisnerie, de la gesse sauvage et du séneçon doré. Conclusion :

Quelque individu du *règne* que l'œil et le scalpel interrogent, variété dans les *genres*, unité, ordre, simplicité, harmonie dans l'ensemble, tel sera le résultat de l'examen entrepris. Du cèdre à l'hyssope, pour parler comme l'Ecriture, du palmier au mycroscopique *mucor*, pour en revenir à M. Villemin, pas une feuille, une fleur, une graine, qui ne révèle, et toujours digne d'elle, cette *Venus alma parens* si magnifiquement saluée par Lucrèce au début de son poëme.... cet *Eros* des Grecs.

Cet amour, ce grand maître auquel tout doit répondre,
Cette harmonie *enfin* qui de la terre aux cieux
Pousse à se rapprocher, excite à se confondre
Les âmes, la matière et les mondes entre eux.

Ces quatre vers (2) nous semblent remarquables; la période poétique y est habilement dessinée.

Ce peu de théorie épuisé, le collecteur dispose et meuble son *Album*. Tournefort compte 22 classes, Linné 24, de Jussieu 164 ordres ou familles. On comprend qu'avec de tels chiffres, quelque souplesse de talent qu'on se sente, quelque verve que le ciel vous ait départie, faire connaître une à une et passer en revue chacune ou la plupart d'entre

(1) Page 5, pièce *Prélude*.
(2) Page 16, pièce *Fleurs des champs*.

elles, devenait une tâche moins laborieuse encore peut-être que monotone. Désireux d'éviter le pire des genres, le genre ennuyeux, et pour n'y pas tomber, notre auteur s'est restreint à une soixantaine de végétaux, et il faut voir comme il ne cesse de varier, heureusement parfois, et ses cadres et sa manière de les remplir; didactique, jamais (nous en avons donné la raison); descriptif, rarement; il se fait peu prier pour se jeter à l'exemple du Simonide de la fable et de Pindare même, en ses *Néméennes* par exemple, sur Castor et Pollux utiles auxiliaires. Lui faut-il échapper à une *matière infertile et petite* (1), le *système d'évocation* lui vient en aide, lequel consiste dans l'abandon de l'objet même pour le rappel et la mise en œuvre des idées, soit naturelles, soit de convention, soit traditionnelles que celui-ci suscite et réveille. Bref, plus littérateur que *phytologue*, plus préoccupé d'hémistiches et de césures que de comptes de pistils et de classemens de corolles, M. Villemin a autant et plus médité Lamartine et Victor Hugo que les leçons des des Lamark et des de Candolle.

Ainsi l'asphodèle aux sucs amers, le cyprès et sa pyramide d'éternelle verdure, les graminées parures usuelles de la tombe, l'entretiennent mélancoliquement lui et sa muse de ceux qui ne sont plus. Moins sombres, *l'anémone nemorosa* — que la botanique n'a-t-elle toujours d'aussi doux noms à marier! — le *Convallaria majalis* (muguet de mai), la *Primula veris*, premier présent du *renouveau*, et cette *Viola odorata*, dont une politique de réaction avait réussi à faire un signe de ralliement, lui parlent amour, femmes et printemps. Si l'ellébore aux vertes roses, si le ciste odorant, si la tulipe (2)

Turban aux plis jaspés, urne d'ambre et de myrrhe,

Si le tabac (3),

---

(1) La Fontaine, *Fables*.

(2) Page 278, pièce *Tulipe*.

(3) Page 187, pièce *Tabac*.

Sur sa robuste tige ouvrant en auréole
Son amphore vermeille aux rebords étoilés

lui tombent sous la main, ne croyez pas que ce soit pour être classés en dicotylédones, apétales, monopétales, polypétales; l'*Apollon* de M. Villemin, ainsi qu'on disait autrefois, se préoccupe de soins bien autres vraiment. Ellébore, ciste, tulipe, tabac et quelques autres encore; c'est pour lui l'Orient,

...... et cette terre d'Asie,
Au ciel ambré de poésie
Dont la pieuse odeur s'épand sur l'univers (1),

c'est Stamboul, Smyrne, Syra; ce sont les eaux douces d'Europe, la Grèce, Corfou, Vérone, Venise, toutes localités que l'écrivain a vues, de ses yeux vues, spécialité heureuse, et qu'il peint de ressouvenir. Ainsi encore, le *Dianthus barbatus* ou œillet de poète lui remémore-t-il moins le bouquet appelé parfait en raison de ses vives nuances, que cette vocation pour le vers à laquelle le surnom de la plante fait allusion, vocation, réalité chez quelques-uns, illusion chez certains autres, et souvent un malheur pour le plus grand nombre. A l'orme se rattachent en ses pages, une nuit maritime; au saule-pleureur, Babylone; à l'orge, *hordeum sativum*, la médecine et quelques-uns de ses côtés faibles; au pin maritime, Tréport et une royale protectrice; à la mélisse notre Loiret; au marronnier enfin, — probablement à cause des Tuileries, — le royal artiste princesse Marie, Orléanaise par le nom, Orléanaise plus et mieux encore par cette Jeanne de marbre, protestation du génie de la statuaire contre les travestissemens que jusqu'à nous le bronze, le marbre et le plâtre s'étaient comme donné le mot à faire subir au plus remarquable type gallo-chrétien que le moyen-âge nous ait légué. Plus loin, l'*Herbier poétique*, à l'occasion du pampre si cher à nos pères, gourmande nos tables d'avoir répudié l'héritage de tant de

(1) Page 37, pièce *Ciste odorant*.

joyeux chants; nos réunions, d'avoir abdiqué la spirituelle causerie, et pourquoi? pour appeler à elles le cigare et la pipe même, ces récréations de corps-de-garde transformant en estaminet depuis la rue jusqu'au boudoir. Qui n'aurait pas lu les Mémoires de l'Académie de Stockholm aurait peine à soupçonner quelle possibilité de lien, de rapprochement existe entre Paris la nuit et le *Tropœolum majus* ou capucine. « La fille de Linné, y est-il écrit, se promenant le soir, vit avec surprise de petits éclairs partir d'une des nombreuses variétés de la fleur que nous venons d'indiquer. » Ce petit fait, que l'illustre naturaliste vérifia et dont il aurait reconnu l'exactitude, à ce qu'on assure, a suffi au poète. Paris, s'est-il dit, ne connaît pas de nuit à proprement parler, et on lui devrait appliquer le *spargit per nubila flammas* de Virgile; de là une suffisante concordance pour l'*Herbier* entre la polypétale péruvienne aux lueurs électriques et la cité aux boulevarts à mille feux.

La mieux méritante, à notre sens, des soixante pièces et plus du recueil, est intitulée *Erigéron canadense*. Consacrée à un végétal apporté d'Amérique comme moyen d'emballage, et qui n'a pas tardé à envahir toute l'Europe, elle a tiré d'un thème si pauvre en apparence un parti presque merveilleux. Calquée pour le dessin et l'entente générale sur la première des *Orientales*, l'une des belles inspirations de l'art moderne, elle débute par ces jolis vers :

Végétal voyageur dont la graine plumeuse
Hardiment se confie au caprice des airs,
    Qui, dans ta course aventureuse,
    Brave le simoun des déserts,
Et la trombe du ciel et l'ouragan des mers,
Toi qui...., porté dans les flancs des nuages,
    Viens aborder sur nos rivages,
Quels pays as-tu vus dans tes trajets divers (1)?

Suivent six strophes de dix vers de huit syllabes, où se déploient Trébisonde, Samsoun, Stamboul la superbe,

(1) Page 139, pièce *Erigéron canadense*.

Scutari la sainte, Smyrne et Malte, Malte sur sa roche,

Malte, la ville aux escaliers,
Où long-temps sans peur ni reproche
Régnèrent nos preux chevaliers;
Où chez les femmes le sang more
Dans leurs yeux étincelle encore
Sous les plis de leur voile noir,
Malte, pauvre terre inféconde,
Où d'asservir un jour le monde
L'Anglais nourrit le vain espoir (1).

Pour les tableaux de cette galerie, la palette du peintre a des couleurs à la Decamps, et sa brosse une habileté de touche à la Vernet. Seulement, le morceau irréprochable jusque là finit par un quatrain si malencontreux (le mot n'a rien de trop), que l'auteur, s'il était jamais à même de le faire, prendrait conseil de ses vrais intérêts en le supprimant. Bien que questionné à deux reprises, l'*Erigéron* n'était pas tenu de répondre. S'il se décidait à se départir de son silence, il devait riposter autre chose que ce qui suit :

J'ai vu plus d'un pays, mais mon *cœur en souffrance*
D'aucun ciel étranger ne s'est jamais épris.
Il n'est dans l'univers qu'un seul pays, — la France,
Et dans la France il n'est qu'un seul séjour, — Paris.

Que M. Villemin pense *intus* et *in cute* ce qu'il prête à son végétal voyageur; qu'il le dise, lui, rien de mieux; son affection pour le sol national, son patriotisme, motivent une telle bien qu'un peu étroite conviction; mais qu'un exilé des régions canadiennes, après avoir exprimé que son cœur (un *cœur* de végétal, et *cœur en souffrance!*) ne s'est *jamais épris d'aucun ciel étranger*, se donne immédiatement un démenti en se passionnant pour un ciel autre que son *ciel* d'origine; qu'il réduise l'univers à un seul pays, la France, et qu'il y ait quelque secrète sympathie possible entre *Paris comme séjour* et une graine à aigrettes, nous ne rencontrons plus là ni logique ni sens. Mais à quelle lyre une fausse note n'échappe-t-elle pas!

---

(1) Page 143, pièce *Erigéron canadense.*

Tel qu'il est, le livre de M. Villemin atteste de l'habileté, de la littérature, des études bien faites et des travaux à la fois dignes d'intérêt et d'encouragemens. Ajoutons que l'in-12 qui nous occupe ne porte pas qu'une signature : un professeur de Faculté, et quel professeur? M. Auguste de St-Hilaire, membre de l'Institut et l'un de nos correspondans en tant qu'honoraire regnicole, n'a pas dédaigné d'ajouter à *l'effet* émis par le poète la garantie de son *endos*. Des notes ont été jointes par le père de la *Flore du Brésil* à l'*Herbier poétique*, et le lecteur, en raison de la netteté de ces complémens, de la précision élégante de leur rédaction, de leur facilité à mettre à la portée de tous l'un des plus piquans aspects de la plus piquante des histoires, l'histoire naturelle, éprouvera le regret que ces additions ne soient ni plus longues ni plus nombreuses. Pour nous, et quelque dimension que ce rapport ait fini par atteindre, et presque à notre insu, nous ne pouvons résister au plaisir d'en transcrire une pour terminer.

« Les chocs (1), les piqûres et en général les excitations soit mécaniques soit chimiques déterminent certains mouvemens chez plusieurs sortes de végétaux. Les trois folioles de l'*hedysarum girans* se tordent et s'infléchissent. Qu'un insecte imprudent vienne se reposer sur une feuille du *Dionæa muscipula*, il se sent à l'instant même pressé par les deux moitiés de cette feuille qui se sont brusquement repliées sur elles-mêmes; il s'agite, il se débat, mais les étreintes redoublent, et c'est uniquement quand l'animal a cessé de vivre que la feuille reprend sa position ordinaire. Lorsqu'un voyageur parcourt certaines campagnes de l'Amérique du sud, il voit les feuilles ailées de la sensitive (*Mimosa pudica*) agitées au loin par sa marche, s'incliner vers la terre; il croit qu'elles vont se flétrir; mais à peine a-t-il passé qu'elles se relèvent peu à peu et s'étalent comme auparavant. Cette plante, que les Brésiliens ont appelée

(1) Note 12, p. 341.

malicia de molher (la malice des femmes) a été l'objet d'une foule d'expériences. Une secousse, une égratignure, la chaleur, le froid, les liqueurs volatiles ont sur elle une action plus ou moins sensible. Si l'on touche légèrement une des folioles de ses feuilles, cette foliole s'ébranle seule sur son pétiole particulier; si l'attouchement a été plus fort, l'irritation se communique à la foliole opposée, et toutes deux se joignent sans que les autres éprouvent aucun changement; enfin, lorsque l'irritabilité a été portée à son comble, les folioles s'appliquent sans exception les unes sur les autres par leur face supérieure, et le pétiole commun s'abaisse sur la tige. Le temps nécessaire à une feuille pour reprendre sa position naturelle varie suivant la vigueur de la plante, l'heure du jour et l'état de l'atmosphère. Balancée par une voiture, la sensitive ferme d'abord ses feuilles; mais qnand celles-ci sont, pour ainsi-dire, accoutumées au mouvement, elles s'ouvrent et ne se ferment plus. Il était naturelle que les physiologistes cherchassent la cause de ces phénomènes; mais toutes les fois qu'ils ont voulu les expliquer par une action purement mécanique, ils sont tombés dans les plus graves erreurs. N'y voyons qu'une preuve manifeste de cette force vitale que la puissance créatrice a répartie d'une manière si variée entre les êtres vivans dont elle a peuplé notre globe. »

Au point de vue de la forme, comme au point de vue du fond, qui ne serait heureux de s'instruire à telle école?



RAPPORT SUR L'OUVRAGE DE M. MOREAU-JONNÈS, INTITULÉ *Statistique du royaume-uni de la Bretagne et de l'Irlande ;*

Par M. A. JACOB.

Séance du 5 mai 1843.

MESSIEURS,

APPELÉ par vous à juger l'ouvrage de M. Moreau-Jonnès, qu'il nous soit permis de vous soumettre, avant tout, quelques réflexions préliminaires sur la Statistique elle-même. Une fois d'accord sur ce point, nous examinerons *la Statistique du royaume-uni de la Bretagne et de l'Irlande ;* mais ce ne sera du moins qu'après avoir cherché près de vous une autorité qui nous manque.

Une dissertation sur les causes qui ont privé jusqu'à présent la France d'une histoire nationale vraiment digne de ce titre, vous rappelait naguère à combien de hasards sont exposées les vérités de l'histoire. — « L'histoire ancienne « est difficile à écrire, vous disait-on, car nos origines sont « environnées de ténèbres et diversement expliquées ; « — l'histoire contemporaine est impossible à écrire, car « c'est au temps seul à nous révéler les véritables causes « des actions des hommes. L'écrivain qui a pris part aux « événemens qu'il raconte, sera-t-il d'ailleurs un juge assez « désintéressé ?... A l'histoire, comme à un grand tableau, « il faut une perspective lointaine. » Si nous devons conclure de là, messieurs, que, de près comme de loin, la vérité des faits historiques nous échappe, serons-nous plus heureux en nous plaçant au point de vue indiqué par l'auteur de ces réflexions ?....... Pourrons-nous, par exemple, nous considérer comme des juges infaillibles de la génération qui a précédé la nôtre ? Les préjugés de notre époque ne réa-

gissent-ils donc pas aussi sur celle qui nous touche? Hommes de ce siècle, jaloux des conquêtes qui nous appartiennent, ferons-nous une part convenable aux hommes du XVIIIe siècle qui nous en ont préparé les voies? fussions-nous même affranchis de toute injuste préoccupation, moins touchés que nos devanciers de ce qui les impressionnait vivement, reconstituerons-nous par la pensée, avec certitude de ne rien omettre, avec cette animation de la vie présente, une société qui n'est plus et qui différait si essentiellement de celle où nous sommes? Avouons-le donc, messieurs, l'histoire, de quelque point que nous envisagions les choses, sera long-temps encore sujette à l'incertitude et à l'erreur.

Mais si la vérité se cache sous un voile, elle est la révélation promise à l'intelligence de l'homme; elle est le but de toutes nos recherches, et c'est surtout à sa conquête qu'aspire la science de l'histoire, l'histoire dont les enseignemens n'auront d'autorité qu'autant que nous aurons foi dans les faits qu'elle raconte. Par bonheur, messieurs, l'influence des sciences sur les destinées des peuples devait s'étendre aux gouvernemens qui leur sont imposés ou qu'ils se donnent. Grâce à cette influence, les gouvernemens obéirent enfin à une autre voix que celle du caprice, et l'administration dont la marche avait été long-temps incertaine, dut puiser ses règles dans l'étude des faits qu'elle était appelée à régir. La partie théorique de cette œuvre d'amélioration donna lieu, comme vous le savez, à la création de divers systèmes, et partagea les savans voués à son culte en de nombreuses écoles. Mais si nos économistes furent long-temps divisés, les faits commentés par eux furent mieux observés et mieux appréciés : à des assertions vagues ou hasardées, à des estimations plus ou moins arbitraires, à des jugemens plus ou moins problématiques, on substitua peu à peu, dans le travail, des évaluations d'une exactitude rigoureuse, et l'art d'énoncer ces faits par des chiffres, la *Statistique* fut inventée.

Comme toutes les sciences, la Statistique n'a pas été à son

origine ce qu'elle est devenue depuis, et les définitions qu'on nous en a données ont dû changer comme elle.

On a dit de la Statistique qu'elle était l'*inventaire d'un pays*, *l'art de le faire*. On l'a encore appelée le *budget des choses :* cette définition brève est celle d'un homme qui convoita le monde, et dont l'esprit, jaloux de tout embrasser, était porté par sa nature aux idées les plus générales. Plus tard, les faits inventoriés se comparent, et de leur comparaison naissent de nouveaux résultats dont la Statistique va désormais tenir compte : tout sera mesuré, pesé par elle. Jusque là, pour un tel labeur la patience et le courage suffisent. — Mais les faits long-temps soumis à l'observation laissent enfin entrevoir les rapports qui les lient, rapports de simultanéité, de contiguité, de simple succession, rapports de génération..... Nous voilà sur la voie de leur origine commune, et la science des faits va bientôt nous conduire à celle des lois qui les gouvernent.

Dans ce nouvel essor, la Statistique a pris le nom d'*Arithmétique sociale*. Il y a là pour elle une question d'avenir dont nous avons cherché à nous rendre compte.

Observons d'abord que tous les faits de la Statistique, quels que soient les caractères, les nuances qui les différencient, ont entre eux certaines analogies qui les rapprochent. Les uns, par exemple, dérivent plus particulièrement du développement de l'activité sociale, les autres de l'extension de l'activité individuelle; les uns constateront donc les progrès de la société, les autres les progrès de l'humanité. Cette distinction admise, nous aurons à nous demander si ces deux sortes de faits ont entre eux une relation intime, nécessaire, et si, lorsqu'ils ne se produisent pas simultanément, ils ne sont pas tellement liés que tôt ou tard l'un n'amène l'autre. Pour jeter quelque jour sur cette question nous emprunterons à l'auteur de l'*Histoire de la Civilisation* la citation suivante : « Tous les grands développemens de « l'homme intérieur, dit-il, ont tourné au profit de la so« ciété; tous les grands développemens de l'état social au

« profit de l'humanité ; c'est l'un ou l'autre des deux faits « qui prédomine, apparaît avec éclat, et imprime au « mouvement un caractère particulier. Ce n'est quelque- « fois qu'après de longs intervalles, après mille transforma- « tions, mille obstacles que le second fait se développe et « vient compléter en quelque sorte ce que le premier avait « commencé. La marche de la providence n'est pas assu- « jettie dans d'étroites limites ; elle ne s'inquiète pas de « tirer aujourd'hui la conséquence du principe qu'elle a « posé hier ; elle la tirera dans des siècles, quand l'heure « sera venue ; et pour raisonner lentement, selon nous, sa « logique n'est pas moins sûre. La providence a ses aises « dans le temps ; elle y marche comme les dieux d'Homère « dans l'espace ; elle fait un pas, et des siècles se sont « écoulés. » Il n'y a donc pas, ainsi que le témoigne cet admirable texte, un rapport obligé de simultanéité entre les deux faits que nous venons de signaler : quelquefois c'est le développement intérieur de l'homme qui précède le développement social ; quelquefois aussi c'est le développement social qui se manifeste le premier. Sans nous préoccuper de la loi à laquelle ces faits obéissent, si nous bornons notre examen à l'ordre dans lequel ils se présentent, nous aurons à constater un rapport de succession utile à connaître. Mais comment arriverons-nous à l'intelligence de ce rapport si nous ne recourons à une science quelconque pour en exprimer la valeur ?

De telles appréciations sembleront, sans doute, appartenir plus particulièrement à la philosophie de l'histoire ; mais abandonnée à ses seules inspirations, celle-ci ne pourra-t-elle pas s'égarer faute de données certaines ?..... Heureusement, messieurs, la Statistique, cette science modeste, long-temps incomprise, long-temps dédaignée, lui viendra en aide. La Statistique traduit ces faits par des chiffres, et ces chiffres, par leur progression, nous montreront l'ordre dans lequel ces faits se succèdent.

Mais passons de ces rapports de succession à ceux de con-

tiguité et de simultanéité qu'embrasse le système. Si nous portons notre attention sur les faits multiples de l'une ou de l'autre des deux catégories que nous venons d'établir, nous verrons alors ces faits, qui se touchent, suivre, dans leur développement, un mouvement analogue. La présence de tel d'entre eux, dans une période de temps donnée, suffira pour constater l'existence de tel autre dans la même période.

Le développement social d'un pays, par exemple, ne pourra-t-il pas être mesuré en quelque sorte par la densité de sa population, par le nombre de ses villes? On le sait, dans une société nouvelle, encore plongée dans la barbarie, les hommes sont épars sur de vastes surfaces; dans une société perfectionnée, au contraire, ils sont agroupés dans de grandes capitales, dans des villes populeuses. Le chiffre connu de la population d'une de ces villes, d'une de ces capitales, nous conduira donc à l'idée de leur importance industrielle ou commerciale. Dans cet exemple, comme dans beaucoup d'autres, la valeur d'un des termes nous offrira une donnée sur la valeur de l'autre.

Enfin, messieurs, si nous considérons dans leur ensemble tous ces faits, de quelque nature qu'ils soient, et si nous les suivons dans leur ordre chronologique, dans leur rapport de génération, nous les verrons soumis à une loi commune, et gardant dans leur marche un mouvement plus ou moins accéléré, mais toujours progressif. « C'est qu'ici « un grand fait domine; fait général, caché, complexe, « très-difficile à décrire, et qui n'en existe pas moins; « c'est celui de la civilisation; fait par excellence, ainsi que « l'a dit l'écrivain que nous avons déjà cité; fait définitif « auquel tous les autres viennent aboutir, et dans lequel « ils se résument. » Inclinons-nous devant la Statistique dont les humbles calculs nous ont permis de remonter jusqu'à lui.

En cherchant à expliquer par des nombres ce grand fait et tous ceux qui s'y rattachent, aurons-nous à nous re-

procher d'avoir ici matérialisé nos idées en voulant les rendre sensibles? Nous ne le croyons pas. Galilée, Tycho-Brahé, Kepler recouraient, eux aussi, à des cercles pour écrire l'histoire du ciel. Nous allons démontrer que dans notre système, l'homme social, l'homme individuel ne sont pas soumis en esclaves à une aveugle destinée.

L'homme qui peut le bien ou le mal délibère, donc l'homme est libre. Voilà notre *libre arbitre*, sans lequel il n'y aurait ici-bas pour nous aucune responsabilité morale (1). Considéré sous le rapport de la société ou sous celui de son individualité, l'homme a donc pu vouloir ce qui était ou ce qui n'était pas dans l'intérêt de tous. C'est là, dans les limites de ses facultés, son action sur les faits qui constituent l'état de la société. Placé lui-même sous l'influence du grand fait, du fait providentiel qui résume tous les autres, l'homme aura donc, conformément à la part de liberté que Dieu lui a faite, le pouvoir de retarder ou d'accélérer la civilisation dans sa marche, et il ne grandira qu'à la condition de s'élever jusqu'à elle : c'est là sa mission sur la terre.

Dieu et *l'homme*, telle est enfin la double influence sous laquelle nous voyons se développer tous les faits de la science qui nous occupe, si nous les suivons dans leur ordre de génération (2).

Les moindres questions s'élargissent, messieurs, dès que nous voulons porter notre vue sur l'ensemble d'un système. Mais, sans nous occuper de l'avenir de la Statistique ainsi

---

(1) *Constat inter orthodoxos in homine quemadmodum liberam fuisse voluntatem*, etc. (Erasmi Rot. *operum nonus tomus*, *p.* 1099.)

(2) Considérée de ce point, la *Statistique* différera entièrement de celle professée par Malthus. Disciple de Bentham, dont la philosophie expliquait tous les devoirs de la vie par la morale de l'intérêt, Malthus prétendit comme lui que l'humanité n'est qu'un ingénieux mécanisme dont le profit seul devait déterminer la formule et régler le mouvement. Faits et préceptes, tout fut ainsi subordonné par lui à la doctrine de l'intérêt matériel. La contagion de cette philosophie, si contraire à la loi du

comprise, science qui, nous l'avouerons, n'a pu mesurer encore le vaste horizon qui s'ouvre devant elle, revenons à la Statistique positive, à la Statistique fondée sur des résultats constatés par des chiffres, science à laquelle M. Moreau-Jonnès s'est plus particulièrement adressé.

La Statistique du royaume-uni de la Bretagne et de l'Irlande, sera cependant pour nous quelque chose de plus qu'un simple inventaire, que ce budget dont parlait Napoléon. Si nous retrouvons là des mots tels que ceux-ci : *territoire*, *population*, *agriçulture*, *industrie*, *richesses publiques*, *commerce*, *navigation*, *colonies*, *gouvernement et administration*, *forces militaires*, *justice*, *instruction publique*, ces mots auront une signification plus étendue et plus complète, parce que les faits dont ils sont le rappel auront été mieux vus et plus sérieusement étudiés. Ajoutons que dans l'ouvrage de M. Moreau-Jonnès, chacune de ces dénominations est devenue, pour ainsi dire, l'objet d'une histoire à part, où l'examen attentif du passé lui permet de donner d'utiles enseignemens pour l'avenir.

Nous n'avons pas accepté la tâche difficile de vous montrer dans tous ses détails l'économie d'un pareil travail. Resserrant le champ de nos observations, nous nous bornerons à vous soumettre quelques réflexions que la comparaison de tous ces faits nous a suggérées. Voici la marche que nous suivrons : Après avoir appelé votre attention sur le but d'activité sociale de l'Angleterre, nous chercherons, aidé des chiffres de M. Moreau-Jonnès, à vous indiquer aussi sommairement que nous le pourrons quelle a été la part de l'homme, soit individuellement soit collectivement, ou,

---

renoncement et du sacrifice, a passé par malheur des individus aux gouvernemens. Dans notre système, au contraire, l'homme se rappellera que le premier des devoirs pour lui est l'oubli de son intérêt propre, dès que le bien-être commun de l'humanité l'exige. Placé sous l'influence du grand fait providentiel qui domine tous les autres, l'homme marchera plus sûrement dans la voie de perfectionnement que lui traça la destinée.

eu d'autres termes, celle des travailleurs anglais, et celle de leur gouvernement, dans cette œuvre de civilisation.

Mais nous ne pouvons, messieurs, vous parler du but social de l'Angleterre sans rappeler ici le fait providentiel qui lui en a préparé les voies, et nous allons encore prononcer un mot qui s'offre toujours à l'esprit lorsque nous remontons à l'origine des choses, et cela pour les plus grandes comme pour les plus petites : Dieu, dont la toute-puissance se complaît dans la variété infinie de ses œuvres en les faisant concourir toutes à l'unité de ses desseins, ne semble avoir donné à tel climat un aspect et une nature qui ne seront pas l'aspect et la nature de tel autre, que pour offrir à l'homme de nouveaux moyens d'arriver à une destinée meilleure par des voies toujours différentes. Pour bien comprendre le but d'activité sociale de l'Angleterre, il importe donc de jeter un regard attentif sur l'état physique de son territoire.

Si nous oublions un instant la prodigieuse fortune où se sont élevées les îles britanniques, pour nous reporter au siècle reculé où le génie audacieux de César les fit apparaître sur la scène du monde, ce pays insulaire, aujourd'hui si fécond, si riche, devenu trop étroit pour la nation industrieuse qui s'y presse, ne sera plus pour nous qu'une terre inculte, stérile, et la patrie de quelques barbares. Mais dans ce regard jeté vers le passé, cette terre que les irruptions de la Mer-Glaciale ont détachée de notre continent celtique, nous semblera-t-elle donc à jamais délaissée du ciel? Relégué à l'extrémité des régions occidentales de l'Europe, protégé de toutes parts par le grand Océan, non moins bien situé pour ses relations commerciales que pour son indépendance, l'archipel britannique, avec ses îles nombreuses, ses fleuves profonds, ses arrivages faciles, trouvera dans son propre sol ses premiers titres au rang qu'il occupe aujourd'hui parmi les nations maritimes.

Mais des siècles s'écouleront avant que la civilisation

moderne ait donné aux contrées occidentales de l'Europe des intérêts nationaux et une valeur topographique qu'elles n'avaient pas eus jusqu'alors, et ce ne sera qu'après de rudes épreuves que le royaume-uni de la Grande-Bretagne viendra se montrer à nous dans toute sa grandeur et toute sa puissance.

Cette terre froide, brumeuse, originairement peuplée par deux races de sauvages, les Gaëlics et les Kymris, conquise sept fois par des barbares, tour à tour soumise à l'arbitraire des lois romaines, saxonnes, danoises et normandes, périodiquement ravagée tous les trois ans par la famine, malgré sa fertilité naturelle, fut dévastée, pendant sept siècles, par des guerres féodales, dynastiques, étrangères, civiles et religieuses, et gouvernée jusqu'à Guillaume d'Orange par la main de fer de cinquante rois dont aucun n'a mérité le nom de Bienfaisant ou de Juste.

Voilà ce que fut pendant un si long-temps l'Angleterre, devenue depuis la terre classique des libertés civiles; l'Angleterre, naguère la métropole de l'une des premières nations du monde, l'Angleterre, la fondatrice d'un empire d'Orient plus vaste que l'empire romain, et, ce qui est peut-être au-dessus de tous ces titres, la patrie de Newton, de Jenner et de Watt.

A partir de Guillaume d'Orange, l'Angleterre dirigea tous ses efforts vers l'accroissement de son industrie et de son commerce. Une fois en marche vers ce but d'activité sociale qui lui est propre, l'Angleterre vit croître son indépendance, l'industrie et le commerce étant pour tous les peuples les meilleurs gages d'une sage liberté. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici les chiffres nombreux à l'aide desquels l'auteur nous montre, dans toutes ses phases, le prodigieux développement de ces deux élémens principaux de l'activité sociale de l'Angleterre.

Les faits recueillis avec tant de soins par M. Moreau-Jonnès sont d'autant plus dignes d'intérêt qu'ils nous montrent la large part qu'eut le travailleur dans cette œuvre de

progrès de la nation britannique. Nous n'en citerons qu'un exemple.

Il y a un siècle environ, l'Angleterre n'avait encore ni agriculture ni bestiaux. Mais alors apparut Barkevell, simple fermier de la paroisse de Disley; Barkevell entreprit de créer pour son pays des races d'animaux d'une perfection sans égale; insouciant de la beauté qui tient à la grâce et à l'élégance des formes, il n'eut en vue que cette beauté purement relative qui n'est que la conformation la plus appropriée à l'avantage, au profit qu'on en tire, et, ce qui semble à peine croyable, après quinze ans d'ingénieux essais, les efforts de Barkevell furent couronnés d'un plein succès. Grâce au génie de ce merveilleux artiste, qui, selon l'expression d'un écrivain anglais, sculpta la vie, comme nos statuaires façonnent la pierre et le bronze, les troupeaux de l'Angleterre furent bientôt enviés par tous les peuples du monde.

C'est à partir de cette époque assez rapprochée de nous que datent les accroissemens non moins prodigieux de son industrie manufacturière et de son commerce.

En 1783, Anderson estimait la valeur du produit brut et annuel de l'industrie britannique à 1,416,500,000 fr.; en 1806, Frédéric Eden et d'autres économistes avaient fixé ce produit à 2,552,000,000 fr.; en 1813, ce chiffre s'élevait à 2,855,750,000 fr. Ainsi, en l'espace de sept ans, l'industrie anglaise avait acquis une valeur de produit de plus de 300 millions, qui provenait principalement de l'industrie cotonnière. En 1833, ce produit atteint le chiffre énorme de 3,725,000,000; c'est un accroissement de 870 millions sur la valeur des produits de 1813. Dans cette marche toujours ascendante, ce total s'est enfin élevé à un chiffre inconnu pour tous les autres peuples, à celui de quatre milliards.

Par malheur, le gouvernement anglais, entraîné par une funeste émulation, exalta tellement l'industrie nationale que cette industrie devint ambitieuse par nécessité. Nous allons montrer avec M. Moreau-Jonnès à quelles nombreuses perplexités s'est vue condamnée l'Angleterre, lorsque sa

politique égoïste lui fit sacrifier la paix du monde à ses intérêts matériels. Observons cependant que les tendances de l'époque à laquelle nous allons nous reporter ne laissent pas peser tous les torts sur elle.

Nous ne reviendrons pas, messieurs, sur l'étrange révolution qui poussa les peuples de l'Europe vers le Nouveau-Monde, et où l'on vit l'Angleterre réclamer sa part de territoire au soleil des deux Indes. Dans ces jeux sanglans de la fortune, tout, vous le savez, ne fut pas gain pour elle.—Les immenses provinces de l'Amérique septentrionale qu'elle avait colonisées depuis le commencement du XVIIe siècle, se déclarèrent indépendantes de la mère-patrie. Mais, remarquons-le bien, ce désastre, qui semblait irréparable, devint, pour l'Angleterre, la cause d'un succès inespéré. Dans leur développement prodigieux, les États-Unis ouvrirent à leur ancienne métropole un commerce cent fois plus considérable, et leurs transactions avec elle s'élèvent aujourd'hui à plus de 360 millions.

Si la logique des faits n'était pas parfois trompeuse, parce qu'il n'y a rien non plus d'absolu dans les faits, on devrait croire que l'Angleterre appesantit sans fruit pour elle l'absolutisme de son régime colonial sur les populations indiennes.

L'émancipation des provinces-unies, loin de préjudicier à l'Angleterre en avait accru la richesse. Voici un fait social non moins digne d'observation. Lorsque placées sous les influences salutaires du voisinage d'un état indépendant, ses colonies américaines, dont la population s'élève à moins de deux millions d'habitans, lui procurent un commerce de 450 millions, l'Inde britannique, d'une fertilité sans égale, et dont la population est à elle seule de 90,525,000 habitans, ne lui offre cependant qu'un commerce de 244 millions; total dont une industrie honteuse, le trafic de l'opium, vient grossir le chiffre dans une proportion révoltante.

Il y a sans doute des faits accomplis sur lesquels il est difficile de revenir, pour les gouvernemens surtout. Poussée dans une mauvaise voie, l'Angleterre ne saurait peut-être

aujourd'hui reculer sans péril. L'émancipation de ces colonies lointaines, favorables aux intérêts commerciaux de l'empire russe, pourrait nuire par cela même aux intérêts de la métropole.

Ce n'est point à nous à examiner ici ce que doit ou ne doit pas faire l'Angleterre; mais il nous sera permis de démontrer, par les citations que nous emprunterons à M. Moreau-Jonnès, que, pour les gouvernemens comme pour les individus, ce qui n'est pas strictement conforme aux lois de la justice ne leur est jamais profitable.

Voyons d'abord si les préoccupations si impérieuses de l'Angleterre, qui lui font refuser à d'autres ce qu'elle a voulu pour elle, ne lui ont pas fait négliger certaines institutions dont s'honorent le plus les peuples civilisés.

A la pensée de cette vaste domination coloniale embrassant des populations, dont les unes sont à peine à l'état naissant, les autres à celui de la décrépitude, ou sont formées des rebuts de la société métropolitaine, ne doit-on pas rechercher quelle sera la loi commune propre à chacune d'elles? — Les conquérans se soumettront-ils à la loi des vaincus, ou leur imposeront-ils la loi des vainqueurs?...... C'est ce dernier parti qu'a pris l'Angleterre : l'a-t-elle pris sans dommage pour elle?..... Voici ce que nous lisons dans M. Moreau-Jonnès : « L'Angleterre, qui possède, à tant « d'égards, une immense supériorité sur la plupart des « états de l'Europe, perd complètement cette prééminence « en ce qui concerne la justice civile et criminelle. Ce « pays, qui dispose des moyens de législation les plus puis- « sans et les plus rationnels, et qui compte parmi ses cri- « minalistes des hommes de génie, des philosophes et des « amis de l'humanité, n'a point encore codifié ses lois, régu- « larisé les juridictions de ses tribunaux, fixé les formes de « leur procédure, et fait parler à la justice un langage in- « telligible à tous. Il n'a pas même encore écrit seulement « cette partie étendue de la législation qui prend le nom de « *loi commune*, et dont l'application n'a d'autre guide que

« la tradition obscure et incertaine des précédens. Sans « doute d'importantes améliorations ont été introduites de- « puis peu, mais il reste tant à faire qu'on peut hésiter à « croire que la génération actuelle parvienne enfin à se dé- « livrer des mauvaises lois dont elle a reçu le triste héri- « tage. » Nous le demandons maintenant, le régime colonial de l'Angleterre ne peut-il pas faire douter de la sincérité de son gouvernement pour cette importante réforme? L'indépendance croît et se fortifie à l'ombre de la loi commune, et cette unité législative, une fois conquise par l'Angleterre, ne tarderait pas à l'être par ces populations lointaines, dont son intérêt commercial lui fait redouter le réveil.

Mais l'ambition du gouvernement britannique, de ce gouvernement généreux quand sa générosité lui profite, proclamant l'émancipation des noirs quand l'abolition de la traite ravissait pour toujours St-Domingue à la France, n'a-t-elle donc eu d'autre tort que celui d'attarder la marche de l'Angleterre vers quelques progrès désirables?

Les chiffres suivans vous donneront un aperçu de ce qu'ont coûté à la Bretagne les luttes armées suscitées par sa politique, et dont le motif plus ou moins avoué a toujours été l'intérêt exclusif de son industrie et de son commerce.

Guerre de 1688.............	900,000,000
Guerre de la Succession......	1,562,000,000
Guerre d'Espagne...........	1,362,000,000
Guerre des Sept ans..........	2,800,000,000
Guerre d'Amérique..........	3,400,000,000
Guerre de la Révolution......	11,600,000,000
Guerre de l'Empire..........	28,975,000,000
En 127 ans....	50,600,000,000

Voilà ce qu'a dépensé l'Angleterre pour la conquête des rochers stériles de Gibraltar et de Malte, pour la possession éventuelle du Canada, et celle des îles à sucre habitées maintenant par des nègres émancipés.

Il était cependant réservé à la Bretagne de donner au

monde civilisé le merveilleux spectacle d'un peuple accumulant sa dette publique, jusqu'à 28 milliards, somme égale à son revenu moyen pendant toute une génération, ou à quatorze fois la masse de son numéraire actuel, et néanmoins remplissant tous ses engagemens avec une exactitude scrupuleuse, payant régulièrement les intérêts des sommes prêtées, et luttant toujours contre la banqueroute imminente de l'état.

Mais, s'il faut louer le gouvernement dont l'habileté a surmonté les périls d'une telle situation, on ne saurait, sans injustice, en attribuer tout l'honneur à sa politique; un ouvrier de Birmingham, James Watt, qui appliqua le premier à l'industrie la découverte de Papin (1), a beaucoup plus fait pour la solvabilité de la banque du Royaume-Uni que toute l'habileté de ses ministres.

Nous ne citons que James Watt; mais n'est-il pas la personnification de la classe industrielle d'où il sort, comme certaines illustrations du parlement britannique seront l'organe de la pensée et des sentimens qui ont animé James Watt?....

Arrêtons-nous, messieurs, dans cet examen; ce n'est que de loin et dans une certaine perspective que nous nous sommes proposé de vous montrer, avec M. Moreau-Jonnès, l'Angleterre marchant souvent d'un pas inégal vers le but d'activité sociale qui lui est propre. Nous avons retrouvé là deux instincts en présence et souvent en lutte, celui de la nation et celui de son gouvernement; nous laissons à juger lequel de ces deux instincts a le mieux compris ce qui était dans l'intérêt de tous les peuples comme dans l'intérêt de ce pays.

Malgré ses prospérités apparentes, aujourd'hui même, l'Angleterre souffre encore, et quand un peuple souffre, sa civilisation est en retard; mais pourtant elle marche, c'est

(1) Papin, inventeur de la machine à vapeur à piston et à cylindre, né à Blois au milieu du XVII[e] siècle, mort en 1710.

le mot de Galilée répété par M. Moreau-Jonnès ; car il est dans la destinée de l'homme de chercher la lumière, le bien-être et la liberté. Puisse surtout l'Angleterre se rappeler que ces biens-là ne sont pas son unique partage! C'est le vœu que nous formons pour la France et pour elle.

La lecture de la *Statistique du Royaume-Uni de la Bretagne et de l'Irlande* a été pour nous l'objet d'une dernière réflexion que nous croyons devoir vous soumettre. Ce livre sera-t-il pour le Royaume-Uni, ainsi que le prétend son auteur, l'histoire la plus brève possible et la moins sujette à l'erreur? La première de ces assertions ne nous semble pas douteuse ; quant à la seconde, les nombreuses controverses soulevées par les historiens mêmes de l'Angleterre sont une présomption pour elle. Rappelons-nous David Hume, dont le style est souvent animé, quelquefois éloquent, toujours facile ; Robertson, supérieur dans l'art de grouper les faits, et qu'on aime à citer pour son impartialité ; John Linghard, dont l'érudition profonde est exclusivement au service de l'idée religieuse qui le domine; Godwin, réduisant les temps explorés par lui à l'unité républicaine : la vérité de l'un sera-t-elle la vérité de l'autre? Wigh ou tory, presbytérien ou jacobite, chacun aura la sienne.

Dans la statistique, la vérité est une. L'histoire, il est vrai, n'est pas là tout entière ; mais on peut conclure de l'examen du livre dont nous avons eu à vous rendre compte que l'histoire consciencieuse ne saurait désormais se passer des faits recueillis par elle.



RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR L'OUVRAGE DE M. DE CHAVANNES DE LA GIRAUDIÈRE, AYANT POUR TITRE: *Comment on peut cultiver le mûrier avec succès dans le centre de la France;*

Par M. Achille de Morogues.

Séance du 4 août 1843.

MESSIEURS,

Vous avez reçu dernièrement de la préfecture une brochure que M. de Chavannes vient de publier sur la culture du mûrier dans le centre de la France. M. le préfet désirant connaître votre opinion sur le mérite de cet ouvrage, je viens aujourd'hui, sur le renvoi qui en a été fait à votre section d'agriculture, vous soumettre le résultat de ses observations.

Le travail de M. de Chavannes résume les bonnes méthodes décrites jusqu'à ce jour sur l'art de cultiver le mûrier. C'est l'œuvre de l'homme qui a su joindre la pratique aux connaissances de la théorie. Les principes qu'il renferme sur la nature du terrain qui convient le mieux à chaque espèce de mûrier, sur les divers modes de plantations, sur les soins à donner à ces plantations, sur les façons, la taille, la cueillette et les maladies du mûrier, sont exposés d'une manière claire et précise.

Le passage suivant nous paraît digne de l'attention des planteurs. « Le mûrier, dit l'auteur page 11, ne demande pas un sol d'une nature particulière; je l'ai vu végéter dans les argiles, dans les sables, parmi les rochers; il prospère sous

les rayons brûlans du soleil des tropiques et brave les longs et rigoureux hivers du Danemark. C'est peut-être le plus cosmopolite des grands végétaux.

« Mais pour nous, éducateurs de vers à soie, la véritable question n'est pas là. Il ne s'agit pas pour nous de savoir si le mûrier peut venir dans nos terres, mais s'il nous y donnera des produits abondans; si la place qu'il occupe dans nos champs est une place avantageusement occupée, plus avantageusement occupée qu'elle ne le serait par tout autre végétal.

« Le mûrier croît dans tous les terrains avec une vigueur et une rapidité qui étonnera toujours les nouveaux planteurs, « *pouvu que ces terrains, perméables eux-mêmes, soient assis sur un sous-sol perméable ou en pente.* » Il ne craint pas les inondations fluviales, pourvu que ces inondations soient passagères, que les eaux s'écoulent ou s'égouttent complètement et ne restent stagnantes ni sur le sol ni dans la couche de terre où végètent ses racines.

« Je suis cependant loin de prétendre que le mûrier ne viendra que dans les terres qui lui offrent les conditions que je viens de signaler; il y croîtra, mais non pas avec ce luxe de vigueur et de santé qu'il déploiera dans les terrains perméables; ses feuilles seront molles et jaunâtres, l'écorce de son jeune bois n'aura pas cette belle teinte transparente qu'elle conserve tant que l'arbre ne souffre pas. J'ai suivi la marche de deux plantations de mûriers de même nature, faites et conduites avec les mêmes soins, l'une dans une terre perméable, l'autre dans une terre qui ne l'était pas. Au bout de quelques années, ces plantations offraient une dissemblance énorme, et cependant la couche végétale où croissaient les mûriers bien venans était une argile ferrugineuse qui, pour tout mérite, reposait sur un sous-sol pierreux, tandis que ceux dont l'état était loin d'être prospère se trouvaient dans une terre légère et fertile, mais

assise sur un banc d'argile où les eaux ne pouvaient s'infiltrer. »

M. de Chavannes, page 17, recommande comme un moyen infaillible contre les gelées blanches l'arrosage avec une pompe à main du jeune bois des mûriers, un peu avant le lever du soleil. Nous pensons, messieurs, que de nouvelles et nombreuses expériences sont encore nécessaires avant de se prononcer en faveur de ce procédé. Après avoir balancé les avantages et les inconvénients des mûriers à hautes tiges, des mi-tiges, des nains et des mûriers en haies, l'auteur croit devoir conclure au rejet des mi-tiges en faveur des nains dont il subordonne l'élévation de la tête au-dessus du sol, suivant que le terrain est plus ou moins exposé aux gelées blanches. « Plantons, dit-il, des hautes tiges pour nos enfans, des nains pour nous, et ne formons la tête d'un mûrier à un mètre du sol que quand nous ne pourrons pas faire autrement. »

Son opinion page 30 sur le mûrier greffé et le mûrier sauvage est celle qui nous paraît le plus généralement admise.

« Je conseille, dit-il, à tout planteur de donner une préférence décidée au mûrier greffé; qu'il se contente d'une haie de mûriers sauvages, je la regarde comme indispensable pour trois raisons : 1° parce que les mûriers sauvages, entrant en végétation un peu plus tôt que les mûriers greffés, lui permettront de commencer son éducation de meilleure heure, ce qui est toujours un bien 2° parce que ses vers naissans trouveront une nourriture parfaite sous tous les rapports; 3° parce que les mûriers greffés auront plus de temps pour développer leurs belles et larges feuilles avant la cueillette. »

Fort de son expérience et de l'avis de M. Camille Beauvais, il croit aussi que, sous peine d'user en pure perte peut-être beaucoup d'argent et de s'entourer de difficultés sans nombre, le planteur ne doit pas s'occuper de pépi-

nières, et qu'il est préférable pour lui d'acheter des arbres tout élevés.

« Quant à la greffe, c'est aussi pour nous, dit-il, une étude à faire, étude longue, minutieuse et d'autant plus difficile que l'expérience de nos confrères d'Italie et du midi de la France ne nous sert presque à rien. Nous avons à créer, par une série d'expérimentations conduites avec suite, avec intelligence, tout un système de greffes aussi sûr que celui usité ailleurs, mais approprié aux phénomènes naturels sous lesquels nous vivons. »

Messieurs, ces recommandations, de même que celles qui se rapportent aux soins que l'on doit apporter au transport des mûriers pendant l'hiver, nous semblent fort sages et fort bonnes : mais pour les plantations en ce qui touche seulement la taille des racines, avant de mettre l'arbre en place, nous conseillerons aux agriculteurs d'user avec beaucoup de ménagemens de la méthode de l'auteur, attendu qu'elle nous paraît en opposition directe avec les saines règles de la physiologie végétale. Sauf cette observation dictée par la prudence, nous ne pouvons qu'engager les personnes qui désirent se livrer à la culture du mûrier à consulter souvent ce manuel qui par sa rédaction simple et facile est à la portée de tous.

Voici d'ailleurs en quels termes s'exprime M. de Chavannes au sujet des plantations :

« Les conseils que je vais donner pour la taille des racines sembleront peut-être extraordinaires, étranges. Je sais qu'ils sont contraires aux théories adoptées ; mais ce n'est pas ma faute si des faits viennent se jeter en travers des principes de physiologie végétale. Dieu me garde de faire à ce sujet de la polémique ! Praticien fort humble, j'explique, j'expose tout simplement une marche que j'ai suivie avec un succès constant, et dont toutes les personnes qui ont bien voulu l'essayer se sont parfaitement trouvées.

« Avant de planter un mûrier, si c'est un nain que j'en

veux faire, je coupe sa tige entre quarante et cinquante centimètres à partir du collet. Cette cicatrice est couverte après la plantation avec une cire à greffer quelconque. Pour les racines, avec une serpette bien affilée, je retranche *tout le chevelu* d'abord, puis je rapproche les racines grosses et petites *à dix centimètres* de leur insertion sur le tronc, si elles sont saines et si la sève coule; dans le cas contraire, je supprime complètement celles qui ne sont pas en parfait état.

« J'agis de même pour tous les mûriers que je mets en terre, quels que soient leur âge et leur espèce.

« Ainsi traités, ils doivent être immédiatement mis en place. Il est donc indispensable que l'habillage des racines marche simultanément avec la plantation. Avec trois hommes pour habiller les racines et un homme pour m'ouvrir le trou, j'ai mis en place quatre cents mûriers par jour, les fossés de plantation étant comblés d'avance.

« Une précaution essentielle sur laquelle j'insiste fortement, c'est de veiller constamment à ce que celui qui plante n'enterre pas trop les arbres; dans les sols légers, on peut sans inconvénient les enfoncer de quelques centimètres de plus, mais dans aucun cas la greffe ne doit être couverte définitivement.

« Je dis définitivement, parce que dans les temps secs et froids il est nécessaire de butter provisoirement le pied des arbres nouvellement plantés, pour que le hâle ne dessèche pas les racines. Ce buttage doit être détruit dès que le temps est redevenu doux et humide.

« Pour les arbres à haute tige, au lieu de rabattre les baguettes à 40 ou 50 centimètres au-dessus de la greffe, je les coupe à trois ou quatre yeux. J'agis pour tout le reste exactement comme pour les nains dont je viens de parler. »

Tous ces principes, messieurs, sont parfaitement d'accord avec ceux émis par MM. Bonnafous, Camille Beauvais, Armand Carrier, etc., nos meilleurs juges en pareille matière. Cependant, nous le répétons, nous croyons devoir

en excepter la méthode sur la taille des racines qui, bie que l'auteur nous inspire la plus grande confiance, nou semble susceptible d'être controversée.

Nous terminerons en vous rappelant que pour notre département la culture du mûrier n'est déjà plus un essai à faire..., c'est un problème résolu.

Il n'existait en 1834 que 788 mûriers, et en 1841 nous avions déjà atteint le chiffre satisfaisant de 79,000, dont 13,000 multicaules, et ce nombre n'a pas cessé d'augmenter depuis.

Nous aimons à penser que ces plantations, riches d'avenir, permettront un jour de réaliser de beaux bénéfices, par suite de l'extension que prendra, pour peu qu'on l'y encourage, l'industrie séricicole; et qu'à l'avantage d'un revenu important pour les producteurs se joindra celui inappréciable de procurer à nos campagnes une ressource qu'elles trouveront dans la main-d'œuvre que ce genre d'agriculture mettra à la portée des vieillards, des femmes et des enfans, partie de notre population la plus difficile à employer dans nos travaux ruraux à cause de sa faiblesse physique.

RAPPORT, AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES MÉMOIRES ENVOYÉS POUR LE CONCOURS OUVERT PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL SUR LA MALADIE DU SANG DES BÊTES OVINES, ET ADRESSÉS PAR M. LE PRÉFET A LA SOCIÉTÉ;

Par MM. Ranque et Pelletier.

Séance du 18 *août* 1843.

Messieurs,

M. le préfet vous a adressé successivement trois mémoires

destinés à concourir pour le prix voté par le conseil général en 1842, concernant la maladie du sang, et vous a invités à lui faire connaître votre opinion sur chacun d'eux.

Vous avez nommé une commission que vous avez chargée de vous faire un rapport à ce sujet ; nous venons aujourd'hui, messieurs, vous soumettre en son nom les observations que lui a fait naître la lecture de ces mémoires, et vous présenter les conclusions qu'elle a cru devoir formuler.

Avant de vous entretenir de ces mémoires, nous avons pensé, messieurs, que nous devions des remercîmens à M. le préfet d'avoir bien voulu, à l'exemple du gouvernement qui chaque année daigne nous consulter sur différens objets, nous associer à l'idée généreuse du conseil général de ce département, qui a conçu et réalisé la pensée d'un concours dont il est permis d'espérer d'heureux résultats.

Ce témoignage d'estime sera pour la société un puissant encouragement à continuer de marcher dans la voie qu'elle a toujours suivie.

N° 1er.

PREMIÈRE PARTIE.

Rapporteur, M. le docteur Ranque.

Messieurs,

Le premier mémoire qui vous a été envoyé est l'œuvre d'un professeur de l'école d'Alfort, qui, ayant reçu du ministre de l'agriculture l'ordre d'aller étudier dans les départemens de Loir-et-Cher et du Loiret la maladie du sang, lui a fait à ce sujet un rapport qu'il a adressé imprimé à M. le préfet en le priant de vouloir l'admettre au concours conjointement avec un manuscrit et un herbier.

Votre commission m'ayant chargé de l'examen de l'ouvrage imprimé, j'en ai fait l'analyse, je la lui ai soumise,

vous jugerez, messieurs, après l'avoir lue, si l'auteur a atteint le but qu'il s'est proposé.

Son mémoire est divisé en quatre chapitres :

Dans le premier l'auteur donne la description de la maladie. Le tableau qu'il en fait est on ne peut plus frappant : il n'y a omis aucun des traits qui la caractérisent ; il est impossible de ne pas s'en faire une idée juste et précise, et de ne pas la distinguer de toutes les maladies qui affectent les troupeaux.

L'évaluation qu'il donne dans ce chapitre des pertes que cause la maladie du sang chaque année est faite pour jeter la consternation dans l'âme des propriétaires de moutons. En effet, messieurs, d'après les relevés authentiques qui ont été fournis à l'auteur par M. le préfet du Loiret, le sang de rate aurait fait mourir en 1842, dans l'arrondissement de Pithiviers, 23,059 bêtes ovines ; dans celui d'Orléans, 12,044 ; total, 35,403. En estimant en moyenne chaque bête à la somme de 25 fr., la perte des 35,403 s'élèverait à 885,075 fr. Or, si la Beauce entière possède 1,309,288 bêtes ovines, il est probable, dit-il, que le sang de rate en a fait périr 283,224, et que la perte en argent doit être de 7,080,600 fr.

Le second chapitre a pour but d'indiquer les causes de la maladie.

Suivant M. Delafond, la constitution calcaire, marneuse, sablo-ferrugineuse et argileuse du sol de la Beauce, le système de culture invariablement suivi dans ce pays, les propriétés très succulentes des plantes céréales et légumineuses qui y végètent, sont des causes qui influent d'une manière remarquable pour prédisposer les bêtes à laine à la maladie. Si à ces causes prédisposantes s'ajoute un régime alimentaire trop substantiel, trop abondant, prolongé pendant six mois de l'année ; si les bergeries sont encombrées de fumiers ; si l'aération y est insuffisante ; si, pendant l'été, les bêtes sont laissées au parc exposées à toutes les intempé-

ries de l'atmosphère, c'est alors qu'on voit se développer cette terrible maladie.

Quand on a lu ce chapitre, pour peu qu'on y ait réfléchi, on partage entièrement la conviction de l'auteur sur une influence démontrée par les preuves nombreuses et incontestables qu'il en donne, et on ne peut s'empêcher de reconnaître la justesse et l'utilité des changemens, des modifications qu'il propose pour combattre ce qu'il croit propre à déterminer la maladie.

Dans le troisième chapitre M. Delafond aborde la question capitale du concours; je veux dire les moyens curatifs et préservatifs.

Suivant ce professeur, dès que la maladie s'est montrée avec les caractères qui la distinguent, et qu'il a très-bien indiqués, la bête atteinte doit périr. Il n'y a pas d'espoir de la sauver; tout traitement est inutile. Le propriétaire, pour diminuer sa perte, n'a qu'un parti à prendre, c'est de l'abattre avant sa mort et de la vendre, chose que l'on peut faire consciencieusement, attendu que cette maladie ne communique point aux chairs de propriété nuisible et capable d'altérer la santé de ceux qui en feraient leur nourriture. Ce conseil est utile à répandre d'après les motifs que nous venons d'énoncer. Ainsi, d'après M. Delafond, jusqu'à ce jour on ne peut compter sur aucun remède pour sauver une brebis atteinte de la maladie du sang. Le jugement est prononcé; il est terrible. Mais existe-t-il des moyens préservatifs, se demande l'auteur? Il n'en fait aucun doute, sa conviction est profonde et sincère; il l'a puisée dans ses méditations, dans les résultats de son expérience et dans les renseignemens qui lui ont été fournis par des propriétaires nombreux et éclairés. C'est cette conviction qui lui a inspiré le paragraphe suivant que je crois indispensable de vous soumettre pour justifier l'opinion de notre commission sur le mérite de cette conviction et sur l'immense utilité qu'il y aurait à la rendre populaire.

« Est-il possible de préserver les troupeaux de la Beauce

« de la maladie du sang, se demande l'auteur? cette question que je me suis posée bien des fois, dit-il, en parcourant ce fertile pays, bien des fois aussi m'a été adressée par beaucoup de personnes instruites et par un grand nombre de cultivateurs expérimentés.

« Assurément la nature du sol des plaines de la Beauce, la qualité des plantes succulentes et sanguines qui y croissent, l'air atmosphérique sec et vif qu'y respirent les plantes et les animaux, sont des conditions qui ne peuvent pas être facilement modifiées. Je dois ajouter en outre que les cultivateurs ne dérogeront que difficilement au système de culture généralement adopté, et à l'hygiène qu'ils suivent pour leurs troupeaux. Je dirai plus, les cultivateurs resteront long-temps incrédules aux avertissemens, rebelles aux meilleurs conseils; les efforts de persuasion ne feront non plus que peu de chose sur leur esprit généralement défiant. Je suis convaincu que ce sont là des difficultés à surmonter, mais je dois déclarer qu'à côté de ces obstacles se place un haut intérêt agricole industriel et commercial qui doit engager à aviser aux moyens les plus propres, les moins dispendieux, afin de faire cesser des usages ruineux pour une des plus grandes et des plus fertiles contrées de la France.

« J'ai étudié avec la plus sérieuse attention les moyens préservatifs qu'il serait possible de mettre en pratique, sinon pour empêcher le mal du moins pour le diminuer beaucoup. J'ai calculé les pertes de temps, les dépenses en argent pour les mettre à exécution, et je crois pouvoir assurer que la plupart de ces moyens seront économiques pour le cultivateur.

« Quelques-uns de ces moyens ont déjà été mis en pratique par plusieurs cultivateurs instruits, et il serait à désirer que ces exemples se multipliassent afin d'engager les fermiers, les bergers, qui restent sous l'empire de la routine, à en profiter.

« Ces moyens se réduisent :

« 1° A ne point nourrir trop substantiellement pendant
« l'hivernage, à faire alterner la nourriture sèche avec les
« racines, betteraves et pommes-de-terre;

« 2° Au printemps, à conduire les bêtes sur le trèfle
« incarnat, le seigle, le ray-grass;

« 3° Dans les chaleurs de l'été, à avancer l'époque de la
« tonte, à ne pas tenir alors hermétiquement fermées les
« bergeries, dans le but d'augmenter le suint, à ne pas
« laisser au parc le troupeau dans les heures les plus brû-
« lantes du jour;

« 4° A ne pas laisser pâturer sur les chaumes de blé, d'a-
« voine et d'orge avant le commencement de septembre, à
« moins que les pâturages n'aient été complètement mouil-
« lés par la pluie;

« 5° Du moment où le berger s'apercevra qu'il y a des
« bêtes qui ont les yeux rouges, qui lèchent les murailles,
« qui respirent péniblement dans les champs, à recourir
« aussitôt à la saignée de la jugulaire, à la diète la plus
« sévère, aux boissons acidulées : si la maladie attaque à la
« fois un grand nombre de bêtes, à les mener le plus tôt
« possible sur des pâturages où la maladie ne sévit pas. Les
« fermes qui longent la forêt d'Orléans et dont le sol est sa-
« blonneux et frais, présentent à ce sujet des avantages im-
« menses dont on ne saurait trop profiter.

« C'est avec cette série de moyens et de précautions
« que j'ai pu prévenir ou arrêter la maladie du sang. »

Tels sont les conseils que donne M. Delafond dans le mémoire qu'il présente au concours. Ils sont tous de la plus grande importance, et nous pouvons assurer, d'après notre propre expérience, qu'ils sont, comme moyens préservatifs, éminemment propres, sinon à atteindre complètement le but proposé, au moins à en approcher.

M. Delafond ne s'est pas contenté de traiter et professer la maladie du sang : après en avoir fait connaître les symptômes, indiqué les moyens préservatifs et déclaré l'impossibilité d'en présenter de curatifs quand elle était déclarée, il a

cru devoir jeter un coup-d'œil sur des maladies qui, par les apparences, semblent se rapprocher de celle qui fait l'objet du concours, la compliquent fréquemment et qui cependant réclament une médication tellement opposée qu'il y aurait à déplorer de n'être pas instruit de ce fait important. Ce sont la fièvre charbonneuse, la maladie rouge et l'empoisonnement par les plantes vénéneuses.

Ces deux premières maladies, suivant M. Delafond, étant le résultat d'une affection septique du sang, produites par des miasmes marécageux et une nourriture insalubre et ne devant être traitées que par des anti-septiques et un régime fortement tonique, ne doivent point être confondues avec la maladie du sang qui, étant produite par une alimentation trop riche en principes alibiles, trop stimulante, exige un traitement très-débilitant. M. Delafond indique les caractères qui permettront de distinguer ces maladies, et fixe pour chacune d'elles le traitement qui leur est applicable. Quant à l'empoisonnement par les plantes vénéneuses, il est l'objet du dernier chapitre. M. Delafond l'a consacré à l'énumération des plantes âcres propres à déterminer chez les moutons une maladie dont les effets promptement mortels pourraient donner à croire que c'est réellement la maladie du sang; cette affection est assez fréquente dans certaines localités. L'auteur, après avoir démontré qu'il n'y a aucune identité entre les effets de l'empoisonnement par les plantes âcres et vénéneuses, et la maladie du sang, après avoir indiqué les caractères d'après lesquels on peut en établir la différence, fait connaître les divers remèdes que doit réclamer chacune des plantes qui l'ont déterminé. Ce chapitre présente un grand intérêt sous le rapport médical. Nous ne saurions trop engager les agriculteurs à le lire et à profiter des avis qu'y donne l'auteur.

En nous résumant, messieurs, nous croyons avoir fait une juste appréciation de l'ouvrage de M. Delafond concernant spécialement la maladie du sang; en vous disant qu'il a traité son sujet avec un mérite remarquable, qu'en recon-

naissant actuellement l'impuissance de l'art en ce qui regarde la curation de la maladie du sang quand elle est déclarée, il a su indiquer, pour atténuer les effets désastreux qu'elle pourrait produire par son extension, les moyens les plus rationnels, moyens qui, s'ils étaient adoptés par la généralité des agriculteurs, produiraient infailliblement les plus heureux effets. Nous regrettons qu'au nombre des moyens proposés par M. Delafond on ne trouve ni les topinambourgs ni les grains cuits mélangés de manière à produire tantôt une nourriture bien réparatrice, tantôt une alimentation rafraîchissante. Ces regrets, nous croyons être autorisé à les exprimer en cette occasion d'après les résultats avantageux sous le rapport de l'économie et de la salubrité que nous en obtenons dans notre propriété, depuis six ans environ, sur une échelle assez considérable, et d'après les bons effets qu'en éprouvent plusieurs de nos amis qui ont adopté cette alimentation.

DEUXIÈME PARTIE.

MANUSCRIT ET HERBIER.

Rapporteur, M. le docteur PELLETIER.

MESSIEURS,

A l'ouvrage imprimé dont votre commission vient de vous rendre compte se trouvaient joints un manuscrit et un herbier dont elle doit aussi vous parler.

Ainsi qu'elle vous l'a dit, le traité de la maladie du sang ne comprend pas seulement l'histoire et la description de cette redoutable affection, la recherche de ses causes, et ce qu'il convient de faire pour en préserver les troupeaux. Elle y est comparée aussi avec trois autres maladies graves que l'on prend quelquefois pour elle; avec la fièvre charbonneuse, l'empoisonnement et la maladie rouge qui s'en rapprochent en effet par leur marche et par leur terminaison,

mais qui s'en éloignent par leurs causes et par leurs symptômes, et qui exigent d'autres précautions et un traitement différent.

C'est à l'empoisonnement qui peut avoir lieu non-seulement dans les champs par des plantes fraîches et malfaisantes, mais encore à l'étable par des fourrages moisis, rouillés, poudreux ou vasés, que se rapportent en partie le manuscrit et l'herbier que votre commission a bien voulu confier à notre examen.

A l'exception des jeunes pousses de chêne, d'orme et de frêne, les plantes vénéneuses indiquées par l'auteur dans son traité de la maladie du sang et qui sont au nombre de seize, appartiennent, savoir : douze aux Renonculacées et quatre au genre *Euphorbia*. Parmi les Renonculacées se trouvent trois Aconits, six Renoncules, un Adonis, une Anémone et un *Delphinium*.

Les Aconits, plantes vivaces et de montagnes ne sauraient nuire aux moutons des plaines de la Beauce, puisqu'ils ne peuvent pas s'y rencontrer. Les cultivateurs dont les terres ne sont ni bordées de bois ni entourées de marécages, n'ont rien à craindre non plus des plantes qui s'y trouvent. On peut d'ailleurs en écarter les troupeaux. Restent par conséquent huit à dix espèces qui malheureusement abondent, les unes le long des chemins, les autres dans les champs de toute la Beauce. C'est sur elles que s'est arrêtée notre attention.

Les articles Adonides et Euphorbes nous ont paru avoir besoin d'éclaircissemens.

Il existe en Beauce trois espèces d'Adonis : l'*Astivalis*, l'*autumnalis* et le *flammea*. Long-temps confondues ou mal caractérisées, aujourd'hui bien distinguées, ces plantes qui se développent en même temps, qui fleurissent à la même époque, sont également répandues. Cependant l'auteur ne parle que de la première. Penserait-il que les deux autres ne se trouvent point en Beauce ? il serait dans l'erreur. Aurait-il suivi l'opinion de ceux qui, faute de les avoir suffisam-

ment étudiées, ne les ont regardées que comme des variétés d'une même espèce ? dans ce cas il aurait dû le dire, et de plus il aurait fallu que comme eux il les eût désignées sous le nom commun d'*Adonis annua*. Il conviendrait donc d'ajouter à sa liste les *Adonis autumnalis* et *flammea*.

Des quatre espèces d'Euphorbes que cite M. Delafond, trois sont étrangères à la flore parisienne ; il n'est donc pas étonnant qu'il ne les ait pas vues empoisonner les moutons aux environs de Paris. L'*Euphorbia segetalis* est une plante du Midi. L'*E. peplis* est une espèce des bords de la mer. L'*E. serrata*, plante vivace et non annuelle, appartient aussi au midi de la France, l'auteur le dit lui-même. Si l'on objectait que l'*E. segetalis* est indiqué dans le département de Seine-et-Marne, nous répondrions que c'est à tort. On dit, il est vrai, qu'il y est rare ; nous croyons, nous, qu'il ne s'y rencontre pas. Il paraîtrait extraordinaire en effet qu'il s'y trouvât, car il manque dans tout le centre de la France. Aussi personne à notre connaissance ne l'a-t-il observé dans notre département plus méridional cependant que celui de Seine-et-Marne. Il est donc certain que l'auteur s'est trompé pour ces trois plantes. Comme il les dit communes dans la Brie, nous pensons, quoiqu'il ajoute qu'elles sont rares en Beauce, qu'il a pris pour elles les Euphorbes annuels de nos champs dont il ne parle pas.

Le manuscrit dont nous allons maintenant nous occuper est intitulé : *Etude pratique des plantes vénéneuses et alimentaires des pâturages de la Beauce orléanaise*, pour servir de complément au traité de la maladie du sang ou sang de rate des moutons.

Ce travail de quelques pages, dans lequel il nous semble qu'on ne peut voir qu'un essai, consiste en une classification ou un tableau des plantes de la partie de la Beauce comprise dans notre département, considérées, par rapport aux moutons, sous le point de vue de leurs qualités plus ou moins alimentaires ou nuisibles.

L'auteur en a formé six groupes qu'il a rangés dans

l'ordre suivant que nous ne trouvons pas très-naturel.

Dans la première division sont les espèces qui empoisonnent les moutons.

La seconde, qui nous paraîtrait mieux placée à la suite de la troisième, comprend les espèces aromatiques ou stimulantes, peu recherchées par les moutons qui ne les broutent qu'au printemps, c'est-à-dire au commencement de leur végétation, et qui les prédisposent à la maladie du sang.

Dans la troisième sont celles qui n'occasionnent que des maladies facilement curables ou des accidens passagers.

Le quatrième groupe qu'il conviendrait peut-être de partager en trois sections renferme les plantes qui forment la base de la nourriture des moutons.

La cinquième division, que nous placerions avant la précédente dont elle se distingue peu, contient les espèces dont les moutons ne mangent que les premières pousses ou auxquelles ils ne touchent plus dès qu'elles ont acquis un certain degré de développement.

Enfin dans la sixième sont toutes celles qu'ils ne broutent jamais, quelle que soit l'époque de leur végétation.

La première se compose de 10 espèces
La 2e. . . . . de 9
La 3e. . . . . de 2
La 4e. . . . . de 24 non compris les légumineuses et les graminées.
La 5e. . . . . de 16
La 6e. . . . . de 17

Total. . . . 78 espèces, nombre extrêmement inférieur à celui des phanérogames de la Beauce, qui, déduction faite des graminées et des légumineuses, s'élève encore à plus d'un mille.

Mais peut-être l'auteur qui n'a admis dans son cadre que les faits qu'il a recueillis lui-même se propose-t-il de continuer ses observations. Quelles que soient ses intentions, nous

pensons qu'un travail complet, rédigé d'après son plan et qui embrasserait les différentes parties de la France où le sang de rate fait des ravages, serait extrêmement utile et aurait par conséquent beaucoup de succès. Il n'en aurait pas moins et serait fort utile encore, alors même qu'il ne s'appliquerait qu'à la Beauce ou à la Brie. Nous désirons donc bien vivement que M. Delafond ne s'arrête point à l'essai qui vous est soumis. Un traité modèle qu'il publierait, quelque circonscrit qu'il fût, attirerait certainement l'attention des vétérinaires instruits, exciterait leur émulation, et bientôt la science posséderait sur la partie essentielle de l'hygiène des bestiaux un ouvrage important qui lui manque entièrement.

Mais pour qu'il fût aussi utile que possible, il nous semble qu'il faudrait que les plantes vénéneuses y fussent accompagnées d'une description non pas scientifique, elle ne serait pas comprise, mais dans laquelle on donnerait une idée générale du port et du feuillage, où l'on parlerait de la taille et de la durée, de la saveur, de l'odeur des différentes parties, de la grandeur et de la couleur de la fleur, etc., etc., une description enfin qui serait exclusivement composée des caractères les plus saillans, de ceux qui frappent tout le monde, et qu'emploient pour se faire comprendre les personnes les plus étrangères à la connaissance des végétaux.

Il serait nécessaire aussi qu'au nom botanique latin et à sa traduction française fussent ajoutés pour toutes les espèces sans distinction le ou les noms sous lesquels elles sont vulgairement connues. Cette partie du travail ne serait pas, il est vrai, celle qui prendrait le moins de temps, qui exigerait le moins de recherches, puisque les noms vulgaires varient de province à province, d'un département, d'un canton et même d'une commune à l'autre, et pourtant ce serait par elle qu'il se recommanderait le plus à l'attention des cultivateurs. Ce serait là surtout ce qui en ferait un livre éminemment utile. Un nom vulgaire équivaut en

effet à la meilleure description. Il la résume, il la contient et vaut mieux par conséquent.

Il ne nous reste plus qu'à jeter un coup-d'œil sur l'herbier que M. Delafond a joint au manuscrit que nous venons d'analyser. Ce n'est, comme il le dit lui-même, qu'une pièce à l'appui; mais cette pièce était indispensable, puisque sans elle on aurait pu concevoir des doutes qu'elle seule pouvait prévenir ou dissiper.

Il ne suffisait pas en effet de dire: telle plante est vénéneuse pour les moutons, telle autre ne l'est pas. M. Delafond devait encore prouver, tant les erreurs sont faciles en botanique, qu'il ne s'était pas trompé dans la détermination des espèces. Or, il n'était pour cela qu'un sûr moyen : c'était, ainsi qu'il l'a fait, de dessécher un ou plusieurs individus ou des fragmens suffisans des plantes sur lesquelles il désirait attirer l'attention, de les réunir et d'y appliquer le nom sous lequel il en parlait.

Le manuscrit contenant l'indication de 78 espèces, l'herbier devrait en renfermer autant, il n'en comprend cependant que 76. Mais comme les deux qui manquent appartiennent l'un à la cinquième division (*Daucus sylvestris*) et l'autre à la sixième (*Draba verna*), nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de beaucoup les regretter.

L'examen du fascicule des espèces vénéneuses nous a fourni la confirmation de ce que nous avons dit au commencement de ce rapport et que la seule lecture du traité de la maladie du sang nous avait fait soupçonner. Des quatre fragmens étiquetés *Adonis æstivalis*, aucun ne convient à cette espèce. Les deux sommités fleuries se rapportent à l'*Adonis autumnalis*. Les deux autres fragmens appartiennent à l'*Adonis flammea*.

Nous n'avons trouvé dans ce fascicule qu'un seul Euphorbe, mais il suffit pour justifier ce que nous avons avancé. Sous le nom d'*Euphorbia segetalis*, espèce méridionale, l'auteur entend parler de notre *Euphorbia exigua*.

Nous n'avons rencontré qu'une seule inexactitude parmi

les plantes de la seconde division. *L'Ajuga chamæpithys* de nos champs pierreux a été pris pour le *Teucrium pseudo-chamœpithys Lin*, espèce maritime du midi.

Si les deux espèces du troisième fascicule sont bien nommées, il en est quatre dans le quatrième qui ne le sont pas. Nous n'avons pas été surpris d'y voir le *Valerianella carinata* sous le nom de *V. olitoria;* mais on y remarque le *Sherardia arvensis* sous celui de *Galium album*, le *Cucubalus behen* de Linnée sous le nom de *Lychnis dioïca*, et son *Tordylium nodosum* sous celui de *Sison segetum*. Enfin le *Polygonum aviculare* de Linnée et de tous les modernes y est désigné de préférence, nous ne savons pourquoi, sous le nom très-ancien de *Polygonum centinodium* qui reçoit pour synonyme un prétendu *Polygonum arvense* de Linnée qu'on chercherait en vain dans son *species*.

La cinquième division renferme aussi quelques dénominations inexactes. Le *Linaria supina* y porte le nom de L. *arvensis*; le *Caucalis latifolia* celui de *C. grandiflora*, et le *Geranium dissectum* celui de *G. molle*. Nous ne devinons pas non plus pourquoi l'auteur a étiqueté *Carduus arvensis*, d'après Lamarck sans doute, la plante désignée aujourd'hui par l'immense majorité des botanistes sous le nom de *Cirsium arvense*.

Enfin on trouve dans la sixième division le *Seleranthus annuus* sous le nom d'*Alchimilla arvensis;* le *Veronica serpyllifolia* sous celui de *V. gentianoïdes*, espèce du mont Caucase, un jeune individu de *Gnaphalium uliginosum* sous celui de *Xeranthemum annuum*, et sous le nom d'*Arenaria verna*, plante subalpine, l'espèce de ce genre la plus commune autour de nous, l'*Arenaria serpyllifolia*. On y rencontre aussi un *Anthemis* de jardin sous le nom de *A. arvensis*, et trois fragmens de *Matricaria chamomilla*, l'un sous son vrai nom et les deux autres sous celui d'*Anthemis cotula*.

Tel est, messieurs, le résultat de l'examen que nous avons fait du manuscrit de M. Delafond; telles sont les erreurs que nous avons notées en parcourant son herbier. Si,

pour l'exactitude, nous avons dû les relever, il est de notre devoir aussi de vous faire remarquer qu'à l'exception de ce que nous avons dit de son *Adonis* et de ses Euphorbes, toutes se rapportent à des espèces non vénéneuses; qu'elles n'ont par conséquent qu'une importance très-secondaire, et qu'elles disparaîtront à l'impression si l'auteur veut bien se rendre à l'invitation que nous lui faisons, dans l'intérêt de la science vétérinaire et dans celui des cultivateurs, de revoir son travail, de le compléter et de le publier.

N° 2.

Rapporteur, M. le docteur Ranque.

Le second mémoire qui vous a été adressé par M. le préfet a pour épigraphe la pensée suivante extraite de M. Tessier, membre de l'Institut. « Les efforts de l'art vétérinaire « unis à ceux de l'agriculture nous font espérer que des « observations exactes et des essais multipliés nous rendront « plus éclairés, et que nous parviendrons à écarter de nos « bergeries des fléaux qui y portent la désolation. »

Les premières pages de ce mémoire sont consacrées à la synonymie et à la description des symptômes propres à la maladie, et aux altérations des organes que présentent les autopsies. Dans cette partie de son ouvrage l'auteur reproduit textuellement ce que d'Aubenton, Guillaume, Hurtrel, d'Arboval, Tessier, Herpin et le professeur Dupuis ont consigné à ce sujet dans leurs écrits. Il a cru devoir y ajouter cette observation qui lui est propre et dont j'ai été à même de reconnaître la justesse, c'est que dans la maladie du sang la rate n'est pas aussi souvent ni aussi gravement altérée qu'on le pense communément et que l'indique la dénomination donnée à cette affection. Ce chapitre ne laisse rien à désirer.

De la description des symptômes de la maladie et des désordres organiques qu'elle laisse après la mort, l'auteur

passe à l'exposé des causes qui selon lui la produisent le plus habituellement.

Dans ce chapitre il émet une opinion semblable, à peu de chose près, à celle de M. Delafond ; comme ce professeur, il reconnaît qu'il faut les trouver dans l'influence du climat et la nature du sol, dans le séjour des animaux pendant la plus grande partie de l'année, dans des bergeries malsaines, mal construites, dans l'irrégularité qui résulte tantôt de la privation ou de l'abondance excessive de la nourriture, et dans la nature de l'alimentation trop succulente, dans la grande sécheresse et la chaleur intense de certains étés, dans la pratique pernicieuse et habituelle du suint avant la tonte, dans la dépaissance sur les prairies artificielles et sur les chaumes des blés et des avoines au temps de la moisson, enfin dans l'ignorance et les préjugés des bergers, le manque d'instruction, la routine, l'insouciance des propriétaires à ne pas faire traiter leurs moutons par un homme de l'art.

Pour combattre ces causes diverses avec efficacité, l'auteur propose de s'opposer à l'influence du climat et du sol en conseillant l'émigration aussitôt que la maladie se développe sur un certain nombre de bêtes, en tenant les bergeries plus saines et en les construisant d'une manière moins vicieuse. L'auteur à cet égard entre dans des détails très-intéressans sur la meilleure disposition à suivre pour avoir des bergeries convenables, détails qu'on ne trouve pas chez M. Delafond. Pour ce qui concerne la nourriture, il fait sentir l'utilité qu'elle soit toujours bien réglée et composée d'un mélange de fourrages secs et de racines ; au sujet de ces dernières, il fait connaître les avantages qu'on retirerait d'ajouter les topinambours à la betterave et à la pomme-de-terre ; il appuie sa proposition à l'égard des topinambours sur la facilité avec laquelle ils végètent dans tous les terrains, et le profit qu'on peut retirer du feuillage et des tubercules. Je ne puis donner trop d'éloges à ce dernier conseil.

Il défend qu'on conduise les bêtes sur les chaumes im-

médiatement après la moisson; il fait sentir combien est absurde la cupidité des fermiers, qui, à l'époque de la tonte, pour avoir une toison plus pesante, calfeutrent toutes les ouvertures des bergeries dans le but d'obtenir une sueur excessive qui affaiblit extrêmement les animaux et les dispose à contracter la maladie.

Tous ces conseils comme moyens préservatifs sont judicieux et rationnels. Suivis avec exactitude et persévérance ils peuvent et doivent contribuer à rendre cette maladie moins fréquente et moins meurtrière. Sous ce rapport ils présentent le plus grand intérêt.

Quant aux moyens curatifs, comme le fait M. Delafond, il déclare que la marche rapide de cette affection terrible ne permet pas de compter sur l'emploi d'aucun remède. Toutefois, si elle n'est pas tout-à-fait foudroyante, on peut, on doit recourir à la saignée de la jugulaire, mettre les bêtes à la diète la plus sévère, donner immédiatement après la saignée une ou deux cuillerées d'oxymel simple étendu dans un verre d'eau froide; ce moyen, suivant lui, qui n'a pas été encore employé, peut être fort utile. Il conseille les lavemens froids légèrement vinaigrés; quant à ce dernier moyen je ne saurais trop le conseiller d'après les effets heureux qu'on en a obtenus à ma ferme il y a quelques années dans un moment où mon troupeau fut atteint du sang.

Si la congestion sanguine est cérébrale, il conseille les fomentations froides sur la tête, long-temps et souvent renouvelées. Si la maladie se prolonge, la diète devra être maintenue, et on n'augmentera la nourriture qu'avec la plus grande précaution en la choisissant parmi les fourrages les plus rafraîchissans et les moins nourrissans.

Comme le démontre l'analyse que nous venons de présenter du mémoire de l'auteur, il y a peu de différence entre ce travail et celui de M. Delafond en ce qui concerne la description de la maladie, sa marche, l'exposé des causes qui la produisent et de la médication à employer. Tous les deux ont droit à ce sujet à un éloge bien mérité. Cependant il est

impossible de ne pas reconnaître que le mémoire de M. Delafond est plus étendu, plus explicite, plus méthodique et présente des vues intéressantes qu'on ne trouve pas dans le second mémoire.

N° 3.

Rapporteur, M. le docteur Ranque.

Ce troisième mémoire a pour épigraphe ces mots consolans *fugit mors*. Il vous a été adressé le dernier. Il paraît être l'œuvre d'un homme instruit. Mais la crainte d'être trop long, comme il le déclare à la fin de son mémoire, l'a fait tomber dans un défaut contraire. Il s'est efforcé de renfermer en six pages environ tout ce qu'il a cru utile de faire connaître pour satisfaire aux conditions du programme.

Son mémoire, comme ceux de ses concurrens, commence par la description de la maladie; six lignes lui ont suffi pour la faire. Il s'est borné à en indiquer les principaux caractères. Nous regrettons qu'il se soit abstenu de mentionner avec détail les désordres organiques résultant de cette terrible maladie; désordres que démontrent les autopsies et qui sont d'une importance telle qu'on ne peut aujourd'hui établir une étiologie raisonnée et plausible d'une maladie que sur les altérations que présentent ses victimes.

Après avoir fait une description incomplète de la maladie et de la rapidité de sa marche, l'auteur passe à l'énumération des causes qui la produisent suivant lui. Il les rattache plus spécialement à la transition brusque d'une abstinence plus ou moins prolongée, à une nourriture beaucoup trop abondante et trop succulente, ainsi que cela a lieu après l'hivernage, ensuite à la dépaissance des animaux pendant les grandes chaleurs sur des terrains découverts.

Nul doute que ces causes et particulièrement la transition brusque de l'abstinence à une alimentation trop substantielle ne puissent déterminer cette maladie, mais elles sont loin d'être les seules, et il est à regretter que l'auteur en ait

oublié une qui a été signalée par ses compétiteurs, que l'on regarde avec raison comme ayant la plus grande influence sur sa production, et qui consiste dans l'alimentation trop abondante, trop nourrissante et trop échauffante que dans la plupart des fermes en Beauce on donne au troupeau pendant les six mois d'hiver, cause contre laquelle on ne saurait s'élever, et dont on ne peut trop faire connaître les déplorables effets.

Après avoir indiqué celles auxquelles il rattache la production de la maladie du sang, l'auteur passe à la question la plus importante du programme, à celle qui en fait tout l'intérêt et tout le prix, au traitement. Suivant lui, toute bête attaquée de la maladie du sang est frappée à mort. Il n'y a pas un moment à perdre, il faut oublier l'individu atteint, le tuer sur-le-champ pour en tirer parti et ne plus s'occuper ensuite que de la conservation du troupeau. Vous le voyez, messieurs, tous les concurrens partagent à cet égard la même opinion; jusqu'à ce moment l'art ne connaît pas de remède à employer pour conserver une bête atteinte de cette maladie quand elle est à un certain degré.

Cette désolante vérité qu'il est des maladies contre lesquelles la scienc est restée impuissante, les médecins-vétérinaires ne sont pas les seuls qui aient à en gémir; nous, messieurs, appelés à combattre les affections de l'espèce humaine, nous ne pouvons non plus nous empêcher de la reconnaître, et nous la reconnaissons avec une douleur beaucoup plus grande puisqu'il s'agit de nos semblables.

Ainsi le veulent et l'ordonnent les lois de la nature: tant que notre intelligence n'aura pas acquis une sphère d'activité et de puissance plus grande nous devons avouer que dans l'étude des êtres organisés il nous restera une longue série de mystères à connaître, à expliquer, et de découvertes importantes à faire.

Que cet aveu pénible ne porte pas le découragement dans les âmes; loin de là. Que les découvertes si extraordinaires dont s'enorgueillissent notre siècle et notre époque,

raniment notre émulation, entretiennent notre persévérance dans les recherches, et nous fassent concevoir l'espérance consolante que nos neveux plus heureux que nous, profitant de nos travaux et de ceux de nos devanciers, découvriront un jour des merveilles que notre raison d'aujourd'hui nous fait regarder comme des chimères. Sachons en ce moment nous trouver heureux des progrès que nous avons pu faire et y trouver une consolation de ne pas en avoir fait de plus grands.

Si jusqu'à ce jour la science vétérinaire n'a pu combattre un seul cas de maladie du sang portée à un certain degré, elle se flatte et se félicite avec raison de pouvoir indiquer des moyens propres à la prévenir, à en atténuer l'intensité, et à en triompher pour ainsi dire quand elle est au berceau.

Vous en avez eu la démonstration, messieurs, dans les mémoires dont nous vous avons entretenus; celui que nous analysons en ce moment nous en donne une preuve nouvelle et non moins consolante.

Quand le concours actuel n'aurait produit que ce résultat il est trop avantageux pour qu'on n'ait pas à féliciter l'administration et le conseil général d'en avoir eu la pensée.

En effet, messieurs, l'auteur du dernier mémoire indique comme ses compétiteurs les moyens propres à combattre chacune des causes qui ont pu selon lui produire la maladie.

Dépend-elle de la transition brusque d'une abstinence prolongée à une nourriture brusquement trop abondante, il fait connaître la marche à suivre pour empêcher que cette cause ne détermine de grandes pertes, il conseille la saignée, la diète, une nourriture presque nulle dans les premiers jours; avec ces moyens il prévient l'extension de la maladie; il ajoute les conseils suivans: il recommande de proportionner l'aération des bergeries au nombre de bêtes qu'elles contiennent. Il ordonne l'enlèvement fréquent des fumiers. Il défend la dépaissance dans les heures les plus chaudes du jour. Il règle la nourriture du troupeau. A ce sujet, il commet une omission impardonnable en ne

faisant pas une loi aux propriétaires de mélanger pendant l'hiver et le printemps la nourriture sèche avec la fraîche, et surtout avec les racines; ces conseils sont salutaires, mais ils sont trop incomplets pour qu'on puisse être satisfait du mémoire de l'auteur.

Ici, messieurs, se terminent les observations que nous a suggérées la lecture des mémoires sur lesquels on a demandé votre opinion. Il nous reste à vous présenter les conclusions que votre commission a cru devoir prendre après avoir entendu les rapports qui lui ont été soumis, et dont vous venez d'entendre la lecture.

Conclusions de la commission adoptées par la Société.

L'auteur du premier mémoire, par l'étendue de son ouvrage, la méthode qui y a été suivie, les vues qui y ont été répandues, la nature et le nombre des moyens qui y ont été présentés pour combattre ou prévenir la maladie dont le traitement a été mis au concours, a droit d'être désigné comme ayant le plus approché du but proposé. Il y a lieu à l'en féliciter en l'invitant toutefois à continuer ses recherches sur cette affection, à tenter l'emploi de nouveaux moyens propres, s'il est possible, à neutraliser avec plus de succès encore les causes qui en déterminent le développement, et à la combattre avec plus d'efficacité quand elle se présente avec cette intensité qui jusqu'à ce jour a résisté aux traitemens les plus rationnels.

Ce mémoire est l'œuvre de M. Delafond, professeur à l'école d'Alfort, où il a été envoyé comme élève par notre département, et où, à la suite de brillans concours, il a obtenu la chaire de clinique vétérinaire.

Le mérite avec lequel l'auteur du second mémoire a traité son sujet, l'étendue qu'il lui a donnée, les considérations dans lesquelles il est entré en ce qui concerne les causes probables qui déterminent le développement de la maladie, considérations qui diffèrent peu de celles qu'a présentées

M. Delafond, le nombre et la nature des moyens préservatifs indiqués par cet auteur, et qui n'offrent qu'une très-faible différence, ont déterminé la commission à lui accorder la seconde place.

Cet auteur est M. Puissant, vétérinaire à Malesherbes. Quant à l'auteur du troisième mémoire, attendu qu'il ne peut être considéré comme ayant rempli les conditions du programme, quoiqu'il n'ait émis aucune opinion que ne puisse avouer la science, la commission ne peut le placer qu'en troisième ligne.

LE CHÊNE DE L'ÉVANGILE,

LÉGENDE;

Par M. de Vassal.

Séance du 18 *août* 1843.

I.

La commune de Chanteau, située au milieu de la forêt d'Orléans, ne compte que 73 maisons et 348 habitans. Les débris de tuiles et de briques que la charrue ramène au-dessus du sol en divers endroits, font présumer que cette paroisse était plus populeuse autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui (1), et cette présomption se change en certitude à la lecture des anciens titres de propriété. — Chanteau aurait partagé ces vicissitudes avec toutes les localités riveraines de la forêt, au secours desquelles l'industrie et l'amélioration des voies vicinales ne seraient pas accourues. Les priviléges concédés par les rois, les princes apanagistes et les tréfonciers (2) furent, croyons-nous, les causes de ces agglomérations d'hommes auprès des bois. En effet, les habitans durent affluer aux lieux qui fournissaient le pacage (3)

et le panage (4) pour leurs bestiaux, et pour eux-mêmes, l'usage du bois mort et du mort-bois (5). Mais à mesure que ces privilèges étaient restreints, puis supprimés, hommes et bêtes délaissaient les lieux où ils ne trouvaient plus les mêmes ressources. Chanteau possédait dans son voisinage une autre source de prospérité; nous voulons parler de Notre-Dame-d'Ambert (6), monastère riche et peuplé de nombreux religieux.

II.

Au commencement du xv[e] siècle, temps où Ambert et Chanteau florissaient, on voyait, à l'extrémité nord de la rue de la Bouverie (7), s'élever une maison derrière laquelle s'étendait un jardin séparé de la forêt par le grand chemin d'Orléans à Rebrechien. Cette maison était habitée par une mère et ses trois fils. Le père, attaché dès son enfance au service du monastère, avait su mériter l'amitié du prieur, qui lui avait appris à lire et à écrire. Peut-être le projet du religieux était-il d'attacher Pierre au couvent, en qualité de frère lai; mais Pierre voulut se marier. Alors, le monastère lui donna la maison dont nous avons parlé et trois arpens de dépendances, pour en jouir, lui et ses descendans, pendant 199 ans, à la charge de payer 16 sols parisis de rente et 18 deniers de cens, plus la dîme du grain, de deux gerbes par arpent, et celle du vin d'une jalaye (8) par tonneau. Après quelques années de mariage, Pierre mourut, laissant à sa veuve et à ses enfans l'héritage que lui avait donné le couvent et un livre des Evangiles qu'il tenait de l'amitié du prieur.

Jacqueline, ainsi se nommait la veuve, savait que dans le malheur la véritable consolation n'est qu'en Dieu. Elle s'adressa donc à celui qui n'abandonne jamais l'affligé, et le courage lui revint. Elle en avait grand besoin, la pauvre femme, pour nourrir et élever ses enfans. Parfois le découragement la prenait; elle se retirait alors au fond de son jardin, et là, assise sur un petit tertre de gazon, elle puisait

inquiétude, jurez, sur ce livre, que si la discorde naît parmi vous, vous viendrez vous réconcilier au pied de cet arbre que vous avez planté.

Les trois frères placèrent leurs mains sur l'Evangile que Jacqueline tenait sur ses genoux, et dirent : Mère, nous le jurons.

— Bien, mes enfans; embrassez-moi; maintenant je mourrai contente.

Le lendemain Jacqueline cessa de vivre, et ses enfans la pleurèrent pendant long-temps.

Les trois frères se marièrent. Pierre l'aîné garda la maison; Guillaume et Etienne se fixèrent dans le champ aux Nonains (10), le premier à la Louvetière (11) et le dernier à Aulaine (12).

Durant la semaine, chacun se livrait à ses travaux; mais le dimanche venu, les trois familles se réunissaient, à l'issue de la messe, et prenaient ensemble le chemin de l'habitation de Pierre, où elles passaient le reste de la journée. Quelques instans avant de se séparer, hommes, femmes et enfans se groupaient autour du chêne et écoutaient, avec respect, un passage de l'Ecriture sainte. A la suite de cette lecture, les querelles de ménage, les petites divisions intérieures étaient exposées et la paix se faisait. Tous se retiraient contens. Il était pourtant des occasions où l'on n'attendait pas le dimanche pour se rendre au pied de l'arbre; c'était lorsque deux des chefs de famille avaient eu une altercation. Ainsi, un jour Pierre dînait, quand le petit Jehan accourt lui dire : « Oncle, maman vous prie de venir à la Louvetière tout de suite. » Pierre suivit l'enfant. Arrivé chez sa belle-sœur, celle-ci lui apprit que Guillaume et Etienne s'étaient querellés le matin au sujet de la basse-cour d'Ambert, que chacun voulait prendre à ferme, et qu'ils s'étaient quittés en se faisant des menaces. Pierre alla aussitôt les trouver l'un après l'autre et leur dit : « Frères, ce soir, après le coucher du soleil, la mère nous attend sous le chêne.

arbre! Mère, disaient-ils souvent, notre chêne ne grandit pas?

— Patience, enfans, rappelez-vous le grain de Senevé de l'Evangile : « Ce grain est à la vérité la plus petite de « toutes les semences; mais quand il a poussé, il est plus « grand que tous les autres légumes, et il devient un arbre, « en sorte que les oiseaux du ciel viennent et habitent « dans ses branches. » Cultivez votre chêne et reposez-vous sur Dieu du soin de le faire croître.

Il ne nous reste plus, observa Guillaume, qu'à donner un nom à notre arbre. Pierre et Etienne applaudirent à cette idée; mais la difficulté était de s'accorder. Pierre voulait l'appeler le chêne des bons enfans; Guillaume, l'arbre des trois frères; Etienne, le chêne de la bonne mère. Enfin, pour sortir d'embarras, ils s'adressèrent à Jacqueline. Celle-ci trouva les trois dénominations très-jolies; mais elle pensa que celle de Chêne-de-l'Evangile conviendrait peut-être mieux.

— Oh! c'est vrai, s'écrièrent les enfans, nous eussions dû y songer.

Cependant l'arbre poussait, les trois frères grandissaient aussi et Jacqueline devenait vieille. Bientôt elle tomba malade et sentit sa fin approcher. Un matin, c'était le jour des saints Anges-Gardiens (9), elle voulut que ses enfans la portassent au pied du chêne.

Mère, observèrent-ils, l'air est piquant et il a gelé la nuit dernière; il fait trop dur pour toi dehors.

— Non, non, portez-moi sous le chêne. Ils obéirent.

Lorsque Jacqueline fut placée : Mes enfans, dit-elle, j'ai voulu venir ici pour vous faire mes adieux; car je sens que je mourrai bientôt. Vous m'avez toujours aimée; mais quelquefois il vous est arrivé de vous quereller. J'ai réussi, il est vrai, à ramener l'amitié entre vous; mais quand je n'existerai plus, qui pourra me remplacer?

— Mère, nous nous aimerons toujours.

— Oui, oui, je l'espère; mais, pour que je meure sans

inquiétude, jurez, sur ce livre, que si la discorde naît parmi vous, vous viendrez vous réconcilier au pied de cet arbre que vous avez planté.

Les trois frères placèrent leurs mains sur l'Evangile que Jacqueline tenait sur ses genoux, et dirent : Mère, nous le jurons.

— Bien, mes enfans; embrassez-moi; maintenant je mourrai contente.

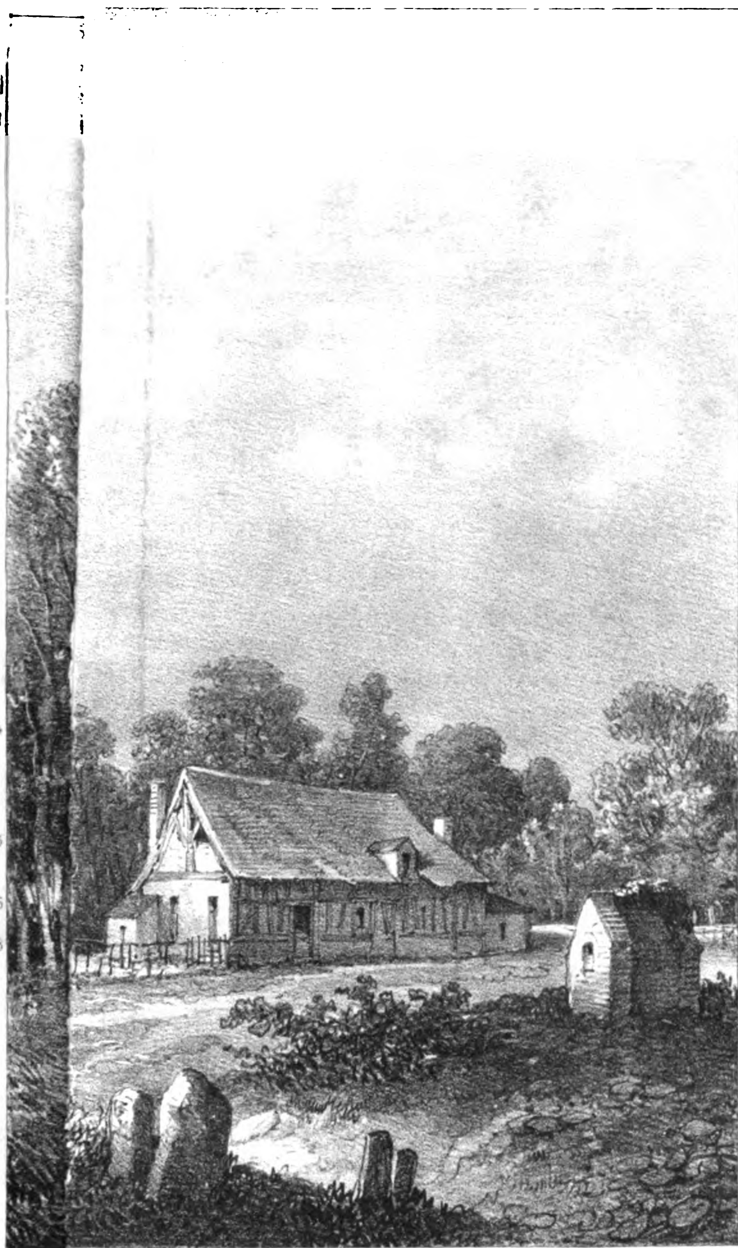
Le lendemain Jacqueline cessa de vivre, et ses enfans la pleurèrent pendant long-temps.

Les trois frères se marièrent. Pierre l'aîné garda la maison; Guillaume et Etienne se fixèrent dans le champ aux Nonains (10), le premier à la Louvetière (11) et le dernier à Aulaine (12).

Durant la semaine, chacun se livrait à ses travaux; mais le dimanche venu, les trois familles se réunissaient, à l'issue de la messe, et prenaient ensemble le chemin de l'habitation de Pierre, où elles passaient le reste de la journée. Quelques instans avant de se séparer, hommes, femmes et enfans se groupaient autour du chêne et écoutaient, avec respect, un passage de l'Ecriture sainte. A la suite de cette lecture, les querelles de ménage, les petites divisions intérieures étaient exposées et la paix se faisait. Tous se retiraient contens. Il était pourtant des occasions où l'on n'attendait pas le dimanche pour se rendre au pied de l'arbre; c'était lorsque deux des chefs de famille avaient eu une altercation. Ainsi, un jour Pierre dînait, quand le petit Jehan accourt lui dire : « Oncle, maman vous prie de venir à la Louvetière tout de suite. » Pierre suivit l'enfant. Arrivé chez sa belle-sœur, celle-ci lui apprit que Guillaume et Etienne s'étaient querellés le matin au sujet de la basse-cour d'Ambert, que chacun voulait prendre à ferme, et qu'ils s'étaient quittés en se faisant des menaces. Pierre alla aussitôt les trouver l'un après l'autre et leur dit : « Frères, ce soir, après le coucher du soleil, la mère nous attend sous le chêne.

Mem

Mr de Vassal



Ch. Pensé

Dessiné d'après nature par Salmon

Vue de Rebréchien

inquiétude, jurez, sur ce livre, que si la discorde naît parmi vous, vous viendrez vous réconcilier au pied de cet arbre que vous avez planté.

Les trois frères placèrent leurs mains sur l'Evangile que Jacqueline tenait sur ses genoux, et dirent : Mère, nous le jurons.

— Bien, mes enfans; embrassez-moi; maintenant je mourrai contente.

Le lendemain Jacqueline cessa de vivre, et ses enfans la pleurèrent pendant long-temps.

Les trois frères se marièrent. Pierre l'aîné garda la maison; Guillaume et Etienne se fixèrent dans le champ aux Nonains (10), le premier à la Louvetière (11) et le dernier à Aulaine (12).

Durant la semaine, chacun se livrait à ses travaux; mais le dimanche venu, les trois familles se réunissaient, à l'issue de la messe, et prenaient ensemble le chemin de l'habitation de Pierre, où elles passaient le reste de la journée. Quelques instans avant de se séparer, hommes, femmes et enfans se groupaient autour du chêne et écoutaient, avec respect, un passage de l'Ecriture sainte. A la suite de cette lecture, les querelles de ménage, les petites divisions intérieures étaient exposées et la paix se faisait. Tous se retiraient contens. Il était pourtant des occasions où l'on n'attendait pas le dimanche pour se rendre au pied de l'arbre; c'était lorsque deux des chefs de famille avaient eu une altercation. Ainsi, un jour Pierre dînait, quand le petit Jehan accourt lui dire : « Oncle, maman vous prie de venir à la Louvetière tout de suite. » Pierre suivit l'enfant. Arrivé chez sa belle-sœur, celle-ci lui apprit que Guillaume et Etienne s'étaient querellés le matin au sujet de la basse-cour d'Ambert, que chacun voulait prendre à ferme, et qu'ils s'étaient quittés en se faisant des menaces. Pierre alla aussitôt les trouver l'un après l'autre et leur dit : « Frères, ce soir, après le coucher du soleil, la mère nous attend sous le chêne.

Mét

Mr de Vassal

Dessiné d'après nature par Salmon

Ch. Fen

ute de Rébréchien



Guillaume et Etienne se rendirent à cette sommation, et Pierre leur demanda s'ils ne s'étaient pas querellés dans la matinée.

— Il est vrai, répondit Guillaume ; mais c'est la faute d'Etienne, qui veut se faire donner la ferme de la Basse-Cour (13), lorsqu'il sait que messire le procureur me l'a promise.

— Et moi, répliqua Etienne, j'ai la parole de monseigneur le prieur.

Après avoir réfléchi, Pierre leur dit : « Toi, Guillaume, tu n'as que des filles ; et tes garçons, Etienne, sont encore enfans. Vous ne pouvez donc, ni l'un ni l'autre, exploiter une métairie, sans vous faire aider par des étrangers. Eh bien, réunissez-vous, joignez vos quatre bras ensemble, et tout n'en ira que mieux. »

Guillaume et Etienne avouèrent que leur frère avait raison, et tous trois, s'étant embrassés, levèrent les yeux vers la cime du chêne, en disant : « Mère, tes enfans ne t'ont pas oubliée. »

Quelques jours après, le bail de la métairie d'Ambert était passé au nom des deux frères.

Pierre, Guillaume et Etienne moururent ; mais leur vénération pour le Chêne-de-l'Evangile avait passé dans l'âme de leurs enfans. Ceux-ci transmirent ce respect à leurs descendans, et c'est ainsi que par la voie de la tradition cette légende nous est parvenue (14).

III.

La maison de l'Evangile a été détruite vers 1810. Treize ans après, le chêne qui étendait ses branches au-dessus de l'ancien jardin, devenu un vague vulgairement appelé Placeau, fut compris dans une vente de bois et abattu. Quinze ans s'écoulèrent ensuite, pendant lesquels le souvenir de l'arbre

allait s'affaiblissant. Enfin, l'administration des forêts de la Couronne fit construire, en 1839, une habitation pour deux gardes et un pied-à-terre pour ses officiers. Cette construction simple et d'un très-bon goût, a été élevée non loin de l'ancienne maison de l'Evangile, de l'autre côté de la route qui conduit d'Orléans à Rebrechien et à l'angle de celle qui va à Neuville. L'édifice terminé, on défricha une partie du bois qui l'entourait pour en faire un jardin. Dans ce bois, tout auprès de la route, et vis-à-vis de la place que le Chêne-de-l'Evangile avait occupée, se trouvait un chêne bien fait et vigoureux; l'inspecteur des forêts le conserva afin de perpétuer le souvenir de l'ancien (15). Le même motif fit donner à l'habitation des gardes le nom de l'Evangile.

C'est ainsi que, grâce à M. Le Griel, le chêne de notre légende sera sauvé de l'oubli pendant de longues années. Nous joignons à notre récit une vue de la forêt, dans laquelle M. Salmon reproduit les anciennes et les nouvelles localités (16).

NOTES.

(1) En 1675, époque où M. de Menars fut chargé par le roi de vérifier les titres et droits des paroisses usagères de la forêt d'Orléans, Chanteau était composé de 100 feux, et avait par conséquent 400 habitans au moins (quatre par chaque feu).

Cette population était, au 1er vendémiaire an 9, de 304 h.

—	—	10	— 312
—	—	11	— 317
—	—	12	— 306
—	—	13	— 292
—	—	14	— 282
—	au 1er janvier	1806	— 288
—	—	1821	— 291
—	—	1827	— 343
—	—	1831	— 344
—	—	1836	— 330
—	—	1841	— 348

Il y a une quarantaine d'années, les 282 habitans de Chanteau vivaient misérablement. Aujourd'hui cette commune a de bons fermiers, et le

manœuvriers eux-mêmes trouvent facilement, dans l'exploitation de leurs petits domaines de quoi nourrir et élever leurs familles. Cette amélioration est due en partie à M. Chapon, ancien maire, qui le premier employa la marne. Son exemple fut d'abord méprisé, puis imité par deux ou trois cultivateurs plus hardis que leurs voisins. Le succès arriva; alors tous ceux qui faisaient valoir marnèrent, et il n'en est aucun qui n'ait réussi.

(2) *Tresfoncier*, *fundi dominus*. On appelait ainsi le seigneur et propriétaire du fonds d'un bois soumis à la Gruerie.

La *Gruerie* était un droit de moitié que le roi prenait dans certaines forêts. Toutefois, Chopin, dans son livre du domaine, titre 14, prétend que l'on ne doit entendre, par le mot Gruerie, que la juridiction et la connaissance des délits qui sont commis dans les forêts des Tresfonciers. Dans l'étendue de la châtellenie d'Orléans, ce droit emportait la moitié du revenu, tandis qu'il n'était que du cinquième dans la châtellenie de Beaugency. — On nommait aussi tresfoncier le propriétaire d'un héritage, pour le distinguer de celui qui n'en était que l'usufruitier. Le tresfonds *terræ fundus* était au viage ce que la propriété est à l'usufruit.

(3) *Pacage*. Droit accordé aux habitans de faire paître leurs bestiaux, en des temps et lieux désignés, dans les bois appartenant au roi, aux apanagistes ou à des particuliers. Les usagers du pacage pouvaient aussi cueillir l'herbe qui croissait dans les forêts.

(4) *Panage* ou *Glandée* était le droit que les habitans avaient de faire manger aux porcs les glands et faines des forêts. Le panage s'exerçait pendant toute l'année, excepté le mois de mai; mais diverses ordonnances de réformation des eaux et forêts, notamment celle de 1669, le limitèrent à 4 mois, du 1er octobre au 1er février. Lorsque la récolte de glands et de faines promettait d'être abondante, on la donnait à bail. Le fermier devait, en sus du prix de l'adjudication, souffrir dans sa glandée les porcs des usagers et ceux des officiers des eaux et forêts. Le nombre de ces animaux était déterminé d'avance. Le montant du fermage appartenait tout entier au roi, à titre d'indemnité des frais occasionnés par la garde et juridiction exercées par ses officiers dans les bois des tresfonciers. Malgré notre peu de foi en matière d'étymologie, nous ne pouvons résister au désir de parler de celle de *panage*. De quelle expression ce mot a-t-il pu être formé? serait-ce de *pabulum* dont la signification lui convient? nous ne le pensons pas; il y a trop peu de ressemblance entre la diction du mot latin et celle du mot français. Serait-ce de *panis*? nous adopterions volontiers cette étymologie, mais du Cange la rejette en ces termes: *ridicule porro Santyonius pannagium dictum scripsit quod sit panis porcorum*. Toutefois elle nous paraît si naturelle que nous tenterons de la justifier. Le pain a été quelquefois entendu de tout aliment en général, ainsi que du Cange lui-même en convient, au mot *apanare*: *panem enim pro quocumque alimento usurpari palam est;* ne pourrions-nous donc pas dire que, comme le gland est l'aliment ordinaire du porc, on a de là pris occasion d'appeler *panage* la glandée donnée aux pourceaux pour leur nourriture? Et si l'on nous objecte que le

mot *panis* entendu de tous les alimens en général ne se rapporte qu'à ceux qui sont à l'usage de l'homme, ne nous serait-il point permis de répondre qu'on a voulu faire allusion à ces premiers temps de la naissance du monde, où, si l'on en croit la fable, les hommes vivaient de glands qui étaient leur pain, leur nourriture ordinaire? Si on ne nous accorde pas que *panis* ait produit *panage*, au moins conviendra-t-on que cette étymologie n'est pas plus déraisonnable qu'une foule d'autres qui sont adoptées.

(5) ***Mort-Bois.*** On appela ainsi dans l'origine, les bois qui ne portaient pas de fruit, puis on désigna par ce nom les neuf espèces réputées non forestières, savoir: saulx ou saules, marsaulx ou marsaule ou saule des bois, épines, puines, seur ou sureau, aulnes, genets, genièvres, ronces. A ces neuf espèces on ajouta, plus tard, le coudre sauvage, le fusain, le sanguin, le troëne et le houx. En reconnaissance des droits de chauffage les habitans de Chanteau étaient tenus de payer, chaque année, 45 sol parisis, en la recette du domaine d'Orléans.

(6) ***Ambert.*** En 1134, Louis-le-Gros fonda à Ambert un prieuré où i plaça des religieux de l'ordre de Saint-Victor de Paris; puis, en 1198 Philippe-Auguste leur donna la chapelle de Chanteau. Ils occupèrent le deux prieurés jusqu'en 1300. A cette époque, Philippe IV fit venir d'Italie douze Célestins. Ces religieux, montés sur 12 cavales blanches et conduits par Pierre de Sorra, chantre de l'église d'Amiens, furent présentés au roi la veille de l'Assomption, à son château de Saint-Germain. Philippe leur fit don des prieurés d'Ambert et de Chanteau. Ils demeurèrent dans ce dernier jusqu'à ce que le roi eût fait construire un couvent à Ambert, lieu très-propre à la retraite absolue que les Célestins recherchaient, puisqu'il est situé au centre de la forêt d'Orléans, à 12 kilomètres de cette ville, et distant de 4 kilomètres de toute habitation. Le monastère fut achevé en 1304, et les Célestins s'y installèrent aussitôt. Les successeurs de Philippe IV, imitèrent ce roi, en donnant à Ambert des preuves de leur munificence. Lors de l'avénement de Charles V, les Célestins possédaient 600 livres de rente sur la recette d'Orléans; ce roi, pour diminuer ses embarras financiers, réduisit cette somme de moitié; mais son fils Louis Ier, duc d'Orléans, donna au couvent, pour tenir lieu des 300 livres supprimées, la terre de champ sise à Saint-Sigismond en Beauce. Il fit en outre agrandir l'église et le monastère. Plus tard, dans le XVIe siècle, les Célestins démolirent leur couvent et en réédifièrent un nouveau qui était, assure-t-on, vraiment remarquable. Tous ces bâtimens ont été ruinés. Quelques années avant 1789 le relâchement des religieux avait motivé de la part de l'évêque d'Orléans la suppression du couvent d'Ambert. Dès le XIVe siècle, en 1362, les Célestins avaient acheté, à Orléans, une vaste maison, où ils se réfugiaient en temps de guerre. Cette maison, qui fut nommée le Petit-Ambert, est située au coin de la venelle qui conduit de la rue de l'Epée-d'Ecosse à celle de Saint-Germain.

(7) ***Rue de la Bouverie***, chemin par lequel on allait du château de la Brossette au Chêne-de-l'Evangile, en passant devant la Bouverie.

(8) *Jalaye.* Ce mot tire son origine de l'usage de mesurer le vin dans une jale ou jatte. La jalaye variait de capacité suivant les lieux. Dans le vignoble situé autour d'Orléans, elle équivalait à 16 pintes ; douze jalayes emplissaient un poinçon. D'anciens documens nous apprennent que la censive des jalayes dues au domaine de l'apanage était donnée à ferme, et qu'elle fut adjugée :

En 1419,	moyennant	5 sols	4 den.	parisis la jalaye,	ou	4	den.	la pinte.
— 1420	—	8 —	»	—	—	6	—	
— 1422	—	5 —	4	—	—	4	—	
— 1423	—	2 —	8	—	—	2	—	
— 1425	—	1 —	4	—	—	1	—	
— 1426	—	2 —	8	—	—	2	—	

Ainsi, les récoltes en vin, et par conséquent leur prix, ont de tout temps été très-variables. Cette vérité, qui n'est nouvelle pour personne, nous conduit à faire une comparaison entre la valeur qu'avait l'argent au commencement du XV[e] siècle et celle qu'il a de nos jours. La pinte de vin était vendue, en moyenne, 3 deniers ; aujourd'hui elle vaut six sous. D'où nous devons conclure que le numéraire est actuellement 24 fois plus vil ou commun qu'il ne l'était en 1419 et années suivantes.

Le droit de jalaye était de deux sortes : ordinaire et extraordinaire. L'ordinaire se percevait annuellement sur chaque tonneau de vin ou bien sur chaque arpent de vigne, et se payait le jour de la St-Martin d'hiver (11 novembre). Si la semaine qui suivait cette fête s'écoulait sans que le censitaire payât la jalaye, le seigneur pouvait *bouchonner* ses vignes (c'est-à-dire mettre à chaque pièce un bouchon de paille en signe de saisie), et pour chaque bouchon exiger 6 deniers parisis d'amende. Du moment où une vigne était bouchonnée, il n'était plus permis de la cultiver, et les outils que l'on y trouvait étaient confisqués au profit du seigneur. L'interdit n'était levé qu'après le paiement entier du principal et de l'amende.

Le droit extraordinaire se percevait toutes les fois qu'un héritage changeait de maître. Il était invariablement fixé à une jalaye pour un demi-quartier, comme pour plusieurs arpens.

(9) *Saints Anges gardiens.* Cette fête était célébrée autrefois le 1[er] mars. Clément X, qui mourut le 22 juillet 1676, après avoir tenu le siége apostolique pendant 6 ans et 3 mois, la fixa au 2 octobre.

(16) *Le Champ-aux-Nonains.* En 1237, Louis IX donna aux religieuses de Saint-Loup 168 arpens de terre, bois et buissons, sis à Chanteau ; et la même année, le chapitre de Sainte-Croix fit, en faveur du même couvent, l'abandon de la censive qu'il exerçait sur ce terrain. Bientôt ces 168 arpens reçurent le nom de *Champ-aux-Nonains*, à cause des religieuses qui les possédaient. Ce champ était inculte : le couvent résolut de le défricher. Il obtint, à cet effet, de saint Louis la permission de transporter douze ménages sur sa nouvelle propriété. Ces familles construisirent des maisons, et telle fut l'origine des habitations qui ont existé ou qui existent encore sur cette partie du territoire de Chanteau. En 1489, le monastère d'Ambert devint propriétaire du *Champ-aux-Nonains*, en vertu d'un échange, par lequel il céda aux religieuses de St-Loup le grand et le petit gazon sis à St-Cyr-en-Val.

(11) *La Louvetière.* Cette maison fut élevée dans le 13e siècle par Jehan Louvet, chef de l'un des douze ménages précités. Dans la suite, elle devint la propriété de Jehan Guignard, dont elle prit le nom. La Guignardière n'existe plus.

(12) *Aulaine* fut également édifiée, au 13e siècle, par Aulain. En 1478 les religieuses la baillèrent à Jean Le Pelletier, d'où lui vint le nom de *La Pelleterie.* Elle était située dans le clos compris entre la rue de la Brossette, celle de la Bouverie et le chemin d'Orléans à Rebrechien.

Le château de *la Brossette* s'appela d'abord Guillemotière, de Guillemot, qui semble en être le fondateur, puis l'Achat. Dans le 16e siècle La Brosse lui donna son nom, et cette dénomination lui fut conservée par Pothier. Ce propriétaire, voulant néanmoins laisser un souvenir, construisit une petite maison qu'il appela *La Potherie.*

Chanteloup doit également son nom à son fondateur. Nous mentionnerons encore une habitation, la première que l'on trouve à droite du chemin qui conduit de la Brossette à Chanteau. Cette maison, dont la moitié appartient aujourd'hui à M. Bardou, maire de Chanteau, se nomme *la Solidorderie.* Certes, voici un mot qui laisse du champ aux interprétations ! Tandis que les étymologistes le décomposeront, afin d'y trouver un ou plusieurs sens, qu'il nous soit permis de dire qu'il vient tout simplement de Salidor Chabrouillart, qui possédait ce lieu en 1483. Nous pensons que si on s'attachait tout d'abord au sens le plus naturel, la science des étymologies serait grandement simplifiée ; mais aussi, il faut l'avouer, elle perdrait son plus piquant attrait.

(13) *La Basse Cour.* Les Célestins appelaient ainsi la ferme dont les bâtimens touchaient aux lieux réguliers, et dont les dépendances entouraient le monastère. Lors de la destruction d'Ambert, ces bâtimens d'exploitation furent seuls épargnés. Ils existent encore.

(14) Nous avons dit la légende, nous dirons notre opinion. Nous pensons que le nom de *Chêne-de-l'Evangile* vient de ce que le jour du dimanche des Rameaux le desservant de Chanteau allait processionnellement jusqu'à ce chêne, au pied duquel il lisait l'Evangile. Cet usage était général dans les campagnes. Dans telle paroisse la procession s'arrêtait à une croix plantée au milieu d'un carrefour, dans telle autre, auprès d'une maison isolée. A Orléans, la Croix-Buisée, sise dans le faubourg Madeleine, au coin de la rue des Maltôtiers, était le point de station de la procession des Rameaux partie de Ste-Croix.

(15) Le Chêne-de-l'Evangile a depuis plusieurs siècles donné son nom à tout un canton de bois contenant 160 hectares et faisant partie de l'apanage d'Orléans. Il était bien connu de tous les habitués de la forêt, et depuis un temps immémorial il servait de point de rendez-vous de chasse. Aussi, lors de sa destruction, tous les chasseurs maudirent-ils à l'envi l'inspecteur des forêts qui, par indifférence et sans nécessité, en avait autorisé la vente. Nous croyons donc faire plaisir à ces derniers en donnant quelques détails sur un arbre au pied duquel ils se sont livrés si souvent aux merveilleux récits de leurs prouesses. Ce chêne fut vendu en 1823 et abattu en 1824. Il était situé à dix mètres environ du chemin. Il n'était

ni mort ni couronné ; il était très-sain, fructifiant abondamment tous les deux ans comme les chênes les plus vigoureux. Il avait dix-huit mètres de haut. Son tronc, à un mètre du sol, avait trois mètres de circonférence ; à quatre mètres du sol, il se bifurquait; ses deux branches, rapprochées l'une de l'autre, étaient nues ou peu rameuses inférieurement, et se ramifiaient ensuite de plus en plus. Ces deux branches qui étaient également fortes et qui donnaient à l'arbre un aspect remarquable, ont fourni chacune une poutre de neuf mètres de long, portant trente centimètres d'équarrissage, au moins, à leur partie moyenne.

Le nouveau Chêne-de-l'Evangile est un fort bel individu qui n'a pas moins de cent ans. Sa hauteur est de 13 à 14 mètres. A un mètre au-dessus du sol, il a 45 centimètres environ de diamètre.

(16) *Explication du dessin :*

1 Ancien Chêne-de-l'Evangile.
2 Ancienne Maison-de-l'Evangile.
3 Four au coin de la rue de la Bouverie.
4 Nouveau Chêne-de-l'Evangile.
5 Nouvelle Maison-de-l'Evangile.
6 Route de Neuville.
7 Route de Rebrechien.
8 Route de Cercœur.
9 Rue de la Bouverie.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LA LÉGENDE CI-DESSUS ;

Par M. le vicomte DE PIBRAC.

Séance du 1er décembre 1843.

MESSIEURS,

Il fut un temps où le chef de famille, assis le soir au coin de la cheminée gothique, léguait à ses enfans les souvenirs qu'il avait reçus lui-même de ses aïeux. C'étaient ordinairement quelques récits bibliques ou une histoire intéressante du nouveau Testament. Telle fut l'origine de ces traditions populaires qui ont traversé tant de siècles pour arriver jusqu'à nous. Le travail de M. de Vassal nous paraît appartenir plutôt à ces sortes de narrations qu'à la légende proprement dite;

car une légende, suivant la définition même du mot, avait toujours rapport à la vie de quelques saints. *In refectorio monasterii legenda* qui devait être lu dans le réfectoire du monastère, et l'ouvrage de notre collègue ne nous paraît pas remplir cette condition; mais laissons de côté cette petite dissertation sur les mots et occupons-nous de la notice qui fait le sujet de ce rapport.

Permettez-nous d'abord, messieurs, de vous rappeler en peu de mots la tradition que l'auteur a recueillie sur les lieux mêmes, et que M. Salmon a reproduite dans le joli dessin que M. de Vassal a joint à son travail.

Le chêne dont il est question aurait été planté, suivant lui, au XVe siècle, dans un jardin situé sur le bord de la forêt d'Orléans. Trois jeunes enfans, voulant conserver le souvenir des lectures que leur mère venait faire dans cet endroit, l'y placèrent et lui donnèrent le nom de Chêne-de-l'Evangile, livre favori de celle qui leur avait donné le jour. En 1824 l'arbre fut abattu, la maison qui l'avait vu naître le fut aussi; et plusieurs années après l'on vit s'élever à quelques pas plus loin un autre arbre et une autre maison qui nous rappellent encore le surnom de l'arbre qui les a précédés. Telle est l'histoire que M. de Vassal a développée dans le travail que vous avez renvoyé à notre examen.

Envisageant d'abord son ouvrage sous le seul point de vue de l'étymologie, nous avouerons que nous adoptons avec plus de plaisir celle qu'il propose dans la note 14, en supposant que ce chêne servît de station au curé de Chanteau lorsque le jour de Pâques-fleurie il y venait processionellement réciter un évangile. Dans cette hypothèse, nous voudrions que M. de Vassal admît au moins la présence d'une croix à l'endroit où s'arrêtait la procession, car des prières faites au pied d'un chêne nous rapprocheraient un peu des habitudes druidiques. Enfin le lieu que signale notre collègue comme but des processions d'Orléans était lui-même orné d'une croix couverte de buis. Quelle que soit du reste l'explication que nous adoptions, aucun fait remarquable

ne se rattache à cette localité ; et il fallait certainement tout le talent de l'auteur pour répandre quelque charme sur une tradition dont tout l'intérêt consiste dans la manière dont elle est présentée. M. de Vassal a su donner à sa narration cette grâce naïve que réclamait le sujet qui l'avait inspirée. Il a su tirer parti des diverses épisodes qu'il fait naître, pour placer dans la bouche de la mère et de ses enfans des principes de morale et de religion que le nom seul de l'auteur devait faire pressentir dans l'ouvrage.

Quelques notes explicatives complètent ce travail, toutes prouvent que notre collègue sait se rendre compte des noms bizarres enfantés par les exigences de la féodalité. Elles font l'éloge de M. de Vassal en révélant en lui un esprit d'investigation consciencieuse qui ne laisse rien sans explication.

Telles sont, messieurs, les impressions sous lesquelles a été rédigé ce rapport ; elles ne sont du reste que le miroir fidèle de l'opinion que nous émettons sur l'ouvrage de notre honorable collègue en le regardant comme une inspiration religieuse profondément sentie, habilement développée et qui ne peut manquer d'avoir le succès qu'elle mérite.

SUR LES MACHINES A VAPEUR.

Par M. Petit.

Séance du 15 décembre 1843.

Messieurs,

De toutes les inventions dont peut s'enorgueillir l'esprit humain, la plus merveilleuse sans contredit est celle des machines à vapeur. Quelque répandues que soient aujourd'hui ces machines, quelque habitués que nous soyons à leur emploi, on ne peut réellement se défendre d'un senti-

ment toujours nouveau d'étonnement et d'admiration à la vue du mouvement si puissant et si régulier qu'elles prennent d'elles-mêmes sous l'unique influence d'un foyer de chaleur. Mais combien cet étonnement et cette admiration grandissent quand on descend dans les détails de la machine et qu'on reconnaît avec quelle simplicité le mouvement se produit et s'entretient.

Sur un foyer de chaleur repose une chaudière fermée et contenant de l'eau ; cette eau échauffée fournit de la vapeur qui, ne pouvant s'échapper, acquiert une force élastique toujours croissante à mesure que la température s'élève. La vapeur peut atteindre ainsi tel degré de puissance que l'on voudra, pourvu que les parois de la chaudière soient assez fortes pour résister à la pression intérieure qu'elles subissent. On ne connaît pas de limite à l'énergie de cette puissance, et quelque résistantes que soient les parois de la chaudière, il y aurait toujours un degré de température auquel elles devraient voler en éclats. L'homme a donc pu trouver dans cet appareil si simple la source d'une force incalculable, dès qu'il est parvenu à en régler et modérer les effets.

Lorsque la vapeur a atteint le degré de force élastique nécessaire pour produire l'effet que l'on se propose, degré qu'il faut toujours maintenir de beaucoup au-dessous du degré de résistance des parois de la chaudière, et dont l'intensité plus ou moins grande constitue la différence entre les machines *à basse et à haute pression*, on ouvre un robinet qui permet enfin à la vapeur de sortir ; elle se précipite à travers un tuyau de conduite qui l'amène dans un corps de pompe au-dessous d'un piston qu'elle presse et soulève ; mais au moment où ce piston arrive au plus haut de sa course, l'ouverture qui donnait entrée à la vapeur au bas du corps de pompe se ferme, et une nouvelle issue s'ouvre pour elle à la partie supérieure au-dessus du piston. En même temps la partie inférieure du corps de pompe se trouve mise en communication directe soit avec un cylindre vide d'air et contenant de l'eau froide appelé *condenseur*,

où la vapeur va se condenser et s'anéantir dans les machines à basse pression, soit tout simplement avec l'air extérieur au milieu duquel la vapeur s'échappe en vertu de sa grande force élastique, dans les machines à haute pression. La vapeur de la chaudière pressant alors au-dessus du piston, et celle qui était venue tout-à-l'heure agir en-dessous pour le soulever perdant toute sa puissance en se condensant ou en s'échappant au-dehors, le piston doit redescendre de même qu'il a monté. Mais aussitôt qu'il est revenu à sa première position le même phénomène se reproduit en sens inverse ; c'est-à-dire que l'ouverture inférieure devient libre de nouveau et ramène la vapeur de la chaudière en-dessous du piston, tandis que l'issue qui s'était ouverte pour elle en-dessus se ferme, et qu'en même temps la communication avec le condenseur, ou l'air extérieur, cessant à la partie inférieure s'ouvre au contraire à la partie supérieure du corps de pompe. Le piston doit donc remonter, et le jeu alternatif de distribution de vapeur tantôt en-dessus, tantôt en-dessous du piston et de communication inverse des parties supérieure et inférieure du corps de pompe avec le condenseur, ou l'air extérieur, se reproduisant à chaque coup de piston, le mouvement de va et vient doit se continuer tant que la chaudière fournit de la vapeur.

Une ouverture circulaire percée au centre du couvercle métallique du corps de pompe et entourée d'un collier d'étoupes grasses, permet à une tige solide fixée au piston de glisser librement et de monter et descendre sans laisser rentrer d'air ou sortir de vapeur. Cette tige, entraînée par le piston, vient agir à l'une des extrémités d'un levier mobile autour de son milieu appelé *balancier*, et dont l'autre extrémité communique, au moyen d'une *manivelle*, un mouvement de rotation continu à un arbre métallique nommé *arbre de couche*, de la même manière que le mouvement alternatif du pied fait tourner la roue d'un remouleur ou celle des filoirs de nos dames.

Ce système si simple, si facile, de transmission de mouve-

ment n'a cependant été appliqué que 80 ans au moins après l'invention des premières machines à vapeur. Jusque là la transmission se faisait par un système compliqué de roues dentées et à rochet. Tant il est vrai que presque toujours c'est ce qu'il y a de plus simple qui coûte le plus de peine à imaginer et que l'on ne trouve qu'en dernier lieu.

Cependant le système de manivelle présente un grave inconvénient. Deux fois dans chaque révolution la tête de la manivelle et le centre de l'arbre de couche se trouveront tous deux à la fois sur le prolongement de la direction de la tige qui lie la manivelle à l'extrémité du balancier. Or, dans ces deux positions, l'effort de la tige, tirant ou poussant directement la tête de la manivelle sur le centre de l'arbre de couche, tendra à briser cet arbre sans contribuer au mouvement de rotation qu'il ne pourra produire qu'autant que ces positions seront dépassées, et qu'il produirait même en sens contraire si la tête de la manivelle venait à être déviée tant soit peu en arrière, ce qui arrive si souvent aux personnes qui mettent pour la première fois le pied sur un filoir. Dans ces deux positions il y a donc hésitation dans le mouvement de rotation, et on les désigne par l'expression significative de *points morts.*

Or, une grande roue concentrique avec l'arbre de couche est fixée à cet arbre autour duquel elle développe une large et pesante circonférence chargée de lourdes bandes de fonte ou de plomb. Cette grande roue que l'arbre de couche est obligé de faire tourner avec lui semble une pièce inutile et parasite absorbant en pure perte de la vitesse qu'on ne lui voit transmettre nulle part, et cependant c'est elle qui vient en aide à la machine pour faire passer plus facilement à la manivelle les points morts sans lui permettre de jamais retourner en arrière. En effet, cette lourde masse une fois lancée ne s'arrête pas facilement, et en vertu de sa vitesse acquise elle doit continuer son mouvement dans le même sens en entraînant avec elle et l'arbre de couche et la manivelle, alors même que la force motrice cesse d'agir, pour

produire le mouvement de rotation comme cela arrive dans les points morts.

Cette grande roue porte le nom de *volant*, et l'on voit que le volant est une sorte de réservoir de vitesse qui prend en réserve et emmagasine pour ainsi dire le mouvement de rotation dans le moment où la machine se produit avec le plus d'intensité pour le restituer et le fournir lui-même au moment où la machine ne le produit plus.

Mais comment se produit le jeu de distribution de vapeur, le changement alternatif d'entrée et de sortie de la vapeur? Supposez que le tuyau de conduite, qui amène la vapeur de la chaudière au corps de pompe à une petite distance en avant de ce dernier, se divise en deux branches qui viennent déboucher l'une en haut, l'autre en bas du corps de pompe; supposez que de l'autre côté et vis-à-vis, en des points justement opposés, débouchent deux tuyaux qui bientôt se réunissent en un seul, allant s'ouvrir dans le condenseur; supposez enfin que quatre robinets horizontaux soient placés à l'entrée de ces quatre branches et qu'ils soient liés tous quatre à une même tige verticale; ne suffira-t-il pas d'élever ou d'abaisser cette tige pour faire tourner les quatre robinets à la fois, et pour ouvrir ensemble le tuyau d'arrivée de la vapeur au-dessous du piston, et son tuyau d'échappement au-dessus, et fermer en même temps le tuyau d'arrivée en haut et le tuyau d'échappement en bas? Un enfant peut suffire à ce soin; il n'a qu'à élever et abaisser la main d'une manière continue et sans effort. C'est aussi à un enfant que ce soin était confié dans les premières machines. Mais un jour le jeune *Humphry Potter*, ennuyé de ce travail mécanique et pressé d'aller jouer, imagina de charger la machine de s'ouvrir et de se fermer elle-même ses robinets. Il lia la tige qu'il était obligé d'élever et d'abaisser au levier qu'élève et abaisse le piston, et bientôt la machine marchant toute seule n'eut plus besoin de lui, et il put s'esquiver pour se livrer sans crainte à l'entraînement du jeu. Ce fut un trait de lumière, et Potter, loin d'être puni

de sa paresse, fut loué beaucoup de son ingénieuse idée et doté d'une pension viagère. Ainsi la paresse de cet enfant fut la source de sa fortune et rendit son nom à jamais mémorable en lui suggérant une admirable invention.

Cette première idée fut d'abord perfectionnée par l'ingénieur Beighton, puis par Watt, et enfin en 1801 M. Murray de Leeds imagina un mécanisme plus simple et plus heureux encore pour la distribution de la vapeur; c'est le *tiroir* ou *glissoir* généralement adopté aujourd'hui. Concevez une boîte plate rectangulaire fermée, placée verticalement en avant du corps de pompe. Au milieu de la face antérieure de cette boîte vient déboucher le tuyau de conduite qui amène la vapeur de la chaudière. La face opposée présente trois ouvertures percées, l'une au-dessus de l'autre, dont les deux extrêmes communiquent la première en haut avec la partie supérieure, la troisième en bas avec la partie inférieure du corps de pompe; de la seconde au milieu part un tuyau qui va déboucher dans le condenseur ou s'ouvrir librement dans l'air. Dans la boîte se trouve et peut glisser à frottement, en appliquant sa cavité contre la face aux trois ouvertures, un petit tiroir creux qui embrasse toujours à la fois dans son intérieur deux de ces ouvertures, tantôt celle du milieu et celle du haut, tantôt celle du milieu et celle du bas, de manière à ne laisser libre et béante dans la boîte que l'ouverture inférieure ou l'ouverture supérieure. Pour que ce tiroir glisse ainsi, il suffit qu'il porte une tige qui, traversant l'un des bords de la boîte dans des étoupes grasses et serrées, puisse, sans laisser sortir de vapeur, être soulevée et abaissée successivement par le balancier, ou par un excentrique fixé à l'arbre de couche. Lors donc que le tiroir recouvrant l'ouverture supérieure et celle du milieu laisse libre l'ouverture inférieure, la vapeur qui arrive de la chaudière dans la boîte ne peut s'introduire dans le corps de pompe que par cette ouverture inférieure, et va par conséquent agir en-dessous du piston; tandis que la vapeur qui est au-dessus du piston passant dans

l'intérieur du tiroir, s'échappe par l'ouverture du milieu dans le condenseur ou dans l'air. Que le tiroir s'abaisse ensuite, et la vapeur de la chaudière, peut pénétrer dans le corps de pompe par l'ouverture supérieure qui se découvre et agir au-dessus du piston; tandis que l'ouverture inférieure se trouvant alors comprise dans le tiroir avec celle du milieu, la vapeur qui remplissait le corps de pompe en-dessous du piston pourra s'échapper à son tour. Tel est le mécanisme simple et ingénieux au moyen duquel s'opère la distribution de vapeur.

Mais la vapeur s'échappant continuellement en passant à travers le corps de pompe pour faire mouvoir le piston, l'eau de la chaudière qui la fournit doit continuellement diminuer et serait bientôt épuisée. Or, sans compter les dangers d'explosion que présente toujours l'abaissement du niveau de l'eau qui permet aux parois de la chaudière laissées à découvert de s'échauffer jusqu'au rouge, le moindre inconvénient qui puisse résulter de l'épuisement de l'eau serait que la machine s'arrêtât. Il faut donc encore pourvoir à remplacer l'eau dans la chaudière et même en introduire assez pour que le niveau y reste toujours le même. C'est ce qu'on obtient au moyen d'une pompe connue sous le nom de *pompe à eau*, ou pompe d'alimentation qui amène et refoule constament de l'eau dans la chaudière. C'est encore la machine qui met cette pompe en mouvement et qui subvient ainsi elle-même à ce nouveau besoin. Si l'eau arrivait froide dans la chaudière, elle refroidirait la masse qui s'y trouve déjà, et le mouvement de la machine ralenti pourrait même cesser complètement. Aussi fait-on passer le tuyau qui amène l'eau d'alimentation soit dans des parties voisines du foyer, soit à travers le tuyau d'échappement de la vapeur, et l'eau ne descend dans la chaudière que déjà assez échauffée pour n'y produire aucun refroidissement sensible. Enfin, pour que la quantité d'eau qui arrive soit suffisante pour maintenir le niveau constant, et ne vienne pas remplir la chaudière outre mesure, une masse flottante à la

surface de l'eau, en l'élevant et l'abaissant à mesure que le niveau s'élève ou s'abaisse, vient, au moyen d'un mécanisme facile à concevoir, régler la quantité d'eau introduite en permettant à cette eau d'entrer plus abondamment quand le niveau s'abaisse, et en lui fermant le passage quand le niveau s'élève.

Dans les machines à basse pression, avons-nous dit, la vapeur, après avoir agi utilement sur le piston dans le corps de pompe, perd toute sa puissance en se précipitant dans un cylindre fermé, vide d'air et contenant de l'eau froide, où elle se condense et s'anéantit. C'est ce vase qui a reçu le nom de condenseur. Mais ces deux conditions indispensables, le vide du condenseur et la basse température de l'eau qu'il renferme, disparaissent successivement. La vapeur en se condensant apporte de la chaleur qui échauffe l'eau du condenseur, cette eau fournit alors de la vapeur et laisse dégager de l'air qu'elle tenait en dissolution, de sorte que le condenseur ne produirait bientôt plus d'effet. Or, une pompe nommée *pompe à air* vient en extraire continuellement et l'air et la vapeur et enlever l'eau chaude pour la remplacer par de la froide. C'est la machine elle-même qui fait mouvoir cette pompe, c'est donc encore elle qui maintient dans le condenseur les conditions nécessaires à son efficacité, et qui sous ce rapport veille encore à l'entretien et à la régularité de son propre mouvement.

Quant à la régularité, le foyer de chaleur, source unique de tout le mouvement, doit nécessairement présenter de temps à autre, quelque soin que l'on mette à l'entretenir, des variations d'intensité qui se manifesteront par la formation d'une plus ou moins grande quantité de vapeur douée d'une force élastique plus ou moins puissante. Cette vapeur, en arrivant dans le corps de pompe, pressera sur le piston plus ou moins fortement, et le mouvement présentera de ces alternatives d'accélération ou de diminution de vitesse, de ces irrégularités si nuisibles à la solidité, à la durée des machines, et surtout à la précision du travail qui doit être exécuté.

Or, c'est à la machine qu'est encore confié le soin de veiller à ce que les variations inévitables de l'intensité du foyer ne viennent point apporter de trouble dans sa marche régulière. Dans l'intérieur du tuyau qui amène la vapeur de la chaudière dans le corps de pompe, il y a, à peu de distance en avant de la *boîte à tiroir*, un robinet horizontal qui peut, en tournant sur lui-même, ou laisser l'ouverture du tuyau entièrement libre, ou la fermer complètement, ou dans les positions intermédiaires livrer passage à la vapeur par une ouverture de plus en plus petite. Il ne s'agit donc plus que de lier la tête de ce robinet à quelque pièce de la machine mise en mouvement par le piston, de manière qu'un mouvement plus rapide de ce dernier rapproche le robinet de sa dernière position, et qu'un mouvement plus lent le ramène vers la première. La quantité de vapeur qui arrive sous le piston diminuant dans le premier cas et augmentant dans le second, le mouvement devra se ralentir ou s'accélérer au moment où il tendait à s'accélérer ou se ralentir. De sorte qu'une heureuse compensation viendra apporter une régularité parfaite dans la marche de la machine.

Pour parvenir à ce résultat un axe vertical tournant sur lui-même est mis en mouvement par la machine, et il tourne plus ou moins rapidement suivant que la machine elle-même va plus ou moins vite. De l'extrémité de cet axe pendent deux tringles terminées chacune par une grosse boule métallique pesante, et suspendues de manière à pouvoir s'écarter librement de la verticale. Quand la machine est en repos les deux tringles restent pendantes verticalement de chaque côté de l'axe; aussitôt que la machine se meut l'axe tournant sur lui-même entraîne avec lui les deux tringles, et, en vertu de la force centrifuge, les deux boules s'écartent plus ou moins suivant que le mouvement est plus ou moins rapide. Or, les tringles sont liées à un anneau qui peut glisser le long de l'axe vertical et monter ou descendre suivant que les boules s'écartent ou se rapprochent. C'est le mouvement

ascendant ou descendant de cet anneau qui se communique au robinet qu'il s'agit d'ouvrir ou de fermer d'une quantité variable pour régulariser le mouvement de la machine. Ainsi, en résumé, que le mouvement de la machine s'accélère, l'axe vertical tournera plus rapidement, et la force centrifuge devenant plus grande les boules s'écarteront davantage, et l'anneau entraîné par les tringles s'élevera, et le robinet lié à l'anneau tournera et diminuera le passage livré à la vapeur; que le mouvement se ralentisse, la force centrifuge devenant moins grande, les boules s'abaisseront, l'anneau descendra et le robinet s'ouvrant livrera passage à une plus grande quantité de vapeur. Cet appareil a reçu le nom de *gouverneur* ou de *régulateur à force centrifuge*.

Tel est le système ingénieux des diverses parties, j'allais presque dire des divers organes dont l'action concourt à produire, entretenir et régulariser le mouvement dans toute machine à vapeur. Tout est prévu et exécuté avec un ensemble merveilleux. Ne semblerait-il pas vraiment un être vivant, animé, dont tous les organes sont mis en jeu par une volonté ferme et intelligente qui surveille et ordonne, et dont tous les ordres sont aussitôt accomplis. Ce n'était sans doute pas encore un assez beau triomphe pour l'homme d'avoir su dompter, soumettre à sa volonté, asservir à ses caprices la volonté, l'instinct, l'intelligence des animaux; d'avoir pu, par l'éducation, développer, agrandir cette intelligence pour la faire plier à tous ses besoins; d'avoir réussi à communiquer aux animaux en les forçant à vivre près de lui et pour lui dans un état continuel d'obéissance, de domesticité, un peu de cette perfectibilité qui forme son plus bel apanage; il lui fallait encore animer pour ainsi dire la matière brute, y faire passer aussi son intelligence pour qu'elle devînt elle-même un nouveau serviteur plus puissant et mieux asservi.

N'est-ce pas là du moins la pensée que nous inspire la vue de ces machines à vapeur qui animent aujourd'hui toutes nos usines quelque variés qu'en soient les produits, y dis-

tribuent le mouvement à tous les étages, et remplaçant partout la main intelligente de l'homme confectionnent si rapidement des produits à la fois si parfaits et si nombreux ; ou de ces machines à vapeur qui sur les fleuves et à travers les mers nous transportent avec une si grande vitesse, et malgré tous les obstacles établissent entre les contrées les plus éloignées des rapports si prompts et si réguliers; ou peut-être mieux encore la vue de ces locomotives si massives, si pesantes, et qui pourtant se meuvent sur nos chemins de fer avec tant de grâce et de légèreté, qui sur un seul signe d'un seul homme avancent, reculent ou s'arrêtent, ou tournent sur elles-mêmes comme le cheval le mieux dressé : elles semblent rugir impatientes de partir, et cependant elles attendent immobiles le signal du départ, puis aussitôt s'élancent plus rapides que le vent en entraînant avec elles des populations tout entières.

Oui, je le répète sans crainte d'être démenti, de toutes les inventions dont peut s'enorgueillir l'esprit humain, la plus merveilleuse est celle des machines à vapeur. C'est bien certainement l'invention qui après celle de l'imprimerie a eu la plus grande influence sur les progrès des arts et de la civilisation. Elle est venue accomplir une immense révolution dans le commerce, dans l'industrie, dans tous les rapports sociaux des villes, des peuples, des continens, des diverses parties du monde. Mais cette révolution ne s'est accomplie que successivement ; ce sont nos pères qui l'ont préparée, élaborée, sans en concevoir sans doute toutes les conséquences dont ils seraient bien émerveillés s'ils revenaient aujourd'hui parmi nous. Il y a déjà un siècle et demi que la première idée des machines à vapeur a commencé à surgir incomplète, imparfaite d'abord, que la première machine a été construite, et il n'a pas fallu moins de cent cinquante ans pour que cette invention grandissant, se développant, marchant de progrès en progrès, soit arrivée au degré de perfection que nous lui connaissons aujourd'hui.

Une question d'un bien vif intérêt pour nous qui sommes appelés à jouir des bienfaits de cette prodigieuse invention est sans aucun doute celle de savoir à qui nous la devons : quel est l'homme de génie qui a doté l'humanité de tant de richesses et de puissance. Certes, le peuple qui peut le revendiquer pour un de ses enfans ne doit pas avoir assez de mots dans sa langue pour célébrer sa mémoire, pas assez de places publiques pour lui élever des statues! La ville qui l'a vu naître, où il a vécu, doit en être bien orgueilleuse, vous ne devez pas pouvoir y faire un pas sans y rencontrer un souvenir de cet homme à jamais célèbre, elle doit montrer à tout venant la maison qu'il habitait, le tombeau qui renferme ses précieuses dépouilles!

Connaissez-vous le nom de *Papin?* Oui, peut-être ce nom vous rappelle-t-il quelque idée de marmite autoclave, de bouillon à la gélatine ou de pot-au-feu économique. Eh bien, il y eût un Français nommé Papin, né à Blois vers le milieu du XVIIe siècle, qui, lors de la révocation de l'édit de Nantes, chassé de sa patrie, fut forcé d'aller chercher un refuge d'abord en Angleterre où il fut nommé membre de la société royale de Londres, puis en Allemagne où il mourut professeur de mathématiques, sans avoir jamais obtenu aucun souvenir de ses compatriotes, sans avoir même été nommé membre associé de l'académie des sciences de Paris(1), et c'est ce Français, ce Papin, qui est l'inventeur des machines à vapeur. Cependant l'Angleterre, profitant de notre coupable indifférence, publie et débite par milliers d'exemplaires les nombreux ouvrages où elle accumule avec orgueil les noms tous Anglais du marquis de Worcester, de Savery, de Newcomen, de Beighton, de Watt, de Woolf, etc., où elle dit positivement que la machine à vapeur est une invention *entièrement* anglaise, et que cette machine admirable fut *sans aucun doute* inventée pour la

(1) Il fut cependant nommé membre correspondant le 4 mars 1699. Il correspondait avec l'abbé Gallois, géomètre.

première fois par le marquis de Worcester, sous le règne de Charles II. Mais c'est en vain qu'à tous ces noms l'Angleterre affecte de ne mêler jamais le nom français de Papin, la voix puissante et généreuse d'un homme de cœur dont le nom fait autorité dans la science, la voix d'Arago s'est fait entendre il y a déjà seize ans, et est venue enfin faire sortir le nom de Papin de l'oubli où il était enseveli chez nous, et arracher à l'Angleterre la gloire de l'invention des machines à vapeur pour la restituer à Papin, la restituer à la France. Or, qu'a-t-on fait depuis pour réparer une immense injustice? où sont les monumens qu'on a élevés à la gloire de cet homme de génie, quand l'Angleterre est couverte des statues de Watt?

Il me souvient pourtant qu'il y a cinq ans une belle fête industrielle fut donnée par la ville de Blois, qui, consacrant enfin un souvenir à son illustre fils, voulut être marraine d'un des bateaux à vapeur inexplosibles, dont M. le marquis de Larochejaquelein a doté les villes riveraines de la Loire, et lui donner le nom de Papin. Il me souvient qu'à la suite du banquet qui termina cette fête une souscription fut ouverte dans le but d'élever à Papin une statue dans la ville où il est né. Qu'est devenue cette liste? qu'a-t-elle produit? Est-ce que tout Français ne doit pas tenir à honneur d'y inscrire son nom? On dit que le monument qui devra reproduire les traits de notre illustre inventeur est confié à l'habile ciseau de David (d'Angers). On ne pouvait mieux choisir; mais hâtez-vous donc : la mémoire de Papin attend une éclatante réparation. Nous sommes bien lents à revendiquer une si grande gloire.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR UN ÉCRIT RELATIF A LA NÉCESSITÉ DE RÉVISER CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE PÉNAL (1);

Par M. de Sainte-Marie.

Séance du 2 février 1844.

Messieurs,

Une foule de voix, en France, s'élèvent depuis long-temps contre la législation pénale. Toutes les réclamations ne nous semblent pas également fondées; mais il en est plusieurs dignes de fixer l'attention du gouvernement. Faites par des hommes, les lois peuvent avoir les vices de leurs créateurs, obscurité, contradiction, mollesse, dureté, barbarie même. Parmi celles qui nous régissent, le code civil, bien qu'il ait déjà reçu et que probablement il soit destiné à recevoir encore des modifications, tient sans aucun doute le premier rang. Les codes d'instruction criminelle et pénal ne sauraient lui être comparés. Si des jurisconsultes d'une haute capacité ont posé les principes généraux, les détails sont-ils le fruit d'une suffisante méditation? On cherche vainement les discussions approfondies qui devaient précéder l'adoption de chaque article. Il s'agit pourtant de l'honneur, de la liberté, de la vie des citoyens! M. Baudry n'a pas eu la pensée de parler de tous les changemens à introduire; il s'est borné à

(1) *De l'urgente nécessité de réviser les dispositions du Code pénal, concernant la mise en surveillance des condamnés libérés;* **par M. Baudry, avocat, conseiller de préfecture, membre de la commission de surveillance des prisons. Brochure in-8° de 24 pages. Orléans, chez Niel, 1843.**

un point unique, la mise en surveillance des condamnés libérés.

Pour juger sainement cette mesure, il n'est pas inutile de remonter à son origine.

Par arrêté des consuls du 7 germinal an IX, une commission fut nommée à l'effet de préparer un code criminel. Le projet qu'elle présenta était volumineux; au lieu de l'adopter, on résolut d'établir d'abord une série de questions dont la solution deviendrait la base du nouveau code.

Des questions examinées en l'an XII, la treizième était ainsi formulée : « Pourra-t-on placer sous la surveillance « certains condamnés qui auront subi leur peine, et pourra- « t-on exiger, dans certains cas, des cautions de leur con- « duite future? »

Plus tard, quand la discussion s'engagea au conseil d'état, des hommes éminens, tout en proclamant la nécessité de placer sous la main du gouvernement un individu frappé par la justice pour des crimes graves, soutinrent qu'il importait de fixer la quotité du cautionnement; d'autoriser les cours d'assises seulement à prononcer la mise en surveillance, et en général de n'user de ce droit qu'en matière de délits politiques.

La mesure était du reste et si nouvelle et si peu comprise, que Napoléon ayant demandé, à la séance du 25 février 1809, ce qu'on entendait par le renvoi sous la surveillance de la haute police, M. Réal répondit : « Lorsqu'autre- « fois les parlemens ne trouvaient pas assez de preuves pour « admettre entièrement l'accusation et appliquer la peine « prononcée par les ordonnances, ils déclaraient l'accusé « véhémentement suspect, et lui infligeaient une peine « moindre; cet usage, aboli par la loi de 1791, se trouvait « indirectement rétabli, et d'une manière différente, par « le renvoi en surveillance. »

Il y avait là autant d'erreurs que de mots. Le conseiller d'état Berlier se vit forcé de relever l'étrange méprise de son collègue, et de démontrer, d'abord, que sous l'ancien

droit on ne connaissait pas la mise en surveillance ; puis, que l'application de la mesure serait incidente et accessoire à une condamnation principale, pour ne commencer qu'à l'expiration de la peine.

Quoi qu'il en soit, la mise en surveillance fut adoptée et appliquée dans les art. 44 et 45 du code pénal de 1810, ainsi conçus :

Art. 44. « L'effet du renvoi sous la surveillance de la « haute police de l'état sera de donner au gouvernement, « ainsi qu'à la partie intéressée, le droit d'exiger, soit de « l'individu placé dans cet état, après qu'il aura subi sa « peine, soit de ses père et mère, tuteur ou curateur, s'il « est en âge de minorité, une caution solvable de bonne « conduite, jusqu'à la somme qui sera fixée par l'arrêt ou « le jugement. Toute personne pourra être admise à four- « nir cette caution.

« Faute de fournir ce cautionnement, le condamné de- « meure à la disposition du gouvernement, qui a le droit « d'ordonner, soit l'éloignement de l'individu d'un certain « lieu, soit sa résidence continue dans un lieu déterminé « de l'un des départemens de l'empire.

Art. 45. « En cas de désobéissance à cet ordre, le gou- « vernement aura le droit de faire arrêter et détenir le « condamné durant un intervalle de temps qui poura s'é- « tendre jusqu'à l'expiration du temps fixé pour l'état de « la surveillance spéciale. »

Peu après la révolution de 1830, on pensa à réformer plusieurs dispositions du code pénal. Celles concernant la mise en surveillance devinrent l'objet de longues discussions dans les deux chambres. On parut d'accord pour rendre moins onéreuse la condition des individus atteints par cette mesure. Voici comment les art. 44 et 45 du code de 1810 furent modifiés :

Art. 44. « L'effet du renvoi sous la surveillance de la « haute police sera de donner au gouvernement le droit de « déterminer certains lieux dans lesquels il sera interdit

« au condamné de paraître, après qu'il aura subi sa peine.
« En outre, le condamné devra déclarer, avant sa mise en
« liberté, le lieu où il veut fixer sa résidence. Il recevra
« une feuille de route réglant l'itinéraire dont il ne pourra
« s'écarter, et la durée de son séjour dans chaque lieu de
« passage. Il sera tenu de se présenter, dans les vingt-quatre
« heures de son arrivée, devant le maire de la commune;
« il ne pourra changer de résidence sans avoir indiqué à
« l'avance à ce fonctionnaire le lieu où il se propose d'al-
« ler habiter, et sans avoir reçu de lui une nouvelle feuille
« de route.

Art. 45. « En cas de désobéissance aux dispositions
« prescrites par l'article précédent, l'individu mis sous la
« surveillance de la haute police sera condamné par les tri-
« bunaux correctionnels à un emprisonnement qui ne
« pourra excéder cinq ans. »

Comparons maintenant le nouvel état des choses avec l'ancien.

Sous le code de 1810, le libéré pouvait obtenir l'affranchissement de la surveillance en donnant caution; cette ressource lui est enlevée.

Au moyen d'une garantie de bonne conduite, quand il dépendait du condamné de se soustraire aux effets du renvoi, on concevait que celui-ci fût prononcé pour toute la vie. En 1832, on a maintenu la surveillance à vie et supprimé le cautionnement, c'est-à-dire la faculté, pour le libéré, de recouvrer sa liberté.

En cas de rupture de ban, justiciable de l'administration, le condamné la trouvait indulgente. Aujourd'hui, s'il quitte sa résidence sans avoir prévenu l'autorité, tout aussitôt il est conduit en prison, et par jugement il peut y rester cinq ans. Cette latitude donnée aux tribunaux correctionnels produit assez souvent des inégalités fâcheuses dans la répression du même fait.

Autrefois, l'administration lui indiquait une résidence, et elle choisissait les lieux où elle supposait qu'il aurait à

s'occuper. La nouvelle législation délaisse, il est vrai, aux condamnés le choix de leur résidence; mais des départemens entiers et plusieurs villes leur sont interdits. Grave inconvénient pour ceux qui ne sauraient se procurer du travail que dans les grandes cités. Aussi, presque toujours, c'est au hasard qu'ils s'abandonnent pour l'indication d'une résidence.

Apprécions d'ailleurs le mode d'exécution dont est accompagnée cette faculté de choisir.

A sa sortie du bagne ou de la maison centrale, ou même de la prison départementale, le condamné reçoit un passe-port indiquant sa destination et l'itinéraire qu'il doit suivre. Cette feuille de route porte la lettre F, si l'individu est forçat libéré; la lettre R, s'il a subi la peine de la réclusion; la lettre C, s'il vient de la maison centrale ou d'une prison départementale; la lettre S, s'il a été condamné politique.

Le libéré présente donc le stigmate de sa condamnation sur toute la route qu'il parcourt. Arrivé au lieu de sa destination, on l'y connaît déjà, car il a été annoncé.

Admettons que le secret gardé sur sa position lui ait permis de trouver de l'ouvrage dans la commune; l'application, même la plus prudente, du renvoi sous la surveillance finit par le faire connaître, et amène un peu plus tôt, un peu plus tard, mais nécessairement, son expulsion des ateliers.

Quelle est alors sa ressource? il déchire son passe-port et change de nom.

Les libérés qui, sans changer de nom, quittent leur résidence avant d'en avoir indiqué une autre, et d'avoir obtenu une feuille de route pour s'y rendre, sont bientôt arrêtés faute de papiers, et condamnés, pour infraction à leur ban, à un nouvel emprisonnement. Ici encore aggravation de peines.

Avant 1832, cette infraction était punie, par l'administration, d'une détention plus ou moins courte; et le temps de la surveillance marchait à son terme. Maintenant, au

contraire, d'après la jurisprudence de la cour de cassation, les condamnations encourues pour rupture de ban ne se confondent pas dans leur application avec le temps de la surveillance.

De là, plusieurs résultats inévitables.

Les condamnés pour rupture de ban forment, en quelque sorte, le fond de la population des prisons départementales.

C'est à la mise en surveillance principalement qu'il faut attribuer le nombre toujours croissant des affaires criminelles.

Les poursuites réitérées contre les individus en récidive ont, le plus souvent, pour objet des infractions au ban de surveillance.

Les récidives ne sont pas seulement causées par ces infractions, elles le sont encore par l'état même de la mise en surveillance.

Malgré les nombreux inconvéniens que nous achevons de signaler, l'auteur pense que le renvoi sous la surveillance des condamnés libérés pourrait être toléré, comme une des nécessités de l'ordre social, s'il devait contribuer à la sécurité publique. Mais, 1° les tableaux statistiques publiés prouvent que, pour l'année 1839, par exemple, le nombre des individus mis en surveillance pendant leur vie a été de 1,713; et celui des surveillances temporaires de 11,782 : chiffres qui, diminués par la mortalité, restent encore très-considérables. 2° Les condamnés ayant la faculté de changer à volonté le lieu de leur résidence, même avant d'y être arrivés, beaucoup ne se rendent pas à leur destination; beaucoup, après s'y être présentés, en sont repartis presque aussitôt pour reprendre leur vie vagabonde. 3° Ils affluent dans les villes où il leur est interdit de résider; et la plupart échappent à la police. Lacenaire et autres grands coupables avaient été placés sous la main du gouvernement. D'où M. Baudry conclut que, malgré l'action incessante de l'autorité, la mise en surveillance est constamment éludée; que, loin d'empêcher un crime, elle en a fait commettre;

qu'également fatale aux individus sur lesquels elle pèse, et à la société à laquelle elle ne rend aucun service, on ne doit pas hésiter à la supprimer.

Cette opinion n'est point isolée; M. Vatout la partage. Il disait, à la séance de la chambre des députés, le 23 novembre 1831 : « Héritage d'un pouvoir ombrageux, la peine de « la mise en surveillance ajoute à la sévérité légale de la « justice tous les caprices de l'administration. Elle trans- « forme en parias tous ceux qu'elle atteint. C'est peu « d'avoir subi le châtiment porté par les lois, il faut qu'ils « passent à un autre supplice non moins douloureux que « la perte momentanée de leur liberté. Votre commis- « sion a senti la nécessité d'adoucir cette peine, et je l'en « félicite. Mais ce n'est pas assez de l'adoucir, il faut l'abro- « ger ; car elle est aussi injuste qu'humiliante. »

Naturel dans la bouche d'un homme du monde, et même d'un littérateur distingué, ce langage nous étonnerait de la part d'un magistrat réunissant expérience et instruction. Privé de ce double avantage, nous oserons, avec la réserve qu'impose une matière aussi grave, protester contre l'abolition absolue de la surveillance de la haute police.

En tous pays, la France exceptée, le crime s'efface complètement quand le coupable a subi sa peine; et l'on se garde bien d'asservir celui-ci à de nouvelles obligations. En Toscane, quiconque reproche à un libéré la condamnation qu'il a encourue, s'expose à un châtiment exemplaire. En Espagne, nobles et bourgeois sont, à raison du même fait, passibles de la même peine; mais tous aussi, lorsqu'ils l'ont expiée, reprennent le rang qu'ils occupaient dans la société avant le jugement, comme s'il n'y avait pas eu d'interruption. On conçoit dès-lors que la mise en surveillance ait rencontré de fortes préventions. Pour la première fois, on portait atteinte à ce grand principe d'humanité, qu'après la peine subie, le condamné est quitte envers la société.

Remarquons d'ailleurs qu'aux yeux de certaines person-

nes, les critiques dont le renvoi sous la surveillance est l'objet, s'adressent beaucoup moins à la mesure elle-même, qu'à la manière dont elle est exécutée. Hâtons-nous de placer cette observation sous l'autorité de la parole de M. le garde-des-sceaux. Voici comment il s'exprimait, en présentant le projet de réforme du Code pénal : « Le mode actuel « de surveillance élève des obstacles presque insurmonta« bles contre l'amendement des criminels ; les mesures pri« ses par la police, pour s'assurer que le libéré occupe réelle« ment la résidence qui lui a été assignée, donne au fait de « la condamnation une publicité inévitable. Surveillé par « des agens subalternes, signalé à la défiance des maîtres, « à la jalousie et au mépris des ouvriers, suspect de tous les « crimes qui se commettent dans le lieu qu'il habite, le « libéré ne trouve pas de travail. L'impossibilité de gagner « honnêtement son pain étouffe en lui toutes résolutions « d'une vie meilleure ; la misère rappelle et entretient ses « anciens penchans au crime, et il se jette dans la récidive « aussi souvent par désespoir que par perversité. »

Dans l'examen d'une thèse où la bonne foi doit être notre guide, nous avouerons que, non-seulement le mode actuel de surveillance, mais la surveillance elle-même, donnent lieu à des réclamations fondées. Proclamons d'abord que toute surveillance cesse d'être efficace, quand celui qui s'y trouve soumis n'est pas continuellement sous l'œil et sous la main de l'administration. Ajoutons qu'une telle condition tend à perpétuer la publicité de la condamnation, et partant, à ôter à l'individu surveillé la liberté d'existence dont il a besoin pour devenir honnête homme, s'il en a pris la résolution.

Tenons donc pour constant qu'une meilleure exécution du renvoi sous la surveillance est, sinon impossible, au moins d'une difficulté extrême. Faut-il, pour cela, renoncer à concilier l'intérêt de la sécurité publique avec l'intérêt d'un nombre immense de malheureux ? Non, sans doute. Nous maintenons la mise en surveillance ; nous la restrei-

gnons seulement soit dans sa durée, soit dans son application.

L'expérience a démontré la nécessité de mesures de rigueur contre certains auteurs de méfaits qualifiés crimes ou délits. Ces mesures ne doivent pas être tellement légères, qu'elles cessent d'inspirer aux coupables un salutaire effroi; elles ne doivent pas être non plus tellement sévères, que le juge lui-même gémisse d'avoir à les prononcer. Or, pour la plupart des condamnés, l'amende qu'ils ne sauraient payer, et l'interdiction de quelques droits dont ils n'ont pas occasion d'user, sont peu de chose. Mais toutes les classes redoutent la surveillance de la haute police.

Comme peine principale, on la trouve dans les articles 100 et 108 du Code pénal.

Comme peine accessoire, elle est établie, de droit, par les articles 47, 48 et 49.

Hors ces cas, si elle reste purement facultative, les dispositions particulières de la loi qui l'autorisent sont nombreuses : articles 58, 100, 108, 138, 144, 221, 246, 271, 282, 308, 315, 317, 326, 335, 343, 388, 401, 419, 444, 452.

Lorsque les cours d'assises ne pouvaient prononcer une condamnation sans y ajouter la mise en surveillance, qui, dans plusieurs circonstances, devait leur paraître ou inutile, ou trop aggravante, elles attachaient peu d'importance au cautionnement et le fixaient à un taux si bas que, sans la misère des condamnés, au sortir des prisons, tout le système de surveillance deviendrait illusoire. Conférez aux cours d'assises la faculté de n'admettre la surveillance que quand elles la jugeront indispensable dans l'intérêt de la société; et cette peine secondaire, mais si grave dans ses conséquences, sera l'objet d'une prudente et sévère appréciation. Nul doute qu'alors les cours ne fixent la valeur du cautionnement de manière à en faire ressortir une véritable garantie.

Nous n'enlèverions pas aux tribunaux correctionnels le droit de renvoyer sous la surveillance. Car parmi les justiciables de la police correctionnelle il s'en trouve de réelle-

ment dangereux pour la société. Mais les tribunaux correctionnels ne seraient pas investis de l'autorité discrétionnaire des cours d'assises. Ils pourraient toujours ne pas prononcer la mise en surveillance ; et pour la prononcer, il leur faudrait des conditions déterminées et très-restreintes, de nature de délit, d'âge et de durée d'emprisonnement.

Il ne nous paraîtrait pas juste d'ajouter à une peine temporaire, et comme accessoire, une peine indéfinie. Le renvoi sous la surveillance n'aurait donc plus lieu pour la vie.

Nous voudrions que l'individu atteint par cette mesure eût constamment la faculté de se rédimer, en donnant caution. L'homme qui ne saurait trouver une seule personne disposée à répondre de sa conduite future doit inspirer de justes soupçons pour l'avenir ; il y a dès-lors une grande utilité à ce qu'il reste sous la main du gouvernement.

On n'admettrait pas, comme autrefois, toute personne à fournir caution. Par exemple, il serait dérisoire qu'un condamné se portât garant d'un autre. Mais il aurait toujours la facilité de former son propre cautionnement avec une masse produit de son travail, et cette masse serait placée dans une caisse d'épargnes.

L'ordonnance du 7 janvier 1844 améliore incontestablement ce qui existe. Nous regrettons seulement qu'après avoir divisé le pécule des réclusionnaires et des correctionnels en deux portions égales, l'une employée à leur profit pendant leur captivité, l'autre mise en réserve pour l'époque de leur sortie, elle n'ait pas rendu cette dernière portion productive d'intérêts. Qu'on réduise la part faite aux détenus sur le produit de leur travail, rien de plus légitime : mais qu'on ne les prive pas du revenu d'un capital péniblement amassé !

Les sociétés de patronage, dont on a déjà senti l'heureuse influence, pourraient aussi cautionner certains condamnés.

Le système des cautionnemens se coordonnerait alors avec un code disciplinaire des prisons, et deviendrait, pendant

la durée de la peine, l'espérance des détenus, un mobile de bonne conduite, un encouragement au travail, une excitation à apprendre un état lucratif.

Chaque année, en faveur des plus dignes parmi les condamnés, on implore la clémence royale. A cet effet, on consulte les directeurs des maisons centrales de force et de correction. Par eux, on obtiendrait aisément des notes circonstanciées sur la conduite des prisonniers depuis l'arrêt ou le jugement, sur leurs ressources d'existence à venir, enfin sur tout ce qui pourrait éclairer le gouvernement et le déterminer à affranchir de la surveillance.

Les moyens que nous venons d'indiquer, et ceux que l'expérience des hommes spéciaux révélera sans doute, aplaniraient bien des difficultés. Le nombre des mises en surveillance diminuerait de beaucoup; et par une conséquence nécessaire, on abaisserait considérablement le chiffre des individus qui vont sans cesse renouveler la population des prisons.

A l'audience, où il s'agit d'appliquer la loi et non de la changer, le respect pour elle est un devoir sacré. Hors delà, provoquer les modifications que la raison et l'humanité sollicitent est un devoir d'un ordre encore plus élevé peut-être. Aussi, en terminant, nous décernerons à M. Baudry les éloges auxquels il a droit. Le sort de certains condamnés lui paraît susceptible d'amélioration; aussitôt il prend la plume. Pour combattre efficacement le mal qu'il croit exister, il signale les inconvéniens, il indique le remède. Sur un point, si nous différons d'opininion avec l'auteur, sur les autres nous sommes de son avis. Partout nous avons reconnu la patience de ses recherches, les efforts de son zèle, en un mot l'homme de bien animé du désir d'être utile.

MÉMOIRE SUR QUELQUES ANTIQUITÉS DE BEAUNE-LA-ROLANDE EN GATINAIS;

Par M. A. de Pibrac (1).

Séance du 19 janvier 1844.

§. I.

Messieurs,

Il y a bientôt deux ans Mgr. Morlot, notre ancien évêque, me parla d'une inscription remarquable qui se trouvait à Beaune-la-Rolande. Il s'étendit sur son importance paléographique et sur la réputation colossale dont elle jouissait à Rome où elle avait été envoyée déjà au cardinal

(1) Ce mémoire se divise en trois paragraphes : le premier et les deux tiers du second composaient le travail que je fis parvenir le 2 octobre 1843 à M. le secrétaire-général, en le priant de vouloir bien prendre date de cet envoi, et un mois après je le lus à la séance de rentrée de l'académie.

Six semaines s'étaient écoulées depuis cette époque, lorsque je découvris que l'auteur d'un calque primitif dont il sera parlé n'était pas M. Verguaud, comme on me l'avait assuré d'abord, mais un simple ouvrier de Beaune-la-Rolande; je crus devoir tenir compte de ce renseignement qui ne pouvait qu'être utile à mon travail en augmentant son exactitude. C'est du reste la seule rectification qu'il ait subi.

Quinze jours après, obligé d'aller passer quelques heures à Beaune, je profitai de ce voyage pour recueillir divers documens qui me mirent à même d'enrichir ce mémoire de plusieurs observations archéologiques; je communiquai cette addition importante à l'académie, dans la seconde lecture que je lui fis de cette notice, le 19 janvier : un mois après elle en vota l'impression.

Depuis je reçus deux lettres, l'une de M. Laplaine, instituteur de Beaune, et l'autre de M. Chauliagon, curé de cette paroisse; elles fixaient exactement l'époque du renouvellement des échelles qui conduisent au timbre. Ces renseignemens me fournirent la note qui se trouve page 12. Quoiqu'elle ne fasse que confirmer ce que j'avais avancé sur la simple

Mezzofante. Le *fac simile* était revenu d'Italie après avoir déjoué toutes les ressources de l'immense instruction du savant auquel on l'avait confié, et le timbre de Beaune s'enorgueillissait toujours de son impénétrable obscurité. M. Richard, secrétaire de l'évêché, eut alors l'idée de s'adresser à l'Académie des inscriptions de Paris; mais l'Académie ne chercha même pas à déchirer le bandeau qui enveloppait ce souvenir mystérieux des temps passés. Ce *fac simile* revint donc encore une fois à Orléans.

Quelque temps après, au mois de décembre 1842, M. Richard me parla de nouveau de cette inscription et mit à ma disposition le *fac simile* (pl. I, fig. I) que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui; c'est celui qui a été envoyé au bibliothécaire du Vatican et au président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. Je l'examinai pendant trois ou quatre jours avec une scrupuleuse attention et un intérêt qu'accroissait encore le souvenir des épreuves auxquelles il avait résisté; mais malgré toute ma persévérance je n'y découvris qu'une espèce de date dont la forme me rappela le XVIe siècle: je lus distinctement *l'an mil cinq cent*. C'était déjà quelque chose, car on croyait cette inscription de l'an *mil*; là se bornèrent tous mes succès et il me restait encore 27 mots à lire sur 29.

Enfin je m'adressai, mais un peu tard, ces deux questions par lesquelles j'aurais dû commencer mes recherches: le *fac simile* est-il exact? quel est l'auteur de ce dessin? J'allai de suite chez M. Richard pour savoir à quoi m'en tenir, et lorsqu'il m'eut répondu qu'il l'avait reçu de M. Vergnaud, ce fut pour moi un trait de lumière. Ce nom seul me ras-

---

parole de M. l'instituteur, M. le secrétaire-général n'a voulu l'admettre qu'après que j'ai eu donné connaissance à la société des lettres dont je viens de parler.

Telles sont les seules modifications qu'a subies le fond de ce travail. Quant à la forme, l'académie a bien voulu me donner quelques conseils sages et prudens que j'ai accueillis avec empressement et dont j'ai profité avec reconnaissance.

sura complètement, et le souvenir des fameuses inscriptions de St-Benoît vint ranimer mes espérances (1).

Je tenais déjà un coin du voile mystérieux, il ne s'agissait plus que de le soulever. J'écrivis de suite à M. Laplaine, instituteur à Beaune, et à M. Chauliagon, curé de cette paroisse, en les rassurant sur la difficulté de l'inscription dont je n'avais encore qu'une mauvaise copie. Je leur communiquai mes doutes sur la fidélité de ce dessin, et sur l'existence *des périls sans nombre* dont notre archéologue avait eu la bonté de me prévenir le jour où je lui fis part du désir que j'avais d'aller moi-même vérifier son interprétation. Je terminai ma lettre à ces messieurs en les priant de m'envoyer un calque tamponné, leur indiquant en même temps les moyens de l'obtenir.

Long-temps après, le 7 septembre 1843, je reçus enfin une lettre de M. le curé de Beaune. Elle renfermait le texte même de l'inscription qu'il me disait avoir lu sans la moindre difficulté avec M. Laplaine; je dois ici rendre justice à ces messieurs, leur travail était aussi complet que possible et la date seule manquait à leur interprétation; elle demandait en effet pour être déchiffrée des connaissances spéciales sur la manière d'écrire les nombres au XVIe siècle. Voici du reste ce renseignement précieux tel qu'il m'est parvenu. J'ai cru devoir vous le communiquer pour vous mettre à même de suivre pas à pas les progrès de cette découverte :

1re ligne : *L'an mil* VsPPPVM *Pierre Vandart me fit. Sébastien suis qui à toute heure sonne pour*

2e ligne : *bien servir les gens, homme ne vault rien qui demeure à faire bien quant a le temps.*

M. Chauliagon avait eu soin de m'envoyer l'empreinte exacte des sept caractères illisibles, ainsi que celle des deux

(1) Voir les *Souvenirs Historiques de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, par M. Marchand, page 143, et le rapport de M. de Buzonnière sur cet ouvrage inséré dans le tome II des Mémoires de la Société des sciences d'Orléans, 1840, page 264, ligne 21. Consulter aussi la brochure de M. de Pibrac portant pour titre : *Giadisophe.*

autres mots *Pierre Vandart* et *servir* pour me donner, sans doute, une idée du reste de l'écriture. Grâce à cette précaution je pus, dès le lendemain même, satisfaire le désir qu'il avait de compléter son travail en lui répondant que : « le V signifiait *cinq ;* que ce qu'il croyait un ˢ placé au-« dessus de la ligne était un ᶜ qui voulait dire *cent*, que « les trois P étaient trois X comptant pour *trente*, et qu'en-« fin ce qu'il regardait comme un M était trois unités qui « à la suite du V formaient avec cette lettre le nombre « *huit*; que la date en un mot était *mil cinq cent trente-huit:* « mil VᶜXXXVIII. »

§. II.

Tout était donc fini. Le voile était tombé et l'effrayante célébrité du timbre de Beaune-la-Rolande s'était dissipée comme un nuage; mais il fallait encore remonter à la source de tant de tribulations, et décharger les savans de l'Orléanais de la solidarité qu'on cherchait à faire peser sur eux (1). Telle fut la tâche que je m'imposai, et pour la remplir consciencieusement je dus m'entourer de toutes les preuves qui pouvaient faciliter mes recherches et appuyer mes raisonnemens.

Je commençai d'abord par examiner attentivement les calques que M. Chauliagon m'avait envoyés quelques jours auparavant, et je reconnus bientôt que l'inscription devait être tracée tout entière en lettres gothiques semblables à celles dont j'avais un exemple sous les yeux. Il me fut donc très-facile alors, en *m'aidant de la traduction de M. le curé* et de quelques monumens graphiques du même siècle, d'obtenir dès les premiers jours de septembre 1843 un dessin qui ne pouvait s'éloigner beaucoup de la vérité, comme je le constatai plus tard lorsque parut le travail de M. Johanneau (2). Ce premier document, très-imparfait sans doute

(1) Voir la lettre de M. Johanneau, page 1, ligne 13.

(2) Ce fut le 17 octobre que parut le travail de M. Johanneau. Il en avait envoyé un exemplaire à M. le rédacteur du *Loiret*, qui me le fit parvenir immédiatement à la campagne où j'étais depuis un mois.

comme *fac simile*, m'offrit cependant toutes les ressources nécessaires pour signaler les erreurs de la copie tracée par M. Vergnaud(1), et je vis que non-seulement il intervertissait l'ordre des mots, mais encore qu'il changeait les lettres elles-mêmes; ces deux faits sont du reste faciles à constater. Il suffit de jeter les yeux sur les lithographies qui terminent ce mémoire pour s'apercevoir « *qu'il commence la première* « *ligne par les* QUATRE *mots qui doivent la finir, et la* « *deuxième par les* CINQ *qui doivent aussi la terminer.* « *Enfin que sur* CENT TRENTE LETTRES *il en change* « QUARANTE-SEPT, *et que sur* TRENTE-QUATRE « MOTS *il n'y en a que* SEPT *de copiés exactement.* » Voici pourquoi les sociétés célèbres dont j'ai eu l'honneur de vous parler plus haut n'ont pu se rendre compte des signes transcrits par notre archéologue et lancés par lui dans le monde savant (2).

Ici, messieurs, se termine tout ce que j'avais à vous dire sur l'inscription même et sur la fidélité des dessins de M. Vergnaud. Je vais examiner maintenant l'exactitude de ses assertions.

Il avance d'abord qu'il n'est pas l'auteur du calque primi-

---

(1) Cette copie est en tout conforme à l'une de celles que possède M. Johanneau. Pour s'assurer de ce fait, il suffit de comparer mes remarques avec celles que fait M. Johanneau dans sa lettre à M. Vergnaud.

Voici ses propres paroles : « J'ai reconnu avec surprise que vos trois copies étaient plus infidèles que je ne l'avais soupçonné ; que sur trente-quatre mots il n'y en avait guère que sept ou huit de copiés exactement; que les autres étaient si méconnaissables qu'ils n'avaient pas le moindre rapport avec les véritables; que ceux qui l'étaient le moins après les premiers étaient *bénie* pour *heure*, *tonne* pour *sonne*, *Beaune* pour *homme*, *deult* pour *vault* ; je reconnus aussi que quatre mots avaient été transposés de la fin de la première ligne au commencement, et cinq de la fin de la deuxième au commencement de cette ligne également (page 2, lignes 34 et suivantes) ; » et cependant c'était celle que M. Vergnaud *certifiait* être la plus exacte !

(2) Ces observations étaient déjà consignées dans le premier travail que je déposai entre les mains de M. le secrétaire-général le 2 octobre 1843, c'est-à-dire quinze jours avant la publication du travail de M. Johanneau,

tif sur lequel il copiait toujours les prétendus *fac simile* qu'il distribuait ensuite aux curieux et aux savans. C'est un fait qui paraît démontré par la lettre d'envoi de M. Richard, datée, je crois, du mois d'août 1839 (1); mais que M. Vergnaud explique alors comment n'ayant jamais reçu *qu'un seul fac simile* de M. le secrétaire de l'évêché il a pu envoyer *trois copies,* peu différentes entre elles, à M. Johanneau qui le dit positivement dans la lettre qu'il a fait imprimer l'année dernière (2). Quant à moi, messieurs, il me paraît évident que si l'un de ces trois calques peut être regardé comme la reproduction de celui du vitrier de Beaune, les deux autres doivent être nécessairement attribués à M. Vergnaud pour la forme et pour le fond.

Mais je vais plus loin, et je lui accorde *ce qu'il semble tant désirer*, à savoir que le *fac simile* qui a voyagé dans toute l'Europe est la copie fidèle de celui de l'artiste de Beaune; examinons maintenant jusqu'à quel point cette hypothèse met à couvert sa responsabilité, et pour cela reprenons encore la lettre publiée par M. Johanneau. Elle nous a conservé une phrase remarquable écrite par M. Vergnaud le 20 juillet 1842. J'appelle particulièrement votre attention sur ce passage intéressant; il nous prouve en effet, que M. Vergnaud s'est transporté sur les lieux, qu'il a examiné attentivement et tout à son aise l'inscription qu'il envoyait à M. Johanneau, et que je confonds avec celle que nous avons de lui, en raison de leur identité.

« *Monsieur, dit-il* (*page* 2, *ligne* 14), *je désirais moi-*

---

(1) On attribue généralement ce mauvais croquis à un vitrier de Beaune-la-Rolande, qui l'aurait relevé de visu, en 1837 et 1838.

(2) « Ayant des raisons de croire, dit-il à M. Vergnaud, que votre *copie* n'était pas aussi fidèle que vous me l'assuriez, je vous avais prié de m'en procurer une empreinte avant de vous envoyer ce que j'en avais lu; alors vous m'en avez renvoyé une *deuxième copie*, et plus tard, le 20 juillet 1842, une *troisième*, toutes les deux in-octavo, mais peu différentes de la première, et vous m'avez écrit en m'envoyant la dernière. « Je désirais moi-même, monsieur, vérifier sur les lieux l'inscription « de Beaune. » (Voir page 2, ligne 14 et suivantes.)

« *même* VÉRIFIER SUR LES LIEUX *l'inscription de*
« *Beaune*, J'Y SUIS RETOURNÉ *et je l'ai recopiée format*
« *in*-8° AVEC SOIN, *et vous pouvez* AVOIR CONFIANCE
« *en celle ci-jointe.* »

Est-il possible, messieurs, de parler avec plus d'assurance! et pour tenir un pareil langage ne fallait-il pas être bien sûr de son travail et ne l'avoir pas fait, suspendu à l'extrémité d'une échelle, comme notre archéologue voudrait le faire croire maintenant pour excuser son erreur.

En un mot, M. Vergnaud a vérifié le calque de l'inscription, ou il ne l'a pas vérifié? S'il ne l'a pas vérifié, pourquoi prétend-il l'avoir fait *avec soin et à deux reprises différentes* comme l'indiquent les mots : *j'y suis retourné?* Que signifie cet appel à notre confiance sur les résultats d'un travail imaginaire? Si au contraire il l'a vérifié, comme il le prétend, avec une *scrupuleuse attention*, que conclure de ce fait? C'est qu'il n'est pas aussi impossible qu'il veut bien le dire de se placer commodément près de la cloche de Beaune, et qu'il a voulu mettre sur le compte d'une difficulté d'ascension ce qui n'était pour lui qu'une véritable difficulté de lecture qu'il n'avait pu surmonter. C'était, il est vrai, sa dernière ressource; ce sera la dernière preuve que je vous donnerai de l'exactitude de ses assertions.

Notre collègue, se servant à l'avance de l'excuse qu'il allègue aujourd'hui, écrivait à M. Johanneau, il y a cinq mois :
« Qu'il était FORT DIFFICILE de prendre une empreinte
« de l'inscription, vu qu'il fallait monter TROIS échelles
« successives et lever les yeux pour la voir et les bras pour
« l'atteindre (1). »

Ce sont ses propres expressions. La presse a bien voulu nous les conserver, et des renseignemens pris sur les lieux mêmes vont fixer les limites de la confiance que nous devons leur accorder.

Lorsque je vis, messieurs, que la question se resserrait

---

(1) Voir la note de la page 5, ligne 14, lettre de M. Johanneau imprimée.

dans les bornes étroites de l'enceinte d'un clocher, je crus qu'il était temps, dans l'intérêt de la vérité et pour vous éclairer vous-même, d'aller enfin visiter ce monument célèbre. Je partis donc le 7 janvier 1844, n'ayant d'autre guide que les renseignemens contenus dans la phrase de M. Vergnaud. C'étaient, comme vous venez de l'entendre, des indications peu rassurantes pour celui qui allait faire sa première visite au timbre de Beaune-la-Rolande.

Arrivé au pied de la tour qui renfermait la célèbre inscription, j'entrai dans une salle voûtée où se trouve la porte de l'escalier qui conduit au timbre. Elle s'ouvrit bientôt et je montai accompagné du sonneur, du maître d'école et du cicérone qui ne m'avait pas quitté depuis mon départ d'Orléans. Il fallut d'abord compter 130 marches d'un escalier sombre et tortueux. C'est l'épreuve par laquelle passent ordinairement tous les amateurs de cloches. Celle-ci terminée, nous fûmes bientôt aux pieds de la première échelle. Elle n'avait que trente degrés environ qui furent promptement franchis, et elle nous conduisit sur un plancher composé d'énormes poutres rayonnant autour de l'axe du clocher. Pour passer de ce plancher sur le second et du second sur le troisième, il ne s'agissait chaque fois que de gravir une vingtaine d'échelons, aussi montions-nous rapidement. Mais arrivé à la troisième station, fidèle aux instructions de mon guide orléanais, je *levai les yeux pour voir* ce qu'il avait vu, *et les bras pour atteindre* ce qu'il avait touché; mais, à ce qu'il me parut, la cloche n'était plus après la *troisième échelle*, car je n'aperçus rien, et mes mains ne rencontrèrent que de nouveaux échelons; je compris de suite qu'il fallait encore monter plus haut, et je me remis en route. J'arrivai à la quatrième station. De celle-ci à la cinquième, il n'y avait plus à hésiter, les planchers se rapprochaient, les échelles diminuaient de hauteur; je touchais au but. Vingt pas encore et j'arrivai au dernier échelon. Toujours confiant dans les indications de mon compatriote et ne voyant plus rien à franchir, je pensai que pour ne pas

éloigner les visiteurs il avait jugé à propos d'oublier quelques échelles dans la description de son voyage. En faveur du motif je lui pardonnai son erreur, et je cherchais toujours ma cloche, lorsque le sonneur me fit remarquer une trappe placée sur ma tête, je la soulevai, et à ma grande satisfaction je me trouvai sur un joli belvédère octogone, vis-à-vis la fameuse inscription. (Pl. II, fig. E et fig. B.)

Vous comprendrez de suite, messieurs, combien cette découverte simplifiait la question, car dès ce moment nous n'avions plus besoin de suivre, *en tremblant*, M. Vergnaud sur ses échelles, et puisque pour voir la cloche il a fallu nécessairement qu'il entrât sur le belvédère, la difficulté se trouvait pour ainsi dire concentrée dans cette chambre aérienne; nous allons donc examiner les obstacles qu'il a pu y rencontrer.

La cloche est suspendue à un *mètre trente-cinq centimètres* au-dessus du plancher; il est donc possible avec la main d'atteindre la seconde ligne de l'inscription, et à plus forte raison de la parcourir avec les yeux. Enfin, vous jugerez par le dessin que j'ai joint à ce travail quelle est sa position par rapport à la hauteur d'un homme qui se tenait debout près d'elle pendant que je faisais ce croquis (pl. II, fig. D); d'où je conclus, messieurs, qu'à l'aide d'une chaise placée successivement autour du timbre l'on peut sans peine en obtenir un calque fidèle sans même lever les bras. C'est du reste en ayant recours à ce moyen que M. Laplaine, à qui je suis heureux de pouvoir témoigner ici ma reconnaissance, a exécuté mot par mot le travail dont il m'a prié de vous faire hommage. J'ai dû seulement, pour vous donner une idée complète de l'ensemble de l'inscription que j'ai minutieusement examinée, coller sur une seule bande les mots détachés que m'avait donnés M. l'instituteur, en ayant soin d'observer leurs positions relatives dans les deux lignes et les intervalles formés par les images des saints (pl. I, fig. 3). Le *fac simile* de M. Johanneau ne reproduit pas ces séparations, je dois même vous signaler quelques

autres imperfections de ce calque ; j'en ai trouvé une d'abord dans la dernière lettre du mot Sébastien où l'*n* dans l'original a la forme d'un V ; une autre dans la position du C par rapport au V a la date cinq cent, enfin ce *fac simile* laisse quelque chose encore à désirer sous le rapport de la réunion de certains mots entre eux. Cependant, je dois le dire, il a suffi à M. Johanneau pour découvrir, dès le 17 août 1843, le *sens* de l'inscription, sauf le mot *suis* qu'il traduisait par *sins* et les trois X de la date qu'il fit représenter par trois P dans la brochure que nous avons plusieurs fois citée.

Il ne me restait plus pour compléter ces recherches et pour éviter toute espèce d'objection, qu'à examiner si à l'époque où M. Vergnaud vint à Beaune pour vérifier son calque, la disposition des lieux était différente. Je remarquai bientôt une inscription en relief fondue par conséquent avec le plomb qui recouvre complètement la charpente du belvédère, d'après laquelle il paraît que Jodin, marguillier, fit faire cet ouvrage en 1685. De 1685 à 1844 plus de *cent cinquante* noms tracés de tous côtés attestent par leur présence que depuis long-temps rien n'a été changé à l'état actuel des lieux. Enfin, M. l'instituteur de Beaune m'a certifié que (1) depuis qu'il est dans cette paroisse, il a

(1) Il confirma cette assertion dans une lettre datée du 5 février.
«.... Ces échelles, dit-il, ont été remplacées en 1839..... M. le curé est à Beaune depuis 1836. C'est par ses soins que les vieilles échelles ont été renouvelées; pour mon compte j'y suis monté au moyen des anciennes échelles, et cinq ou six fois depuis les nouvelles . . . .

Enfin M. le curé, après m'avoir dit qu'il ne savait même pas si M. Vergnaud était venu à Beaune, s'exprime d'une manière encore plus explicite :

« J'ai pris possession de la cure de Beaune, m'écrit-il, le 15 février « 1836. Le 19 février 1839, par mes ordres, on fit pour aller au timbre « deux échelles neuves, on renouvela les barreaux des autres échelles ; « ainsi, depuis cette époque, on a pu monter au timbre *sans faire acte* « *d'imprudence*, et sur mon honneur, j'affirme qu'avant cette date de « juillet 1839 on courait de grands dangers d'y monter. Moi-même je « n'ai été faire ma première ascension que vers le 15 septembre 1839. »
J'ai reçu cette lettre le 7 mars 1844.

toujours vu le timbre et le beffroi où il est suspendu, exactement disposés comme ils le sont encore. Il m'a même dit que les anciennes échelles avaient été renouvelées sous ses yeux en *mil huit cent trente-neuf* par les soins de M. le curé lui-même ; M. Vergnaud, qui n'y est monté que vers *mil huit cent quarante-deux* (1), les a donc certainement trouvées en très-bon état ; car lorsque je m'en suis servi moi-même deux années après, en *mil huit cent quarante-quatre*, je n'ai pas cru courir le moindre danger. Je conclurai donc enfin que les raisons de difficultés locales données par notre paléographe ne sont pas plus admissibles que les précédentes, puisqu'il est démontré qu'il a pu arriver jusqu'à la porte du belvédère sans courir aucun risque et qu'une fois entré dedans il n'avait qu'à lever les yeux à la hauteur de *deux mètres* pour exécuter un travail qu'il devait présenter plus tard comme ayant été vérifié avec le plus grand soin.

§. III.

Maintenant, messieurs, que j'ai terminé tout ce que j'avais à vous dire sur les erreurs auxquelles le timbre de Beaune doit sa réputation, permettez-moi de fixer un instant votre attention sur les souvenirs qui se groupent

---

(1) Ce fait résulte clairement du passage de la lettre déjà citée, dans laquelle M. Johanneau s'exprime ainsi en s'adressant à M. Vergnaud :

.... « Vous savez, monsieur, que je vous avais écrit peu de jours après la « communication que vous m'aviez faite de votre premier calque à mon « passage à Orléans, à la fin *du mois d'avril* 1841, que j'en avais lu assez « facilement la moitié ; mais qu'ayant des raisons de croire que la copie « n'était pas aussi fidèle que vous me l'assuriez, je vous avais prié de « m'en procurer une empreinte avant de vous envoyer ce que j'en avais « lu : qu'alors vous m'en avez renvoyé une deuxième copie, et plus tard, « *le* 20 *juillet* 1842, une troisième, mais peu différente de la première et « et que vous m'avez écrit en m'envoyant la dernière, je désirais moi-« même, monsieur, vérifier sur les lieux l'inscription de Beaune, *j'y* « *suis retourné*, je l'ai recopiée format in-8° avec soin..... »

Il est donc de toute évidence que M. Vergnaud, cédant aux instances de M. Johanneau est *retourné* à Beaune *du mois d'avril* 1841 *au* 20 *juillet* 1842, c'est-à-dire *deux ans* au moins après la restauration des échelles.

autour du clocher, de cette vieille tour romane échappée, au XVe siècle, à la torche incendiaire des Anglais, et dont la flèche majestueuse se déroulant en spirale au centre des quatre clochetons qu'elle domine, rappelle encore l'idée qui dut présider à sa construction. Oui, messieurs, où nous ne voyons aujourd'hui qu'un simple ornement d'architecture nos pères, dans leur pieuse croyance, y lisaient une pensée de religion. C'était pour eux le doigt qui leur montrait sans cesse la céleste patrie qu'ils devaient un jour habiter.

Je me trouvais au pied de cet édifice et j'étais entré dans l'ancien séjour de Roland sans avoir aperçu aucune trace des murailles derrière lesquelles Beaune soutint long-temps l'honneur de ses anciens preux. Mais hélas ! la malheureuse ville avait payé bien cher les secours qu'elle fournit aux habitans de notre patrie lors du siége de 1428, et ses murs rétablis au commencement du xvie siècle devaient crouler une seconde fois sous les coups des religionnaires (1). Aujourd'hui, messieurs, il n'en reste plus que des débris, et c'est sur la tour seule que j'appellerai votre attention, en vous faisant part de quelques observations qui se rattachent à l'extérieur de ce monument.

La tour de Beaune est une masse carrée, construite en moëllons et soutenue aux quatre angles par de simples pilastres dont l'épaisseur augmente vers la base en formant des saillies terminées par des larmiers. Ce sont en un mot les contreforts du commencement du xiie siècle. Au-dessous du toit qui me paraît moins ancien règne un cordon d'arcatures dont la forme simple et sévère indique la même époque ; enfin le double tore qui se développe autour des deux larges baies à plein cintre placées un peu plus bas vient encore par son aspect caractéristique donner un nouveau poids à cette assertion. A la partie inférieure est une porte à cintre brisé ; elle est pratiquée sous une espèce de cadre rectangulaire ayant environ quatre

(1) Dom Morin, *Histoire du Gâtinais*, page 281.

mètres de hauteur sur une profondeur de quelques centimètres seulement. Au-dessus se trouvent deux ouvertures verticales, longues et étroites, dont la hauteur est aussi de quatre mètres ; elles sont séparées par un espace égal à la largeur du portail; au milieu de cet intervalle est une petite fenêtre carrée. J'ai cru pouvoir conclure de ces dispositions qu'autrefois le même fossé enveloppait peut-être la tour de l'église et les murs de l'ancien château des Rolands, et que ces fentes longitudinales devaient recevoir les bras d'un pont-levis qui lui-même servait de porte en s'engageant dans le cadre dont je vous ai parlé plus haut. Cette hypothèse se trouve d'ailleurs confirmée par l'identité qui existe entre la longueur des fentes représentant les bras du pont et la hauteur du portail qui nous donne exactement sa longueur. Quant à la petite ouverture carrée, c'était la fenêtre du guet par laquelle on regardait toujours avant de baisser le pont-levis (pl. II, fig. A). L'intérieur de la tour fut loin de démentir l'opinion que je m'étais formée sur l'existence des fortifications qui devaient en défendre l'accès ; car à peine eus-je pénétré sous cette énorme voûte, dont les arcs-doubleaux attestent encore l'antiquité, que je remarquai deux larges meurtrières placées de chaque côté de l'entrée, sentinelles redoutables dont les gueules béantes vomirent plus d'une fois le fer et le feu sur les assiégeans.

Au milieu de tous ces débris de grandeur je cherchais encore un souvenir de la puissance des anciens seigneurs de Beaune-la-Rolande, et je le vis bientôt apparaître dans quelques fragmens d'un enduit de mortier épars çà et là, à quatre mètres environ au-dessus du sol. C'étaient les restes de la fameuse litre qui ceignait autrefois l'église tout entière et sur laquelle devaient être peintes les armoiries des derniers neveux de Charlemagne (1). Eux-mêmes reposent

(1) La litre était une bande noire qui enveloppait le pourtour de l'église et sur laquelle on peignait, de 12 pieds en 12 pieds, les armoiries du patron ou du seigneur haut-justicier; elles ne pouvaient avoir plus de deux pieds de large, excepté pour les princes. On en retrouve encore

à quelques pas plus loin sous le sol d'un ancien charnier dont la porte seule subsiste aujourd'hui. Ce cimetière a été détruit ; mais les murs qui environnent le champ qui le remplace laissent entrevoir à leurs bases le sommet des ogives qui décoraient autrefois son enceinte, et cette indication précise suffit encore pour juger de son ancienne importance. Les extrémités du fronton sévère qui en couronne l'entrée reposent sur des chapiteaux composés d'ossemens humains sculptés avec art. Au centre, on distingue encore le buste d'un chevalier armé de toutes pièces et placé entre deux couronnes de fleurs au milieu desquelles l'artiste a représenté les images de saint Pierre et de saint Paul, ainsi que les initiales des noms de ces deux apôtres. Les deux angles de ce monument que je regarde comme des premiers temps de la renaissance sont ornés de deux lions supportant chacun un écusson dont les armoiries sont complètement effacées. Sur le sommet se trouvent les restes d'un cavalier montant un cheval fougueux dont il semble maîtriser l'impatience. Près de lui l'on aperçoit au milieu de la mousse quelques débris d'une inscription échappée aux ravages du temps et que j'ai cherché à reproduire dans l'esquisse que j'ai l'honneur de vous présenter (pl. II, fig. C). Elle m'a permis, je crois, de découvrir la source où l'auteur de cette statue a puisé l'inspiration qui dirigea son ciseau ; une grande partie des mots se trouvant sur des pierres qui ont disparu, je n'ai pu les rétablir que par induction ; voici ceux que j'ai pu lire :

EQVVS... ET QVI... SVPER EVM... ILLI MORS.

Ce fragment, qui est un passage de l'Apocalypse (1),

---

des restes dans beaucoup d'églises de village ; à Boutigny, près la Ferté-Aleps, département de Seine-et-Oise, j'en ai vu une assez bien conservée ; mais cependant, comme celle de Beaune, elle n'offrait aucune trace de peinture.

(1) Voici le passage entier : « *Et ecce equus pallidus et qui sedebat super* « *eum, nomen illi mors.....* »

(Ch. VI, 8e verset de l'Apocalypse de saint Jean).

semble avoir été tracé de chaque côté du groupe, en observant la disposition reproduite dans mon dessin (1). Il me parut dès-lors démontré que le cavalier, dont il ne reste plus que les jambes, devait être la mort sous la forme d'un squelette; et que l'artiste, en la plaçant sur un cheval indompté qu'elle captive, avait voulu faire ressortir la force irrésistible avec laquelle elle maintient tout ce qui existe sous sa puissance. Cette opinion va trouver un nouvel appui dans une autre sentence dont il me reste à vous parler. Elle est gravée sur le même portail; quatre siècles ont passé devant elle sans l'altérer, et le poète, dans les vers qu'elle renferme, paraît revenir sur l'idée qui avait inspiré le sculpteur. Je vous les transmets ici dans toute leur imposante simplicité.

MOVRIR CONVIENT
C'EST CHOSE SEVRE
NVL NE REVIENT
DE POVRRITVRE.

Il faut mourir,
C'est chose sûre;
Nul ne revient
De pourriture.

Un os placé horizontalement est le sceau de cet arrêt solennel, devant lequel est venu se briser la puissance des petits-fils de Roland, et que le temps semble avoir laissé seul debout au milieu de tant de ruines, pour prouver à leurs descendans la vérité de cette terrible prédiction.

Conclusion.

Dans le mémoire que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre, messieurs, je me suis attaché d'abord à développer la série des événemens qui ont amené l'explication

(1) J'ai cru devoir employer les lettres ponctuées pour désigner les mots qui n'existent plus, conservant les traits pleins pour ceux qui subsistent encore. (Pl. II, fig. C).

de la fameuse inscription de Beaune. J'ai dû insister ensuite sur les causes qui se sont opposées si long-temps à son interprétation ; et, enfin, j'ai voulu compléter ce travail en appelant votre intérêt sur quelques souvenirs archéologiques que renferme encore cette ancienne ville du Gâtinais. Mon but a toujours été de rétablir les faits tels qu'ils existent, et de prouver à ceux d'entre nous qui se livrent à ces sortes d'investigations, comme à ceux qui en jugent les résultats, combien il est important de remonter aux causes premières et de voir par ses propres yeux lorsqu'il s'agit de documens historiques. Enfin j'ai cru de mon devoir de ne pas laisser rectifier par un étranger une erreur commise dans notre département par un de nos collègues, connaissant surtout l'importance paléographique que l'on avait donnée aux résultats de cette erreur.

RÉPONSE A UNE LETTRE DE M. PAUL GARNIER ADRESSÉE AU DIRECTEUR DE LA *Revue de Paris et de la province* ET PUBLIÉE DANS CE JOURNAL AU MOIS DE DÉCEMBRE 1843 (1) ; PAR M. A. DE PIBRAC.

MONSIEUR,

Vous me reprochez d'avoir commis une erreur impardonnable à un savant, le *crime de lèze-tenacité* (2). Je ne

---

(1) Lorsque parut le mémoire de M. Johanneau sur l'inscription de Beaune-la-Rolande, je remarquai dans la reproduction du millésime (mil cinq cent *trente*-huit), que *trente* était représenté par *trois P.* Il était tout naturel d'en conclure que l'auteur avait attribué à chaque *P* le nombre 10 pour valeur : j'examinai donc jusqu'à quel point il pouvait avoir raison dans un travail que je publiai sur les anciennes valeurs numériques de la lettre *P*, et le résultat de mes recherches ne fut pas favorable à son hypothèse. M. Paul Garnier crut alors devoir répondre à cette réfutation dans une lettre que publia la *Revue de la province*, et c'est à cette lettre que s'adresse cette réponse.

Voir le numéro de décembre 1843, page 320.

(2) Voici ce que dit l'auteur :

« P dans Ugution avait la même valeur qu'une autre lettre ; P dans

puis me juger moi-même; je me contenterai donc d'exposer les faits, d'autres prononceront. Suivez-moi, je vous prie.

Quel était mon but dans la dissertation que vous attaquez? De prouver, pour un motif ou pour un autre, peu importe, que P ne valait pas 10. Pour cela j'ai dû chercher toutes les valeurs de cette lettre, et il est évident que je ne devais *m'occuper avec soin* que de celles qui se seraient trouvées en contradiction avec ce que j'avançais; que P valut 7, 400 ou 400,000, tant qu'il ne valait pas 10 je pouvais passer outre.

Examinons donc maintenant de quelle gravité est la faute que j'ai commise, en supposant que le vers d'Ugution au lieu d'être :

P similem cum S numerum monstratur habere,

devait se lire :

P similem cum G numerum monstratur habere,

d'où je concluais que G valant 400, P devait avoir la même valeur. Tout mon *crime* gît dans cette conclusion, et dans la substitution du G à l'S qui m'y a conduit.

Ouvrez du Cange maintenant à la lettre *P*, et vous lirez :

« *P littera numeralis quæ* 400 *denotat, ità notæ anti-* « *quæ numerorum P CCCC quadraginta, et versus apud* « *Ugutionem.*

« *P similem cum G numerum monstratur habere*,

« *G autem* 400 *designat at Baronius pro G habet S ità ut* « *P septenarium tantùm numerum confecerit.* »

Que conclure de cette citation ?

1° C'est que du Cange pose en principe que P vaut 400;

2° Que le vers qu'il cite d'Ugution à l'appui de son assertion, renferme un G et non pas un S, comme vous le dites;

Baronius valait 7, il fallait donc trouver dans l'alphabet une autre lettre qui valut 7 aussi; *c'était une règle de trois* à résoudre; l'inconnue était S.»

M. de Pibrac avait cette importante solution sous la main : il l'a négligée, c'est un crime *de lèze-tenacité* impardonnable à un savant et dont *je lui serai reconnaissant* toute ma vie.

3° Qu'il reconnaît que Baronius lit un S où, lui du Cange, voyait un G; et qu'en adoptant la version de Baronius, le P vaudrait seulement 7. Vous savez du reste parfaitement, monsieur, que j'ai assigné cette valeur à la lettre P d'après une autre citation de Baronius. Avant d'aller plus loin, vous voyez que je suis dans l'alternative de savoir si c'est du Cange ou vous qui avez mal lu le vers d'Ugution; souffrez que dans une pareille incertitude je donne la préférence à du Cange, et j'espère que vous voudrez bien reconnaître que mon erreur étant partagée avec ce célèbre bénédictin perd déjà de sa gravité. Voyons maintenant si je ne pourrais pas encore l'effacer un peu, et pour cela examinons si d'autres savans que du Cange n'auraient pas vu dans la fameuse lettre du vers d'Ugution autre chose qu'une S. Furetière, Trévoux et le *grand Dictionnaire des sciences* citent le vers d'Ugution, en supposant un C où du Cange voit un G, et Baronius une S; et comme le C valait 100, ils en concluent que le P a la même valeur. Voici donc encore une nouvelle manière de lire le vers d'Ugution, et vous voyez, maintenant, monsieur, que ma faute se réduit, malgré vos efforts, à bien peu de chose, puisqu'il y a trois versions différentes sur ce point, et toutes fournies par des hommes d'un mérite incontestable. Je me suis donc arrêté à la version de du Cange, tout en admettant, avec Baronius, que P valait 7. D'après ce raisonnement, P devait avoir deux valeurs. Pourquoi m'en étonner? qu'y avait-il de si répugnant à admettre ce fait? lorsque je vois maintenant qu'il a cinq valeurs, parmi lesquelles j'en trouve une dont il me reste à vous parler.

Un mot encore à ce sujet, monsieur, avant d'abandonner le vers d'Ugution. Vous semblez tenir beaucoup à l'opinion de Baronius, et vous lisez la lettre S où d'autres ont vu un G, et même un C. Au milieu de tant d'avis divers vous pouvez choisir; mais il me semble alors que pour un savant vous retombez dans le *crime impardonnable* que vous me reprochiez tout à l'heure, et que je vous pardonne cepen-

dant. En effet, vous nous citez un vers d'Ugution où l'S compte pour 7; mais nous vous demanderons s'il n'en existerait pas un autre où l'S vaudrait 400. Puisque vous rapportez la valeur de cette lettre à celle de l'S, donnez-nous donc au moins toutes les valeurs de cette dernière. Cette objection vous a échappé, monsieur, malgré toute la tenacité que vous réclamez dans les recherches des autres; je m'en félicite, car cette légère omission me fournit l'occasion d'acquérir un droit de plus à votre *reconnaissance*, en vous indiquant une nouvelle valeur de la lettre S, et par suite du P, que vous avez passé sous silence; c'est le nombre 70 que du Cange attribue à la lettre S.

Voilà tout ce que j'ai à vous dire comme académicien d'Orléans. Permettez-moi d'ajouter quelques réflexions comme élève de l'Ecole polytechnique; j'espère que vous voudrez bien m'accorder, monsieur, que quand la lettre P vaut 7, 70, 100, 400, et 400,000, il serait assez difficile de trouver sa valeur par une seule règle de trois (1). Vous l'auriez reconnu de suite, si vous aviez su qu'en fait de calcul rien n'est abandonné aux caprices de l'imagination, et que dans cette circonstance votre inconnue S pouvait bien être remplacée par une des vingt-quatre lettres de l'alphabet; sa présence n'étant qu'une affaire de convention, ne peut être soumise aux règles du calcul. Je suis fâché que cette petite réminiscence mathématique n'ait pas eu tout le succès que vous en attendiez; mais on ne peut pas réussir en tout, voire même en étymologies celtiques.

Craignant, comme vous sembliez le redouter vous-même, qu'il n'y eût pas assez de deux sources à Beaune pour laver mon erreur (2), j'ai consulté le bénédictin dom

(1) Se reporter à la remarque de la page 248.

(2) L'auteur s'exprime ainsi en s'adressant au directeur de la *Revue*: « Il n'y a pas assez d'eau à Beaune pour laver l'erreur de M. de Pibrac, quoique Beaune, en vertu de son étymologie, soit tenue *de posséder deux sources; tout le monde sait* que Beaune en latin, *Belna*, doit son nom aux deux mots celtiques *Bel*, qui signifie source et *nao* ou *naou*, qui signifie *deux*..... (Page 320, ligne 23).

Pelletier, et quelle fut ma satisfaction en ouvrant son dictionnaire celtique lorsque je vis que l'eau ne nous manquerait plus. Beaune, au lieu de deux sources, doit en posséder neuf; car *Nao* signifie *neuf* et non pas *deux*, comme vous l'aviez prétendu (1). C'est donc une erreur que vous avez commise, et certes vous ne m'accuserez pas dans cette circonstance de l'avoir annoncée dès le commencement de cette réplique, cherchant, comme vous l'avez fait pour moi, à lui donner de l'importance. J'avais cependant beau jeu, monsieur : car vous en avez seul toute la responsabilité; mais je vous ai pardonné votre petite faiblesse, et pour vous en donner la preuve, je veux vous faire profiter de ma découverte. Nous avons neuf sources à notre disposition; *vous m'en avez abandonné deux pour laver mon erreur; je vous en laisse sept, monsieur, pour effacer la vôtre.*

---

(1) *Dict. celt.* de dom Pelletier, p. 638 : *Nao* ou *naw*, le nombre *neuf* latin *novem; nawfet* et *nawvet*, *neuviesme; nawvais* neuf fois, latin *novies*; *nawdec* et *nawtec*, dix-neuf. Daviès écrit aussi : *naw*, novem, sic armoric. *nawais*, contractum pro *naw-vais*, hoc est, *naw o weision.* Vide *gwais*, et en son rang, *gwaith*, vicem, vice, etc. Je crois que le latin *novem* viendrait plutôt du celtique *naw* que du grec *ennea*; nous savons que les Romains ont emprunté plusieurs termes du celtique. Les Allemands disent *neune*, les Anglais *nine*.

Voici le résultat de recherches faites dans un autre dictionnaire. On trouve pour *Bel*, haut, élevé, grand, long, sur, dessus, tête, commencement, source. — *Bel*, embouchure. — *Bel*, la partie antérieure. — *Bel*, balle à jouer. — *Bel*, fortifications, — *Bel*, bouche, gorge. Quant à *Nao*, il veut dire neuf, nombre. — *Naw*, neuf, nombre. — *Naou*, neuf, nombre. — *Naou* veut aussi dire bas, pente. — *Naw* a la même signification. Ces renseignemens ont été pris dans le dictionnaire celtique le plus complet qui existe (par M. Bullet).


OF

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT;

Par M. Léon de Buzonnière.

Séance du 16 *février* 1844.

Messieurs,

L'an 1538, un certain Pierre ou Paul Vandart, chargé de fondre une cloche, ne voulut pas laisser échapper cette occasion de léguer son nom à la postérité; il le plaça sur son œuvre, et y ajouta celui du saint sous l'invocation duquel elle devait être bénite, plus une petite sentence pour l'édification des fidèles; telle fut l'origine d'une inscription qui ne serait jamais devenue célèbre sans les circonstances dont nous avons à vous entretenir.

Nous ne nous arrêterons pas à en discuter le sens, il n'y a plus d'incertitude à cet égard, mais son histoire n'est pas dénuée d'un certain intérêt. Elle devient une nouvelle preuve de cet axiome si généralement reconnu et si rarement mis en pratique, qu'avant de discuter sur un fait les savans doivent d'abord s'assurer de son exactitude.

Quel fut l'inventeur de cet assemblage de signes les uns connus les autres fantastiques, qui parut il y a quelques années comme ayant été relevé sur la cloche de Beaune? nous ne le savons pas précisément. Tout ce que nous pouvons vous affirmer, c'est que la feuille que nous vous présentons passa du secrétariat de l'évêché d'Orléans entre les mains de M. Vergnaud-Romagnési, qu'elle voyagea jusqu'à Rome, et qu'elle seule a pu servir à faire les copies sur lesquelles se sont d'abord exercés les savans (1).

(1) Voir la première des deux planches jointes au mémoire ci-dessus qui porte ces mots : *fac simile* du calque de l'inscription transmis par M. Vergnaud.

A peine y aurez-vous jeté les yeux que vous comprendrez facilement, messieurs, à quel point elle dut embarrasser les hommes les plus exercés à la lecture de nos vieilles inscriptions. En effet, si la forme bien prononcée de la plupart des lettres, si plusieurs mots français dont la lecture est facile accusaient la date du XVI[e] siècle, il s'y trouvait des assemblages de signes tellement bizarres qu'il était impossible non-seulement d'y reconnaître le français de cette époque, mais même de les rapporter à aucun idiome vivant ou mort.

Il ne serait donc pas étonnant que la société de propagande de Rome, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres, que l'institut de Saint-Pétersbourg, que les Sociétés des antiquaires de France et d'Edimbourg, se fussent arrêtées devant de si graves difficultés; mais maintenant que nous en connaissons la cause, nous nous demandons comment il s'est fait que les savans ne l'aient pas soupçonné dès le premier instant, et il nous semble que nous eussions pensé tout d'abord, comme le cardinal Mezofante, que l'inscription prétendue n'était probablement due qu'à l'imagination de quelqu'un qui avait voulu s'amuser à tromper les savans.

Cette pensée pouvait seule conduire à la découverte de la vérité. Heureusement elle inspira deux autres archéologues prudens et consciencieux. M. Johanneau, qui ne connaissait encore que le simulacre d'inscription qui lui avait été transmis par M Vergnaud, et M. Dufaur de Pibrac, estimèrent que sans une reproduction exacte de l'original ils pouvaient s'exposer à bien des travaux infructueux, et même à de graves erreurs. Ils prièrent donc des personnes résidant sur les lieux de prendre et de leur adresser des calques tamponnés. Il paraît que le savant des environs de Paris fut préféré à celui de la province, et ce ne fut que le 17 août 1843 que M. le curé de Beaune transmit à notre compatriote non la copie de l'inscription, mais sa lecture, sauf huit caractères qui lui paraissaient inexplicables et dont il lui

envoyait l'épreuve. M. de Pibrac reconnut bientôt dans ces signes la date de l'inscription et l'adressa à M. le curé de Beaune.

De son côté, M. Johanneau, possesseur d'une épreuve fidèle, faisait insérer dans la *Revue de la province et de Paris* une lettre adressée à M. Vergnaud, dans laquelle il annonçait avoir rétabli et lu le texte véritable de l'inscription. Ce travail savant et précis jetait un grand jour sur la question; cependant la date, quoique bien établie, y était mal déchiffrée, et le mot *suis* y était lu *sins;* mais on serait tenté de se féliciter de cette dernière erreur; car elle avait fourni à M. Johanneau le sujet d'une excellente dissertation sur le mot *seins*, *sains* ou *seint* appliqué aux cloches dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles; M. Johanneau eût pu y ajouter le XVe s'il eût eu connaissance des archives de la mairie d'Orléans.

Dans une note annexée à la fin de la lettre, l'auteur annonçait qu'il venait de recevoir de M. le curé de Beaune la lecture de l'inscription, en tout conforme à la sienne; si ce n'est que le mot *sins* était remplacé par *suis*, et cette dernière version lui paraissait préférable.

La publication de M. Johanneau ne se bornait pas à la partie purement scientifique. On y remarquait aussi des reproches assez vifs adressés à M. Vergnaud-Romagnési. L'auteur l'accusait de lui avoir transmis trois calques prétendus, assez peu semblables entre eux, et surtout de lui avoir affirmé par écrit qu'il avait lui-même vérifié le dernier sur les lieux; tandis que celui-ci n'était qu'une masse incohérente de caractères dont la plus grande partie n'avait aucune conformité avec l'original. Outre les griefs élevés directement contre M. Vergnaud, *les savans de notre ville*, en masse, étaient peu ménagés dans l'écrit de M. Johanneau.

M. de Pibrac s'empressa de relever le gant qui lui était collectivement jeté. Séparant la cause d'une seule personne, qui avait pu commettre quelques erreurs, de celle de tous les hommes instruits d'une province, il voulut prouver à

M. Johanneau qu'il se trouvait dans l'Orléanais des hommes dignes d'apprécier et de comprendre ses richesses archéologiques. Ce fut alors qu'il rédigea et vous présenta son travail sur l'inscription de la cloche de Beaune, travail qu'il compléta plus tard en se rendant lui-même sur les lieux, en faisant relever au tampon l'inscription dont nous vous donnons un calque réduit au quart, et en étudiant sous le rapport architectural la tour de l'église et quelques ruines qui l'accompagnent. L'insertion dans vos Mémoires du travail de M. de Pibrac nous dispensera d'en faire l'analyse, il nous suffira de vous dire que la section des belles-lettres en a complètement adopté les doctrines et les termes.

Le rapprochement des dissertations de M. de Pibrac et de M. Johanneau suffisant pour mettre la vérité dans tout son jour, il n'est que d'un intérêt bien secondaire de savoir lequel des deux l'a découverte le premier. Cependant cette question ayant été entre eux l'objet d'une polémique assez vive, nous ne pouvons nous dispenser d'en dire quelques mots: et d'abord l'ensemble de l'inscription, telle qu'elle se présente sur le calque fidèle, n'offrant aucune difficulté sérieuse, nous sommes convaincu que MM. de Pibrac et Éloy Johanneau en ont lu sans effort la majeure partie. La question se réduit donc à la lecture de la date et du mot *suis*.

1° La date. — Quant à la publicité, nous trouvons deux documens imprimés. L'un est l'insertion de la lecture de l'inscription faite par M. de Pibrac dans le *Journal du Loiret* du 2 octobre 1843, et l'autre la publication de la lettre de M. Johanneau à M. Vergnaud, datée du 15 août 1843, et publiée dans le cahier de septembre de la *Revue de la Province;* mais ici le rapprochement des dates n'est pas aussi concluant qu'on pourrait le croire au premier abord; nous inclinons même à en tirer une conséquence contraire à celle qui semblerait en résulter; on sait, en effet, que les revues ne paraissent que dans le mois qui suit celui dont elles portent la date; et nous nous sommes assuré que le n°

en question n'a été distribué à Orléans que le 15 octobre. Ainsi si *l'impression* a pu être simultanée, il nous paraît certain que la *publication*, à Orléans du moins, a établi la priorité en faveur de M. de Pibrac.

Maintenant oserons-nous descendre dans la pensée de nos deux archéologues? pourrons-nous reconnaître à des signes certains lequel a la priorité intellectuelle que chacun réclame? ce serait une tentative trop téméraire. Il nous suffira de vous exposer que 1° malgré l'interprétation que M. Johanneau affirme avoir envoyée dès le 15 août à M. le curé de Beaune, celui-ci écrivait le 17 à M. de Pibrac, et lui répétait le 8 septembre que les caractères dans lesquels la date a été reconnue lui paraissaient très-difficiles à expliquer; 2° que M. de Pibrac répondait de suite à M. le curé en lui envoyant la lecture de la date.

De ces faits et de quelques autres renseignemens dont nous vous épargnerons l'analyse, nous pouvons conclure que chacun des deux archéologues a dû croire, à bon droit, qu'à lui seul revenait la gloire de la découverte, puisqu'il avait réussi sans secours étranger. Dès-lors la question de priorité n'est plus qu'une puérilité à laquelle nous ne devons attacher aucune importance.

2° Quant à la lecture du mot *suis*, nous ne pouvons en faire honneur à M. Johanneau, puisque sa lettre datée du 15 août contenait à cet égard l'erreur que nous avons déjà relevée. Dès le 17 août, M. le curé de Beaune rétablissait le sens dans une lettre adressée à M. de Pibrac; celui-ci faisait paraître dans le numéro du *Loiret* du 4 octobre 1843 la traduction complète de l'inscription; et si, postérieurement à son premier travail, M. Johanneau a adopté la nouvelle version, il a loyalement reconnu qu'en le faisant il réparait une erreur.

Les faits que nous venons de vous exposer, messieurs, nous dispenseront d'entrer dans de plus longs développemens relativement aux deux premiers ouvrages dont nous

avons à vous rendre compte, mais nous devrons être plus explicites relativement à la réponse de M. de Pibrac à la lettre de M. Johanneau; car cette réponse ayant déjà été imprimée dans la *Revue de la province*, nous ne pouvons vous proposer de la reproduire dans vos *Mémoires*.

L'auteur discute d'abord la forme des trois signes qui sont maintenant reconnus avoir la valeur 30; il établit que ce sont évidemment des X et non des P, comme M. Johanneau avait semblé le croire; puis, passant à la valeur numérique du P, il démontre d'après Ugution, du Cange, Baronius, que P a valu tantôt 400, tantôt 7, et affirme ne connaître aucun indice duquel on ait jamais pu conclure qu'il valait dix. L'érudition qui brille dans cette élucubration est si imposante, les raisonnemens sont si précis, que l'éditeur de la revue, en insérant la lettre de M. de Pibrac, a cru devoir déclarer au nom de M. Johanneau que celui-ci est complètement de l'avis de notre collègue, et que l'erreur commise dans la notice imprimée doit être entièrement rejetée sur le compositeur qui a bien pu se tromper dans le manuscrit, et prendre des X pour des P.

Nous laisserons à votre sagacité le soin de juger si l'auteur n'a pas dû, dans la copie qu'il a livrée au compositeur, transcrire l'inscription en lettres semblables, pour la forme, aux caractères actuellement en usage, et si, lorsqu'il a corrigé les épreuves, il ne lui eût pas été facile de rectifier l'erreur commise par le prote.

L'analyse des signes qui composent le mot *suis* fournit aussi à M. de Pibrac une discussion qui n'est pas sans intérêt, et quant à la priorité qu'il revendique relativement à la lecture de la date, il l'établit sur des rapprochemens de quantièmes dont vous avez déjà pu apprécier l'exactitude.

Vous pensez probablement, messieurs, que la matière étant dès-lors épuisée, toute polémique devait cesser. Sans doute, il y en avait assez dans l'intérêt de la science; mais y en a-t-il jamais assez dans l'intérêt d'un éditeur de revue, et

ne faut-il pas, sous peine de mort, que celui-ci accomplisse l'engagement qu'il a pris de livrer chaque mois à ses abonnés un cahier rempli de quelque chose.

Voici donc apparaître dans la *Revue de la province* un article d'une érudition inconcevable et d'une facture plus inconcevable encore. Nous ne vous analyserons pas les brillantes dissertations qui s'y trouvent sur l'origine du clysoir dû à l'ibis; sur l'origine de la truffe due aux pourceaux; sur les services que rendent les cloches aux héritiers des sacristains en attirant la foudre sur ceux-ci; sur la possibilité de mettre le son d'une cloche en bouteille; sur maints passages de maints auteurs grecs, latins et français; il nous suffira de dire que ce savant qui signe *Reinrag*, étendant jusqu'à son nom l'habitude qu'il a de prendre le contrepied de toutes choses, attaque vivement, *au sujet de la lettre P*, notre collègue comme ancien élève de l'école polytechnique et comme membre de notre Académie. Cette fois encore M. de Pibrac s'est fait notre champion en combattant pour sa propre cause; et cette nouvelle dissertation sur les valeurs numériques du P, du G et de l'S nous a paru assez intéressante pour que nous vous en demandions l'insertion dans votre recueil.

Ici se terminera, nous aimons à le croire, la lutte savante qu'a suscitée l'inscription de la cloche de Beaune. De brillantes clartés, il est vrai, ont jailli du choc des opinions, et si la vérité se fût fait jour sans conteste, nous y eussions perdu plusieurs dissertations pleines d'intérêt; mais maintenant que nous avons atteint notre but, il serait superflu de retourner sur nos pas : marchons à de nouvelles découvertes.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR PLUSIEURS SUJETS AGRICOLES;

Par M. PERROT.

Séance du 2 février 1844.

MESSIEURS,

JE viens, au nom de la section à laquelle j'appartiens, et pour répondre au désir que vous lui avez témoigné :

1° Vous faire connaître son opinion sur les résolutions adoptées par les producteurs de laines dans les congrès tenus par eux à Compiègne d'abord, et plus récemment à Senlis;

2° Vous parler des avantages probables de l'importation des races ovines tirées de l'Angleterre, en ce qui concerne les races de Dishley et de New-Kent, et des effets de leur croisement avec les races françaises ou mérines;

3° Vous donner connaissance des résultats dans notre arrondissement de la lutte du bélier New-Kent, loué après avoir pris votre assentiment à l'aide des fonds mis à notre disposition depuis plusieurs années dans l'intérêt de l'agriculture par le conseil général du département;

4° Enfin vous rendre compte des travaux faits et des résultats agricoles obtenus par M. Malingié dans son établissement de la Charmoise.

Le gouvernement aime à proclamer à l'ouverture du parlement la prospérité agricole et industrielle du pays; si une telle déclaration est fondée par rapport à l'industrie, si on peut dire avec vérité que la petite culture est prospère et devient même envahissante, il n'est que trop vrai que les intérêts qui se réfèrent à la grande culture, la seule qui

nourrisse des troupeaux et spécialement au grand fait de la production des laines, sont en souffrance; l'inaction et le silence des producteurs ne sauraient plus être compris comme signe de satisfaction; ils ont, dans les congrès de Compiègne et de Senlis, fait entendre leurs doléances, mis à découvert leur malaise. La dépréciation énorme des laines, qui paraissait être le résultat d'une crise passagère, leur fait éprouver chaque année des pertes qui tournent à leur ruine sans avantage sensible pour les consommateurs.

Lorsque les documens de la douane attestent qu'en 1842 nos fabriques ont tiré de l'étranger pour 49,000,000 de laine (valeur déclarée), le moment est venu de réclamer contre l'envahissement de nos marchés intérieurs, et de solliciter avec les congrès de Compiègne et de Senlis le retour à la législation qui nous a régis de 1822 à 1836, c'est-à-dire au droit de 33 pour o/o si fatalement abaissé par une simple ordonnance.

Ne croyez pas, messieurs, que le droit qui frappe à l'importation une production exotique établisse en réalité une protection équivalente au droit en faveur de la production similaire indigène; la faculté de préemption réservée à la douane exige en effet qu'on offre comptant 10 p. o/o au-dessus de la valeur déclarée; et elle n'est pas d'ailleurs sérieusement exercée, soit qu'étrangers aux connaissances et aux besoins du commerce les préposés manquent de données ou de moyens pécuniaires pour préempter à leurs risques et périls; soit que l'administration elle-même craigne d'engager dans cette voie les deniers publics. Il y a sans nul doute quelque chose à faire pour mieux organiser le système de préemption, et le congrès l'a judicieusement fait remarquer.

La troisième mesure qu'il propose consisterait dans la perception du droit d'octroi sur les bestiaux, au poids, plutôt que par tête; tel est aussi le mode que nous préférons; mais la question ayant été dès long-temps comme épuisée devant vous, nous croyons devoir nous abstenir de

toute déduction. Le congrès voudrait que la législature intervînt à cet égard; nous pensons au contraire que de telles mesures rentrent essentiellement dans les attributions municipales; elles ne sont que trop restreintes déjà, et ce n'est pas le cas de les amoindrir encore ; dans quelques mois le mode de perception employé à Lyon sera mis en usage à Paris, et il y a tout lieu de croire qu'alors il sera enfin adopté par les villes de la province.

Le congrès demande en quatrième lieu l'établissement au nord de Paris d'un troisième marché semblable à ceux de Sceaux et de Poissy; si nous sommes sur ce point d'un avis opposé, ce n'est pas assurément parce qu'entre nous et Paris se trouve l'un des grands marchés destinés à l'approvisionnement de la capitale; mais c'est que les ventes se feraient avec plus de lenteur, que la concurrence entre les bouchers deviendrait moins active; c'est aussi qu'il faut craindre d'apporter quelque perturbation aux habitudes, et je serais tenté de dire aux instincts des intérêts privés, qui des points les plus éloignés pourvoient avec une merveilleuse régularité aux besoins de Paris, ce grand centre de consommation.

Les agriculteurs ont parfaitement compris que dans un temps où l'antagonisme de peuple à peuple fait place de plus en plus à des idées de bienveillance universelle, à des sentimens humanitaires; que dans un temps où les théories de liberté commerciale absolue essaient à s'introduire dans notre législation, l'on avait droit de demander aux producteurs comme aux industriels s'ils ne sont pas demeurés au-dessous de leur mission. Aussi, messieurs, de toutes parts les producteurs sollicitent-ils une réunion centrale où tous les intérêts agricoles puissent être débattus, appréciés et coordonnés pour le bien du pays; là ils espèrent démontrer qu'eux aussi n'ont pas été infidèles à la loi du progrès qui semble être devenue en France comme une nécessité commune; vous allez juger vous-mêmes si aucun reproche juste pourrait être adressé à nos cultivateurs de Beauce.

La race ovine beauceronne était robuste, avait de l'aptitude à l'engraissement; mais sa laine grossière ne répondait plus aux exigences du luxe; pour relever la France du tribut annuel qu'elle payait à l'étranger, à l'Espagne surtout, Louis XVI importa des mérinos à Rambouillet; les gouvernemens divers qui ont succédé, les agronomes les plus distingués, ont vanté, propagé la race mérine; pour elle des bergeries royales ont été construites; toutes les primes lui étaient et lui sont encore presque exclusivement réservées; ces exemples ont été suivis, ces encouragemens ont produit leur effet, et la race beauceronne de pur sang a disparu; mais par suite du progrès des arts, la finesse de la laine tant vantée n'a plus été aussi hautement prisée, et les propriétaires des troupeaux les plus remarquables par la beauté des laines non-seulement ont cessé d'être indemnisés de leurs soins par la toison, mais encore ils ont perdu une partie de leur capital.

Par de judicieux croisemens les producteurs beaucerons ont cherché alors à obtenir moins la finesse que le tassé de la toison et la taille; en donnant à leurs brebis des béliers de choix et chèrement acquis; en nourrissant largement les mères et les agneaux, ils sont parvenus au but qu'ils devaient se proposer; mais leurs avances ont été plus grandes; leurs pertes par les maladies de sang sont devenues proportionnellement plus considérables; et quand ils croyaient enfin jouir d'un succès acheté par des soins dispendieux et persévérans, l'introduction des laines étrangères a été rendue plus facile; ces laines entrent aujourd'hui pour un tiers dans l'approvisionnement de nos fabriques; les moutons allemands nous font de plus, comme viande de boucherie, une concurrence difficile à soutenir.

Lorsqu'en France l'impôt territorial est beaucoup plus lourd; que la main d'œuvre y est mieux rétribuée que dans les contrées qui nous fournissent leurs laines; et que sous le rapport des herbages celles-ci sont aussi plus favorisées; lorsque les maladies de sang, qui en 1842 ont coûté à la

Beauce près de 7,000,000, suivant les calculs de M. Delafond(1), y sont presque inconnues, peut-on raisonnablement nous reprocher de ne pas produire au même prix?

Faudra-t-il donc déserter l'élève des bêtes ovines? ce serait un malheur véritable, moins pour le fermier qui n'a que quelques années de jouissance que pour la prospérité du pays considérée d'un point de vue général; nos importations surpassent aujourd'hui de plus de 200,000,000 nos exportations; elles s'accroîtraient bien davantage à notre grand détriment; d'autre part nos champs ne possèdent plus guère de cet humus primitif, trésor qu'avaient accumulé des siècles écoulés, et notre sol, usé par la culture, exige beaucoup d'engrais pour rendre des moissons abondantes; or, les bergeries sont les ateliers les plus productifs de l'engrais le plus propice à la végétation des céréales; si les troupeaux de bêtes ovines diminuent, la récolte des céréales devient moindre, et les chances des années disetteuses, qui coûtent aux nations aussi cher que les invasions, s'accroissent d'autant plus.

En tous pays, mais surtout en France où le pain est la base de l'alimentation et où il serait bon que la consommation de la viande de boucherie s'accrût, la multiplication des engrais, et sous un double rapport celle des troupeaux de bêtes ovines, est désirable; c'est ainsi qu'il y va de l'intérêt de tous que la position des producteurs de laine soit améliorée.

Mais comment conquérir par nous-mêmes cette amélioration si nécessaire? faudra-t-il reconnaître d'abord avec M. Malingié *que le règne des mérinos est passé, que leur temps est fait;* que leur laine bonne pour la carde est, par son vrillement, impropre au peigne? Nous ne le pensons pas. Les caractères de cette race importée depuis cent

(1) Professeur à Alfort, chargé par le ministre de l'agriculture et du commerce de parcourir les campagnes de la Beauce pour y étudier et combattre cette maladie.

ans en Suède, depuis plus de cinquante à Rambouillet, se sont maintenus partout dans leur pureté primitive; elle se distingue par sa sobriété et sa longévité, par la finesse et par l'abondance de la toison qui excède quelquefois le dixième du poids total de l'animal vivant, ainsi que nous l'avons vérifié cette année même sur un bélier antenais en notre possession. C'est elle que l'on propage de préférence en Crimée, à la Nouvelle-Hollande et jusque dans l'Indoustan et l'Australie; sa laine est toujours la plus estimée, même en Angleterre, et répond le mieux en général aux besoins de l'industrie; dans certains tissus de Lyon elle s'unit à la soie sans ternir son éclat; elle entre dans la confection de ces mousselines de laine ondoyantes et si molles au toucher qui font la parure habituelle de nos cités et le luxe de nos campagnes; c'est toujours elle qui dans nos cachemires français rivalise avec les duvets de l'Inde : vous n'en serez point surpris quand aura passé sous vos yeux l'échantillon que voici; il a été pris il y a quelques années sur un troupeau acquis dans l'arrondissement d'Orléans, après un séjour de six mois dans les montagnes de la Bourgogne, non loin des lieux où Buffon et Daubanton entretenaient ces mérinos qui ont eu tant de renommée; si, par l'absence imprudente peut-être d'une protection efficace, et vaincus par la concurrence étrangère, nous cessions de produire la laine mérine, nos fabricans, n'en doutez pas, ne la remplaceraient point par d'autres laines indigènes; ils iraient la redemander aux autres nations; la Saxe seule en 1842 leur en aurait fourni déjà pour plus de 15,000,000 appartenant à ce type.

Comment cependant après tant d'attente, de sacrifices et de pertes ne pas tenter d'innover? toute innovation n'a-t-elle pas cessé d'être périlleuse lorsqu'un demi kilogramme de laine ne représente pas même un kilogramme de chair? et au lieu de produire pour les arts, n'est-il pas plus avantageux de se mettre plutôt en mesure de satisfaire aux besoins de la consommation? il n'est pas douteux pour nous



que sous le rapport du poids et d'une précoce aptitude à l'engraissement, nos races indigènes de la Brie, de l'Artois et surtout de la Sologne et du Berry, ne puissent se modifier heureusement par des soins persévérans et de judicieux accouplemens; espérons qu'il se rencontrera enfin chez nous de ces hommes doués d'assez de connaissances, de constance et de patience pour entreprendre sur nos petites races si frugales, et si bien adaptées aux pays peu fertiles, une tâche qui ne serait, en définitive, ni sans honneur ni sans profit.

C'est une transformation de cette nature que Backwell a accomplie en Angleterre sur l'espèce de Dishley; son mérite ne fut pas d'avoir reconnu que dans toutes les races d'animaux domestiques, il en est quelques-uns qui, sans dépenser davantage, s'entretiennent mieux, et sont presque en tout temps susceptibles d'être livrés avec profit à la consommation; chaque agriculteur avait fait spontanément la même observation.

Le mérite de ce cultivateur fut d'avoir, par des appareillemens judicieux, constans, répétés pendant beaucoup d'années de sa vie, créé de véritables sous-races nouvelles, se reproduisant avec les mêmes caractères sous le rapport de la carrure, du poids et de l'embonpoint, et d'avoir pour ainsi dire jeté dans un moule nouveau les formes animales.

Avant Backwell, en 1710, d'après les calculs de John Sinclair, la moitié de l'Angleterre ne possédait encore que de chétifs bestiaux; en 1790, après lui, dans les mêmes lieux, grâce à son intelligence favorisée par les progrès de l'agriculture, le nombre des bestiaux était beaucoup plus grand, et leur poids en livres anglaises s'était élevé sur le marché de Smithfield :

Pour les bœufs de	370 à 800
Pour les veaux de	50 à 148
Pour les moutons de	28 à 80
Pour les agneaux de	18 à 50

Ainsi il avait plus que doublé; c'est grâce à lui que l'An-

gleterre, malgré la progression rapide de sa population, a pu, sans recourir à l'étranger, satisfaire au genre d'alimentation qu'elle préfère, et qu'elle a vu s'accroître le nombre de ses travailleurs robustes; non-seulement Backwell a profité de ses succès, mais il est encore devenu célèbre, et la reconnaissance de sa patrie lui est acquise à jamais.

En donnant la préférence à la race de Dishley dont la laine est peu estimée dans les arts, Backwell ne s'était préoccupé que de sa bonne constitution, de son volume, de son aptitude à l'engraissement. M. Goord a refait sur la race de New-Kent, dont la laine lisse est fine et soyeuse, le travail de Backwell; après 40 ans d'étude et de persévérance, il a obtenu, sans jamais recourir à des générateurs pris hors de son troupeau, une sous-race presque égale pour les formes à la race perfectionnée de Dishley.

Ce vieillard, aujourd'hui plus qu'octogénaire, entretient 800 bêtes ovines sur 160 hectares qu'il loue 16,000 fr.; la beauté incontestée de son troupeau, son ancienneté, lui permettent de vendre ses béliers de 600 francs à 1,200 et de les louer, pour une lutte, de 125 francs à 600 francs. C'est de M. Goord que M. Malingié tient les bêtes ovines qu'il a importées à la Charmoise; son troupeau se composait au 1er janvier 1843 de cent mères brebis et d'un petit nombre de béliers de choix. Il ne paraît pas qu'il soit désireux d'accroître beaucoup le nombre de têtes dont il se compose; il cède les extraits qui ne lui sont pas nécessaires à des prix inférieurs à ceux de M. Goord, et qui, pourtant pour la France, sont encore élevés; car ils varient le plus habituellement de 2 à 300 fr. pour de belles brebis, de 400 à 600 fr. pour des béliers; il en loue quelques-uns, mais seulement par obligeance, par condescendance, aux comices, aux sociétés agricoles plutôt qu'aux particuliers, en prenant pour base du prix de lutte le quart de la valeur des béliers.

La race New-Kent n'a point dégénéré chez lui; elle s'est au contraire améliorée sous le rapport de la toison; il faudrait, il est vrai, désespérer de tout succès si M. Malingié ne

réussissait pas, tant ses soins sont constans, éclairés, industrieux, actifs. Son premier acte, après l'importation de New-Kent, a été de changer le mode de stabulation; trop souvent en France les troupeaux sont renfermés dans des bergeries chaudes et obscures, véritables étuves où ils sont tenus dans un état de transpiration perpétuelle qui les rend sensibles aux moindres variations de l'atmosphère; il a fait construire d'après un plan nouveau et très-économique, au prix de 10,000 fr. avec tous ses accessoires, une bergerie bâtie en pierres de taille, chêne et ardoises pouvant contenir 1,000 bêtes, et emmagasiner un million pesant de fourrages et paille; cette bergerie, susceptible d'être plus ou moins aérée, devient en été un véritable hangar où tous les animaux, à quelque race qu'ils appartiennent, aiment à venir s'abriter contre les ardeurs du soleil.

Beaucoup d'air et de liberté sont indispensables à la prospérité des bêtes anglaises; aussi passent-elles à la Charmoise une grande partie de l'année au-dehors, paissant des prés permanens, des champs ensemencés de vesces et de seigle, de turneps et de colza; elles reçoivent aussi au-dedans une nourriture qui varie suivant les saisons; leur état de santé est ordinairement très-satisfaisant; cependant l'époque des chaleurs est pour elles un temps critique: depuis le 1er juillet jusqu'aux pluies de septembre qui viennent faire reverdir nos gazons desséchés, il faut redoubler de précautions, éviter pour elles les rosées débilitantes des matinées et les tenir à l'abri durant la chaleur du jour, leur administrer une nourriture sèche et substantielle, en tempérant cependant ce régime tonique par une certaine quantité de verdeurs; mais c'est surtout pour les agneaux et les bêtes encore adultes que le propriétaire doit redoubler de sollicitude; M. Malingié avance que les agneaux Dislhey n'ont pu réussir à Alfort que par l'effet de précautions excessives, et que lui-même n'a vu de succès assuré pour les agneaux de race New-Kent qu'en admettant la méthode de l'isolement par famille; aussi n'ose-t-il pas conseiller aux autres d'élever comme lui des races de pur sang.

Cependant, M. le vicomte de Gourcy, dans son domaine de la Basme, situé également dans le département de Loir-et-Cher, près de Contres, et à quelques lieues seulement de la Charmoise, se livre aussi à l'élève de la race New-Kent et avec succès, quoique peut-être avec moins de satisfaction et de profit; et M. Ladray, de Cicogne, proche de Nevers, nous a fait connaître qu'il réussissait à élever des agneaux de Dishley purs ou croisés, sans difficulté et sans frais extraordinaires.

Bien que nous n'ayons à vous entretenir, d'après les écrits qui ont été renvoyés à la section, que des races anglaises de New-Kent et de Dishley et qu'elles soient les seules dont on nous parle, elles ne sont pas cependant des types exclusifs dans la Grande-Bretagne. Backwell y a eu beaucoup d'imitateurs, de même que M. Goord y compte de nombreux rivaux. Les recherches que nous avons faites nous ont appris qu'il existait dans la Grande-Bretagne seize espèces principales de bêtes ovines; toutes ont été l'objet d'expériences et ont pour la plupart été perfectionnées; car les plus grands seigneurs anglais eux-mêmes ambitionnent les primes qu'on décerne dans les concours agricoles, et ils ne négligent aucuns soins, n'épargnent aucune dépense pour les obtenir. C'est ainsi que lord Westantern a remporté le prix pour la beauté de ses mérinos et le succès de ses croisemens entre les races mérines et de Laicester; que le comte Spencer, à Viston, a acquis ou formé la plus belle race bovine de Durham à courtes cornes.

Dans le grand nombre des espèces ovines anglaises nous en avons principalement distingué deux qui nous paraissent devoir être naturalisées chez nous avec plus de facilité et d'avantage que les races déjà importées; ce sont les Southdown et les Cheviot.

Un tableau publié à Londres par M. Georges Culley établit que dès 1796 les premiers étaient susceptibles d'être livrés à la boucherie à l'âge de deux ans, pesant déjà 72 livres anglaises de chair nette, et que leur laine crépue était

des plus estimées ; depuis lors cette espèce a encore été perfectionnée, et la relation d'un voyage récemment entrepris en Angleterre par M. le comte Conrad de Gourcy, non point en touriste, mais comme ami zélé de l'agriculture à laquelle il s'est livré, il y a quelques années, avec passion, nous a appris que l'espèce Southdown était très-appréciée en Angleterre et en Ecosse ; qu'elle était la première pour la bonté de la chair, et qu'elle donnait 5 à 6 livres d'une toison de belle laine lavée à dos ; depuis 25 ans M. Watson nourrit en Ecosse 500 brebis de cette race en les tenant onze mois de l'année sans les rentrer sur un mauvais terrain de montagnes couvertes d'ajoncs et de bruyères.

Les *cheviot* sont plus robustes encore, car ils vivent en liberté presque toute l'année sous un climat où le blé cesse de mûrir, où il pleut presque chaque jour, et sur des landes où l'on voit croître exclusivement une chétive bruyère mêlée de genêts et d'ajoncs ; la neige vient-elle à couvrir la terre, on ne les rentre pas pour cela ; l'on fait seulement abattre la neige devant eux ; ce sont là des espèces que l'on pourrait allier avec nos espèces indigènes et naturaliser sans crainte ; elles conviendraient surtout aux pays pauvres des montagnes, aux landes de la Sologne et du Berry ; celles-là peuvent précéder les progrès agricoles tandis que les races de Leicester, de New-Kent, de Dishley, ne peuvent s'entretenir et prospérer que dans les pays où l'agriculture est florissante.

Les innovations déjà tentées, celles que nous appelons de tous nos vœux, telles que nous venons de vous les signaler, sont bonnes sans doute ; mais leur effet ne saurait être ni général ni prompt, et c'est d'un soulagement prochain qu'ont besoin les possesseurs de troupeaux ; nous devons donc le chercher d'abord dans le métisage de nos races mérines et françaises par des béliers anglais dont l'influence est très-prononcée sur les produits.

Par l'effet d'un seul croisement des béliers Dishley ou New-Kent avec la race de Sologne, le troupeau métisé aura

sous le rapport de la toison un rendement plus avantageux; sa conformation sera singulièrement améliorée sous le rapport du poids et de l'embonpoint, et après deux ans il pourra être livré gras à la consommation. Il est vrai que pour arriver à ce résultat l'influence du bélier devra être secondée par une meilleure nourriture; toutefois dans les pays où l'agriculture ne sera déjà plus dans l'enfance, les frais, quoique plus grands, seront bien surpassés par l'excédant des produits.

Les premiers croisemens des New-Kent avec la race mérine ont des avantages également certains; la laine plus alongée chez les extraits ne cesse pas d'être encore employée aux mêmes tissus que la laine de la mère; elle n'est pas moins abondante et n'a pas moins de valeur; elle en aura même davantage si la mère n'est pas déjà remarquable par le tassé et la finesse de sa toison; de plus les kento-mérinos, sans arriver à cet état d'obésité qu'on s'efforce de produire, deviennent cependant susceptibles d'être amenés jeunes à un état d'engraissement.

C'est dans cette voie de métisage par les béliers New-Kent qu'est entrée depuis deux ans la société d'agriculture de Loir-et-Cher; cette sœur cadette heureusement dotée par le ministre de l'agriculture a pu agir sans trop de parcimonie envers les agriculteurs. Nous avons à son exemple loué un bélier New-Kent à M. Malingié, et nous avons tout lieu de nous en féliciter; il a déjà donné 53 kento-mérinos dont les formes amples et arrondies dénotent au premier aspect l'origine paternelle; nous devons espérer aussi qu'il naîtra incessamment de lui et de brebis appartenant à la race de Sologne au moins dix agneaux; nous les éleverons dans les mêmes conditions qu'un pareil nombre d'agneaux provenus d'un croisement avec les Dishley et que quelques agneaux de race de Sologne pure; plus tard nous aurons à vous rendre compte de nos expériences comparatives. Les résultats déjà acquis nous font espérer que vous continuerez de don-

ner à votre section, avec les fonds qui luï restent et ceux qu'elle pourra obtenir de nouveau, des moyens d'encouragement envers ceux qui ont eu confiance aux membres de votre section et envers les autres agriculteurs de l'arrondissement.

Après vous avoir parlé de M. Malingié comme importateur de la race New-Kent, nous avons à vous entretenir de son exploitation agricole de la Charmoise; il en a rendu compte successivement à la société d'agriculture de Loir-et-Cher dans plusieurs mémoires remarquables par le style et par les idées généreuses qu'il y a parsemées.

Lorsqu'il y a neuf ans à peine, il devint propriétaire de ce domaine composé de 116 hectares, il ne s'y rencontrait qu'une petite quantité de terres labourables; des bois dégradés par la bruyère en couvraient presque la superficie. Le premier soin de cet agronome fut de se livrer à des défrichemens; mais, après cette opération, il n'avait encore obtenu, en compensation de ses travaux et de ses dépenses, qu'un sol silico-argileux de médiocre qualité, empoisonné par les détritus des chênes et des bruyères. Après les avoir neutralisés par les moyens chimiques et mécaniques qu'enseigne la science, il est parvenu à créer unegrande quantité de prairies.

Cet heureux changement lui fit alors adopter et vanter le régime pastoral, celui de tous qui exige le moins d'assiduité et de détails, qui s'allie le mieux avec les habitudes de l'étude et de la société. C'est vers ce système qu'il appelait les hommes bien élevés et peu familiarisés avec les mœurs des habitans de la campagne.

Mais le nombre des bestiaux que pouvait entretenir sa propriété s'augmentant par la prospérité de ses récoltes, et en même temps la masse des engrais, il cessa bientôt d'être fidèle au système pastoral, et définitivement transporta à la Charmoise la culture de la Flandre son pays natal.

Trois particularités sont surtout dignes d'être remarquées dans l'établissement de M. Malingié; ses grains y sont à sa

grande satisfaction battus à l'aide d'une machine mue par deux chevaux. Les fourrages, les pailles y sont divisés économiquement par un hache-paille, et administrés avec un grand avantage aux animaux; une marne friable ou un tuf calcaire approprié à la nature du sol y tiennent lieu de litière.

Cent cinquante bœufs sont habituellement entretenus et engraissés à l'étable, et comme ils ne suffisent pas avec le troupeau New-Kent à consommer tous les fourrages produits par la propriété, on y engraisse en outre chaque année 6 ou 800 moutons de Sologne.

De sorte que 116 hectares de terres jusqu'alors presque improductives procurent l'existence à vingt familles, versent annuellement dans la consommation générale 5 à 600 hectolitres de graines grasses, 1,000 à 1,200 hectolitres de céréales et 60,000 kilogrammes de viande de boucherie, dont un tiers environ a été produit sur la propriété même.

C'est assurément là un beau, un magnifique succès agricole. Quelles ne seraient point, surtout par l'effet de l'exemple, la prospérité, la richesse de notre patrie, si tous ceux qui ont cherché sans bruit dans la vie des champs le bonheur d'être utiles à leurs concitoyens pouvaient compter de tels succès.

Pour nous résumer, messieurs, nous dirons que votre section d'agriculture donne son assentiment aux principales résolutions adoptées dans les congrès de Compiègne et de Senlis, qu'elle approuve l'idée d'une réunion centrale où les intérêts agricoles puissent être débattus, appréciés et coordonnés par des délégués.

Elle pense que si les races de Dishley et de New-Kent originaires des pays de plaines, ne peuvent prospérer dans des contrées peu fertiles ou qui sont fréquemment exposées à des chaleurs intenses et prolongées, on ne doit point désespérer de les voir se naturaliser dans le nord et dans le centre de la France; et que des essais prudens doivent se continuer à cet égard.

Elle appelle de ses vœux l'importation des moutons Southdown et Cheviot, races frugales et robustes qui conviendraient principalement à la Sologne et au Berry ; elle invite enfin les agriculteurs à tenter les croisemens des races anglaises avec les races indigènes, et croit pouvoir assurer que dès le principe il en naîtra des résultats avantageux aux agriculteurs et même à notre pays.

DESCRIPTION ET FIGURE DU PATCHOULY,

Par M. le docteur Pelletier-Sautelet.

Séance du 15 *mars* 1844.

Messieurs,

Les feuilles odorantes et très à la mode depuis quelques années, dont les dames font usage pour parfumer leurs vêtemens, qu'elles mêlent aussi à leurs fourrures, à leurs lainages pour en écarter les insectes ; les feuilles d'une odeur plutôt forte qu'agréable, qui se vendent sous le nom de *Patchouly*, appartiennent certainement au sous-arbrisseau de serre-chaude, cultivé sous ce nom par beaucoup d'amateurs et dans tous les jardins de botanique (1).

---

(1) Les dames n'apprendront pas sans regret que ces feuilles ne jouissent pas plus de la propriété d'éloigner les insectes que les sommités fleuries du thym et de la lavande, le poivre en poudre, le camphre, le *vetiver* (racines d'une espèce de graminée, *Andropogon muricatum*, Beauv.) et tant d'autres substances auxquelles on attribuait aussi cette vertu.

Il est aujourd'hui bien reconnu que ce n'est point à ces substances, mais aux précautions qu'on y joint que sont dus les bons effets qui semblent résulter de leur emploi ; qu'ainsi des soins suffisent, et que les plus fortes odeurs n'y ajoutent rien ou presque rien.

Les dames peuvent donc laisser à l'air libre leurs fourrures et leurs étoffes de laine ; mais à la condition de les visiter de temps à autre, de

Comparées avec le *Patchouly* des parfumeurs, les feuilles de celui de nos serres n'en diffèrent absolument en rien.

Il n'en est pas de même de celles du *Pascalia glauca* Ort. plante d'orangerie vivace et non sous-ligneuse, espèce de radiée du Chili qu'on trouve aussi chez quelques horticulteurs marchands de plantes sous le nom de *Patchouly*. Sessiles et non longuement pétiolées, entières ou presque entières et non très-fortement dentées, linéaires-lancéolées pour la plupart et non largement ovales, glabres en dessous et non velues et presque veloutées, celles-là au contraire ne leur ressemblent aucunement. Leur odeur résineuse et comme de sapin (1) suffirait d'ailleurs, si l'on venait à les introduire dans le commerce, fussent-elles broyées, pour empêcher de les confondre avec celles du vrai *Patchouly*.

Quoiqu'il en soit, cette dernière plante n'avait pas encore fleuri en Europe, et de plus on ignorait si elle était nouvelle ou non, car elle n'était pas de ces espèces comme il y en a beaucoup dans les serres qui sont bien connues quoiqu'elles n'y fleurissent point. Cultivée sous un nom vulgaire, étranger et peut-être altéré, il n'était pas possible de dire sans la voir en fleur si elle était ou non connue des savans.

Un amateur de cette ville, M. Vignat-Parelle, qui est parvenu à la faire fleurir, aura donc rendu service aux

---

les faire battre et secouer chaque fois, et de les tenir pendant toute la saison chaude dans un lieu obscur et un peu frais. Les fourreurs ne font pas et ne peuvent pas faire autre chose.

Un moyen aussi sûr et moins assujettissant, le plus simple lorsqu'on n'a qu'un petit nombre d'objets à conserver et qui permet de les mettre où l'on veut, c'est de les emballer de bonne heure dans de la toile; un lâche et mol entourage ne suffirait pas; certains insectes ne tarderaient point à les atteindre en se glissant sous les plis de l'enveloppe.

On peut aussi les renfermer, à nu ou mieux encore enveloppés, dans des boîtes ou dans des meubles parfaitement clos, ou qu'on prend la peine de clore, soit par l'application de quelques bandes de papier collées, soit autrement.

Enfin il est possible de combiner ces différens moyens.

(1) Strobilorum Pini odorem spirans. *Orteg. Déc.* 4, *p.* 39.

botanistes et à l'horticulture tout à la fois. Les horticulteurs surtout lui auront une véritable obligation puisqu'ils pourront maintenant, en s'y prenant comme il l'a fait, obtenir quand ils le voudront la floraison d'une plante qui jusque-là avait résisté à leurs efforts (1).

Par son feuillage et même par son port, le *Patchouly*, surtout quand il est cultivé en pot, se rapproche très-sensiblement de plusieurs plantes de l'Inde et de serre-chaude comme lui. Mais c'est avec les *Volkameria*, et surtout avec

---

(1) La bouture dont cet habile horticulteur a obtenu la floraison n'avait guère moins de cinq ans. Il y en avait déjà deux qu'il la soignait sans succès en serre chaude et en pot, lorsqu'en 1842 il imagina de la mettre en pleine terre dans sa serre à Ananas.

Cette serre, au niveau du sol, se compose de deux coffres séparés par un coursier à l'extrémité duquel est le fourneau qui en occupe toute la largeur et qui s'allume en dehors. Les Ananas ne dépassent pas le fourneau, de sorte qu'il reste de chaque côté entre eux et le mur du fond une partie inoccupée d'un demi-mètre carré à peu près. C'est dans celle de devant que M. Vignat fit placer son *Patchouly*.

En moins de quatre mois cette plante se ramifia, s'étendit tellement que pour l'empêcher d'ombrager les Ananas qui se trouvaient dans son voisinage, on fut obligé de la rabattre. A la mi-mai de l'année dernière elle avait été déjà rapprochée quatre fois. A cette époque on la réduisit encore davantage; elle fut rabattue à 10 centimètres.

Une nouvelle pousse, aussi vigoureuse que les précédentes, ne tarda point malgré cela à sortir de son premier nœud. On se souvint alors du but qu'on s'était proposé et qu'on avait insensiblement perdu de vue. Cette pousse, qui finit par dépasser 2 mètres, fut donc respectée.

Au mois d'octobre, l'abaissement de la température, quelques Ananas qui commençaient à marquer ayant mis dans la nécessité de pousser le feu de la serre, on dut arroser davantage et plus souvent. Comme la plante s'était montrée avide d'eau, on lui en donna d'abord tous les deux jours un plein arrosoir dont moitié à peu près par aspersion.

En décembre on arrosa, on seringua tous les jours.

Bientôt on crut apercevoir à l'extrémité des plus forts rameaux quelques indices de floraison.

Au commencement de janvier on distingua de véritables épis.

Enfin le 14 février on eut la satisfaction de la voir en fleur.

Le jardinier d'un amateur du Hâvre a dit à quelques personnes qui l'ont rapporté à M. Vignat qu'il avait aussi obtenu, et en même temps que lui, la floraison de cette plante difficile; mais comme il a ajouté que c'était en serre chaude ordinaire et en pot, et qu'elle avait de grandes étamines jaunes, il est très-probable qu'il s'est trompé.

les *Clerodendrum* qu'il rappelle assez bien que ses rapports sont le plus marqués. Quelques personnes le considéraient donc comme une Verbénacée.

Invité à la fin du mois dernier avec notre confrère M. de Tristan, ainsi que MM. Jullien, Demadières et Porcher, à le voir et à l'examiner, nous reconnûmes bientôt qu'elles s'étaient trompées. Cependant elles avaient fait preuve de sagacité. Le *Patchouly* est une labiée.

Restait à le découvrir au milieu des nombreuses espèces de cette grande famille. Le souvenir du *Pogostemon plectranthoïdes* Desfont. que l'un de nous avait observé à l'ancien Jardin-des-Plantes nous fut utile. C'est au genre *Pogostemon* en effet qu'appartient le *Patchouly*.

Ainsi MM. Endlicher (1) et Ad. de Jussieu qui paraissaient le regarder comme une espèce de *Coleus* (2) étaient extrêmement près de la vérité.

Bientôt aussi nous fûmes convaincus qu'il n'avait pas encore été observé par les botanistes.

Il ne s'agissait donc plus que de lui chercher un nom spécifique aussi caractéristique que possible. Son nom vulgaire, ou du moins celui sous lequel il est importé, celui que l'horticulture, celui que le commerce et la parfumerie ont adopté, celui en un mot sous lequel il est généralement connu, nous ayant paru, à M. de Tristan comme à moi, préférable à tout autre, nous ne lui avons appliqué.

POGOSTEMON PATCHOULY.

P. pubescens : caule suffruticoso basi procumbente ; foliis petiolatis, ovatis acutis, basi cuneatis, grossè dentatis ;

---

(1) Herbam aromaticam, ex insulis Mascarenis in Galliam nomine barbaro *Patchouly* nostra memoria advectam, e *Colei* specie collectam putant. *Enchirid. Bot.*, p. 310.

(2) Cours élémentaire d'histoire naturelle..... Botanique, p. 556.

spicastris (1) terminalibus axillaribusque, longè pedunculatis, basi interruptis; cymis densis, bracteis longioribus; bracteolis calycibus subdimidio brevioribus; corollæ tubo exserto; labio superiore maculato; calycis fructiferi dentibus conniventibus, lanceolatis.

DESCRIPTIO.

Suffrutex basi procumbens; 2 met. et ultrà longus; infernè denudatus; subcinereo-pubescens; pilis patentibus, brevibus, simplicibus, phragmiferis aut rectiùs uni-pluri cellulatis, quibusdam glanduliferis.

Radix fibrosa.

Caulis basi vix digiti indicis crassitudinem excedens vel caules plures, 2-3, tenuiores, breviores, crassitudine longitudineque inæquales, cœterùm solitario infernè simplici v. subsimplici, juniore erecto, posteà in quartâ circiter inferiore parte procumbenti radicante que, confimiles.

Rami præcipui elongati, graciles; vetuli uti caulis aut caules teretes; adulti obsoletè, juniores perfectè tetragoni; internodiis, saltem inferioribus, longis, basi (ut v. g. in *Justitiâ*, *Galeopside*, etc.) oblongo-subincrassatis, sulcis oppositis duobus leviter, in speciminibus siccis profundiùs, notatis.

Folia opposita, altero paulò minore, longè petiolata, petiolo laminam dimidiam longiore, latè ovata, acuta, basi cuneatìm breviterque attenuata, grossè acutè v. acutiusculè inæqualiter duplicato-dentata, subserrata dentibus obtusè v. acutiusculè serratis, mollia, suprà viridia, subtùs pallida, graveolentia, per lentem validissimam utrin-

---

(1) Spicastra. J'ai cru pouvoir proposer ce mot, qu'il sera possible d'appliquer à toutes ou à presque toutes les inflorescences spiciformes, pour désigner l'épi des labiées qui n'a pas plus en effet le caractère des vrais épis, que les verticilles de cette famille, pour lesquels on a formé dernièrement et avec raison le mot *verticillastrus*, n'ont celui des véritables verticilles.

què glandulis minimis, innumeris, subinclusis consperæ; erumpentibus v. junioribus insuper supràquè glandulis globularibus grossis albis superficialibus evanidis aspersis; majoribus lobulatis, 10 cent. latis, petiolo dempto 14 cent., adjecto 23 cent. longis.

INFLORESCENTIA simpliciter v. subpaniculato-spicastrata.

PEDUNCULI longi, spicastris subdimidio breviores, interdùm æquales.

Spicastræ terminales jugorumque 1-4 superiorum axillares, subpaniculatæ, obtusiusculæ; terminalibus 8 cent. ad summùm longis, basi interruptis; lateralibus plerumquè integris foliisque brevioribus ant æqualibus; alterâ cujusque jugi breviore foliique minoris axillari.

BRACTEÆ lato-lanceolatæ, utrinquè acutæ, integerrimæ, apice non raró dilutè violaceo coloratæ; sterilibus adpressis, summis erecto-patentibus, cæteris reflexis, inferioribus plerumquè dentatis, interdùm subpetiolatis.

VERTICILLASTRI conferti, densi, bracteis longiores, subsecundi (1); inferiore sæpè, sequenti interdùm dimidio

---

(1) Les verticilles ne sont pas unilatéraux; les épis seuls le sont un un peu, ou plutôt paraissent unilatéraux et ne le sont point. Cette singularité tient à ce qu'au lieu de quatre rangées de demi-verticilles, ces épis n'en ont que trois; c'est l'absence de la quatrième qui les fait paraître convexes d'un côté et concaves ou munis du côté opposé d'un sillon assez large inférieurement, de plus en plus étroit supérieurement et qui s'arrête à quelque distance de leur sommet.

Cette fausse *unilatéralité* n'est pas rare dans les labiées; cependant, et cela prouve peut-être qu'elle n'a pas encore été observée, on manque d'un mot pour l'exprimer.

Unilateralis, *secundus*, *subsecundus* n'y répondent point. *Unilateralis* suppose des organes ou appliqués contre leur support, ou naissant tout au plus sur une petite partie de sa circonférence. Ici, au contraire, les demi-verticilles sont insérés, comme je viens de le dire, sur trois des quatre côtés, ou autrement sur les trois quarts de la circonférence de l'axe de l'épi. *Secundus*, *subsecundus* conviennent encore moins, puisqu'il faudrait que les parties fussent assises tout autour de leur support, ce qui n'est pas, et de plus qu'elles fussent toutes dirigées ou déjetées, un peu au moins du même côté, ce qui n'a pas lieu non plus.

Si malgré cela je me suis servi de la dernière de ces expressions, c'est moins pour ne pas innover que pour faciliter la comparaison de la plante

minusque remotis; priore bracteis breviore, 2 cent. ad summùm distante.

Cymæ multifloræ, sessiles, bracteolis circumdatæ.

Bracteolæ adpressæ, triplici v. quadruplici ordine dispositæ, integerrimæ, utrinquè acutæ; exterioribus lato-lanceo-

---

dont je m'occupe avec les autres espèces de *Pogostemon*, dans la phrase ou dans la description desquelles *secundus* ou *subsecundus* se trouvent souvent employés. Sans doute il est possible que chez ces espèces, qui pour la plupart ne me sont pas connues, les épis soient plus ou moins unilatéraux; mais il se pourrait aussi qu'ils ne le fussent qu'en apparence ou faussement, et que cette particularité de leur organisation eût échappé, comme je le soupçonne, à l'observation.

Il est du moins très-sûr que Desfontaines ne l'a pas reconnue; car il donne à son *Pogostemon plectranthoïdes*, et tous les botanistes qui depuis ont parlé de cette labiée lui attribuent aussi des épis unilatéraux, quoiqu'ils ne le soient qu'à la manière de ceux du Patchouly.

J'ai dit que dans cette dernière plante une des deux feuilles de chaque paire était un peu plus petite et un peu moins longuement pétiolée que l'autre. J'aurais pu ajouter que ce caractère, bien que je ne l'aie remarqué dans la description d'aucune autre de ses congénères, ne lui appartient pas exclusivement, et que très-probablement on le reconnaîtra dans tous les *Pogostemon* et jusque dans les *Dysophylla*, non pas peut-être chez les espèces de ce dernier genre, dont les feuilles sont quaternées, mais chez toutes celles de sa première section, c'est-à dire à feuilles opposées, s'il est vrai qu'elles ne sont pas suffisamment distinguées des *Pogostemon*. Dans tous les genres où je l'ai rencontrée, dans tous ceux où elle a été signalée et qui me sont connus, l'inégalité des feuilles est commune à toutes celles de leurs espèces que j'ai examinées.

Ainsi, et pour ne citer que des plantes vulgaires; chez les Acérinées, les Hippocastanées, les *Erodium*, dont les feuilles sont toutes opposées; chez les *Pelargonium* à feuilles alternes entremêlées de feuilles opposées, chez les *Geranium*, où elles sont tantôt toutes opposées et tantôt opposées inférieurement et alternes dans leur partie supérieure, une des des deux de chaque paire est toujours un peu plus grande et un peu plus longuement pétiolée que l'autre.

J'ai dit aussi que dans le *Patchouly* le rameau, florifère ou non, qui sortait de l'aisselle de la plus grande feuille, était constamment plus fort et plus long que l'autre. J'ajouterai qu'il en est de même dans les trois familles dont je viens de parler, du moins chez celles de leurs espèces que j'ai vues vivantes, et que la même chose a lieu aussi dans beaucoup de genres étrangers à ces groupes que je pourrais indiquer.

Un arbrisseau de tous les jardins, le *Nerium oleander*, qui varie à feuilles ternées, est plus remarquable encore, puisqu'il montre que le double caractère dont il s'agit n'est pas particulier aux plantes à feuilles opposées. C'est de l'aisselle de la plus grande des trois feuilles que part le ra-

latis, calycibus dimidio brevioribus, interiores magis ac magis angustiores tegentibus; inferioribus linearibus.

Flores congesti, sessiles, inodori, genitalibus corollam superantibus demptis 10 mill., additis 13 mill. longi.

---

meau le plus fort et le plus développé, et c'est à l'aisselle de la plus petite que naît aussi le plus faible et le plus court.

Dans toutes ces plantes l'inégalité des feuilles entraîne, comme on le voit, celle des rameaux. Il se pourrait donc que la fausse unilatéralité des épis en fût encore un effet; car les cymes des labiées ne sont que des rameaux contractés. Aussi une des deux du verticille inférieur des principaux épis du *Patchouly* est-elle quelquefois sensiblement plus petite et moins fournie que l'autre, et je l'ai vue une fois moitié plus courte. De là à un avortement il n'y a évidemment qu'un pas.

Les *Geranium* en sont peut-être la preuve. Dans ce genre où les bractées sont opposées et inégales, même quand les feuilles supérieures sont alternes, la plus petite est presque toujours stérile.

Si on examine avec attention un pédoncule de *Geranium dissectum*, par exemple, on reconnaît bientôt qu'il n'est pas terminé, comme il paraît l'être au premier coup-d'œil, par quatre bractées verticillées, mais par deux seulement; que de ces bractées, qui ne sont que des feuilles altérées, la plus grande, formée de trois pièces, une médiane plus longue, plus large, et deux latérales souvent égales entre elles, représente une feuille complète; que l'autre, un peu plus courte, et qui manque rarement, est une feuille encore plus altérée, puisqu'elle n'a pas de stipules; qu'un rameau, sous forme de pédicèle, soit de l'aisselle de la première, et enfin que la dernière est stérile. Aussi les pédoncules appelés, comme on le voit, à porter trois pédicèles n'en ont-ils presque jamais que deux.

La petite bractée, en effet, est rarement fertile et stipulée. Je ne lui ai encore trouvé ce double caractère que sur le *Geranium pusillum*, et il serait possible qu'il n'y fût pas constant. Je l'ai toujours vue simple chez les autres espèces et jusque sur un pédoncule assez remarquable de *G. dissectum*, où, au lieu d'une fleur, on observait à son aisselle un rudiment de rameau.

Si les pédoncules ont rarement trois fleurs, il est plus rare encore de trouver les deux bractées simples et stériles, du moins sur les espèces où ils sont ordinairement biflores; car il est un petit groupe où la stérilité de ces bractées est au contraire habituelle ou normale. Encore le *G. sanguineum* qui en fait partie n'a-t-il pas toujours ses pédoncules uniflores; car il est peu d'individus, surtout dans les jardins, sur lesquels on n'en trouve à deux fleurs, et je n'ai pas besoin de dire que lorsque le pédoncule de cette plante porte deux pédicèles, le plus long part de l'aisselle de la grande bractée, qui dans ce cas est ordinairement tripartite. On devine enfin que chez ces espèces à pédoncules uniflores, la petite bractée, et à plus forte raison les deux, ce que j'ai vu deux fois

Calycis æstivatio valvaris, corollæ cochlearis.

Calyx obovato-lanceolatus, subfusiformis, 6 mill. longus, basi subacutus, 5-dentatus, 5-striatus, nervis dentibus oppositis, completis.

---

sur le *G. sanguineum*, doivent manquer plus souvent que celles des *Geranium* à pédoncules biflores.

Comme on pourrait objecter que chez ces dernières espèces la bractée simple n'est pas stérile, et que c'est le pédoncule central qui manque, je ferai observer que, s'il en était ainsi, celui qu'on suppose lui appartenir ne devrait fleurir qu'après l'autre, et que le contraire a lieu. Des deux rameaux entre lesquels le pédoncule est situé, c'est le plus fort qui fleurit le premier. Le pédicèle qui le représente, ou autrement celui qui naît à l'aisselle de la bractée stipulée devrait donc aussi fleurir avant l'autre. Or, il ne le fait qu'après lui; donc ce dernier n'est point axillaire de la petite bractée qui conséquemment est stérile, ainsi que je l'ai dit; car on ne saurait admettre que la floraison particulière du pédoncule marche en sens inverse de la floraison générale de la plante.

Il résulte encore de tout ceci que lorsque les feuilles des *Geranium* Lin. sont opposées, les pédoncules ne sortent pas, comme le dit M. Endlicher, de l'aisselle de la petite feuille. (*Pedunculi foliis alternis oppositi, v. ex axilla unius oppositorum plerumque minoris orti...* Enchirid. botan., p.619.) Evidemment il a pris le rameau de la grande feuille pour la tige que ce rameau semble en effet continuer dans la plupart des cas, et la vraie tige, c'est-à-dire le pédoncule, pour un rameau.

Sans doute la petite feuille est souvent stérile; elle peut même se convertir en bractée stipuliforme et ne différer en rien de la bractée simple du pédoncule. Les *Geranium molle*, *pusillum*, *rotundifolium*, etc., le premier surtout, auquel beaucoup de botanistes attribuent à tort dans leurs descriptions des feuilles supérieures alternes, puisqu'elles ne sont pas moins opposées que les autres, dont elles ne s'éloignent que parce que les paires qu'elles forment sont hétérophylles, en fournissent la preuve. Cette feuille peut enfin, comme la bractée pédonculaire qui la représente, avorter complètement; mais le plus ordinairement on observe à son aisselle soit un rudiment de rameau qui reste tel ou ne s'allonge que peu et tardivement, soit un rameau presqu'aussi long et quelquefois beaucoup plus long que le pédoncule, comme on peut le remarquer sur nos espèces annuelles, où il finit même par atteindre, à peu de chose près, la taille et la force, ou les dimensions de celui que fournit la grande feuille.

Les pédoncules ne sont pas non plus véritablement opposés aux feuilles quand elles sont alternes. Il n'est même pas possible qu'ils le soient. Leur opposition n'est jamais qu'apparente, et très-probablement par l'expression généralement usitée dont il s'est servi, M. Endlicher n'a pas entendu dire autre chose. S'il en était de toutes les plantes à pédoncules oppositifoliés comme de la vigne, par exemple, on ne pourrait peut-être

Dentes æquales (1) 2 mill. longæ, lanceolatæ, acutæ, intùs pubescentes, nervo marginatæ, tubo corollæ sub-conniventi-adpressæ, corollâ delapsâ valvatæ-conniventes.

Tubus obconicus, fauce nudus v. villis non clausus,

prouver la fausseté de ce caractère que par le raisonnement. Mais il en est une foule chez lesquelles le rameau que fournit la feuille supérieure ne se montre ou ne se développe que tard, et alors il est facile de se convaincre que ces sortes de pédoncules sont essentiellement terminaux, qu'ils ont commencé par l'être, et qu'ils ne sont devenus, ou mieux qu'ils ne paraissent ensuite latéraux que parce que le rameau dont je viens de parler s'est mis peu à peu à leur place et prolonge la tige.

Je ne puis me rendre compte aussi du mot *plerumquè* que l'auteur, à l'occasion des feuilles, a employé deux fois, et par conséquent avec intention, qu'en supposant qu'il l'applique à celles dont l'inégalité est légère, car il n'y a jamais égalité parfaite entre elles.

Je ne terminerai pas cette note, malgré sa longueur, sans faire observer que dans le *P. Patchouly* l'absence des cymes paraît influer sur la direction des bractées. Celles qui sont stériles sont toujours dressées et appliquées contre le rachis de l'*Epiastre* ou faux épi; les autres ne le sont que pendant quelques instans, pour ainsi dire. Les bractées des plus jeunes cymes sont déjà étalées. Presqu'aussitôt après on les trouve réfléchies, et on ne saurait l'attribuer à l'action des cymes sur elles, puisque non-seulement elles y touchent à peine ou n'y touchent point, comme il arrive aux inférieures; mais encore parce qu'elles sont rectilignes et non courbées sur les cymes, comme cela aurait lieu si c'était ces dernières qui les forçassent à se renverser.

(1) Le calice des Labiées n'est jamais parfaitement régulier. Toujours on y reconnaît, quand on l'examine avec beaucoup d'attention et à la loupe au besoin, une certaine irrégularité. Dans les espèces où il est dit à cinq dents égales, la dent supérieure a toujours quelque chose de plus ou de moins, soit en longueur ou en largeur, soit en longueur et en largeur tout à la fois, que les dents latérales. Celles-ci égales et semblables entre elles, comme les inférieures, ont constamment quelque chose qui les distingue de ces dernières. Cela tient, du moins quant à la longueur, à ce que les sinus qui séparent les dents ne sont pas également profonds, ou, en d'autres termes, à ce que les pièces dont le calice se compose ne sont pas soudées à la même hauteur. Souvent on a beaucoup de peine à trouver de la différence soit dans la profondeur des sinus entre les supérieurs et les latéraux comme entre ceux-ci et l'inférieur, soit dans la longueur et la largeur des dents entre la supérieure et les moyennes comme entre ces dernières et les inférieures; mais toujours on en reconnaît une assez sensible entre les sinus supérieurs et l'inférieur comme entre la dent supérieure et les deux inférieures.

L'irrégularité de ces calices à dents égales au premier coup-d'œil se rencontre quelquefois avec différentes circonstances qui la feraient

intùs, oculo armato, adpressè brevissimèque in dimidiâ superiore parte pubescens, inferiore glabrâ.

COROLLA, more *Caprifolii* ut in *P. plectranthoïde* Desfont., bilabiata, glabra et albida, labiis ciliolatis superioreque extrà pubescente intùs maculato, exceptis (1).

---

aisément reconnaître s'il était nécessaire pour cela d'y faire attention. C'est ainsi qu'on remarque que toutes ne sont pas ou également distantes entre elles, ou rectilignes, ou arquées, ou également arquées, ou également inclinées sur l'axe imaginaire du calice, etc. Il y a toujours symétrie sans doute, mais il n'y a jamais régularité.

Le calice dit régulier de certaines Papilionacées peut donner lieu aux mêmes remarques, et peut être pourrait-on les faire aussi sur ceux de toutes les fleurs à corolle plus ou moins irrégulière. Enfin il se pourrait que quand un calice est irrégulier la corolle en apparence régulière ne le fût jamais parfaitement. Quoi qu'il en soit, l'irrégularité des corolles qui approchent le plus de la régularité dans les labiées comme dans toutes les familles où elles sont généralement irrégulières, est toujours moins difficile à reconnaître que celle des calices qui sont dans le même cas, malgré qu'on n'ait souvent pour le faire que des lignes ou portions de lignes, des poils, des saillies, des points et des vaisseaux colorés, etc., dont il faut considérer la situation, la direction, l'inégale distribution ou la répartition, le différent degré de coloration, etc.

(1) Cette corolle est du nombre de celles qu'on a appelées retournées, renversées. Je me suis conformé à l'usage pour la description de son limbe, mais ce qu'on gagne peut-être en précision et en clarté en s'arrêtant ainsi aux apparences, on le perd certainement en exactitude. La lèvre supérieure n'est pas plus à trois lobes dans le *Pogostemon* que l'inférieure n'est à une seule division. Cette dernière n'est en réalité que le lobe moyen de la véritable lèvre inférieure à laquelle appartiennent les deux lobes latéraux de la supérieure, qui ne comprend par conséquent que le lobe central ou terminal de cette lèvre.

L'erreur dans laquelle on est tombé par rapport à ces corolles comme retournées, suivant la première expression de Lamarck (Basilic, *Encycl.*), provient uniquement de ce que des cinq pétales dont se compose la corolle des labiées, l'antérieur dans les corolles dites renversées est soudé moins haut avec les latéraux ou les pétales dont il est le plus voisin que ceux-ci ne le sont avec la lèvre ou les deux pétales de la lèvre supérieure. La petitesse, l'intégrité de cette lèvre dans les *Pogostemon* ne doivent pas empêcher d'y voir deux pétales intimement unis. On en a la preuve chez quelques espèces de *Dysophylla*, genre à peine distinct du *Pogostemon*, puisqu'il ne paraît en différer que par un peu moins d'irrégularité dans sa corolle (à *Pogostemone* non differt. *Hasskarl* in *Endl.* gen. Pl. suppl. 3. p. 77); cette petite lèvre y est émarginée. Ce commencement de séparation des deux pétales qui entrent dans sa composition établit en-

Tubus exsertus, calycem 1 mill. superans, à basi intùs annulo piloso destitutà ad apicem sensìm parùmque dilatatus.

Labium superius obtusè 3-lobatum, ambitu obovatum, 3 mill. longum, erectum, planiusculum, mox in tertiâ circiter superiore parte recurvato-subrevolutum; lobis maculâ purpureâ post anthesin evanescente notatis, inæqualibus, integerrimis, terminali semielliptico, lateralibus subdimidio brevioribus, subduplò laticribus, subrotundo-ovatis; maculis basi confluentibus.

Labium inferius superiore subdimidio brevius, ligulatum, v. ovato-oblongiusculum, horizontaliter patens, 2 mill. circiter longum, integerrimum, obtusum v. obtusiusculum, planum, apice mox recurvatum.

Stamina quatuor didynama, subæqualia dorsalibus ventralibus paulò longioribus, distantia, divergenti-subparallela, minimè declinata, corollam 3 mill. superantia.

Filamenta recta pilis longis, inæqualibus, flexuosis, moniliferis, patentissimis, violaceis v. cæruleo purpureis, floris

---

core ici, comme on le voit dans quelques autres *Ocymoïdées*, un véritable passage entre les genres à fausse lèvre supérieure trilobée et ceux où cette fausse lèvre est à quatre lobes.

Ce mode de *bilabiation*, si je peux m'exprimer ainsi, qui donne aux corolles d'un certain nombre de Labiées l'aspect renversé, est beaucoup trop général dans les *Ocymoïdées* pour ne pas le regarder comme le caractère distinctif de cette tribu.

D'une part en effet il ne paraît pas souffrir d'exception, et de l'autre il donnerait à la déclinaison des étamines une importance beaucoup plus grande que celle qu'elle a aujourd'hui ; car dans les limites actuelles des *Ocymoïdées* cette déclinaison ne leur est pas particulière ; elle leur appartiendrait au contraire alors exclusivement et formerait un caractère d'autant plus remarquable qu'il n'admettrait qu'un petit nombre d'exceptions.

Il suffirait pour cela d'exclure de cette tribu de Bentham le *Lavandula* dont la lèvre supérieure de la corolle est à deux lobes et l'inférieure à trois et dont les étamines ne sont pas déclinées, mais il faudrait y faire entrer le *Pogostemon* qui la terminerait très-bien, puisqu'il a d'un côté la corolle des *Ocymoïdées* et que de l'autre il comprend des espèces à étamines bien décidément déclinées, comme dans le *P. plectranthoïdes* et d'autres à étamines qui ne le sont pas.

colorem mentientibus barbata, in tertiâ circiter inferiore parte apiceque nuda, imâ basi per lentem validissimam pilis perpaucis, brevissimis, simplicibus, subadpressis, albidis munita, summo apice crassiusculo crocea; dorsalium tenuiorum parte superiore nudâ 1 mill. longâ, ventralium triplo breviore v. subnullâ.

Antheræ parvæ, subrotundæ, compressæ, basi affixæ, immobiles, dilutè flavescentes, confluentìm uniloculares, post anthesin albidæ, cum apice filamenti croceo fragili v. in medio forsan circumcisso plerumquè deciduæ.

Connectivum subnullum, interdùm glanduliferum.

Pollen flavescens, mox albidum.

Pistillum glaberrimum, staminibus plerumquè paulò longius.

Stylus filiformis, dilutissimè purpurascens, infernè albidus, basi tenuior, in medio crassiusculus, omninò rectus, in centro tubi corollæ intràque stamina constitutus, apice longè bifidus. Divisuræ filiformes, subæquales, 2 mill. 1/2 circiter longæ, stamina paulò superantes, erecto-patentes, demùm patentissimæ, subhorizontales.

Stigmata punctiformia, albida, papillosa, sublevia, oculo nudo subinconspicua.

Ovaria quatuor distincta, albida, ovoïdea, obtusa, levia.

Gynophorum subtus convexum, subhemisphæricum, margine subintegrum, basi interdùm glanduliferum.

Calycem maturum fructusque observare non licuit.

In humidis verisimiliter crescit.

Terræ plenæ in caldario *Bromeliæ Ananas* Lin. culturæ inservienti, fornacem proximè, mandata abundèque aspersa, hæc ignota planta, floribusque induta adhuc in Europâ non visa, die quarto decimo februarii, hortulanorum plausu, florere incipiebat.

Cette nouvelle espèce de *Pogostemon* paraît intermédiaire par son inflorescence entre celles de la première section

caractérisée par des *Epiastres* ou faux épis, composés et paniculés, et celles de la seconde qui les ont simples. On pourra donc la placer assez indifféremment à la suite de la première, ou au commencement de la seconde, en attendant qu'une observation plus attentive et plus complète de toutes les espèces, étudiées sur le frais, permette de les distribuer plus naturellement.

Les trois espèces de ce genre à filamens non velus (*P. speciosus*, *Wigthii*, *menthoïdes*) en formeront très-probablement un nouveau. Quelques autres devront peut-être encore en sortir pour former aussi un et même deux genres qui seraient assez distincts.

Il importera donc d'observer comparativement et avec soin, les espèces à lèvre supérieure tachée et celles où elle ne l'est pas; celles à étamines déclinées et celles qui ne les ont pas, et de voir ensuite jusqu'à quel point ces caractères s'accordent avec la station, le port et la durée des espèces. Car si la plupart habitent les lieux bas et humides, il en est qui paraissent ne se trouver que dans des lieux secs et élevés. Toutes aussi ne sont pas à tige droite. Près de la moitié ont la tige ascendante et il en est une à tige rampante. Quant à la durée, toutes seraient vivaces d'après Bentham; mais Dietrich regarde les espèces à filamens nus comme annuelles, et Desfontaines dit positivement et deux fois dans sa description que son *Pogostemon plectranthoïdes* est un arbuste, et dans sa phrase spécifique, que c'est un sous-arbrisseau (*P. suffruticosum*).

Il sera indispensable aussi de revoir avec beaucoup d'attention toutes les espèces de *Dysophylla.* Cet examen paraîtra d'autant plus nécessaire que toutes celles de la seconde section de ce genre sont à feuilles verticillées. Cette disposition verticillée des feuilles est si rare dans les Labiées qu'il est difficile de ne pas voir encore dans ce groupe d'espèces un nouveau genre qui se composera probablement de deux sous-genres, dont un comprendra les espèces à lobe moyen de la lèvre supérieure émarginée et dont

l'autre qui contiendra celles à lobe terminal entier serait partagé en deux sections, une pour les espèces à dents du calice dressées, et une seconde pour celles dont les cinq dents du calice fructifère sont ouvertes en étoile ou étalées.

Ainsi remaniées les *Pogostemmées* se distingueraient des autres *Ocymoïdées* par leurs étamines presque égales, les dorsales un peu plus longues que les ventrales; par les différences qui résulteraient de la comparaison des lèvres de leur corolle avec celles des corolles des autres groupes et par leurs filamens barbus, caractère auquel un seul genre ou les trois espèces seulement dont j'ai parlé plus haut feraient exception.

La plupart des fleurs de l'individu qui m'a fourni la description qu'on vient de lire étaient, autant que je peux en juger d'après le petit nombre de celles que j'ai observées, plus ou moins altérées (1).

Des seize fleurs que j'ai examinées et que j'ai cueillies au hasard, sur des épis de rameaux différens, quatre seulement se sont trouvées à l'état normal.

Les douze autres m'ont présenté les altérations suivantes:

1° Lèvre inférieure double ou à deux languettes semblables, parfaitement égales, placées côte-à-côte, à bords internes un peu chevauchans à leur base et aussi grandes que dans les fleurs à lèvre inférieure normale.

2° Huit ovaires.

3°, 4°, 5°, 6° Cinq étamines.

7° Cinq étamines et calices à six divisions.

8° Cinq étamines; styles à trois divisions semblables, sensiblement égales en longueur ou à sinus également pro-

(1) Le port de la plante l'était aussi un peu, je crois. Il est probable qu'à l'état sauvage cette espèce se ramifie dès sa base et s'allonge moins. Il est probable encore que ses feuilles sont moins larges, que ses entre-nœuds inférieurs sont moins longs, et que leur partie épaissie l'est au contraire un peu plus. Enfin il se pourrait qu'elle atteignît le volume du pouce, qu'elle restât droite et que ses premiers nœuds ne fussent point radicans; mais comme ce ne sont là que des conjectures, j'ai dû la décrire telle qu'elle s'est présentée à mon observation.

fonds; la partie indivise pas plus grosse que celle des styles à deux branches.

9° Cinq étamines; division postérieure du style sensiblement aussi longue que l'antérieure et bidentée à son sommet; six ovaires dont un moitié plus petit que les autres, brunâtre et à demi flétri.

10° Style à trois branches ou divisions, comme dans la huitième fleur; six ovaires; lèvre inférieure à deux languettes comme dans le n° 1.

11° Trois styles parfaitement libres entr'eux et de même longueur. Cinq ovaires. Deux des styles terminés chacun par un stigmate un peu papilleux à la loupe se rendaient chacun aussi dans la base d'un des deux ovaires antérieurs qui les ont emportés quand je les ai détachés. L'autre style, moitié plus épais et qui répondait aux trois autres ovaires, était bifide, et ses divisions, quoique moitié plus courtes que chez les styles bien conformés, étaient terminées chacune par un stigmate.

12° Quatre styles et huit ovaires; les styles très-simples, d'égale longueur et libres entr'eux, étaient terminés chacun par un stigmate très-papilleux.

Dans les fleurs à cinq étamines, la cinquième, à filamens velus, à anthère déhiscente et pollinifère comme les autres, et presqu'aussi longue que les ventrales qui se trouvaient ainsi intermédiaires entr'elle et les dorsales n'était pas insérée comme on pourrait le croire entre ces dernières, ou adossée au lobe moyen de la lèvre supérieure. Elle était au contraire entre les ventrales, mais plus près de la droite que de la gauche en regardant la corolle d'avant en arrière, et quelquefois tout à fait à côté d'elle.

Explication de la planche.

1 Sommité fleurie de grandeur naturelle.
2 Une des plus grandes feuilles de l'individu.
3 Longueur de la fleur, organes sexuels compris.
4 Une fleur grandie.

colorem mentientibus barbata, in tertiâ circiter inferiore parte apiceque nuda, imâ basi per lentem validissimam pilis perpaucis, brevissimis, simplicibus, subadpressis, albidis munita, summo apice crassiusculo crocea; dorsalium tenuiorum parte superiore nudâ 1 mill. longâ, ventralium triplo breviore v. subnullâ.

Antheræ parvæ, subrotundæ, compressæ, basi affixæ, immobiles, dilutè flavescentes, confluentìm uniloculares, post anthesin albidæ, cum apice filamenti croceo fragili v. in medio forsan circumcisso plerumquè deciduæ.

Connectivum subnullum, interdùm glanduliferum.

Pollen flavescens, mox albidum.

Pistillum glaberrimum, staminibus plerumquè paulò longius.

Stylus filiformis, dilutissimè purpurascens, infernè albidus, basi tenuior, in medio crassiusculus, omninò rectus, in centro tubi corollæ intràque stamina constitutus, apice longè bifidus. Divisuræ filiformes, subæquales, 2 mill. 1/2 circiter longæ, stamina paulò superantes, erecto-patentes, demùm patentissimæ, subhorizontales.

Stigmata punctiformia, albida, papillosa, sublevia, oculo nudo subinconspicua.

Ovaria quatuor distincta, albida, ovoïdea, obtusa, levia.

Gynophorum subtus convexum, subhemisphæricum, margine subintegrum, basi interdùm glanduliferum.

Calycem maturum fructusque observare non licuit.

In humidis verisimiliter crescit.

Terræ plenæ in caldario *Bromeliæ Ananas* Lin. culturæ inservienti, fornacem proximè, mandata abundèque aspersa, hæc ignota planta, floribusque induta adhuc in Europâ non visa, die quarto decimo februarii, hortulanorum plausu, florere incipiebat.

Cette nouvelle espèce de *Pogostemon* paraît intermédiaire par son inflorescence entre celles de la première section

caractérisée par des *Epiastres* ou faux épis, composés et paniculés, et celles de la seconde qui les ont simples. On pourra donc la placer assez indifféremment à la suite de la première, ou au commencement de la seconde, en attendant qu'une observation plus attentive et plus complète de toutes les espèces, étudiées sur le frais, permette de les distribuer plus naturellement.

Les trois espèces de ce genre à filamens non velus (*P. speciosus*, *Wigthii*, *menthoïdes*) en formeront très-probablement un nouveau. Quelques autres devront peut-être encore en sortir pour former aussi un et même deux genres qui seraient assez distincts.

Il importera donc d'observer comparativement et avec soin, les espèces à lèvre supérieure tachée et celles où elle ne l'est pas; celles à étamines déclinées et celles qui ne les ont pas, et de voir ensuite jusqu'à quel point ces caractères s'accordent avec la station, le port et la durée des espèces. Car si la plupart habitent les lieux bas et humides, il en est qui paraissent ne se trouver que dans des lieux secs et élevés. Toutes aussi ne sont pas à tige droite. Près de la moitié ont la tige ascendante et il en est une à tige rampante. Quant à la durée, toutes seraient vivaces d'après Bentham; mais Dietrich regarde les espèces à filamens nus comme annuelles, et Desfontaines dit positivement et deux fois dans sa description que son *Pogostemon plectranthoïdes* est un arbuste, et dans sa phrase spécifique, que c'est un sous-arbrisseau (*P. suffruticosum*).

Il sera indispensable aussi de revoir avec beaucoup d'attention toutes les espèces de *Dysophylla*. Cet examen paraîtra d'autant plus nécessaire que toutes celles de la seconde section de ce genre sont à feuilles verticillées. Cette disposition verticillée des feuilles est si rare dans les Labiées qu'il est difficile de ne pas voir encore dans ce groupe d'espèces un nouveau genre qui se composera probablement de deux sous-genres, dont un comprendra les espèces à lobe moyen de la lèvre supérieure émarginée et dont

l'autre qui contiendra celles à lobe terminal entier serait partagé en deux sections, une pour les espèces à dents du calice dressées, et une seconde pour celles dont les cinq dents du calice fructifère sont ouvertes en étoile ou étalées.

Ainsi remaniées les *Pogostemmées* se distingueraient des autres *Ocymoïdées* par leurs étamines presque égales, les dorsales un peu plus longues que les ventrales; par les différences qui résulteraient de la comparaison des lèvres de leur corolle avec celles des corolles des autres groupes et par leurs filamens barbus, caractère auquel un seul genre ou les trois espèces seulement dont j'ai parlé plus haut feraient exception.

La plupart des fleurs de l'individu qui m'a fourni la description qu'on vient de lire étaient, autant que je peux en juger d'après le petit nombre de celles que j'ai observées, plus ou moins altérées (1).

Des seize fleurs que j'ai examinées et que j'ai cueillies au hasard, sur des épis de rameaux différens, quatre seulement se sont trouvées à l'état normal.

Les douze autres m'ont présenté les altérations suivantes:

1° Lèvre inférieure double ou à deux languettes semblables, parfaitement égales, placées côte-à-côte, à bords internes un peu chevauchans à leur base et aussi grandes que dans les fleurs à lèvre inférieure normale.

2° Huit ovaires.

3°, 4°, 5°, 6° Cinq étamines.

7° Cinq étamines et calices à six divisions.

8° Cinq étamines; styles à trois divisions semblables, sensiblement égales en longueur ou à sinus également pro-

(1) Le port de la plante l'était aussi un peu, je crois. Il est probable qu'à l'état sauvage cette espèce se ramifie dès sa base et s'allonge moins. Il est probable encore que ses feuilles sont moins larges, que ses entre-nœuds inférieurs sont moins longs, et que leur partie épaissie l'est au contraire un peu plus. Enfin il se pourrait qu'elle atteignît le volume du pouce, qu'elle restât droite et que ses premiers nœuds ne fussent point radicans; mais comme ce ne sont là que des conjectures, j'ai dû la décrire telle qu'elle s'est présentée à mon observation.

fonds; la partie indivise pas plus grosse que celle des styles à deux branches.

9° Cinq étamines ; division postérieure du style sensiblement aussi longue que l'antérieure et bidentée à son sommet; six ovaires dont un moitié plus petit que les autres, brunâtre et à demi flétri.

10° Style à trois branches ou divisions, comme dans la huitième fleur; six ovaires; lèvre inférieure à deux languettes comme dans le n° 1.

11° Trois styles parfaitement libres entr'eux et de même longueur. Cinq ovaires. Deux des styles terminés chacun par un stigmate un peu papilleux à la loupe se rendaient chacun aussi dans la base d'un des deux ovaires antérieurs qui les ont emportés quand je les ai détachés. L'autre style, moitié plus épais et qui répondait aux trois autres ovaires, était bifide, et ses divisions, quoique moitié plus courtes que chez les styles bien conformés, étaient terminées chacune par un stigmate.

12° Quatre styles et huit ovaires ; les styles très-simples, d'égale longueur et libres entr'eux, étaient terminés chacun par un stigmate très-papilleux.

Dans les fleurs à cinq étamines, la cinquième, à filamens velus, à anthère déhiscente et pollinifère comme les autres, et presqu'aussi longue que les ventrales qui se trouvaient ainsi intermédiaires entr'elle et les dorsales n'était pas insérée comme on pourrait le croire entre ces dernières, ou adossée au lobe moyen de la lèvre supérieure. Elle était au contraire entre les ventrales, mais plus près de la droite que de la gauche en regardant la corolle d'avant en arrière, et quelquefois tout à fait à côté d'elle.

Explication de la planche.

1 Sommité fleurie de grandeur naturelle.
2 Une des plus grandes feuilles de l'individu.
3 Longueur de la fleur, organes sexuels compris.
4 Une fleur grandie.

ERRATA.

Page 234, ligne 12, et p. 241, lig. 35 : *au lieu de* planche 1, *lisez* pl. 5.

P. 241, lig. 7; p. 245, lig. 17, et p. 247, lig. 36 : *au lieu de* pl, 2, *lisez* pl. 6.

P. 278, lig. 15 : juniore crecto, *lisez* primò erecto ;

Id. lig. 15 : procumbenti radicante que, *lisez* procumbente radicanteque ;

Id. lig. 24 : laminam dimidiam, *lisez* laminâ dimidiâ.

P. 279, lig. 1 : consperæ, *lisez* conspersa.

P. 280, lig. 13 : car il donne à son *Pogostemon plectranthoïdes*, et tous les botanistes qui depuis ont parlé de cette Labiéc lui attribuent aussi des épis unilatéraux, *lisez* car il donne des épis unilatéraux à son *Pogostemon plectranthoïdes* (et il a été suivi en cela par tous les botanistes, qui depuis ont parlé de cette Labiée).

P. 281, lig. 2 : inferioribus, *lisez* interioribus;

Id. lig. 29 : est rarement stipulée. Je ne lui ai encore trouvé ce double caractère que sur le *G. pusillum*, et il serait possible qu'il n'y fût pas constant, *lisez* est rarement fertile et surtout fertile et stipulée. Je ne l'ai encore trouvée stipulée que sur les pédoncules triflores du *G. pusillum*, et il serait possible qu'elle ne le fût pas constamment ;

Id. lig. 36 : la petite bractée et à plus forte raison les deux, ce que j'ai vu deux fois sur le *G. sanguineum*, doivent manquer plus souvent que celle des *Géranium* à pédoncules biflores, *lisez* la petite bractée (et à plus forte raison les deux, ce que j'ai vu plusieurs fois sur le *G. sanguineum*) doit manquer plus souvent que chez les *Géranium* à pédoncules biflores.

P. 282, lig. 25 : sans doute la petite feuille est souvent stérile ; elle peut même, *lisez* la petite feuille n'est pas seulement très-souvent stérile ; elle peut encore ;

Id. lig. 31 : fournissent, *lisez* offrent ;

Id. lig. 32 : cette feuille peut enfin, *lisez en alinéa :* Enfin cette feuille peut.

P. 283, lig. 3 : corollâ delapsa valvatâ-conniventes, *lisez* corollâ delapsâ valvato-conniventes.

P. 284, lig. 20 : et, *lisez* ou.

P. 285, lig. 39 : plectranthoïde, *lisez* plectranthoïdes.

TABLE DU TOME V.

P.

R.

S.

T.

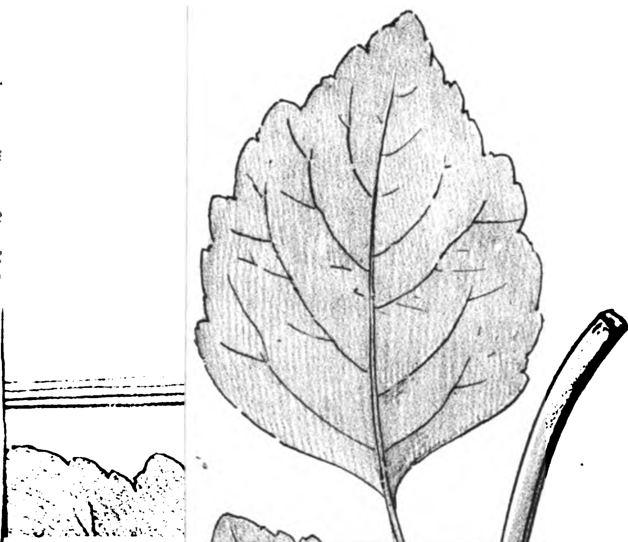


Fig. 1.

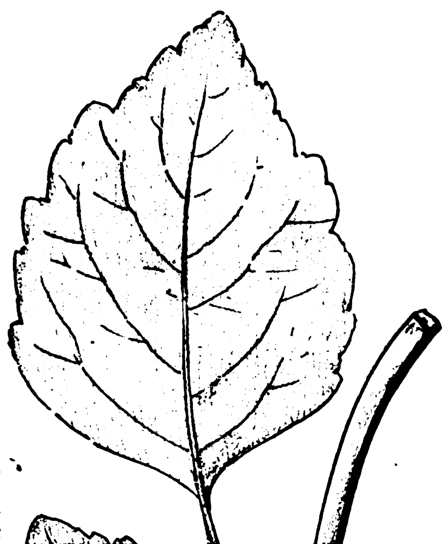


Fig. 1.





